Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/bulletijndermaat17soci

BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

17de JAAR. — 17me ANNÉE.

GENT,
A. SIFFER, DRUKKER.

1909.

BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

17de JAAR. — 17me ANNÉE.

GENT,
A. SIFFER, DRUKKER.

1909.

Eerevoorzitters :

De Gouverneur van de provincie Oost-Vlaanderen.
De Burgemeester der Stad Gent.

Samenstelling van den Bestuurraad voor 1909.

Voorzitter : de heer kanunnik Gabriel Vanden Gheyn.
Ondervoorzitters : de heeren Joris Hulin en Victor van der Haeghen.
Secretarissen : de heeren Victor Fris en Joseph Nève.
Schatmeester : de heer Robrecht Schoorman.
Boekbewaarder : de heer Alfons Diegerick.
Raadsleden : de heeren Ernest Coppieters Stochove, Armand Heins en Alfons van Werveke.

Présidents d'honneur :

Le Gouverneur de la Flandre Orientale.
Le Bourgmestre de la Ville de Gand.

Composition du Comité directeur pour 1909.

Président : M. le chanoine Gabriel Vanden Gheyn.
Vice-présidents : MM. Georges Hulin et Victor van der Haeghen.
Secrétaires : MM. Victor Fris et Joseph Nève.
Trésorier : M. Robert Schoorman.
Bibliothécaire : M. Alphonse Diegerick.
Conseillers : MM. Ernest Coppieters Stochove, Armand Heins et Alphonse van Werveke.

ÉCHANGES. — LETTERKUNDIG VERKEER.

BELGIQUE. — BELGIË.

1. ALOST : Société archéologique de la ville et de l'ancien pays d'Alost (Annales).
2. ANVERS : Académie royale d'archéologie de Belgique (Bulletin et Annales).
3. — Société royale de géographie d'Anvers (Bulletin et Mémoires).
4. — Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen.
5. ARLON : Institut archéologique du Luxembourg (Bulletins et Annales).
6. BRUGES : Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre (Annales).
7. BRUXELLES : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (Bulletin et Annuaire).
8. — Commission royale d'histoire (Bulletin).
9. — Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. (Procès-verbaux des séances).
10. — Commissions royales d'art et d'archéologie (Bulletin).
11. — Société d'archéologie de Bruxelles (Annales et Annuaire).
12. — Société royale de numismatique (Revue belge de numismatique).
13. — Analecta Bollandiana.
14. — Jadis. Recueil archéologique et historique pour tout l'ancien territoire de la Belgique.
15. — Revue bibliographique belge.
16. CHARLEROI : Société paléontologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi (Documents et rapports).
17. ENGHIEN : Cercle archéologique d'Enghien (Annales).
18. HASSELT : Société chorale et littéraire Les Mélophiles de Hasselt (Bulletin de la section littéraire).
19. — L'ancien pays de Looz.
20. LIÉGE : Institut archéologique liégeois (Bulletin).
21. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége (Bulletin).
22. LOUVAIN : Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.
23. MALINES : Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines (Bulletin).
24. MAREDSOUS : Revue bénédictine.

25. Mons : Cercle archéologique de Mons (Annales et Bulletin).
26. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (Mémoires).
27. Nivelles : Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles (Annales).
28. Saint-Nicolas : Oudheidkundige Kring van het Land van Waas (Annalen).
29. Soignies : Cercle archéologique. Canton de Soignies.
30. Termonde : Oudheidkundige Kring der stad en des voormaligen lands van Dendermonde (Gedenkschriften. Annales — Buitengewone uitgaven. Publications extraordinaires).
31. Tongres : Société scientifique et littéraire du Limbourg (Bulletin).
32. Tournai : Société historique et archéologique de Tournai (Annales).
33. Turnhout : Taxandria. Annales du Cercle historique et archéologique de la Campine.
34. Verviers : Société verviétoise d'archéologie et d'histoire (Bulletin).

—

35. Fédération archéologique et historique de Belgique (Annales).

ALLEMAGNE. — DUITSCHLAND.

36. Bonn : Verein von Alterthumsfreunden in Rheinlande (Bonner Jahrbücher).
37. Giessen : Oberhessischer Geschichtsverein (Mittheilungen).
38. Metz : Metzer Akademie (Mémoires de l'académie de Metz).
39. Strassburg : Historischer litterarischer Zweigverein des Vogesenclubs (Jahrbuch).
40. Trier : Trierisches Archiv.
41. Wiesbaden : Verein für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung (Annalen).

ESPAGNE. — SPANJE.

42. Madrid : Revista de Archivos, Bibliothecas y Museos.

FINLANDE. — FINLAND.

43. Helsingfors : Finnische Alterthumsgesellschaft (Zeitschrift).

FRANCE. — FRANKRIJK.

44. Aix-en-Provence : Annales des facultés de droit et des lettres d'Aix.
45. Amiens : Société des antiquaires de Picardie (Bulletins et Mémoires).
46. Angoulême : Société archéologique et historique de la Charente (Bulletin et Mémoires).

47. Arras : Académie des sciences, lettres et arts (Mémoires).
48. Avesnes : Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Mémoires).
49. Bailleul : Comité flamand de France.
50. Beauvais : Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Mémoires).
51. Caen-Paris : Société académique d'archéologie (Congrès).
52. Dunkerque : Union Faulconnier, société historique (Bulletin).
53. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts (Mémoires).
54. Lille : Société d'études de la province de Cambrai.
55. Lille-Paris : Revue de l'art chrétien.
56. Lyon : Bulletin historique du diocèse de Lyon.
57. — Revue d'histoire de Lyon.
58. Nancy : Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain (Mémoires).
59. Orléans : Société archéologique et historique de l'Orléanais (Bulletin et Mémoires).
60. Paris : Mercure de France.
61. — Archives de la France monastique. Revue Mabillon.
62. — Société nationale des antiquaires de France (Bulletin et Mémoires).
63. — Notes d'art et d'archéologie. Revue de la société Saint-Jean.
64. Poitiers : Société des antiquaires de l'Ouest (Bulletin).
65. Roubaix : Société d'émulation (Annales).
66. Rouen : Commission des antiquités de la Seine-inférieure (Bulletin).
67. Saint-Malo : Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
68. Saint Omer : Société des antiquaires de la Morinie (Bulletin historique et Mémoires).
69. Saint Valéry-sur-Somme : Bulletin mensuel de la société d'histoire et d'archéologie du Vimeu.
70. Toulouse : Société archéologique du Midi de la France (Bulletin et Mémoires).
71. Tours : Société archéologique de Touraine (Mémoires et Bulletin).
72. Verdun : Société philomatique (Mémoires).

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — GROOT-HERTOGDOM LUXEMBURG.

73. Luxembourg : Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg (Publications).

GRANDE BRETAGNE. — GROOT BRITTANJE.

74. CAMBRIDGE : Antiquarian Society (Octavo Publications).
75. EDINBOURG : Society of Antiquaries of Scotland (Proceedings).
76. OXFORD : The Oxford University Antiquarian Society (Oxford Journal of Monumental Brasses).

ITALIE. — ITALIËN.

77. ROME : Institut historique belge.

PAYS-BAS. — NEDERLAND.

78. AMSTERDAM : Koninklijk Oudheidkundig Genootschap (Nederlandsche oudheden beschreven en afgebeeld — Jaarverslag).
79. — Nederlandsche oudheidkundige bond.
80. LEEUWARDEN : Friesch Genootschap van Geschied-, Oudheid- en Taalkunde (De Vrije Fries. — Verslag).
81. LEIDEN : Maatschappij van Nederlandsche Letterkunde (Handelingen en mededeelingen. — Levensberichten der afgestorven medeleden).
82. UTRECHT : Historisch Genootschap (Bijdragen en mededeelingen).
83. — Provinciaal Utrechts Genootschap van Kunsten en Wetenschappen (Aanteekeningen van het verhandelde in de vergaderingen en ter gelegenheid van de algemeene vergadering).

PORTUGAL. — PORTUGAAL.

84. PORTO : Portugalia. Materiaes para o estudo do povo portugues.

SUÈDE. — ZWEDEN.

85. STOCKHOLM : Kungl. Vitterhets historie och Antikvitets Akademie (Manadsblad. — Antiqvarisk tidskrift för Sverige).

SUISSE. — ZWITSERLAND.

86. NEUCHATEL : Société Neuchâteloise de géographie (Bulletin).

LISTE DES MEMBRES

(15 janvier 1909).

—

I. — Membres effectifs.

(*La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre effectif*).

1. *Boddaert, Charles*, avocat, rue des Baguettes, 141, à Gand (1893).
2. *Claeys, Prosper*, avocat, membre de la Commission locale des monuments et du Comité exécutif du Musée d'archéologie, membre de la Commission des archives, rue Haute, 15, à Gand (1893).
3. *Claeys, Henri*, chanoine, curé de l'église St-Nicolas, membre de l'académie royale flamande, quai des Dominicains 9, à Gand (1893).
4. *Cloquet, Louis*, professeur à l'Université de Gand, membre de la Commission provinciale des monuments, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, boulevard Léopold, 9, à Gand (1893).
5. *Coomans, Frans*, (*Frère Mathias*), directeur de l'Académie St-Luc, rue d'Angleterre, 56, à Gand (1893).
6. *Coupé, Joseph*, aumônier adjoint de la Maison centrale pénitentiaire, rue courte des Violettes, 33, à Gand, (1893).
7. *De Ceuleneer, Adolphe*, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission provinciale des monuments, rue de la Confrérie, 5, à Gand (1893).
8. *de Limburg Stirum, comte Thierry*, docteur en droit, sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles (1893).
9. *de Neve de Roden, chevalier Émile*, membre de la Commission locale des monuments et du Comité exécutif du Musée d'archéologie, château de Waesmunster et rue des Foulons, 18, Gand (1893).
10. *De Pauw, Napoléon*, procureur général honoraire près la Cour d'appel de Gand, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission royale d'histoire, rue longue des Violettes, 297, à Gand (1893).
11. *De Waele, Joseph*, architecte, professeur honoraire à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale et locale des monuments, boulevard de la Citadelle, 59, à Gand (1893).

12. *Diegerick, Alphonse*, conservateur des archives de l'Etat, membre de la Commission des archives de la ville, boulevard de la Citadelle, 14, à Gand (1893).

13. *Dutry, Albert*, juge de paix, membre de la Commission du Musée des beaux-arts, rue des Thérésiennes, 26, à Gand (1893).

14. *Fredericq, Paul*, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments et du Comité exécutif du Musée d'archéologie, membre de la Commission des archives, rue des Boutiques, 9, à Gand (1893).

15. *Lybaert, Théophile*, artiste-peintre, membre de la Commission provinciale des monuments, membre de la Commission du Musée des beaux-arts, place St-Michel, 8, à Gand (1893).

16. *Mortier, Étienne*, architecte provincial, membre du Comité provincial des monuments, quai des Augustins, 1, à Gand (1893).

17. *Pirenne, Henri*, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission royale d'histoire, de la Commission locale des monuments et de la Commission des archives, rue neuve St-Pierre, 132, à Gand (1893).

18. *Soenens, chevalier Émile*, membre du Comité exécutif du Musée d'archéologie de Gand, bourgmestre, château de Puttenhove, à St-Denis-Westrem (1893).

19. *Tierenteyn, Louis*, docteur en droit, rue Haut-Port, 10, à Gand (1893).

20. *Tydgadt, Louis*, directeur honoraire de l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale des monuments, président de la Commission du Musée des beaux-arts, place du Béguinage, 21, à Gand (1893).

21. *Van Biesbroeck, Louis*, professeur honoraire à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale et de la Commission locale des monuments, rue d'Egmont, 17, à Gand, (1893).

22. *Vanden Gheyn, chanoine Gabriel*, secrétaire du Comité provincial et membre de la Commission locale des monuments, secrétaire du Comité exécutif du Musée d'archéologie, avenue des Moines, 13, à Gand (1893).

23. *Van den Heuvel, Jules*, avocat, ministre d'État, professeur à l'Université de Louvain, rue Savaen, 33, à Gand (1893).

24. *van der Haeghen, Ferdinand*, bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de l'Académie royale flamande, membre de la Commission provinciale des monuments, président de la Commission locale des monuments et du Comité exécutif du Musée d'archéologie, président de la Commission des archives, 2, fossé d'Othon, à Gand, et à St-Denis-Westrem (1893).

25. *van der Haeghen, Victor*, archiviste de la ville, chargé de cours à l'Université, secrétaire de la Commission locale des monuments, membre du Comité exécutif du Musée d'archéologie, rue de la Colline, 77, à Gand (1893).

26. *Van Duyse, Florimond*, auditeur militaire, membre de l'Académie royale de Belgique, rue Laurent Delvaux, 4, à Gand (1893).

27. *Van Rysselberghe, Charles*, architecte de la ville de Gand, rue de Loo, 21, à Gand (1893).

28. *Van Werveke, Alphonse*, archiviste-adjoint de la ville de Gand, conservateur du Musée d'archéologie de Gand, membre de la Commission locale des monuments, boulevard d'Akkergem, 48, à Gand (1893).

29. *Verhaegen, Arthur*, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la Chambre des représentants, membre de la Commission locale des monuments, vieux quai au Bois, 62, à Gand et Meirelbeke (1893).

30. *Hulin, Georges*, professeur à l'Université, membre de la Commission locale des monuments, membre de la Commission du Musée des beaux-arts, place de l'Evêché, 3, à Gand (1894).

31. *Geerts, Joseph*, ingénieur, rue du Casino, 15, à Gand (1894).

32. *Bergmans, Paul*, docteur en philosophie et lettres, sous-bibliothécaire de l'Université, membre de la Commission locale des monuments, rue de la Forge, 49, à Gand (1896).

33. *De Smet-Duhayon, Joseph*, docteur en droit, greffier-adjoint à la Cour d'appel, président du Cercle artistique et littéraire, chaussée de Courtrai, 22, à Gand (1896).

34. *Heins, Armand*, artiste-peintre, secrétaire-adjoint de la Commission locale des monuments, rue Basse, 18, à Gand (1896).

35. *Casier, Joseph*, conseiller communal, consul du Paraguay, membre de la Commission locale des monuments et de la Commission du Musée des beaux-arts, rue des Deux-Ponts, 3, à Gand (1897).

36. *Scribe, Ferdinand*, artiste-peintre, président de la Société des Amis du Musée, membre de la Commission du Musée des beaux-arts, rue de la Chênaie, 2, à Gand (1898).

37. *Maeterlinck, Louis*, artiste-peintre, conservateur du Musée des beaux-arts, rue du Compromis, 6, à Gand (1899).

38. *Schoorman, Robert*, conservateur adjoint des archives de l'État, Coupure, 193, à Gand (1900).

39. *Dubois, Ernest*, professeur honoraire à l'Université, directeur de l'Institut supérieur de commerce, rue des Peintres, 51, à Anvers (1900).

40. *Fris, Victor*, docteur en philosophie et lettres, archiviste paléographe, professeur à l'Athénée royal de Gand, rue Charles Quint, 109, à Gand (1900).

41. *Coppieters Stochove, Ernest*, vieux quai des Violettes, 28, à Gand (1902).

42. *De Pratere, abbé Florent*, président de la Maison de retraite pour prêtres, rue Léopold, 13, à Alost (1902).

43. *Gilleman, Charles*, préfet de l'Athénée royal d'Ostende, rue de St-Pétersbourg, 21, à Ostende (1902).

44. *Siffer, Alphonse*, imprimeur-éditeur, échevin de la ville de Gand, membre de la Commission locale des monuments, rue de la Croix, 3, à Gand (1902).

45. *Willem, Victor*, docteur en sciences, chef des travaux pratiques de zoologie à l'Université, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, rue Willems, 8, à Gand (1902).
46. *Willems, Léonard*, avocat, boulevard du Béguinage, 19, à Gand (1902).
47. *De Noyette, Modeste*, architecte, rue de l'Église, 109, Ledeberg (1903).
48. *Serdobbel, Ernest*, avocat, avenue de la place d'Armes, 5, à Gand (1903).
49. *Vanden Berghe, Raphaël*, 1er sous-bibliothécaire de l'Université, membre de la Commission des archives, rue aux Loups, 12, à Gand (1903).
50. *de Smet de Naeyer, Maurice*, industriel, membre de la Commission locale des monuments, rue de la Vallée, 47, Gand (1904).
51. *Roersch, Alphonse*, professeur à l'Université, rue de l'avenir, 75, à Gand (1904).
52. *Willemsen, Gustave*, président du Cercle archéologique du pays de Waes, rue de la Station, 15, Saint-Nicolas (1906).
53. *Coppieters Stochove, Hubert*, docteur en philosophie et lettres, vieux quai des Violettes, 28, à Gand (1906).
54. *Le Roy, Hippolyte*, artiste sculpteur et peintre, rue aux Truies, 9, à Gand (1906).
55. *Coppejans, François*, artiste-peintre, rue longue des Pierres, 7, à Gand (1907).
56. *de Smet de Naeyer, Henry*, industriel, trésorier de la Commission locale des monuments, rue de Flandre, 19, à Gand (1907).
57. *Vermast, A.*, directeur de l'école moyenne, 31, rempart des Chaudronniers, à Gand (1908).
58. *Brunin, Georges* attaché honoraire au cabinet des médailles de l'Université, place du Marais, 6, à Gand (1908).
59. *Nève, Joseph E.*, avocat, rue de la Croix, 11, à Gand (1908).

II. — Membres honoraires.

60. *Archives communales*, Hôtel de ville, à Gand.

Baertsoen, Marc, avocat, 13, rue longue du Marais, à Gand.

Balieus, Hector, docteur en philosophie et lettres, archiviste paléographe, professeur à l'Athénée royal, rue Liévin de Winne, 42, à Gand.

Behagel, chevalier Gaston, avocat, conseiller provincial, bourgmestre de Ruyen, quai aux Tilleuls, 16, à Gand.

Bergmans, Oscar, chef de bureau à l'Administration communale, rue de la Chênaie, 8, à Gand.

65. *Berten, Désiré*, conseiller à la Cour d'appel, boulevard Léopold, 38, à Gand.

Bethune, baron Emmanuel de, château de Marcke, près Courtrai.

Bethune, baron Joseph de, bibliothécaire et conservateur du Musée d'archéologie, chalet de Rouxhove, à Courtrai.

Beyaert, Léon, notaire, rue de la Station, 13, Gand.

Bibliographie de Belgique, avenue de la Brabançonne, 12, Bruxelles.

70. *Bidez, Joseph,* professeur à l'Université, 59, boulevard Léopold, à Gand.

Blyau, Albert, professeur au Collège communal, Tirlemont.

Boddaert, Henri, avocat, conseiller provincial, Coupure, 46, Gand.

Boddaert, Maurice, avocat, rue des Baguettes, 141, à Gand.

Boen, Edouard, docteur en médecine, boulevard de la Citadelle, 181, à Gand.

75. *Bourdon, E.,* orfèvre, rue de la Catalogne, 5, à Gand.

Braun, Emile, bourgmestre de la ville de Gand, membre de la Chambre des représentants, place du Commerce, 3, à Gand.

Braun, Georges, industriel, Coupure, 170, à Gand.

Bressers, Léon, artiste-peintre, rue du Poivre, 22, à Gand.

Broeckaert, Auguste, négociant, rue du Jardin, 14, à Gand.

80. *Bruyninx, Edmond,* professeur à l'Athénée royal, chaussée de Courtrai, 152, à Gand.

Burggraeve, Paul, avocat, rue Guillaume-Tell, 19, à Gand.

Buysse, Auguste, industriel, place van Artevelde, 15, à Gand.

Callebaut, Henri, rue du St-Esprit, 5, à Gand.

Callier, Alexis, procureur-général près la Cour d'appel de Gand, 88, chaussée de Courtrai, à Gand.

85. *Campen, Victor,* juge de paix, à Nederbrakel.

Campers, Pierre, professeur à l'École Normale de l'État, à Gand, rue du Nord, 12, à Ledeberg.

Canfyn, A., propriétaire, rue Haut-Port, 33, à Gand.

Carels, Alphonse, industriel, marché au Lin, 12, à Gand.

Casier, Amand, industriel, conseiller communal, place Laurent, 7, à Gand, et château ter Beken, à Tronchiennes.

90. *Casier, baron Victor,* consul de Colombie et de Monaco, rue des Remouleurs, 89, à Gand.

Célis, abbé Gabriel, 5, boulevard de l'Heirnisse, à Gand.

Claeys Boûûaert, Alfred, avocat et sénateur, rue d'Orange, 6, à Gand et château de Mariakerke.

Claeys Boûûaert, Gustave, banquier, rue St-Michel, 9, à Gand.

Cobbaert, Eugène, ingénieur-architecte, répétiteur à l'Université, rue Nassau, 22, à Gand.

95. *Compyn, Victor,* ingénieur de la ville, rue du Vieil-Escaut, 9, à Gand.

Cooreman, Gérard, ancien ministre, président de la Chambre des Représentants, conseiller communal, place du Marais, 1, à Gand.

Coryn, Edgard, quai de Terplaten, 5, à Gand.

Counson, Albert, chargé de cours à l'Université, rempart de la Biloque, 308, à Gand.

Cruyplants, Raymond, industriel, plaine des Chaudronniers, 2, à Gand.

100. *Cruyt. E.*, notaire, marché au Beurre, 3, à Gand.

Cruyt, abbé Maurice, curé de St-Antoine, rue de l'Avenir, 60, à Gand.

Cumont, Frantz, professeur à l'Université, conservateur délégué aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, rue des Vanniers, 29, à Gand.

De Baets, Herman, avocat, vice-président du Conseil Provincial, rue des Boutiques, 11, à Gand.

De Bast, Camille, sénateur, Coupure, 44, à Gand.

105. *De Bersaques, Charles*, chirurgien-suppléant à l'Hôpital civil, rue de la Croix, 6, à Gand.

De Brabandere, Victor-Camille, professeur à l'Université, rue neuve St-Pierre, 80, à Gand.

De Bruycker, Aimé, secrétaire communal, rue Van Eyck, 54, à Gand.

de Crombrugghe de Looringhe, baron A., vice-président au Tribunal de 1re instance, rue Savaen, 12, à Gand.

De Dryver, Léon, Fossé courbe, 7, à Gand.

110. *de Formanoir de la Cazerie, chevalier Auguste*, rue courte du Marais, 6, à Gand et château de Ter Lucht, à St André (par Bruges).

de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck, vicomte Amaury, rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles, et château d'Elseghem.

de Ghellinck d'Elseghem, chevalier Jean-Baptiste, bourgmestre de Wannegem-Lede, membre de la Chambre des Représentants, château de St-Denis-Westrem.

De Graeve, Théo, photographe, rue de Bruges, 41, à Gand.

de Grave, O, greffier provincial honoraire, boulevard Frère-Orban, 19, à Gand.

115. *de Haerne, Werner*, attaché aux archives de l'État, boulevard de la Citadelle, 96, à Gand.

de Hemptinne, Alexandre, professeur à l'Université de Louvain, rue basse des Champs, 51, à Gand.

de Hemptinne, comte Joseph, industriel, rue Charles-Quint, 29, à Gand.

de Hontheim, chevalier Albert, propriétaire, rue basse des Champs, 52, à Gand.

de Kemmeter, baron Adolphe, ingénieur, rue du Gouvernement, 5, Gand.

120. *de Kerchove de Denterghem, comte*, digue de Brabant, 3, à Gand.

de Kerchove d'Exaerde, baron, vieux quai des Violettes, 26, à Gand, et château de Lovendegem.

de Kerchove d'Exaerde, Albert, conseiller à la Cour d'appel, place Liévin Bauwens, 3, à Gand, et château de Wetteren.

de Kerchove d'Exaerde, baron Raymond, gouverneur de la Flandre Orientale, place Laurent, 4, à Gand, et château de Bellem.

de Kerchove d'Exaerde, Robert, rue Quellin, 1, à Anvers.

125. *de Kerchove d'Ousselghem, E.*, sénateur, 7, rue de la Croix, à Gand, et château de Landegem.

Delacre, Maurice, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, boulevard du Fort, 16, à Gand.

de la Kethulle de Ryhove, Adrien, conseiller à la Cour d'appel, 25, rue Charles-Quint, à Gand.

de Lanier-Van Monckhoven, A., ingénieur, industriel, sénateur, consul de Danemark, chaussée de Courtrai, 20, à Gand.

De Lannoy, Charles, professeur à l'Université de Gand, rue Louis Hap, 83, à Bruxelles.

130. *de l'Arbre Albert*, avocat, archiviste de la ville, place de la Station, à Grammont.

de le Croix, M., industriel, Grand-Toquet, 16, à Gand.

Delvin, Jean, artiste peintre, directeur de l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre du Comité provincial et de la Commission locale des monuments, membre de la Commission du Musée des beaux-arts, rue de Rooigem, 262, à Gand.

Demoulin, A., professeur à l'Université, rue Joseph Plateau, 10, à Gand.

De Munter, Edgard, peintre décorateur, vieux marché aux Veaux, 3, à Gand.

135. *De Muynck, Georges*, industriel, chaussée de Courtrai, 76, à Gand.

de Pélichy, baron Léon, juge au Tribunal de 1re instance à Gand, vieux chemin de Bruxelles, 79, à Gendbrugge.

De Perre, Edmond, juge au Tribunal de 1re instance, rue des Servantes, 4, à Gand.

De Reu, Louis, docteur en droit, greffier de la province de la Flandre Orientale, vieux quai au Bois, 6, à Gand.

De Rudder, Ernest, avocat, rue Charles-Quint, 94, à Gand.

140. *De Rudder, Henri*, ingénieur, à Boussu.

de Smet, Firmin, bourgmestre de Vinderhaute, château de Schauwbroeck, à Vinderhaute.

De Smet, Frédéric, artiste sculpteur, rue de la Station, 7, à Gand.

De Smet, Léon, industriel, chaussée de Courtrai, 10, à Gand.

de Smet de Naeyer, Christian, rue neuve St-Pierre, 34, à Gand.

145. *de Smet de Naeyer, Frédéric*, propriétaire, rue de la Vallée, 47, à Gand.

de Smet de Naeyer, comte Paul, Ministre d'État, Sénateur, rue de la Science, 12, à Bruxelles.

Destanberg, Désiré, instituteur en chef, boulevard des Hospices, 78, à Gand.

De Stoop, Gustave, conducteur principal des Ponts et chaussées, boulevard de la Citadelle, 167, à Gand.

De Tavernier, A, libraire, rue courte du Jour, 22, à Gand.

150. *De Tracy, Henri*, artisie-peintre, rue Saint-Sauveur, 65, à Gand.

De Vaere, Maurice, conducteur des Ponts et chaussées, Coupure 61, à Gand.

De Vriendt, Isidore, négociant en bois, rue neuve St-Pierre, 92, à Gand.

De Weerdt, Maurice, avocat, 1, rue des Hospices, à Gand.

Deyaert, Joseph, professeur à l'École de tissage, rue Guinard, 16, à Gand.

155. *d'Hoop, Emile*, ingénieur des Ponts et chaussées, rue Guillaume-Tell, 29, à Gand.

D'Hoy, Constant, photographe, rue courte du Jour, 25, à Gand.

Diegerick, Emile, ingénieur du Service technique provincial, rue de la Chênaie, 6, à Gand.

Dierkens, Ferdinand, architecte, rue de la Lièvre, 11, à Gand.

Donnet, Fernand, secrétaire de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

160. *Doutreluigne, J.*, conducteur principal des Ponts et chaussées, 41, rue Miry, à Gand.

Drubbel, Jules, professeur au Conservatoire royal de musique, rue de la Vallée, 39, à Gand.

Duclos, Adolphe, chanoine titulaire de la cathédrale, boulevard Conscience, 1, à Bruges.

Dutry-Van Loo, Jules, négociant, rue des Champs, 14, à Gand.

Eggen, Jean-L.-M., avocat, rue Guinard, 20, à Gand, et Ghistelles lez Ostende.

165. *Eggermont, Albert*, architecte-entrepreneur, Coupure, 93, à Gand.

Fayen, Arnold-R., docteur en philosophie et lettres, assistant à l'Institut historique belge à Rome, 18, piazza Rusticucci, Rome.

Feyerick, Albert, industriel, rue neuve St-Pierre, 17, à Gand.

Feyerick, Jacques, industriel, rue du Soleil, 1, à Gand.

Fleischer, Berthold, chimiste, professeur à l'École industrielle, rue Ledeganck, 11, à Gand.

170. *Fraeys-Papejans de Morchoven, Paul*, candidat-notaire, rue St. Jean, 12, à Bruges.

Fredericq, Albert, avocat, rue du Jardin, 9, à Gand.

Gallet-Miry, Achille, sténographe du Sénat de Belgique et du Conseil provincial de la Flandre Orientale, rempart de la Biloque, 396, à Gand.

Geirnaert, Henri, architecte, fossé d'Othon, 26, à Gand.

Goderus, Armand, juge au Tribunal de 1re instance, rue du Poivre, 8, à Gand.

175. *Goethals*, chanoine, rue de Bruges, 7, à Gand.

Goethals, comte Dorsan, propriétaire, rue longue du Marais, 16, à Gand.

Goffin, Léon, docteur en droit, aide-bibliothécaire à l'Université, quai de l'Évêché, 14, à Gand.

Grenier, Jules, industriel, rue Terre-Neuve, 116, à Gand.

Grootaert, Ernest, ingénieur des chemins de fer de l'État, rue du Poivre, 7, à Gand.

180. *Gruel, Léon*, président honoraire du Syndicat patronal de la reliure et de la brochure, rue St-Honoré, 418, Paris.

Hacquaert, Henri, régent à l'École moyenne de l'État, rue des Arts, 115, à Mont-Saint-Amand.

Hauman, G., peintre-décorateur, rue de Wondelgem, 68, à Gand.

Heins, Maurice, docteur en droit, chef de bureau de l'Administration communale, rue Metdepenningen, 4, à Gand.

Heyse, Jules, notaire, rue digue de Brabant, 71, à Gand.

185. *Herry, baron Harold*, château de Schelderode.

Heyman, Edmond, chef de bureau à l'Administration communale, rue du Nouveau Bois, 15, à Gand.

Hoste, Hubert, architecte, place St Martin, 3, à Bruges.

Hulin, Jules, place de l'Évêché, 3, à Gand.

Hyde, Gustave, rue des Foulons, 9, à Gand.

190. *Hyde, Paul*, rue des Foulons, 9, à Gand.

Hye de Crom, Léon, consul de Vénézuéla, chaussée de Courtrai, 75, à Gand.

Hye Hoys, Joseph, boulevard du Fort, 8, à Gand.

Hymans, Henri, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, 15, rue des Deux Églises, à Bruxelles.

Janson, Louis, propriétaire, rempart des Chaudronniers, 30, à Gand.

195. *Kervyn de Meerendré, Daniel*, avenue de la Place d'Armes, 7, à Gand, et Tronchiennes (Baerle).

Ladon, A., artiste verrier, fossé St-Elisabeth, 11, à Gand.

Lamberty, Achille, avocat, conseiller provincial et communal, boulevard du Béguinage, 38, à Gand.

Lameere, Jules, conseiller à la Cour de Cassation, rue de Naples, 45, à Bruxelles.

Laroy, Ch., surveillant des Ponts et chaussées, 102, boulevard de la Citadelle, à Gand.

200. *Lauryssen, C.*, receveur des actes judiciaires, rue des Sœurs Noires, 6, à Gand.

Leboucq, Hector, recteur de l'Université, membre de l'Académie royale de médecine, Coupure, 145, à Gand.

Lebrun, Emile, artiste-peintre, place d'Armes, 5, à Gand.

Le Fèvere de Tenhove, chevalier, propriétaire, rue des Sœurs Noire, 13, et château de l'Ermitage, Gendbrugge.

Le Fèvere de Tenhove, Gustave, avocat, à Gendbrugge.

205. *Léger, Théodore*, avocat, sénateur, rue d'Angleterre, 14, à Gand.

Leirens, Jules, industriel, boulevard du Jardin zoologique, 35, à Gand.

Libbrecht, Joseph, avocat, bourgmestre de Destelbergen, conseiller provincial, rue Haute, 21, à Gand.

Lievevrouw-Coopman, L., littérateur, rue Ledeganck, 27, à Gand.

Ligy, Arthur, avocat, rue de la Vallée, 2, à Gand.

210. *Lippens, Henri*, antiquaire, rue digue de Brabant, 52, à Gand.

Lippens Hyacinthe, vicaire de St-Paul, rue Van Monckhoven, 1, à Gand.

Lippens, Maurice, avocat, conseiller provincial, bourgmestre de Moerbeke-Waes, rue de Flandre, 23, à Gand.

Maenhaut, J., bourgmestre de Lemberge, membre de la Chambre des Représentants, à Lemberge, par Moortzeele.

Maertens, Albert, président de la Banque de Flandre, consul d'Autriche-Hongrie, rue de la Croix, 9, à Gand.

215. *Maertens, Joseph*, consul de Bolivie, attaché honoraire au Cabinet d'archéologie de l'Université, secrétaire de la Chambre syndicale provinciale des arts industriels, secrétaire adjoint de l'Union des arts industriels et décoratifs, rue d'Ypres, 66, à Gand.

Marchand, Achille, architecte, membre de la Commission locale des monuments, rue des XII Chambres, 80 à Gand.

Martiny, H., rue des XII Chambres, 82, à Gand.

Mast de Maeght, Charles, avocat, rue du Hainaut, 27, à Gand.

Mechelynck, Albert, avocat, juge suppléant au Tribunal de 1re instance, membre de la Chambre des Représentants, digue de Brabant, 16, à Gand.

220. *Meeus, Frans*, vérificateur de l'enregistrement et des domaines, rue Marnix, 28, à Gand.

Meuris, H., chef de bureau principal à l'Administration des Ponts et Chaussées, rue du Cerf, 14, à Gand.

Minne, Achille, architecte, professeur à l'Athénée et à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, rue courte des Violettes, 25, à Gand.

Miry, J., peintre décorateur, rue de la Vallée, 64, à Gand.

Morel de Boucle St-Denis, Eugène, industriel, Coupure, 9, à Gand.

225. *Morel de Boucle St-Denis, Lucien*, industriel, secrétaire de la société « la Lys », quai de la Lys, 106, à Gand.

Nève, Léon, notaire, rue de Bruges, 92, à Gand.

Nève, Pierre, ingénieur, rue de Bruges, 5, à Gand.

Nyssens, Pierre, ingénieur, directeur du Laboratoire agricole de l'État, rue du Jambon, 16, à Gand.

Ondereet, Alphonse, percepteur des télégraphes, Coupure, 103, à Gand.

230. *Parmentier, Georges*, docteur en droit, greffier-adjoint au Tribunal de 1re instance, rue de la Chênaie, 10, à Gand.

Pauwels, Armand, négociant, Tolpoortstraat, 41, à Deynze.

Phlippo, Georges, greffier-adjoint au Tribunal de 1re instance, rue de Bruxelles, 1, à Gand.

Piers de Raveschoot, Gabriel, propriétaire, château de Cruyshautem.

Poelman, Désiré, avoué, rue courte du Marais, 37, à Gand.

235. *Potjes, Edouard*, professeur au Conservatoire royal de musique, Coupure, 162, à Gand.

Prayon de Pauw, consul de l'Empire d'Allemagne, rue des Violettes, 10, à Gand.

Raepsaet, Paul, sénateur, bourgmestre d'Audenarde, à Audenarde.

Raeymaekers, D., médecin de régiment ff. au 10me régiment de ligne, avenue Tesch, 65, à Arlon.

Ramlot, Robert-Fr., ingénieur, consul de Siam, administrateur du Comptoir d'escompte de la Banque nationale de Belgique à Termonde, place d'Armes, 9, à Gand.

240. *Richebé, Raymond*, avocat, ancien élève de l'école des Chartes, avenue de Wagram, 152, à Paris (XVIIe).

Rigidiotti, Victor, étudiant, Gavere et rue Léopold, 51, à Anvers.

Rinskopf, Georges, industriel, rue du Miroir, 17, à Gand.

Roland, A., conseiller à la Cour d'appel, quai des Tonneliers, 17, à Gand.

Rooms, Remi, statuaire, rue de l'École, 36, à Gand.

245. *Rothlisberger, Albert*, industriel, place St-Elisabeth, 24, à Gand.

Sacré Edmond, photographe, rue de la Calandre, 1, à Gand.

Saintenoy, Paul, architecte, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue de l'Arbre-bénit, 119, à Ixelles.

Sarton, Georges, étudiant, rue St-Michel, 5, à Gand.

Sauer, Oscar, imprimeur, rue des Champs, 89, à Gand.

250. *Servais, Clément*, professeur à l'Université, rempart de la Biloque, 300, à Gand.

Sinaeve-Dhondt, A., sculpteur, rue des Ramoneurs, 8, à Gand.

Snoeck, Charles, rue neuve St-Jacques, 38, à Gand.

Société Littéraire, « Le Club », place d'Armes, 25, à Gand.

Soens, abbé E., professeur à l'Athénée royal, boulevard de Bruxelles, 6, à Gand.

255. *Speltinckx, J.*, industriel, rue aux Vents, 4, à Gand.

Stepman, Henri, éditeur, rue longue des Violettes, 23, à Gand.

Steyaert, Emile, président du Tribunal de 1re instance, quai des Moines, 48, à Gand.

Stillemans, Mgr Antoine, évêque de Gand, place de l'Évêché, 1, à Gand.

Tydgadt-Vander Straeten, A., négociant, rue Haut-Port, 27, Gand.

260. *Tyman, A.*, notaire, rue du Limbourg, 30, à Gand.

Vaerwyck, Henri, architecte, rue Terre-Neuve, 22, à Gand.

Valcke, Henri, architecte, rue de la Pacification, à Ledeberg.

Van Assche, Guillaume, notaire, rue basse des Champs, 38, à Gand.

Van Autryve, Jean, entrepreneur architecte, boulevard des Hospices, 13, à Gand.

265. *Van Bambeke, Ch.*, professeur émérite à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, rue Haute, 7, à Gand.

Van Bambeke, Florimond, propriétaire, rue longue des Pierres, 11, Gand.

Van Brabandt, Joseph, avocat, rue longue des Violettes, 51, à Gand.

Van Crombrugghe Jules, industriel, rue des Foulons, 15, à Gand.

Van den Bosch, Firmin, avocat-général près la Cour d'appel, chaussée de Courtrai, 189, à Gand.

270. *Vanden Hende, Jules*, architecte, boulevard du Château, 347, à Gand.

Vanden Hove, Désiré, propriétaire, à Moortzeele.

Van der Auwermeulen, Maurice, huissier à la Cour d'appel de Gand, plaine des Chaudronniers, 6, à Gand.

vander Bruggen, baron Maurice, membre de la Chambre des Représentants, rue du Gouvernement, 18, Gand, et château de Wielsbeke, par Waeregem.

Van der Haeghen, Arnold, imprimeur, rue des Champs, 60, à Gand.

275. *Van der Haeghen, Desiré*, architecte, Coupuré, 173, à Gand.

Van der Linden, Herman, professeur à l'Université de Liége, rue de Tirlemont, 124, à Louvain.

Vanderlinden, J.-F., ingénieur en chef des ponts et chaussées, administrateur-inspecteur de l'Université, Cour du Prince, 27, à Gand.

Vander Mensbrugghe, André, auditeur militaire suppléant, Coupure, 131, à Gand.

Vander Mensbrugghe, Robert, ingénieur, Coupure, 131, à Gand.

280. *Van der Poorter, Gustave*, imprimeur-éditeur, rue de la Cuiller, 18, à Gand.

Vander Stichelen, Albert, propriétaire, rue du Patyn, 79, à Gand.

Van Doosselaere, Victor, imprimeur, Pêcherie, 64, à Gand.

van Egeren, Julien, conseiller à la Cour d'appel, rue Malibran, 119, Bruxelles, et Vinderhaute.

Van Hamme, Ernest, architecte, membre de la Commission locale des monuments, rue longue de la Monnaie, 52, à Gand.

285. *Van Hoecke-Peeters, Emile*, architecte, rue Haute, 81, à Gand.

Van Hoorebeke, Ladislas, avocat, rue des Cinq-Vannes, 6, à Gand.

Van Houtte, Hubert, chargé de cours à l'Université, Pêcherie, 76, à Gand.

Van Imschoot, Fritz, docteur en médecine, professeur à l'Université, rue de la Monnaie, 3, à Gand.

Van Iseghem, P., conseiller à la Cour de cassation, rue de Florence, 30, à Bruxelles.

290. *van Loo, baron Albert*, bourgmestre d'Oostacker, place d'Armes, 28, à Gand, et château de Langerbrugge.

van Oost, Georges, industriel, consul de Perse, Coupure, 110, à Gand.

Van Ortroy, Fernand, professeur à l'Université, quai des Moines, 37, à Gand.

Van Thorenburg, Constant, négociant en vins, Cour du Prince, 26, à Gand.

Varenbergh, Alfred, avocat, rue neuve St-Jacques, 31, à Gand.

295. *Varlez, Louis*, avocat, Coupure, 50[5], à Gand.

Veirman, P., employé, rue Basse des champs, 13, à Gand.

Verhaegen, Pierre, avocat, conseiller provincial, place du Marais, 5, à Gand.

Verhaeghe de Naeyer, G., ancien marché au Mouton, 1, à Gand.

Verhagen, Joseph, boulevard du Béguinage, 30, à Gand.

300. *Verstraeten, Camille*, docteur en médecine, professeur à l'Université, place Van Artevelde, 15, à Gand.

Vlamynck, étudiant, rue Guillaume Tell, 23, à Gand.

Voortman, Robert, industriel, place du Marais, 23, à Gand.

Vyt, Camille, libraire, rue basse des Champs, 13, à Gand.

Willems-Limnander, Félix, ancien conservateur des Hypothèques, rempart St-Jean, 18, à Gand.

305. *Willems, Pierre*, industriel, rue Joseph Plateau, 47, à Gand.

Williame, Charles, rentier, rue du Chantier, 11, à Gand.

Wolters, Frédéric, ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'Université, avenue des Moines, 17, à Gand.

Wolters, Gustave, inspecteur général des Ponts et chaussées, administrateur-inspecteur honoraire de l'Université de Gand, rue de l'Avenir, 47, à Mont-St-Amand.

Ysabie, Achille, directeur de l'Académie d'Alost, rue Haute, 6, à Gand.

310. *Ysebrant dè Lendonck, Fernand*, château de Meirelbeke.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

(1er janvier. — 31 décembre 1908.)

MEMBRES EFFECTIFS :

De Neffe, Victor, professeur émérite à l'Université de Gand.
Pyfferoen, Oscar, professeur à l'Université de Gand.
De Vigne, Jules, avocat, membre de la Chambre des représentants, à Gand.

MEMBRES HONORAIRES :

Van de Putte Cyrille, professeur à l'Athénée royal d'Ath.
Van Houcke, A.-H.-L., ingénieur architecte, à Laeken.
Boone, Louis, fabricant de pianos, à Gand.

Algemeene vergadering van 13 Januari 1909.

—

Assemblée générale du 13 janvier 1909.

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Compte-rendu analytique des publications offertes à la Société (Mr A. Diegerick, bibliothécaire).

II. Les secrétaires flamands d'Erasme : I. Hilaire Bertholf (Mr A. Roersch).

III. Comment les caractères de l'architecture flamande se montrent-ils dans les monuments brugeois? Quelles sont les influences qu'on rencontre dans ces édifices? (avec projections) (Mr H. Hoste). — **Discussion.**

—

La séance est ouverte à 8,30 h. du soir sous la présidence de Mr le chanoine Vanden Gheyn, président.

Ont signé le registre de présence : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président; Hulin, vice-président; Schoorman, trésorier; Coppieters Stochove et Heins, conseillers; V. Fris et J. E. Nève, secrétaires, et MM. D. Van der Haeghen, C. D'Hoy, H. Le Roy, Walche, Bergmans, Phlippo, Hoste, Counson, Claeys-Boúúaert, Eggen, Serdobbel, de Tracy, H. Coppieters Stochove, Gallet, Lievevrouw-Coopman, Meeus, Van Houtte, R. Vander Mynsbrugghe, A. Vander Mensbrugghe, Cloquet, L. Willems, Coryn, Meuris.

—

Mr Diegerick fait savoir que son état de santé ne lui permet pas d'assister à la séance.

Mr Victor van der Haeghen s'excuse de ne pouvoir venir à la réunion.

I.

Communications.

Mr le Président. Mr Berten, que je regrette de ne pas voir ce soir, nous a fait, dans notre dernière séance, une communication des plus intéressantes et qui eut été écoutée avec plus d'attention encore si l'on n'avait pas été si pressé d'assister à une discussion que chacun attendait avec impatience depuis une couple de mois. Le travail si bien étudié de notre savant confrère a fait l'objet, dans certains journaux, de critiques peu aimables émanant, sans doute, d'une personne qui, certainement, n'était venue, ce soir-là, que pour assister à la discussion relative à la restauration du château de Gérard le Diable. J'ai tenu, MM., à présenter cette observation, au nom de tous les membres de bureau, qui, vous le pensez bien, sont absolument étrangers à ce communiqué. Aucun de nous, et, j'en suis convaincu, aucun membre de cette assemblée non plus, ne partage l'opinion émise par l'auteur de ce communiqué. (*Applaudissements*).

Mr De Waele. Mr le Président, je désire faire une rectification concernant l'interruption que j'ai faite dans la dernière séance et qui a été incomplètement reproduite au bulletin.

D'abord, il s'y trouve que je *supplie* Mr Heins, alors que je n'ai fait que lui conseiller *de ne pas insister* (ce sont les termes que j'ai employés).

Ensuite, j'ai expliqué le terme « anti-constructif » en faisant remarquer que les retombées des arcs de la voûte se trouvaient, à hauteur d'homme, aux endroits où les fenêtres étaient indiquées par Mr Heins. Cette explication ne se trouve pas au bulletin.

Note sur les droits des comtes de Hollande dans le pays de Waes au XIIe siècle.

Mr L. Willems. Dans un mémoire sur la *frontière Franco-allemande,* qui vient de paraître dans vos *Annales*, j'ai soutenu cette thèse : que les comtes d'Alost ont été en possession du *pays de Waes* pendant la majeure partie du 12e siècle ; que cette seigneurie avait été donnée tout d'abord par Robert le Frison à Baudouin II d'Alost, avant 1082, puisque le *Chronicon Trunchiniense* notant, anno 1082, la mort de ce Baudouin, ajoute « cui Robertus Frisius dederat Truncinium, *Vuas* et Rusla ». J'ai montré Waes passant successivement à Baudouin III d'Alost, à Iwain, et finalement à Thierry. Puis, ce dernier étant mort en 1165 sans enfant, ses terres firent retour à la couronne de Flandre. Je me suis appuyé sur les diplômes anciens, et surtout sur la note de Gislebert de Mons — un contemporain, celui-là, dont l'information est en général fort sûre — relatant que lors du décès de Thierry d'Alost : « terra [ejus] tam de Alost, *quam de Waisa*, ad Philippum [*d'Alsace*] devenit ».

Je n'ignore point qu'en défendant cette thèse, j'entre en désaccord avec tous ceux (Vanderkindere excepté) qui ont essayé de retracer l'histoire primitive du *pagus* de Waes. Pour ces historiens ce *pagus* fut détenu pendant la majeure partie du 12e siècle par les *comtes de Hollande;* et c'est à eux que Philippe d'Alsace l'enleva pour en faire un domaine de la couronne de Flandre.

Notez que tout le monde est d'accord sur ce point que les comtes de Hollande détenaient encore Waes au commencement du XIe siècle. Mais il s'agit de savoir quand ils l'ont perdu.

Je présume que c'est vers 1014 (c'est la date que J. de Thielrode assigne à la prise du *Gravenkasteel* de Gand); et que Baudouin IV, en enlevant aux comtes de Hollande leur château de Gand, les aura dépouillés du même coup de leur comté de Gand, y compris le *pagus* de Waes, qui pour lors n'en était qu'une dépendance.

Vanderkindere opine pour 1079 et croit qu'à cette date Robert le Frison prit Waes aux Hollandais pour en faire don à Baudouin II d'Alost.

J'ai discuté tout cela fort longuement dans mon mémoire.

Je ne me suis guère occupé de l'opinion de ceux qui estiment que Waes est resté en possession des Hollandais jusqu'en plein douzième siècle. C'est là, à mon sens, une pure erreur. Toutefois, nous le savons tous, rien n'a la vie aussi dure qu'une erreur historique, ou une légende. Dès lors, j'aurais peut-être bien fait de consacrer quelques lignes dans un appendice à la réfutation de cette opinion et d'en montrer l'origine : aussi me fais-je un plaisir de réparer aujourd'hui ce que je négligeai hier.

Si tant de gens se sont crus autorisés à affirmer que les comtes de Hollande ont gardé Waes si longtemps, c'est qu'ils avaient pour eux l'assertion formelle du père de l'historiographie flamande : j'ai cité J. de Meyere. Comme cela s'est vu tant de fois, on s'est fié à lui sans le contrôler, ce que plus personne n'osera faire encore, espérons-le, depuis que Mr V. Fris nous a donné son excellente étude sur *les sources des Annales Flandriæ*.

Nous lisons en effet dans les *Annales* (de même que dans le *Compendium*), anno 1167, que Florent de Hollande conclut avec Philippe d'Alsace le *pacte d'Hedinsee :* de Meyere nous en indique les clauses, puis il ajoute : « Verum haud ita multo post, quia Florentius hanc pacem non servavit, abstulit illi Philippus omnia quœ habuit in dictis insulis (*la Zélande*) ; *abstulit prœterea illi terram Vuasiam, quam tenuerant comites Hollandiæ in fide ac clientela comitum Flandriœ.* Hœc omnia sui fecit juris ac Flandrico adjecit imperio ».

La question se pose maintenant : d'où de Meyere tient-il ces renseignements ?

Consultons Mr Fris, p. 184, et nous verrons qu'il y a ici un emprunt aux *Antiquités de Flandre* de Ph. Wielant. En effet, après avoir parlé des stipulations du traité de paix, le président ajoute (p. 408) : « Et depuis, pour ce que le dict

Florens n'entretenoit la dicte paix, le conte Philippe luy osta tout ce qu'il avoit es dictes ysles (la Zélande) et *avecq ce, luy prinst la terre de Wase que les contes de Hollande avoient tenu en fief des contes de Flandre et les appliqua a son domaine de Flandre,* et donna Bevre à Thiery, seigneur de Dixmude, lequel prestement feist reparer le chastel d'iceluy lieu ».

D'après le système de Wielant, les comtes de Hollande ont donc gardé Waes jusqu'après la paix d'Heidensee. L'auteur nous le confirme du reste en toutes lettres, lorsque, parlant de l'expédition que fit en 1157 Philippe (en l'absence de son père) contre Florent de Hollande, il dit : « et feist une course par mer contre le dict Florens... *et aussy au terroir de Wase qui lors appartenoit au conte de Hollande* ». Ce renseignement a également été traduit par de Meyere, anno 1157 : « et Wasiam] *possessam tum ab Hollandiis* ».

Voilà donc de Meyere hors cause et il échet maintenant de rechercher d'où Wielant tient ses renseignements.

Il ne saurait y avoir, je crois, de doute à cet égard. La *Flandria generosa,* rédaction C, contient une interpolation ayant trait à la paix d'Heidensee. L'interpolateur nous raconte que Florent s'en fut attaquer Philippe en Alsace (!) et qu'il mit le siège devant Amersteyn. Mais Florent fut fait prisonnier et contraint ensuite de signer la paix. Parmi les stipulations de cette paix se trouve l'article suivant :

« Item quod quœdam dominia, quœ Florentius habuit juxta Scaldam, *videlicet terram de Waes,* Philippo pro perpetuo daret annectando comitui Flandriœ cum XXV millibus florenorum ».

Un compilateur Hollandais de la fin du XVe siècle, Johannes a Leydis, a eu ce même texte sous les yeux et l'a paraphrasé (1). Après avoir parlé aussi du siège d'Amersteyn, il nous assure que l'une des clauses de la paix était : « Insuper quod Philippus perpetuo possideret tempore medietatem

(1) Éd. 1620, p. 164.

terrarum sitarum in occidua parte Schaldœ, *quæ jam vocatur Waes...* » Seulement dans son *Chronicon* l'événement est relaté anno MCLXXVII, mauvaise lecture pour MCLXVII.

Entre la *Flandria generosa* (et la paraphrase de Joh. a Leydis), d'un côté, et le traité de Wielant (et la paraphrase de de Meyere), de l'autre, il y a cependant une différence capitale. Les deux premières sources affirment que la *cession de Waes* fut l'une des clauses du traité de paix. Tandis que Wielant prétend que Florent perdit Waes « *et depuis...* », comme conséquence de l'inobservation du traité — ce que de Meyere rend par « *haud multo post* » — (fort peu de temps après...) D'où vient ce changement? Il est clair, à mon avis, que Wielant, qui a travaillé sur des pièces d'archives et qui vraisemblablement aura eu en main l'original du pacte d'Heidensee, pût constater *de visu* que le renseignement de la *Flandria* était erronné. Alors qu'a-t-il fait? Il s'est dit que si Waes n'avait pas été annexé par le traité même, ce devait avoir été par après; et c'est dans ce sens qu'il a corrigé sa source.

L'erreur qu'il commit en agissant de la sorte nous apparaît maintenant manifeste. Il a eu tort de prendre sur lui de rectifier les faits et aurait dû tout simplement rejetter en entier cette inepte interpolation.

En effet, j'ai indiqué au commencement de cette note quels sont les textes qui nous permettent de dire que les comtes d'Alost possédèrent Waes au XIIe siècle. De plus, une connaissance même superficielle de l'histoire de Flandre à cette époque, suffirait pour que l'on comprenne que les comtes de Hollande ne peuvent avoir détenu le pays en question aussi longtemps. Car, comment admettre que si Thierry de Hollande avait possédé ce fief important au lendemain de l'assassinat de Charles le Bon (1127), Galbert ait pu négliger de nous faire part de ce détail, lorsqu'il nous parle des prétentions de la maison de Hollande à la couronne de Flandre? Certes si les comtes de Hollande avaient dû hommage pour Waes aux comtes de Flandre, ils auraient été amenés à devoir se prononcer pour l'un des prétendants, Guillaume Cliton,

Thierry d'Alsace ou Guillaume d'Ypres. Or, on voit clairement en lisant les chroniqueurs du temps que les événements de Flandre ont été pour les comtes de Hollande des événements qui leur étaient étrangers.

De tout ceci résulte que c'est bien l'interpolateur de la *Flandria generosa* à qui l'on peut imputer l'erreur dans laquelle ont versé Joh. a Leydis, Philippe Wielant et de Meyere.

Encore un mot avant de terminer.

Non seulement les comtes de Hollande n'étaient plus en possession du fief de Waes au XIIe siècle, mais il paraît résulter de notre examen qu'ils n'avaient plus même de prétentions sur cette terre. En effet, il me semble clair que si la maison de Hollande avait entendu maintenir toujours ses droits sur le *Gravenkasteel,* sur Waes, ou sur une partie quelconque de son ancien comté de Gand, Philippe d'Alsace, qui en 1167 pouvait faire signer à Florent de Hollande tout ce que bon lui semblait, n'eut certes pas manqué d'exiger de lui une renonciation expresse à ses prétentions.

S'il a passé outre, c'est qu'il jugeait sans doute la chose tout-à-fait inutile.

II.

Compte rendu analytique des publications offertes à la Société.

Cet objet, par suite de l'indisposition de M. le Bibliothécaire Diegerick, est remis à une séance ultérieure.

III.

Les secrétaires flamands d'Erasme.

Mr A. Roersch propose pour l'insertion dans les Annales, une étude sur les secrétaires flamands d'Erasme. Il retrace ce soir la carrière de l'un d'eux, Hilaire Bertolf. Né à Lede,

à la fin du XVe siècle, Bertolf fut successivement le commensal d'Erasme, d'Agrippa de Nettesheim, de Marguerite d'Angoulème, de Rabelais et mena une existence mouvementée. On n'a conservé que des fragments de ses œuvres littéraires.

IV.

Comment les caractères de l'architecture flamande se montrent-ils dans les monuments brugeois? Quelles sont les influences qu'on rencontre dans ces édifices?

Mr H. Hoste. L'auteur examine d'abord les monuments de style roman : la base de la tour de St. Sauveur, et le transept de la cathédrale de St. Donat (démolie, mais dont on conserve de bons dessins), offrent comme caractère commun, des rangées de fenêtres ou de baies aveugles. Cette disposition qu'on rencontre dans une série de monuments romans de la Flandre Occidentale et de la Flandre française, semble être d'origine normande; on la rencontre en effet couramment dans les églises romanes normandes de la France et de l'Angleterre.

Quant à la chapelle de St. Basile, le plan peut être normand (voir De Caumont, Abécédaire d'archéologie, tome I, p. 135). Les bases à griffes des colonnes ainsi que les pied-droits de la porte sud offrent des caractères absolument tournaisiens; tandisque les colonnes dont le chapiteau se compose d'un simple abaque, et les chapiteaux des dosserets laissent deviner une influence normande (1); les contreforts semi-circulaires sont encore empruntés à l'école normande (2).

La nef de l'église Notre Dame est évidemment un morceau de l'école tournaisienne. Toute cette partie du monument

---

(1) Quelques uns de ces chapiteaux sont du type tournaisien.

(2) M^r le chan. Duclos a porté à l'ordre du jour du Congrès de Liége 1909 la question suivante : « L'église de St Basile à Bruges, construite au XIIe siècle, sous l'influence rhénane ».

est d'ailleurs construite en calcaire de Tournai. (Examen des supports, fenêtres, façade, etc.).

A l'église de St. Jacques, (restes de l'église primitive) l'influence de l'école de Tournai se voit seulement dans les supports de la tour. Le reste de l'édifice est construit en briques; et la nature des matériaux a influé sur la forme et le caractère des fenêtres. La corniche à arcatures décorées est un apport de l'école normande.

Mêmes remarques pour l'église de Béguinage dont la disposition primitive se voit sous les combles des bas côtés; mais l'architecture en briques s'y montre déjà plus développée; le pignon Est offre un décor d'arcatures aveugles — le rampant est exécuté en briques taillées posées sur un larmier en briques — etc.; la porte du bas côté Nord est en plein cintre, forme affectionnée par les maîtres d'œuvre brugeois, durant la période gothique.

Les supports de l'église St. Gilles (nef basse laissant voir l'ancienne ordonnance de l'édifice), sont en pierre de Tournai; les arcades et la claire-voie sont exécutées en briques dont la mise en œuvre a été particulièrement soignée et est hautement significative. La disposition des fenêtres du clair-étage est évidemment une transposition en briques de la claire-voie tournaisienne.

Le chœur de la cathédrale et celui de l'église Notre Dame sont d'inspiration française; piliers en faisceau, triforium à arcatures redentées posant sur des supports moulurés; larges fenêtres garnies de meneaux à plusieurs lumières; voûtes nervées; flore des chapiteaux; moulures; bandeaux saillants à décor fleuragé sous la corniche extérieure. L'architecture du terroir se montre dans les murs extérieurs construits en briques, les ébrasements des fenêtres, le meneau engagé construit en briques, ainsi que dans l'allure sobre de l'ensemble.

Bientôt les formules étrangères sont abandonnées complètement à l'extérieur des monuments brugeois.

Aux XVe et XVIe siècles l'influence brabançonne se fait *très peu* sentir à Bruges.

Conclusions de l'examen de ces monuments brugeois :

1° à la période romane :

Nos églises se sont élevées sous l'influence des écoles de Tournai et de Normandie ; les éléments fournis par ces écoles ont pu être reproduits au moyen de matériaux indigènes ; mais l'emploi de ceux-ci n'a pas entraîné la création de formes spéciales.

2° à la période gothique : (XIIIe siècle).

a) Les églises de grandeur moyenne offrent un aspect bien particulier : hormis les colonnes avec leur base et chapiteau, tout y est construit en briques, et tout ce qui est brique a revêtu une forme particulière et rationnelle ; nous y voyons cependant des éléments étrangers, telles les arcatures sous les corniches, mais l'assimilation au tempérament indigène est bientôt complète.

b) Dans les grands édifices auxquels nos constructeurs voulaient donner une allure plus monumentale, nous rencontrons plus d'influences étrangères : celle de l'école de Tournai à la nef de Notre Dame ; celle de l'école française aux chœurs de St. Sauveur et de Notre Dame ; toutefois lors de la construction de ces deux derniers édifices la poussée du terroir était déjà très forte : l'extérieur de ces monuments le prouve.

(*Applaudissements*).

M^r le Président. Nous remercions Mr Hoste de son travail si intéressant qui a nécessité des recherches vraiment savantes. J'espère que ce travail pourra paraître dans nos *Annales,* sinon dans son entier, du moins en résumé.

Mr Hoste. En venant ici développer ces idées, j'avais surtout pour but de provoquer la discussion. L'heure est trop avancée, mais cette discussion pourrait peut-être avoir lieu ultérieurement. A ce point de vue il serait utile de faire paraître un résumé de mon travail au *Bulletin.*

M^r le Président. Nous y comptons et nous vous remercions.

La séance est levée à 10 3/4 heures.

Assemblée publique annuelle

du dimanche 14 février 1909, à 11 heures du matin,

en la salle des séances du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

I. Rapport sur les travaux de la Société en 1908, par Mr J. Nève, secrétaire.

II. Un petit problème d'histoire économique à l'époque carolingienne :

Draps de Frise ou draps de Flandre? par Mr H. Pirenne.

III. Lucas de Heere et les portraits anglais portant son monogramme supposé, par Mr G. Hulin.

IV. A propos du mot de Charles-Quint :

« *Je mettrai Paris dans mon Gand* », par Mr A. Heins.

—

La séance est ouverte à 11 heures et quart sous la présidence de Mr le Chanoine Vanden Gheyn, président.

Prennent place au bureau : Mr le Gouverneur de la Flandre Orientale, Mr l'échevin Siffer, N. de Pauw, MM. van-der Haeghen et Hulin, vice-présidents, Schoorman, trésorier, Diegerick, bibliothécaire, Heins et Coppieters Stochove, conseillers, V. Fris et Joseph E. Nève, secrétaires.

—

Dans la salle nous remarquons MM. Van Bambeke, Chr Soenens, Gailliard, Willemsen, H. de Smet de Naeyer, Baron Herry, Baron Casier, Hyde, De Waele, Berten, P. Claeys, P. Bergmans etc.

—

Se sont fait excuser S. G. Monseigneur l'Evêque de Gand et Mr Joseph Casier.

—

Mr le Président fait part à l'assemblée des excuses et des regrets de Mr Pirenne, qui, indisposé, ne pourra donner lecture du travail annoncé. Il prononce ensuite l'allocution suivante :

I.

Allocution de Mr le chanoine Vanden Gheyn, président.

—

Mesdames, Messieurs,

Il y aura bientôt de cela quelque quinze ans. Dans les fondations du portail renaissance de la cathédrale côté septentrional on découvrait une pierre tombale, dont l'intérêt archéologique décida Mr l'architecte provincial à engager l'autorité provinciale à offrir la dite pierre à la ville de Gand, pour être placée au musée lapidaire de l'abbaye St Bavon.

A peine installée dans notre riche collection qu'elle vit un beau dimanche tout un aéropage de doctes archéologues et historiens se grouper devant elle, pour discuter non sa valeur au point de vue de l'art, mais son inestimable prix au point de vue de son origine.

Nous savons bien que dès l'abord un sceptique chercha prudemment à ralentir l'enthousiasme de ses collègues, afin d'arrêter une légende, disait-il, en voie de procréation. Malgré ces avertissements la question chaque jour mieux et patiemment étudiée s'éclaircissait davantage, au point de conduire sinon à la certitude mathématique, du moins au summum de la probabilité.

Ce qui d'ailleurs avait éveillé l'attention de nos confrères sur le problème qu'ils avaient à résoudre, c'est que précisément peu de temps auparavant il avait été mis fin à une

autre légende — une vraie celle-ci — et qui consistait à faire considérer comme la pierre tombale d'Hubert van Eyck « une grande pierre à surface rugueuse, présentant l'aspect d'une dalle retournée », et qui se voyait dans la cinquième chapelle à main droite de la crypte de St Bavon.

La curiosité indiscrète de quelques archéologues gantois munis d'autorisations délivrées par qui de droit, avait eu raison de la jolie histoire, que répétaient nécessairement à l'envi tous ceux qui s'occupaient de décrire notre cathédrale, en recourant à un procédé bien simple, sinon très expéditif. Ils avaient retourné la dalle, et avaient trouvé quoi? une pierre d'autel au lieu de pierre tombale. La cause était jugée. Mais précisément cette coïncidence, fortuite si l'on veut, déterminait les chercheurs à se livrer à de nouvelles investigations pour découvrir la pierre tombale d'Hubert van Eyck, si par hasard, celle-ci se trouvait quelque part. Celle-ci d'ailleurs pouvait aisément se reconnaître, non en raison de l'inscription qui pouvait l'identifier, mais à cause de la description minutieuse que nous en laissait notre Marcus van Vaernewyck dans son *Historie van België*. C'est parce que ce texte de van Vaernewyck parut si clair à Mr l'architecte provincial, et si parfaite la concordance de celui-ci avec le dessin de la pierre retrouvée à St Bavon, qu'il émit l'avis que celle-ci devait être la pierre tumulaire de l'illustre auteur de l'Agneau mystique.

C'est d'ailleurs la conclusion qui a prévalu, et le motif par conséquent pour lequel le conservateur du musée lapidaire n'hésite pas à renseigner le visiteur sur l'authenticité de l'objet qu'il a sous les yeux.

Je n'ai pas en ce moment à reprendre le débat d'où naquit la conviction aujourd'hui généralement partagée : tel n'est pas le but que je me propose, et j'accepte sans nouvelle discussion un point qui paraît acquis à l'histoire.

Mais cette controverse eut pour nouveau résultat de rappeler à quelques uns d'entre nous, que si Hubert van Eyck avait érigé à sa gloire un impérissable monument, nous Gantois nous n'avions rien fait pour perpétuer sa mémoire. Jean

van Eyck est honoré à Bruges, Hubert n'a pas reçu à Gand la moindre marque de gratitude. C'est à Mr Joseph De Smet que revient l'honneur d'une généreuse initiative, en même temps que celui d'une délicate pensée. Le mémorial à consacrer à Hubert, c'est devant son chef d'œuvre même qu'il convient de l'ériger, et ainsi l'étranger qui viendra à St Bavon admirer l'Adoration de l'Agneau, trouvera pour lui faire face le monument que la reconnaissance de nos concitoyens lui aura élevé. Et pour donner corps à sa pieuse et exquise idée, Mr De Smet avait aussitôt formé un comité, et celui-ci sans perdre de temps s'était adressé au génial sculpteur Dillens, le chargeant de produire une maquette capable de répondre à nos communes aspirations. Les rares initiés, et nous en fûmes, eurent l'heureuse fortune de caresser quelque temps du moins l'espoir de voir la cathédrale s'enrichir d'un nouveau chef d'œuvre. Et pourquoi le tairions-nous? Pouvions-nous sans réelle émotion ne pas appeler de tous nos vœux le jour où notre incomparable église de St Bavon. si riche en œuvres d'art, allait voir encore s'accroître son admirable patrimoine par le généreux effort d'un de nos artistes les mieux en renom? Mais hélas! tout demeura à l'état de projet, projet combattu d'ailleurs dans un milieu où nous croyions devoir soulever l'enthousiasme, et la maquette trop grande sans doute pour s'égarer dans les cartons, encombre peut-être quelque coin perdu d'un ministère.

Je n'ai pas, Mesdames, Messieurs, en vous résumant cette petite page d'archéologie locale, je n'ai pas eu l'intention de rédiger un banal fait divers, ni moins encore eu l'idée de vous faire le triste récit d'une regrettable déconvenue. J'ai d'autres projets, et si vous le permettez, je compte vous les exposer en peu de mots.

Loin de moi la pensée de dire du mal de nos musées d'archéologie, mais ce n'est pas les juger défavorablement que de les considérer au moins dans leur ensemble comme des dépôts d'objets, sinon perdus, du moins hors d'usage. Je me demande donc si c'est dans ce milieu qu'il convient de

reléguer la pierre tombale d'Hubert van Eyck, je me demande si l'on croit avoir fait assez en soulignant le numéro que porte cette dalle au musée lapidaire, par une notice plus développée, et un commentaire plus éloquent.

Je me demande encore s'il serait venu à l'esprit de personne de placer cette pierre dans un musée quelconque, si de prime-abord on en avait reconnu l'origine.

En vous rappelant les circonstances dans lesquelles s'est fait le transfert de cette dalle tumulaire de la cathédrale de St Bavon aux ruines de l'abbaye, vous avez pu vous convaincre que la fabrique d'église dépossédée par l'autorité provinciale d'un objet qui allait devenir si précieux, n'avait alors aucune raison à faire valoir pour ne pas accorder son consentement, tacite du moins, aux propositions de Mr l'architecte provincial.

J'ignore même si ce collège a été invité à donner son avis sur cette question, qui paraissait ne pouvoir être résolue que dans un sens purement et strictement archéologique, et qui d'ailleurs reçut sa solution avec la plus entière bonne foi chez tous, et avec le désir nettement déclaré de sauvegarder tous les intérêts.

Sans incriminer donc la mesure qui a été prise, mais au contraire tout en rendant hommage à la sagacité et à la prudence de ceux qui l'ont provoquée, et de ceux qui l'ont exécutée, puisque nous leur devons d'avoir retrouvé un trésor perdu, cependant nous n'hésitons pas, au risque de soulever de brulantes controverses, et de susciter d'énergiques protestations, nous n'hésitons pas à demander le retour de la pierre tombale à la cathédrale de St Bavon.

Nous souhaiterions que l'initiative des démarches à entreprendre en ce sens émane de la société d'histoire et d'archéologie, et élargissant notre pensée, nous voudrions que la restauration de cette pierre tombale, ou si l'on préfère sa reproduction en un fidèle fac-simile la rende au public plus intelligible et partant mieux comprise.

Il y a quelques années notre société par la seule ressource de la volontaire cotisation de ses membres, sans le moindre

concours d'aucun pouvoir public, parvenait à ériger dans les ruines de l'abbaye de St Bavon un mémorial à l'homme si méritant à qui nous devons la conservation de ces merveilleux débris archéologiques.

Ne pourrions-nous pas trouver dans le culte que nous professons au sein de notre société pour l'impérissable mémoire d'Hubert van Eyck, la raison d'une générosité suffisante pour couvrir les frais d'une entreprise, qui nous a paru digne de fixer un instant votre attention.

J'en conviens : les objections que fera naître l'idée que nous lançons de façon si inattendue, nécessiteront un examen que nous ne pouvons évidemment aborder en cette solennelle et plénière assemblée. Nous aurons donc à revenir dans l'intimité de nos séances ordinaires sur la forme précise à donner à la question que nous venons à peine d'indiquer. Si nous nous sommes permis de vous en saisir aujourd'hui même, c'est que le besoin, dit-on, rend ingénieux, et la nécessité où je me trouvais de remplacer à la dernière heure le causeur aussi charmant que goûté qu'est Mr Pirenne, m'a inspiré l'idée de forcer votre attention en vous parlant d'Hubert van Eyck, et m'a engagé à ébaucher devant vous un avant-projet, auquel votre obligeante courtoisie, je l'espère, accordera tout au moins la prise en considération. (*Applaudissements.*)

II.

Rapport du Cercle d'Histoire et d'Archéologie pour 1908.

Mr Joseph E. Nève. C'est une tradition en honneur dans notre Cercle d'adresser chaque année un souvenir ému à ceux d'entre nous qui ne sont plus. L'an dernier nous avons perdu trois membres effectifs : MM. Victor De Neffe, Oscar Pyfferoen et Jules De Vigne et trois membres honoraires : MM. Cyrille Van de Putte, A. H. L. Van Houcke et Louis Boone.

Aucun d'entr'eux n'avait fait de l'histoire ou de l'archéologie l'objet principal de ses études mais tous suivaient avec intérêt nos travaux. Une mention spéciale est due à Mr Jules De Vigne, auquel les fonctions d'échevin des finances de la ville de Gand avaient imposé des principes de sage économie financière : il desserrait toutefois généreusement les cordons de la bonne municipale lorsqu'il s'agissait de la conservation ou de l'enrichissement du patrimoine artistique de notre cité. M. De Vigne a bien mérité à ce titre de la ville de Gand. Il appartenait à la Société d'Histoire et d'Archéologie, gardienne vigilante toujours, quémandeuse souvent, de nos monuments et de nos musées, de remémorer les mérites de celui auquel souvent elle fit appel lorsqu'il s'agissait de sauver quelque vestige de notre glorieux passé ou d'acquérir pour nos musées quelqu'œuvre d'art que de traitresses enchères menaçaient d'envoyer à l'étranger.

Après cet hommage rendu à nos membres défunts jetons, si vous le voulez bien, un coup d'œil rapide sur les travaux de notre société pendant l'exercice écoulé. Notre activité traditionnelle, qui ne s'est pas encore démentie un moment depuis la fondation il y a 16 ans — nous pouvons, je crois, sans fausse honte nous reconnaître ce mérite — s'est maintenue aussi vive et aussi laborieuse que les années antérieures. Nous n'avons sans doute pas eu en 1908 un congrès d'histoire et d'archéologie comme en 1907, nous n'avons pu en des assises solennelles mettre en lumière les patientes recherches de nos historiens et les féconds travaux de nos archéologues, nous n'avons pu étaler aux regards d'étrangers éblouis nos monuments restaurés en un décor de fêtes aussi artistiques que charmantes, mais pour s'être confinées dans notre salle coutumière de séances et entre nos seuls membres, nos discussions n'en ont pas été moins instructives ni moins fructueuses. Au surplus n'avons-nous pas chaque année un Congrès en réduction dans cette session de la Fédération historique et archéologique de la Flandre Orientale? Celle tenue en 1908 fut spécialement brillante : elle siégea à Calmont, au château

du chevalier Behagel où d'importantes fouilles entreprises par le Vicomte de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck ont fait découvrir des poteries romaines dans six *tumuli*.

Nous allons passer rapidement en revue les principaux objets qui ont figuré à l'ordre du jour de nos travaux.

Un fascicule de nos *Annales* a été publié. Il contient une étude fort intéressante sur un homme politique flamand peu connu, *Robert d'Aire, chancelier de Flandre*, étude due à un jeune historien qui promet beaucoup, Mr Willem Blommaert. Mr L. Willems y étudie les *Frontières de la France et de l'Empire à Gand et dans le pays de Waes du IXe au XIIe siècle*. C'est une contribution importante à l'examen d'une question depuis longtemps débattue et qui présente pour nos concitoyens un intérêt tout spécial : notre ville était en réalité formée de deux cités différentes, elle s'étendait à la fois en territoire français et en pays germanique. Mais quelles étaient les limites qui séparaient les deux territoires? Grave problème, à la solution duquel Mr Willems a apporté un concours important. Ce fascicule de nos Annales renferme enfin un travail de Mr vander Haeghen qui nous y fait connaître deux curieuses figures gantoises : *l'humaniste-imprimeur Robert de Keyser et sa sœur Clara, miniaturiste*.

La société a fait paraître deux fascicules de l'*Inventaire Archéologique*. L'intérêt de cette publication et son utilité sont de jour en jour mieux démontrés.

Notre bulletin a vu cette année dix fois le jour. Sa lecture montre combien notre société est vivante, l'assiduité de ses membres et la part que tous prennent aux discussions soulevées pour la restauration de nos monuments anciens ou les questions débattues de notre histoire locale.

Parcourons rapidement ce bulletin et notons les faits intéressants de notre existence sociale pendant l'année 1908.

Deux assemblées extraordinaires ont été consacrées à entendre, l'une Mr l'abbé Coupé, qui nous a évoqué les souvenirs d'un voyage en *Auvergne* et fait goûter les saveurs pittoresques comme les trésors artistiques de cette curieuse région —

et l'autre Mr l'abbé Nève qui nous a parlé de la *Stèle funéraire Attique* et montré combien nos sculpteurs modernes auraient intérêt à s'inspirer des principes des sculpteurs de l'Attique, dans leurs efforts pour atteindre l'art simple, sincère et grand.

Dans nos assemblées mensuelles ordinaires les questions traitées sont généralement des questions spéciales touchant à tel point d'histoire, à la restauration de tel monument. Des questions générales y sont cependant débattues parfois et nous en citerons deux qui furent discutés l'an dernier.

Mr Firmin Van den Bosch a abordé le problème de la *Réorganisation de nos Musées*. Il voudrait que dans ceux-ci les œuvres d'art, non plus classées séparément, soient réunies dans une même ambiance et que mobilier, porcelaines, peintures et sculptures d'une même époque, rassemblées, fassent revivre le temps qui les a vu éclore, mieux que ne le font aujourd'hui ces œuvres dispersées. Ces idées soulevèrent une vive discussion car d'aucuns leur reprochèrent d'être une réalisation impossible. Une heureuse attraction intervint et il fut admis unanimement qu'il y avait lieu de donner aux œuvres d'art un décor propre à les mettre en valeur.

Encore dans le domaine des questions générales Mr Pirenne a continué cette année la campagne qu'il avait entamée aux Congrès de Mons et de Gand en faveur des petites archives, perdues dans nos maisons communales rurales et que des mains inexpertes ou mal informées détiennent à l'abri des recherches des historiens. Et que d'intérêt cependant ne présentent-elles pas? A côté des documents officiels qui reposent dans les grandes archives il y a les mille petits faits de la vie journalière de nos aïeux qui sont cachés dans ces humbles documents. Si la politique de nos ancêtres, leurs luttes pendant des siècles contre l'étranger changeant souvent de nom mais restant toujours également ennemi de nos libertés, notre formation économique, sont aujourd'hui presque complètement connues grâce aux ressources qu'ont fournies à nos historiens les grandes archives, que ne resterait-il pas à glaner dans les greniers de nos plus modestes maisons com-

munales? Ne pourrions-nous en faire sortir toute la vie de nos bourgeois et de nos paysans, de cette race forte et solide qui abandonnait la charrue et le métier pour prendre les armes et défendre et acheter une liberté qu'ils ont pétrie de leur sang?

Sur la proposition de Mr Pirenne une commission provinciale a été constituée : elle est chargée de promouvoir partout où la chose sera possible, l'inventaire des archives locales. Espérons que cette commission fera œuvre prompte et utile et qu'elle mettra à la disposition de nos chercheurs de nouveaux éléments de travail et de succès.

Nos monuments gantois et nos paysages urbains ont comme chaque année figuré en tête de l'ordre du jour de nos travaux et de nos discussions.

Le Beffroi qui symbolise à la fois le glorieux passé de notre cité et ses franchises communales, préoccupe depuis longtemps notre société. Le campanile de fer qui depuis plus d'un demi siècle le dépare d'ornements de fonte qui rappellent quelque peu une pièce montée d'un maître-patissier, menace — oserions-nous dire heureusement — ruine. Des mesures énergiques s'imposent : déjà la vieille tour, estimant que son état de santé ne provoque pas une sollicitude suffisante chez les mortels s'endormant à son ombre et au son de son carillon, a jugé nécessaire de rappeler la gravité de ses maux en nous lançant quelques morceaux de sa vieille carcasse. Maladroite elle n'a atteint personne, sauf les archéologues et encore n'était-ce que dans leur amour propre. Celui-ci, piqué au vif, remit sur le métier l'étude des remèdes à apporter à notre vieux donjon. Une commission, présidée par Mr Napoléon de Pauw, élabore des plans et des projets : elle espère aboutir bientôt à une solution définitive.

Caressons en l'espoir, car, pour parer aux accès du mauvaise humeur du Beffroi, l'administration communale lui a posé un grand capuchon de bois : veillons à ce que cet encapuchonnement ne ressemble pas à un encommissionnement de la question. Je me hâte d'ajouter que la commission du Beffroi et son vénérable Président ont promis de mettre tout

en œuvre pour que notre Beffroi découronné de sa triste ferblanterie, montre aux étrangers qu'attirera notre Exposition universelle de 1913, un campanile de pierres, entouré de quatre tourelles d'angle et surmonté d'une flèche en bois.

L'approche de notre World's fair attire l'attention sur un autre monument, fort peu remarqué jusqu'ici et que l'annonce de sa destruction a rendu l'objet d'une sympathie tardive peut-être mais presqu'attendrie. Je veux parler de la caserne de la Citadelle. Depuis qu'elle occupait le centre d'un parc que les Gantois aiment passionnément, elle semblait n'être qu'un obstacle aux pelouses agrandies et aux bosquets étendus que rêvent nos citadins en mal d'espace et d'horizon. On ne pouvait certes traiter cette vieille caserne d'empêcheur de danser en rond, car c'était tout ce qu'elle nous permettait de faire au parc et c'est là même le grave grief qu'on articulait contre elle.

Mais la nouvelle d'une fin prochaine, presque prématurée (elle n'est pas même centenaire notre vieille caserne) lui acquit des amitiés insoupçonnées. La vieille porte d'entrée, sa voûte, la grande cour entourée de casemates, tout cela doit-il disparaître pour faire place à de banals gazonnements et de monotones plates-bandes? Les remparts ne formeraient-ils pas une promenade originale? La question en est là; partisans comme adversaires de la démolition ont exposé leurs arguments, la décision appartient au conseil communal et n'est pas de notre compétence. Mais il se pourrait bien que la vieille citadelle réalise la devise qu'elle porte fièrement au frontispice : *Nemo me impune lacesset.* Elle n'a jamais défié d'ennemis que de loin, elle défie aujourd'hui les Gantois et même les archéologues. Osera-t-on relever le défi? l'avenir nous le dira.

Mr Ern. Serdobbel a rouvert devant nous la question des abords du Pont St-Michel, question déjà débattue autrefois au moment où il s'agissait de savoir si le pont aurait été placé ou non dans l'axe de la rue Catalogne. Cette question est tranchée mais on peut, à son occasion, signaler l'effet déplo-

rable que produisent des planches couvertes de réclames multicolores à l'endroit où doivent venir des maisons destinées à fermer la cuve de Gand et souhaiter que ce provisoire ne dure pas plus que certaines solutions appelées définitives.

Le Steen de Gérard le Diable, bien que complètement restauré depuis plusieurs années, a encore eu l'honneur d'une discussion. Mr A. Heins, s'appuyant sur des documents graphiques et notamment sur un plan de Gand de Lucas de Heere, soutint que c'est à tort que le restaurateur du monument, Mr Verhaegen, avait laissé au bel étage onze fenêtres qui n'y avaient sans doute été placées que par les Hieronymites à l'époque où ils transformaient l'étage en chapelle et que la restauration en l'état primitif n'aurait dû comporter que 4 ou 5 fenêtres. Mr Verhaegen défendit son œuvre et rallia l'adhésion de M. Heins lui-même.

Mais je m'aperçois que mon rapport menace de prendre des développements que la plus indulgente bienveillance ne me pardonnerait pas. Je me vois donc forcé de résumer en peu de mots les autres travaux de notre société — et de réclamer à nouveau votre indulgence pour la sécheresse de mon exposé.

L'histoire de la Flandre s'est enrichie cette année de trois travaux importants de nos membres :

L'étendue des droits des Comtes de Hollande dans le pays de Waes au XIIe siècle a fait l'objet d'une savante étude de Mr Léonard Willems.

Mr Hubert Coppieters-Stochove a étudié les *Voyages de Thierri d'Alsace en Orient*. Ce comte de Flandre se rendit quatre et même peut-être cinq fois en Palestine. Ses pérégrinations sont du plus haut intérêt.

Mr le conseiller Berten nous démontra l'existence d'un *lien féodal entre la Zélande et la Flandre au Moyen Age*. Les historiens hollandais ont toujours nié que la Zélande ait été vassale du Comté de Flandre et M. Berten a redressé l'erreur que le chauvinisme leur faisait répandre.

L'histoire locale de Gand a été l'objet de trois communications intéressantes.

Mr van der Haeghen a signalé l'intervention éclairée de Mr Ch. Van Hulthem pour empêcher la destruction de beaucoup de nos œuvres d'art sous prétexte de suppression des armoiries et des emblèmes féodaux au début de la domination française à Gand.

Mr le chanoine Van den Gheyn a détruit la légende qui prétendait que Charles V eût été baptisé en l'an 1500 sur les fonts baptismaux que nous voyons encore à la cathédrale de St-Bavon et démontré que ces fonts ont été commandés le 3 juillet 1809. Si l'histoire détruit la légende, elle détruit aussi la poésie, mais peut-on lui en vouloir?

Mr V. Fris vous a parlé *des chefs de l'iconoclastie gantoise en 1560* et fait connaître des détails fort curieux sur l'organisation du calvinisme à Gand.

Abordons le domaine de l'archéologie.

Mr A. Heins, toujours à l'affut de trouvailles où le pittoresque le dispute à l'intérêt archéologique, nous a, comme chaque année, commenté de ses notes de chercheur et de ses croquis habilement crayonnés, quelques monuments, quelques vestiges par hasard découverts, quelques détails architecturaux ignorés ou oubliés. C'est ainsi qu'il nous a signalé le *Tympan de l'ancienne porte d'entrée de la chapelle de l'hospice Wenemaer,* découvert au cours des travaux exécutés dans une maison de la place Ste-Pharaïlde.

Mr Heins a fait des *anciennes clefs d'ancre de façades flamandes et brabançonnes du XVIe au XVIIIe siècles,* une étude fouillée et montré combien l'art peut rendre intéressantes d'aussi minces détails d'architecture.

Mr H. Hoste a recherché les caractères de l'architecture flamande dans les monuments brugeois et démontré que ceux-ci avaient subi des influences fort diverses notamment les influences normande et germanique.

Mr A. Roersch, tout à ses études sur nos humanistes belges, nous a fait connaître la curieuse figure d'Hilaire Ber-

tholf, un des secrétaires flamands d'Erasme, longtemps commensal de Rabelais et dont la vie aventureuse est pleine d'intérêt.

La peinture et spécialement la peinture flamande continue a être l'objet des savantes études de plusieurs de nos membres.

Mr Hulin nous a donné des renseignements fort curieux sur la vie matérielle des peintres gantois au XVe siècle, dans une étude sur *Liévin Van den Bossche et Willem van Lombeke, alias de Ritsere.*

Cette famille des Van den Bossche a donné à la peinture d'autres de ses membres encore. Quatre d'entr'eux, Achillet, Tristan, Liévin et Agnès, peintres de bannières, dont nous avons conservé encore un exemplaire remarquable au musée d'archéologie, ont été étudiés par Mr Victor van der Haeghen et Mr Van Werveke s'est attaché à rechercher quelles étaient les œuvres d'Agnès Van den Bossche que nous possédions encore.

Mr Van Werveke a étudié un rétable flamand de la fin du XVe siècle en ce moment au South Kensington Museum à Londres et dans lequel il croit retrouver un ancien rétable ornant le maître-autel de notre cathédrale St-Bavon. Mr Joseph Casier a appuyé cette étude de quelques notes intéressantes.

Mr Hulin a étudié encore deux de nos principaux enluminеurs du début du XVe siècle, les frères de Limbourc qui illustrèrent la magnifique bible de Philippe le Hardi à la Bibliothèque nationale de Paris.

Dans le domaine de la bibliographie, Mr Victor vander Haeghen a donné communication d'une note sur le *Liber Floridus*, vaste recueil encyclopédique, compilé en 1120 par le chanoine Lambert, de St-Omer, et dont l'original est conservé à la bibliothèque de l'université de Gand.

Mr Léonard Willems nous a fait connaître un nouveau manuscrit du fameux roman de moyen-âge *Reinaert de Vos.* Tous ceux qui s'intéressent aux lettres flamandes savent les patientes recherches de Mr Willems pour dépouiller le texte

du grand poëme des interpolations et des erreurs commises par les copistes. Le nouveau manuscrit apportera à ce travail minutieux un précieux adjuvant.

Voici ma tâche terminée, Mesdames et Messieurs. Voici notre bilan soumis à l'assemblée générale des Gantois qui ont confié à notre société le soin de faire revivre notre histoire et de veiller jalousement à nos trésors artistiques.

Si vous trouvez que nous nous sommes jusqu'ici fidèlement acquittés de cette mission, continuez nous cet appui bienveillant dont votre présence à cette assemblée nous est un témoignage que nous apprécions hautement.

Notre chère ville de Gand a enfin repris parmi les villes d'art la place qui lui revenait et que d'autres plus bruyantes et avouons le, longtemps aidées de notre indifférence, nous avaient ravie. Les étrangers nous viennent chaque année plus nombreux et s'en retournent émerveillés des trésors rencontrés dans la « ville des monuments ». Ces trésors longtemps cachés dans les oubliettes de l'indifférence, ces monuments négligés par toute une époque de veulerie artistique, ont été remis en lumière : le mérite en revient avant tout au gouvernement du Roi et à la ville de Gand qui ont fait des sacrifices grands et généreux pour notre rénovation artistique. Mais permettez nous de caresser l'idée que notre Société a sa part de mérite et qu'elle aussi a bien mérité de nos concitoyens.

(*Applaudissements.*)

III.

Lucas de Heere et les portraits anglais portant son monogramme supposé.

Mr G. Hulin donne communication de notes d'après lesquelles les portraits attribués jusqu'ici à Lucas de Heere sont en réalité d'un peintre peu connu, Hans Ewouts. L'attribution primitive reposait notamment sur le monogramme que portent ces portraits ; un H et un E entrelacés. Dans la

lettre E on trouvait un F et un L et on lisait le monogramme comme suit : *Lucas de Heere fecit.* Un texte récemment découvert établit que ce monogramme est en réalité celui d'Hans Ewouts. (*Applaudissements.*)

IV.

A propos du mot de Charles-Quint : « Je mettrai Paris dans mon Gand ».

Mr A. Heins.

Mesdames et Messieurs,

Le Comité Directeur de notre Société, grâce à l'obligeance de l'un de ses membres, Mr Maurice de Smet de Naeyer, a pu vous faire distribuer les deux plans de Gand et de Paris au XVIe siècle, dont les clichés parurent récemment dans une édition des Mémoires de van Vaernewyck.

Faits tous les deux pour l'ouvrage de Braun et Hogenberg, vers le troisième quart de ce XVIe siècle dont nous allons parler, ils nous donnent l'aspect très intéressant, vraiment pittoresque, des deux grandes cités.

La vue à vol d'oiseau de Paris nous montre, vers la gauche, à travers l'agglomeré, une sorte de ligne continue, en arc, qui indique l'ancienne enceinte de la ville au XIVe siècle.

La vue du plan de Gand vous est familière.

Celle que vous avez sous les yeux a été gravée, en même temps que celle de Paris, environ quarante ans après que fut peint le beau panorama de Gand de 1534. Cette dernière œuvre constitue une de nos richesses iconographiques les plus précieuses; vous pouvez en comparer la reproduction, que plusieurs d'entre vous possèdent, avec la planche du graveur allemand. Il y a seulement à faire remarquer, en passant, que la citadelle dite des Espagnols, dont il sera question plus

Plan de Gand, d'après « Civitates orbis terrarum » de G. Braun et Fr. Hogenberg (1576).

Plan de Paris au XVIe siècle, d'après Braun et Hogenberg.

loin, existe sur la gravure et que, à l'emplacement qu'elle occupe, on voit, en 1534, l'abbaye St-Bavon encore intacte.

Arrivons à notre sujet. Vous connaissez tous, les deux mots fameux attribués à Charles-Quint, et qui se rapportent à la grandeur de la ville de Gand qui l'avait vu naître au début du siècle qui nous occupe.

En deux circonstances, il aurait voulu par une comparaison pittoresque, marquer son admiration filiale.

Ces mots historiques ou soi-disant tels ont pu être, venant de lui, des cris de fierté pour Gand qu'il devait cependant, vers le même temps, rudement châtier.

Vous savez qu'en effet, par dessus tous ses titres, si nombreux et si divers, il se parait volontiers de celui de : « Bourgeois de Gand ».

La première des deux phrases célèbres : je mettrai Paris dans mon Gand, il l'aurait dite à Paris, devant François Ier quand, venant d'Espagne, en 1539, il se rendait vers cette ville de Gand turbulente et rebelle.

La seconde de ces phrases impériales aurait été prononcée, à Gand même, au moment où, cherchant les moyens de la dompter, il lui fut conseillé de la détruire tout uniment. Charles recula devant cette extrémité et montrant la ville, du haut d'une tour, il en fit remarquer la splendeur et dit : Combien faudrait-il de peaux d'Espagne (villages) pour faire un Gant de cette grandeur.

Nous ne retiendrons, de ces deux phrases, que celle qui a trait au rapport qui, d'après lui, existait entre les dimensions respectives de Gand et de Paris, à la supériorité qu'il attribuait à la première sur la seconde.

Nous avons voulu examiner quelles étaient les proportions exactes des deux *capitales* en cause, vers le milieu du XVIe siècle, donc peu de temps avant que les gravures que vous avez sous les yeux, furent exécutées.

Pour cela nous avions à notre disposition d'autres documents que ces plans à vol d'oiseau, plus ou moins fantaisistes, d'un grand intérêt cependant, et qui, même à première vue, nous donneraient presque la solution cherchée.

En les comparant rapidement on remarque que la surface bâtie, vraiment habitée, pour Paris, est plus grande que celle qui correspond, pour Gand, aux mêmes conditions.

Nous disions, il y a un instant, *capitales;* en effet, Gand était bien alors, comme elle l'était depuis plusieurs siècles, la chef-ville, la capitale du comté de Flandre, le plus beau qui fut au monde.

Ce comté, d'une richesse incomparable, rivalisait, disait-on, avec des royaumes et notamment avec la France, dont la capitale, Paris, balançait le renom séculaire de Gand.

Revenons un instant sur les circonstances dans lesquelles notre Empereur en arriva à vanter notre vieux Gand, en le mettant en parallèle avec la grande ville de l'Ile de France.

Il perça certes en son dire devant le roi François, un sentiment de dédain, dont nous contrôlerons la valeur, à l'égard de Paris qui lui faisait fête.

« Je mettrai Paris dans mon Gand », ou bien aussi, comme le donne Baedecker, dans son édition récente de 1905 : « Mon Gand, Paris danserait dedans » est la forme que Charles imprima à sa pensée quand, le 1r janvier 1540, il fut reçu au bord de la Seine, par son ancien ennemi devenu son ami, François Ir, en de solennelles cérémonies.

On sait que de violentes querelles avaient surgi entre les deux Souverains; le Roi de France, avant 1540, par trois fois, avait sommé l'Empereur de comparaître devant lui, à Paris. Ces défis ne furent pas acceptés. La dernière de ces sommations fut faite en 1537. A la suite d'un nouveau refus de Charles-Quint de se soumettre à la volonté du Roi François, l'empereur se vit, par arrêt du Parlement de Paris, dépossédé de la Flandre et de l'Artois. Inutile de dire que l'Empereur n'eut cure de cette confiscation toute platonique. Le temps passa, la paix intervint et trois ans après la promulgation de la sentence du Parlement, donc en 1540, Charles-Quint fut admis à traverser la France et c'est en triomphe qu'il passa dans les rues de la capitale française.

Entré dans Paris par la porte St-Antoine, près de l'ab-

baye de ce nom, l'Empereur arriva, escorté par les corporations, les gentilshommes, l'université, le Parlement, les princes de la maison Royale, au Palais (actuellement palais de justice), après une station à Notre-Dame où fut chanté un Te Deum. François Ir attendait Charles au pied du Perron du Palais des Rois; un banquet eut lieu (c'est probablement là que fut dit le mot qui nous intéresse) et la fête se termina par des danses et autres divertissements.

Quoiqu'il en soit maintenant de l'authenticité des paroles de l'Empereur flamand, elles étaient bien dans le goût de l'époque. Elles correspondaient bien à l'enthousiasme que la capitale des Flandres provoquait chez tous ceux qui la visitèrent en ce temps et non moins auprès de ses enfants, tels Vaernewyck et bien d'autres.

Il nous suffit, à nous, que la parole de Charles-Quint ait cours et soit rappelée un peu partout, pour que nous désirions examiner la valeur qu'elle peut avoir.

Pour atteindre ce résultat, nous avons, par des moyens relativement sûrs, comparé et mesuré des plans plus exacts dans leurs tracés que ceux que vous avez sous les yeux.

En juxtaposant ainsi deux plans à l'échelle, des deux villes de Gand et de Paris, vers 1550, date qui se rapproche le plus de celle de l'entrevue au Palais de Paris, j'ai pu connaître, avec une approximation suffisante, les parties urbaines vraiment habitées, construites, de chacune d'elles.

Pour Paris, cela était plus facile que pour Gand, car le plan de Hogenberg indiquant clairement l'orbe de l'enceinte de 1300, englobée dans une autre plus étendue, celle qui existait du temps de Charles-Quint, nous donne le territoire exact de la ville, des deux côtés du fleuve.

Cette portion de l'enceinte, à gauche, vous le remarquerez, suit exactement le tracé des grands boulevards intérieurs actuels. Ces murailles et ces fossés vont ainsi, du haut de la planche vers le bas, de la Bastille à la Tour du bois, au bord de la Seine, un peu au-delà du Louvre, alors encore relativement réduit. En face de ce Louvre qui allait devenir un Palais

magnifique, voici la Tour de Nesle ; à droite, l'enceinte remonte vers la Porte St-Jacques, laissant en dehors l'abbaye de St-Germain des Prés, entourée de ses fossés, pour continuer vers les îles de la Seine, au-delà de la cité, vers le faubourg St-Victor, assez considérable comme vous le voyez (en haut de la planche à droite).

Reportant maintenant sur un plan moderne, l'indication de Hogenberg, si claire en ce qui concerne les boulevards où nous voyons encore les portes, refaites au XVIIe siècle, de St-Denis et de St-Martin, et en faisant de même, pour la portion opposée, pour les rues du vieux Paris, que traverse l'actuel boulevard St-Germain, nous trouvons, pour la partie construite au XVIe siècle, une superficie d'environ *626 hectares*.

Ces dimensions sont celles de l'intérieur de l'enceinte entière, en y ajoutant les petits agglomérés, faubourgs en réalité, de Montmartre à gauche, de St-Germain, de St-Jacques et de St-Victor, à droite. Ces agglomérations, assez réduites, situées contre le périmètre de défense, sont naturellement depuis longtemps absorbés par la ville de Paris.

Nous avons cependant à signaler qu'à l'époque qui nous occupe, elles étaient, à l'égard de la grande ville centrale, ce qu'étaient pour Gand les villes ou quartiers ruraux de St. Bavon et de St. Pierre.

Il y a donc là une situation identique quant aux seigneuries abbatiales, attenantes au mur de défense.

Nous disions que Gand aussi possédait ses petites cités monacales, particulières. C'était, vers le Nord-Est, St. Bavon dont il nous reste quelques ruines, vers le Sud, St. Pierre, qui fut autonome jusqu'à la Révolution française. Sur le plan que vous pouvez consulter en ce moment, la ville de St. Bavon a été presque complètement rasée, et il en est de même d'une partie des bâtiments de l'abbaye ; le carré, vers le haut de la planche, entouré de remparts et de fossés étant justement cette citadelle avec ses bastions, que l'empereur Charles se décida à construire pour mâter ses chers et féaux de Gand.

La ville de St. Pierre lez Gand, sur son mont Blandin, vous la voyez, à droite du plan, avec ses deux églises, l'une paroissiale, l'autre conventuelle; elle a, l'antique commune abbatiale, une étrange situation topographique; de son haut plateau dominé par ses temples, descendent des rues populeuses, jusqu'au bord du canal aux chaudrons, pénétrant ainsi comme un coin dans la cité gantoise.

Si nous retranchons de Gand la superficie des deux abbayes, en somme indépendantes de la cité, nous obtenons pour la ville même une superficie de *417 hectares*.

Cette dimension n'est évidemment pas rigoureusement exacte, car, faute de murailles continues sur les documents que nous avons à consulter, nous ne pouvons pas déterminer, aussi sûrement que pour Paris, les limites des surfaces bâties; mais, en cela, toutefois, la vue cavalière de 1534, parvient à nous aider suffisamment.

Donc à proprement parler, le Paris de 1540 est plus grand que le Gand de la même époque.

Mais peut-être l'Empereur a-t-il joué sur les mots et voulu dire, le pensant et le sachant exact, que le *territoire* effectif de Gand était de beaucoup plus considérable que celui de Paris.

En ce cas, Charles avait certes cent fois raison.

L'étendue de la juridiction, les terrains non bâtis, enclos à de grandes distances du centre par les fossés du Rietgracht, les langues de terre, les prairies, etc., vers Wondelghem, par Meulestede, vers Tronchiennes, vers St. Denis-Westrem, vers Oostacker, Gentbrugghe etc., sont en réalité, énormes.

Tout cela est bien Gand, sans aucun doute et l'était déjà du temps de Charles Quint, comme aussi bien longtemps avant lui.

Toutefois, je pense qu'il est juste et équitable de ne faire de comparaison entre les deux villes qu'au point de vue de la densité vraie des habitations, des rues et des quartiers bâtis.

Au cours d'une étude ultérieure et dans laquelle je pourrai donner quelques plans explicatifs, (étude que voudra bien,

je l'espère, publier dans ses Annales, la société qui m'a fait l'honneur de m'appeler à parler devant vous), je complèterai les données que je viens d'exposer.

C'est ainsi qu'il y aura lieu de tenir compte de certains éléments qui peuvent, d'une façon spéciale, influencer en plus ou en moins, notre connaissance des dimensions respectives des deux villes.

Ne faudrait-il pas soustraire pour Paris, par exemple, l'énorme étendue, le grand vide que crée, en son milieu, le cours de la Seine et décompter aussi certaines îles, derrière Notre-Dame, alors encore complètement inhabitées?

J'ai trouvé qu'actuellement il y a là, rien que pour la surface des eaux, quelque chose comme 220 hectares.

Cela, dans un sens, est un facteur important.

En réalité, Mesdames et Messieurs, si je compte pour Gand, au total, territoires des abbayes compris, 564 hectares environ, j'ai trouvé, comme je vous le disais, pour Paris 626 hectares, avec les agglomérés des abbayes voisines de ses murailles.

De même, en décomptant de l'étendue de Gand, ses deux abbayes, j'ai trouvé 417 hectares formant la ville en elle-même.

Dans les deux cas, la plus grande dimension se serait trouvée à Paris, de façon incontestable.

J'insiste naturellement encore une fois sur ce fait, que ces rapports s'appliquent aux surfaces réellement bâties.

Il y a là, comme vous le voyez, un avantage assez sensible en faveur de Paris : une **soixantaine d'hectares.**

Libre à nous, cependant, de suivre l'exemple de notre illustre concitoyen et de ne pas nous astreindre à une comparaison absolument géométrique; d'autant plus qu'à notre choix, nous pouvons conserver ou soustraire, pour Paris, si nous le voulons, l'énorme surface d'eau dont je vous donnais le chiffre.

Elle est, cette surface liquide, de beaucoup supérieure à celle dont nous sommes cependant richement dotés, nous

aussi, par nos rivières et nos canaux. De plus, il y a lieu de dire que les ponts de Paris étaient des rues à hautes maisons, comme le plan le montre nettement, où devait vivre une population relativement importante.

Je pense, en résumé, que Charles Quint a risqué sa phrase à allure un tantinet méridionale, en se disant que personne ne se donnerait la peine de contrôler son affirmation.

Peut-être pourtant, joua-t-il sur les mots et pensait-il, à part lui, au *territoire* immense de la ville flamande où la cité, la vie urbaine et active, n'occupait alors, comme proportionnellement maintenant encore, qu'une partie relativement minime.

C'est le moment de rappeler que le territoire actuel de notre ville est de 2,660 hectares et que son enceinte a un développement de 26 kilomètres.

Comment pouvons-nous conclure ?

En nous contentant d'avoir vu célébrer notre chère ville par Charles Quint, avec ou sans arrière-pensée ou jeu de mots, et aussi par beaucoup d'autres, tel le grand voyageur Florentin Guicciardin ! Celui-ci, vers le même temps, la trouva forte et belle, à cause, dit-il, de son site et assiette naturelle, et il la rapporte à la magnifique et populeuse cité de Milan.

J'abrègerai la citation de cet auteur intéressant dont le voyage aux Pays-Bas est célèbre, mais je veux retenir de ses appréciations si flatteuses pour notre ville quelques lignes qui me paraissent typiques.

Elles se rattachent assez directement à notre sujet et c'est par elle que nous terminerons cette communication.

Dans cette étude sur ce Gand, si vaste et si turbulent, Guicciardin parle de nos îles, de nos ponts, il s'extasie sur nos belles et somptueuses églises et je note ceci : « Gand est le premier membre et capitale du pays de Flandre, ayant préférence sur les autres villes. Elle a été, par plusieurs siècles, très bien peuplée et la plus puissante du pays ; mais les citoyens, abusant quelquefois de leurs moyens et pouvoir, la ville a été aussi plus d'une fois affligée de désastre et ceci par la colère de leurs propres princes.

De fait, dernièrement, l'an 1540, y ayant eu quelques désordres à Gand, l'empereur Charles Quint usa aussi de grande rigueur et de sévérité à la punir et non content de ce, y fit bâtir la dite citadelle pour son assurance ».

Plus loin, dans une vieille édition d'Amsterdam datée de 1625, sous forme d'addition au travail initial du voyageur italien qui parut en 1566, je trouve ces lignes caractéristiques et sur lesquelles je finirai :

« Etant la commune de Gand, un animal avec plusieurs têtes sans beaucoup de raison, laquelle il n'est pas bon d'irriter mais plutot sagement gouverner et surtout, étant en furie, doit être conduite par douceur.

A raison de quoi, l'an 1539, Charles Quint vint en toute hâte, en personne, par terre d'Espagne, ayant entendu que la ville de Gand commençait à se vouloir rebeller, comme connaissant bien les humeurs de ses sujets, sachant aussi que la seule présence du maître peut beaucoup plus effectuer que tous les efforts du serviteur. »

C'est sur cette petite page d'un témoin de notre ancienne histoire et sur cet aperçu de l'humeur batailleuse qu'on nous attribuait, que je finirai cette causerie, examen de conscience de l'auteur du mot, de Charles Quint, examen de conscience aussi de ceux qui, jusqu'ici bénévolement, acceptaient comme parole d'évangile, son assez inoffensive gasconnade qui pouvait nous rendre si fiers. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 12 1/2 heures.

Algemeene vergadering van 17 Maart 1909.

—

Assemblée générale du 17 mars 1909.

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications.

II. Compte-rendu analytique des publications offertes à la Société (Mr A. Diegerick, bibliothécaire).

III. Rapport sur l'administration des finances de la Société (Mr R. Schoorman, trésorier).

IV. Une Question Économique à l'époque Carolingienne : Draps de Frise ou draps de Flandre? (Mr H. Pirenne).

V. Note sur un châtelain de Lille (Mr H. Coppieters Stochove).

—

La séance est ouverte à 8,30 h. du soir sous la présidence de Mr le Chanoine Vanden Gheyn, président.

Ont signé le registre de présence : MM. le Chanoine Vanden Gheyn, président; V. van der Haegen et Hulin, vice-présidents; Schoorman, trésorier; V. Fris, secrétaire; Diegerick, bibliothécaire; Van Werveke, conseiller; et MM. De Vlamynck, Varenberg, Brunin, Serdobbel, H. Coppieters-Stochove, V. Willem, Phlippo, Meeus, Goffin, Pirenne, Van Eekhautte, Coryn, Roulin, Gallet, Miry et les élèves du séminaire historique de Mr Pirenne.

Mr J. E. Nève, secrétaire, se fait excuser.

—

Ballottage de Membres honoraires.

MM. Fernand Severin, professeur à l'Université, C. Van Loo, ingénieur, H. Roulin et C. Van Eekhautte, étudiants, sont admis comme membres honoraires de la Société.

I.

Communications.

MM. le Chanoine Vanden Gheyn et Paul Bergmans représenteront la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand au Congrès qui se tiendra à Liége cette année.

II.

Compte-rendu analytique des publications offertes à la Société.

Mr Diegerick. Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte-rendu analytique des publications généreusement offertes par leurs auteurs à la bibliothèque de notre Société d'Histoire et d'Archéologie pendant l'année 1908.

C'est avec une certaine fierté que nous citons le nom d'un des membres de notre Société, Mr Arnold Fayen, assistant à l'Institut historique belge à Rome, comme auteur du bel ouvrage intitulé : *Lettres de Jean XXII (1316-1334). Textes et analyses. Tome I.* L'Institut historique belge à Rome fait preuve d'une activité des plus louables. Le nouveau travail paru dans le cours de l'année 1908 est une nouvelle preuve de la belle régularité qu'il observe dans la production de ses publications. Le livre de Mr Fayen est le résultat du dépouillement du fonds de la chancellerie pontificale sous le pontificat du pape Jean XXII.

Nous croyons pouvoir faire nôtre, l'appréciation si juste qu'en donne une de nos revues bibliographiques belges les plus estimées.

Dans son introduction, l'éditeur nous donne des renseignements sur les registres des papes du XIVe siècle et spécialement sur ceux de Jean XXII, dont il fait une description minutieuse; il expose les différentes catégories de lettres pontificales et fait connaître les principes et le plan suivis dans cette publication. Suit un formulaire dans lequel sont imprimés in extenso 31 documents qui permettront de reconstituer intégralement les actes analysés.

Le premier volume de cet ouvrage comprend les lettres des neuf premières années du pontificat de Jean XXII, au nombre de 1630; la plupart sont simplement analysées, les autres, données in extenso, soit à cause de leur importance, soit parce qu'elles ne se prêtaient pas à une analyse à la fois claire et complète. C'est un recueil précieux pour la connaissance de l'histoire ecclésiastique de notre pays à cette époque; on y trouve aussi quantité de documents concernant l'histoire politique et spécialement les guerres entre la France et la Flandre. C'est enfin une mine inépuisable de renseignements pour l'étude de nos anciennes corporations ecclésiastiques, chapitres, abbayes, prieurés.

L'ouvrage se termine par un index des noms de lieux et de personnes, très détaillé, qui permet de manier ce volume avec la plus grande facilité.

Mr Eggen a bien voulu nous faire hommage d'un exemplaire de son mémoire sur l'influence des provinces méridionales sur les provinces septentrionales des Pays-Bas aux 16e et 17e siècles, couronné par l'Académie royale flamande, sous le titre de : *De invloed door Zuid-Nederland op Noord-Nederland uitgeoefend op het einde der XVIe en het begin der XVIIe eeuw.*

On connaît l'influence énorme exercée par les protestants émigrés des Pays-Bas du Sud sur l'essor prodigieux des provinces du Nord à la fin du 16e et au commencement du 17^e

siècle. Mr Eggen a intelligemment groupé les nombreux écrits et renseignements parus depuis plus d'un demi siècle sur ce sujet et en a fait un travail des plus intéressants. Dans le premier chapitre qui sert en quelque sorte d'introduction, il retrace les principales phases du mouvement d'émigration. Puis il étudie le rôle que les émigrés ont joué dans leur nouvelle patrie en matière religieuse, en matière politique, dans le domaine de la langue et de la littérature, dans le domaine scientifique, dans celui du commerce et de la colonisation, de l'industrie et des beaux-arts.

Mr Paul Bergmans nous a remis un tiré-à-part intitulé : *De l'histoire de la musique et de son étude. Lecture faite à la séance publique de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.* Ce travail contient des observations judicieuses sur la musique, cet art de penser avec des sons, comme on l'a définie, une des plus puissantes manifestations de l'intelligence humaine, cet art à la fois intime et social.

L'étude de l'histoire de la musique s'impose, non seulement parce qu'elle contribue à éclairer l'histoire d'une époque, mais aussi parce qu'elle rend les plus grands services pour la compréhension et l'interprétation des œuvres musicales. Et cependant, cette étude a été singulièrement négligée jusqu'à nos jours et ce n'est qu'aujourd'hui qu'on commence à appliquer à l'histoire de la musique la méthode critique qui a rénové successivement la philologie, l'histoire et l'archéologie au XIXe siècle.

L'histoire de la musique est actuellement inscrite au programme de l'enseignement supérieur officiel dans les principaux pays de l'Europe et aux États-Unis.

Dans notre pays, des cours d'histoire de la musique ont été inscrits aux programmes d'instituts privés, mais nos universités et nos établissements d'enseignement moyen leur sont fermés.

Citons encore du même auteur une *Notice biographique sur Jacques Felsenhart, 1826-1903*, chef de section aux Archives générales du royaume, dont les travaux historiques concernent spécialement le Luxembourg, sa province natale.

Mr Joseph Casier, dans son étude sur *Une sculpture du XIIe siècle au musée de Gand*, nous décrit le tympan historié trouvé vers 1853, lors de la démolition du château des Espagnols, au cours du creusement des fondations de l'abattoir, à l'emplacement occupé jadis par l'église de St-Bavon. Dans une étude fortement documentée, l'auteur prouve que ce tympan historié, un des plus intéressants morceaux de sculpture de l'époque antémédiévale, provient de l'ancienne église abbatiale de St-Bavon, date de la fin du XIIIe siècle et constitue le linteau d'une porte sans ventaux, au moins dans sa partie supérieure, porte ouverte dans une cloison placée à l'intérieur d'un édifice, et qui, dans le cas présent, aurait formé la clôture du chœur de l'église de l'abbaye de St-Bavon.

Nous sommes redevables au même auteur, de l'opuscule *A propos d'un conflit entre la gravure et la photographie. Extrait du Bulletin de l'Association belge de photographie.* En 1901, Mr Van Bastelaer, conservateur-adjoint du musée des estampes à Bruxelles, publia un mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique sous le titre de « Rivalité de la gravure et de la photographie et ses conséquences. » Dans ce travail, Mr Van Bastelaer ne ménagea pas la photographie; il en poursuivit l'éreintement aux applaudissements de quelques critiques d'art et on arriva jusqu'à voir dans la photographie le pire ennemi de l'art du burin. Mr Casier, avec infiniment de raison et de finesse s'élève contre les reproches adressés à la photographie qui, de nos jours, est devenue un véritable art, et réclame pour celle-ci une place modeste mais effective dans le monde des arts. Grâce à son concours, ajoute-t-il, les chefs-d'œuvre de l'art ont été éparpillés par le monde; elle les a fait connaître dans les sphères sociales les plus infimes; c'est elle qui a popularisé l'art. Ce résultat suffirait à sa gloire.

Mr Charles Gilleman continue ses intéressantes études sur la numismatique. Nous lui devons d'abord une brochure sur la *Médaille de Sainte Marguerite et de Saint Fiacre*

(*abbaye du Groenen Briel*) (*Extrait de la Revue belge de Numismatique*).

Dans cette courte notice, Mr Gilleman nous donne la description d'une petite médaille portant sur une des faces l'image de St-Fiacre et sur l'autre celle de Ste Marguerite. Cette médaille se débitait au couvent du Groenen Briel où les deux saints étaient l'objet d'un culte tout particulier.

Numismatique Ostendaise. La Saint-Napoléon. (*Extrait de la Revue belge de Numismatique.*) On sait que le premier consul Bonaparte, par le Concordat du 15 juillet 1801, rétablit la religion catholique. Devenu empereur, par un décret du 19 février 1806, il ordonna de fêter annuellement cette restauration le 15 août, en même temps que la St-Napoléon. Cette cérémonie fut donc célébrée dans nos villes avec tout l'apparat voulu et fut l'objet de festivités, cortèges, illuminations, bals, etc. Ce fut à cette occasion que le conseil municipal d'Ostende fit frapper des médailles destinées à être offertes aux sociétés et aux rues de la ville qui s'étaient le plus distinguées par leur zèle impérial.

Avec la collaboration de son collègue et ami, Mr Van Werveke, le même auteur publie encore : *Cours et prix d'accouchement à Gand, 1779-1817.* (*Extrait de la Revue belge de numismatique.*) Dans cet ouvrage, les auteurs décrivent les médailles décernées aux élèves des deux sexes ayant fréquenté les cours d'accouchement donnés à Gand de 1779 à 1817. Le 30 décembre 1771, un médecin gantois, Damman, s'adressa au gouvernement pour obtenir l'autorisation d'ouvrir à Gand un cours d'accouchement. Un autre médecin gantois, Jacobs, demanda en 1775 la même autorisation pour la châtellenie du Vieux-Bourg.

Après divers incidents, Marie-Thérèse, par décret du 14 mai 1778, institua à Gand et dans la châtellenie du Vieux-Bourg des cours d'accouchement pour sages-femmes et élèves en chirurgie. Les événements qui amenèrent l'annexion de notre pays à la France, entraînèrent la suppression de la châtellenie du Vieux-Bourg et conséquemment des change-

ments dans l'organisation des cours d'accouchement qui continuèrent à se donner d'une façon plus ou moins régulière jusqu'à l'année 1817, date de la fondation de l'Université de Gand.

Mr Maeterlinck, conservateur du Musée des beaux-arts de notre ville, nous a fait don des quatre études suivantes :

La sculpture à l'exposition de la Toison d'Or. (*Extrait de « Les chefs-d'œuvre d'art ancien à l'exposition de la Toison d'Or à Bruges en 1907* »).

Dans ce travail, richement illustré, l'auteur nous décrit quelques œuvres de l'art sculptural sous les ducs de Bourgogne, que nous eumes l'occasion d'admirer à l'inoubliable exposition de la Toison d'or; ce sont un rétable en bois sculpté, des bustes et médaillons de Philippe-le-Bon, de Charles-Quint, de Ferdinand d'Autriche, d'Alphonse V, roi d'Aragon et de Philippe II.

Le triptyque mutilé de Zierickzée. (*Extrait de l'Art ancien et moderne de Paris.*)

Cette étude se rapporte à un triptyque de Zierickzée dont deux volets, représentant l'un Philippe-le-Beau et l'autre Jeanne de Castille, attirèrent fortement l'attention des critiques d'art et des historiens lors de l'exposition de la Toison d'or en 1907. Ils proviennent de l'église de St-Liévin de Zierickzée et appartiennent au musée royal de Bruxelles. Mr Maeterlinck attribue ce triptyque à Jacob van Laethem, alors qu'il avait été successivement attribué à Thierry Bouts, Hugo van der Goes et Jean Gossaert.

Citons encore du même auteur une intéressante étude sur *Les peintres rhétoriciens flamands et le maître des femmes à mi-corps.* (*Extrait de la Gazette des beaux-arts*) et un important travail sur *Les imitateurs de Hieronymus Bosch à propos d'une œuvre inconnue d'Henri Met de Bles* (*Extrait de la Revue de l'art de Paris.*)

(*Applaudissements.*)

Mr le Président. Tous nos remercîments à M. Diegerick qui a bien voulu se donner la peine de dépouiller aussi consciencieusement les « hommages des auteurs ».

(*Applaudissements.*)

III.

Rapport sur l'administration des finances de la société.

Mr R. Schoorman, trésorier.

Messieurs,

Selon les statuts de notre société, j'ai l'honneur de vous donner ci-après le compte-rendu de ma gestion de trésorier pendant l'année 1908.

RECETTES.

Cotisations des membres	Fr.	3,208 75
Vente de publications	»	418 50
Vente d'un cliché	»	45 20
Subside du Gouvernement	»	500 00
Subside de la Province	»	300 00
Subside de la ville	»	250 00
	Fr	4,722 45

DÉPENSES.

Déficit de l'année 1907	Fr.	267 59
Entretien du local : chauffage, éclairage, prime d'assurance du mobilier	»	199 05
Sténographie	»	300 00
Frais généraux : frais de bureau du secrétariat et de la trésorerie	»	327 60
Frais d'impressions : bulletins et annales	»	2,342 28
Gravures	»	171 47
Subside à l'inventaire archéologique	»	500 00
Bibliothèque, achat et reliure de livres	»	83 05
Conférences, projections	»	23 00
Remboursement partiel de l'emprunt (4e annuité) intérêts du coupon	»	433 00
	Fr.	4,647,04

Le compte de l'année 1908 se clôture donc :

En recettes à	Fr.	4,722 45
Et en dépenses à	»	4,647 04
Ce qui nous laisse en caisse	Fr.	75 41

Mr le Président. Il y a des fonctions modestes qui au point de vue scientifique, semblent ne pas rendre des services très signalés. Mais, je crois que, précisément dans une société scientifique telle que la nôtre, un administrateur comme Mr Schoorman est un véritable bienfait. Je le remercie, au nom de la société, pour le zèle, l'abnégation et la correction avec lesquels il remplit, depuis plusieurs années déjà, ses importantes fonctions. (*Applaudissements.*)

IV.

Une question économique à l'époque carolingienne. Draps de Frise ou draps de Flandre?

Mr H. Pirenne. Cette question m'a paru pouvoir être utilement traitée dans un pays industriel comme le nôtre. En tant que nation industrielle, tout ce qui touche à l'industrie doit nous intéresser au même point que tout ce qui concerne l'art militaire doit intéresser un pays à régime militaire.

De plus, il y a lieu d'étudier l'histoire de la vie économique d'une nation au même titre que celle des manifestations individuelles les plus hautes. L'historien qui se bornerait à ne s'occuper que des faits les plus éclatants de l'histoire universelle, ferait de l'histoire comme un psychologue ferait de la psychologie en n'étudiant chez l'homme que les pensées sublimes.

Aussi bien la question que je vais traiter est-elle d'intérêt général. Bien que concernant plus spécialement la Flandre, elle nous amènera à des conclusions sociologiques, ou, si vous le voulez, philosophiques.

Avant d'entrer dans le fond de la question, il convient de dire deux mots des Frisons.

Pendant les périodes mérovingienne et carolingienne, les Frisons furent les marchands par excellence du royaume et de l'empire franc.

Ils avaient deux ports sur le Rhin : Tiel et Dorestad. Le dernier a complètement disparu ; le premier est devenu une localité insignifiante. De ces deux ports, au moyen de leurs petits bâteaux, car nous savons, par les textes, qu'ils étaient très petits, ils transportaient toute espèce de marchandises dans la vallée du Rhin jusqu'aux chutes de Schaffhausen. D'autre part, ils faisaient le cabotage le long des côtes de la mer du Nord; ils atteignaient même la Norvège et pénétraient aussi chez les Anglo-saxons par l'estuaire de la Tamise.

On ne connaît pas, dans l'empire franc, un autre peuple qui ait eu une activité commerciale aussi remarquable.

Parmi les marchandises qu'ils exportaient, il y en avait une essentielle, c'était ce qu'on appelait les *draps frisons*, *pallia fresonica*.

Le moine de St. Gall, (Notker le Bègue), entre autres, nous vante leurs belles couleurs, leur souplesse etc.

La question qui se pose est celle-ci : ces draps frisons étaient-ils réellement des draps fabriqués par les Frisons? Ou bien, étaient-ce simplement des draps transportés par les Frisons et qui auraient pris le nom, non pas de ceux qui les fabriquaient, mais de ceux qui les vendaient? C'est là un fait qui, on le sait, s'est produit et se produit encore fréquemment. Au XVIe siècle, par exemple, à Bâle, on appelait draps des Pays-Bas, des draps qui étaient fabriqués en Angleterre mais qui arrivaient à Anvers, et qui, de là, étaient transportés en Suisse. Le même phénomène s'est-il produit pour les Frisons? Et les tissus que le moine de St. Gall appelle des draps de Frise, étaient-ils vraiment fabriqués en Frise ou seulement transportés par les Frisons? C'est ce que nous allons examiner.

En 1899, Mr C. J. Klumker et moi-même nous avons émis chacun, indépendamment l'un de l'autre, une hypothèse nouvelle. Jusqu'en 1899, on avait toujours cru et dit que les draps frisons étaient fabriqués en Frise même.

Mr Klumker (*Der friesische Tuchhandel zur Zeit Karls*

des Grossen und sein Verhältniss zur Weberei jener Zeit) chercha à démontrer que les *pallia fresonica* ne sont pas du tout des draps fabriqués par les Frisons mais par les Anglo-Saxons, et que les Frisons se bornaient tout simplement à les transporter dans leurs bâteaux.

En même temps que Mr Klumker, j'émettais, de mon côté, dans une note du premier volume de mon *Histoire de Belgique*, l'avis que ces draps n'étaient pas des draps frisons mais des draps flamands dont les Frisons faisaient le commerce.

Les deux hypothèses avaient donc ceci de commun, c'est que ni l'une, ni l'autre n'attribuaient plus aux Frisons la fabrication de ces draps. Mais, l'un des auteurs les attribuait aux Anglo-Saxons et l'autre aux Flamands.

L'hypothèse de Mr Klumker n'a pas eu la vie très longue. Elle a été rejetée à l'unanimité par les auteurs qui se sont occupés postérieurement de la question, et dont nous allons voir tantôt les noms. La vérité, c'est que les Anglo-Saxons avaient au IXe siècle une draperie indigène comme tous les peuples généralement quelconques en ont une. Ils fabriquaient quelques draps grossiers pour se faire des manteaux et des couvertures. Leurs femmes confectionnaient des tapisseries avec des fils d'or. Mais, ce n'est pas à dire que ce peuple ait eu une industrie drapière proprement dite et fabriqué suffisamment de draps pour en faire le commerce d'exportation vers le continent. C'est ce dernier fait que Mr Klumker aurait dû démontrer. Il ne l'a pas fait. Et il eût été bien embarrassé pour le faire, car il résulte de textes qu'il n'a pas vus, mais qu'il aurait dû voir, que l'Angleterre faisait venir du continent une grande partie des draps dont elle se servait, ce qui, évidemment, est incompatible avec une fabrication très importante dans le pays.

Quant à mon hypothèse, à savoir que les draps frisons auraient été faits en Flandre, je ne l'ai pas démontrée dans la note qui figure dans mon *Histoire de Belgique*, et qui n'a été jetée là qu'en passant, mais cette idée a fait son chemin, et,

l'année suivante, Mr A. Schulte, dans son magnifique livre sur le Commerce au Moyen âge, (*Geschichte des Handels und Verkehrs zwischen Deutschland und Italien*) a repris cette opinion et a dit qu'il lui semblait également que les Frisons n'avaient pas été des fabricants mais seulement des marchands. Il ajoute qu'il lui paraît vraisemblable que les *pallia fresonica* avaient été fabriqués en Flandre.

Enfin, dans les deux dernières années, il a surgi au sujet de la question toute une petite littérature.

En 1906, Mr R. Häpke publiait dans les *Hansische Geschichtsblätter*, un travail intitulé : l'*Origine des tissus frisons*, (*Die Herkunft der friesischen Gewebe*), dans lequel il cherche à démontrer, avec abondance de textes, que c'est bien la Flandre qui est le pays d'origine de ces draps.

En 1908, un jeune docteur hollandais, Mr H. A. Poelman, consacrait sa thèse à ce sujet Elle porte pour titre : *Geschiedenis van den Handel van Noord Nederland gedurende het Merowingische en Karolingische Tijperk.* Il y donne un chapitre à la draperie frisonne et conclut que MM. Klumker, Pirenne et Schulte ont eu grand tort de croire que les Frisons n'avaient pas fabriqué eux-mêmes leurs draps; que, non seulement, ils étaient des marchands, mais aussi des industriels. Il reconnaît qu'il y a quelque chose de mystérieux dans l'histoire de la draperie frisonne, en ce sens qu'on la voit apparaître au IXe siècle et puis qu'il n'en est plus question. Cela est étrange, dit-il, mais cependant ce sont bien les Frisons qui fabriquaient les draps connus sous leur nom. Peut-être y a t-il un peu de patriotisme local là-dedans... Passons! Ce livre de Mr Poelman n'est pas mal fait dans son ensemble. Mais, en ce qui concerne les draps frisons, l'auteur a commis un péché grave pour un historien. Ecrivant en 1908, il n'a pas connu l'étude la plus détaillée sur son sujet, celle de Mr Häpke.

Plus récemment encore, un Allemand encore, Mr Wilkens, toujours dans les *Hansische Geschichtsblätter*, a fait paraître un travail intitulé : *Zur Geschichte des Nie-*

derländischen Handels im Mittelalter (1908). Mr Wilkens reprend à nouveau la question. Il ne connaît pas Mr Poelman, mais il connaît tous les textes cités par ce dernier. D'ailleurs, il admet les mêmes résultats que Mr Poelman. Il constate que l'hypothèse anglo-saxonne est inadmissible et qu'il reste l'hypothèse flamande. Celle-ci, dit-il, ne tient pas non plus. Mr Wilkens consacre une argumentation intéressante à prouver que les Flamands n'ont fabriqué de draps ni au IXe, ni au Xe siècle; qu'il ne peut donc pas être question, lorsqu'on parle de *pallia fresonica,* de draps fabriqués par les Flamands; que ce sont certainement des draps fabriqués par les Frisons.

L'hypothèse de l'origine anglo-saxonne étant unanimement écartée, il ne reste plus que l'hypothèse de l'origine frisonne et celle de l'origine flamande.

Nous allons examiner laquelle des deux est la plus raisonnable.

Le moine de St Gall nous parle des *pallia fresonica*, mais il ne nous dit pas qui les a fabriqués. Mr Poelman remarque très honnêtement qu'on ne doit pas s'appuyer sur son texte pour dire que les Frisons les fabriquent. On peut, dit-il, avoir donné à ces draps le nom de Frisons parce que ceux-ci les transportaient. Il reconnaît donc que le nom ne prouve pas l'origine de la marchandise. Mais, il ajoute : si nous ne savons pas, de manière certaine, que les Frisons tissaient des draps au IXe siècle, nous savons qu'ils en tissaient à la fin du Xe et au XIe siècle. Et nous savons cela très positivement par des textes de l'abbaye de Fulda, en Saxe, et par ceux de l'abbaye de Werden sur la Ruhr, qui avaient en Frise des domaines très importants. Les censitaires de ces monastères, établis en Frise, devaient annuellement fournir un certain nombre de *pallia,* lesquels étaient donc tissés par ces paysans. A l'époque de la reddition du cens, ces *pallia* étaient remis au fonctionnaire de l'abbaye qui passait par le pays pour percevoir ce cens. Donc, ces documents de Fulda et de Werden nous prouvent à l'évidence

que les Frisons des Xe et XIe siècle tissaient des draps. Cela n'est pas douteux.

Maintenant, dit Mr Poelman, si cette industrie existait au Xe et au XIe siècle en Frise, nous avons le droit de dire qu'elle existait à l'époque carolingienne.

Mr Poelman a parfaitement raison, car on ne conçoit pas que cette industrie paysanne ait pu naître spontanément au Xe siècle. A cette époque, en effet, la Frise venait d'être rudement pillée par les Normands; on se trouvait dans une période de stagnation économique et l'on ne peut pas supposer qu'une industrie quelconque ait pu être créée de toutes pièces en un pareil moment.

Je vais même beaucoup plus loin que Mr Poelman. Je dis que si les Frisons tissaient des draps au IXe siècle, ils les tissaient déjà avant cette époque. Et j'ai la conviction que l'industrie drapière frisonne remonte à l'époque à laquelle les Frisons étaient encore payens. A mon sens, l'industrie qui se rencontre en Frise au XIe siècle, n'est que la continuation de la très vieille industrie germanique qui s'est conservée dans ce pays là. Pourquoi? Parce que c'est un pays de prés salés et que ses herbages conviennent particulièrement à l'élevage des moutons.

Jusqu'ici Mr Poelman et moi, nous sommes d'accord. La draperie frisonne existait à l'époque carolingienne. C'est certain.

Mais, où nous ne sommes plus du tout d'accord, c'est lorsque Mr Poelman dit que ce sont les Frisons qui fabriquaient les *pallia* du moine de S. Gall. Pourquoi? Parce que les draps de Frise sont des draps très grossiers, tandis que les *pallia* dont parle le moine de St. Gall sont des draps fins et d'une très belle coloration.

La draperie frisonne indigène est très grossière. Nous le savons *a priori*, en quelque sorte, parce que c'est une industrie de paysans où nous ne voyons aucun élément qui puisse faire conclure à une industrie quelque peu raffinée.

Nous savons ce que coûtait un *sagellus* (petit manteau) à

l'époque de Charlemagne (808) : c'était dix sous, somme considérable pour le temps. Or, pour les *pallia* de Fulda au Xe siècle, nous avons un texte qui en dit le prix ; ils ne coûtaient pas tout à fait un sou ! Ils coûtaient donc environ vingt fois moins que les *sagelli* carolingiens, car un sou en 945, toutes proportions gardées, aurait valu à peine un demi sou en 808 Par conséquent, la différence de valeur est énorme. Et il doit nous être permis de dire que la draperie qui se débite à un taux aussi ridiculement bas, à un taux qui s'élève exactement à 11 deniers et demi pour un manteau, est une draperie grossière.

C'est donc un fait certain, évident, la draperie frisonne, telle que nous la connaissons, est une draperie fabriquant des draps grossiers.

Il reste à démontrer que la draperie qui s'exportait sous le nom de *pallia fresonica*, et qui n'était pas la draperie frisonne, était une draperie fine.

Nous avons quatre textes pour établir cette preuve. Trois de ces textes émanent du moine de St. Gall et un du poète carolingien Ermoldus Nigellus.

L'un des textes du moine de St. Gall dit que Louis le Pieux avait coutume de distribuer des cadeaux aux gens de sa cour. Aux principaux (*nobiliores*) il donnait des vêtements de soie, aux *inferiores*, il donnait des *pallia fresonica* de toutes couleurs, enfin, aux domestiques, palefreniers, boulangers, cuisiniers, il donnait des vêtements de laine grossière ou de lin.

Un second texte nous apprend que Charlemagne lui-même portait des *pallia fresonica*. Charlemagne était relativement simple de mœurs, mais nous n'admettrons pas tout de même que, si simple qu'il fut, il se soit vêtu de drap de onze deniers (*on rit*).

Mais, le troisième texte du moine de St. Gall est plus décisif encore. C'est celui dans lequel il parle des draps frisons donnés par Charlemagne à Harun al Rachid. Celui-ci avait envoyé à l'empereur de magnifiques cadeaux. Charlemagne ne voulant pas être en reste de magnificence, se creuse la

tête pour savoir ce qu'il aurait pu donner en retour et il décide d'envoyer au calife des mules d'Espagne, des chevaux, des chiens de chasse et il y ajoute des *pallia fresonica* de plusieurs couleurs.

Mr Poelman dit que si Charlemagne a envoyé des draps frisons à Harun c'est qu'ils étaient très rares en Orient. Oui, mais, ici, il s'agit de s'entendre. Ce ne sont certainement pas les draps auxquels songe Mr Poelman que Charlemagne a envoyés à l'empereur musulman. Ce ne sont pas les rudes couvertures fabriquées réellement en Frise qu'a reçues ce puissant souverain. Il s'agit ici de cadeaux faits par un empereur à un autre empereur. Et nous pouvons affirmer d'avance que Charlemagne a envoyé ce qu'il connaissait de mieux en fait de draps. Au dessus de ces draps, il n'y avait que la soie. Mais, évidemment, il ne pouvait être question d'envoyer des vêtements de soie en Orient, puisqu'ils venaient de là bas.

Voilà donc trois textes du moine de St. Gall qui nous prouvent que les *pallia fresonica* étaient très fins.

Enfin, nous avons le texte d'Ermoldus Nigellus.

Le voici :

Utile consilium Frisonibus atque marinis
Vendere vina fuit et meliora vehi.
Hinc quoque plebis honor populos transcurrit honestus
Hinc repetit civis, hinc peregrinus opes.
Nam tego veste meos vario fucata colore
Quae tibimet nusquam, Wasace, nota foret.

Il dit donc que c'est une idée très heureuse que les Frisons et les *marini* ont eue de venir acheter les vins d'Alsace, car c'est grâce à cela qu'il peut maintenant se couvrir de vêtements de drap fin et coloré qui, sans cela, n'auraient jamais été connus dans son pays; et grâce à cela aussi, ajoute-t-il, nous récoltons des richesses considérables. Cela nous montre que les Frisons remontent jusqu'en Alsace pour y vendre des *pallia* et y acheter, en revanche, des tonneaux de vin.

Tous les textes du Xe siècle nous indiquent donc comme

étant des draps fins les *pallia* importés par les Frisons. Dès lors ce ne sont donc pas des draps fabriqués par les Frisons puisque ceux-ci ne pratiquaient qu'une draperie grossière. En revanche, dans un pays voisin, celui des Flamands, pays qu'ils pouvaient facilement atteindre par les cours d'eau, on confectionnait des étoffes de qualité supérieure. MM. Klumker et Wilkens, il est vrai, affirment le contraire. Voyons ce qui en est.

Parmi les plus anciens textes qu'on possède sur la draperie flamande se trouve un petit poème du XIe siècle : le *combat de l'agneau et du lin*. L'agneau et le lin disputent pour savoir lequel est le plus utile. L'origine de ce poëme est attribuée à la Flandre. Tout récemment, cependant, Mr Keutgen a émis l'avis qu'il était d'origine souabe. Je crois qu'il se trompe et que c'est un poème d'origine flamande. Je ne discute pas la question en ce moment. C'est à examiner. Aussi bien, qu'il soit souabe ou flamand, le texte dit que la Flandre fabrique du drap très fin et que c'est elle qui le fabrique spécialement à cette époque.

Donc c'est la Flandre qui, au XIe siècle, fournit aux classes supérieures de la population des draps fins. Voici le passage :

> Hunc tamen egregium facit haec provincia pannum
> Qui viret aut glaucus aut quasi caeruleus.
> Has vestes dominis gestandas Flandria mittis
> Has flocco crispans leniter, has solidans.

Voilà donc la province qui fabrique ce beau drap qui est porté par les seigneurs : « vestes dominis gestandas ».

Eh bien, si la Flandre fabrique du drap très fin au XIe siècle, elle a derrière elle un long passé industriel. D'accord avec Mr Poelman nous avons montré que l'industrie frisonne doit être reculée jusqu'à l'époque payenne; nous devons, pour les mêmes motifs, antidater l'industrie flamande. Il ne se comprendrait pas que les Flamands se soient mis, tout d'un coup, sans préparation, sans traditions, à fabriquer, au XIe siècle, des étoffes très fines.

Mais, nous avons encore un autre argument. Au XIe siècle a lieu la révolte de la commune de Cambrai. Nous en avons le récit détaillé. Ce récit nous montre que les tisserands ont pris une part importante à cette révolte. Donc, au XIe siècle, les tisserands sont déjà assez nombreux dans une ville comme Cambrai pour pouvoir exercer par eux mêmes une action politique. Cela indique que nous sommes dans un pays où l'industrie drapière est florissante. Le fait de constater que l'industrie de la draperie fine emploie un grand nombre d'ouvriers nous oblige d'admettre que cette industrie est déjà très ancienne.

Et l'industrie drapière est née en Flandre pour les mêmes motifs qu'en Frise. L'industrie frisonne est née parce qu'il y avait des moutons en Frise. Et, tout comme en Frise, il y avait des moutons en Flandre.

Mr Wilkens dit qu'il n'y avait pas de moutons en Flandre avant le XIIe siècle. Il déclare qu'on ne possède pas de textes prouvant l'existence de bergeries flamandes au Xe et au XIe siècle. Il accorde seulement qu'il y en avait à Ardenbourg. Ardenbourg c'est la frontière de la Frise.

Mr Wilkens ne s'est pas donné la peine d'étendre ses recherches, sinon il aurait vu que dans nos chartes du XIe, du Xe et même du IXe siècle, on mentionne la présence de moutons et que ceux-ci étaient extrêmement nombreux depuis le Zwyn jusqu'à la Canche.

Je dirai plus : non seulement il y avait des pâturages de moutons, mais nous voyons par des textes hagiographiques, par des récits de miracles, qu'on faisait, en même temps, le commerce de la laine dans le bassin de l'Escaut.

Les *Miracula S. Macarii*, entre autres, nous parlent d'un *possessor*, propriétaire foncier des environs de Tournai, qui, « comme c'est la coutume des *possessores* », charge son bâteau de laines et vient les vendre à la foire de Gand. Pourquoi vient-on vendre cette laine à Gand ? Evidemment, parce qu'il y a là des tisserands.

Il y a plus. Généralement, nous n'avons de renseigne-

ment sur le travail servile que pour les monastères. En Flandre, les *Miracula S. Ghisleni* (XIe siècle), nous parlent de gynécées (ateliers de femmes serves) dans lesquels des seigneurs d'Ath et d'Eename font travailler la laine de leurs troupeaux.

Voilà, me semble-t-il, des faits bien caractéristiques et qui montrent, sans contestation possible, qu'il y avait en Flandre au XIe siècle, un commerce de laine et un travail de la laine.

Remontons à l'époque carolingienne. Les documents sont plus difficiles à trouver, mais il y en a.

Si nous allons jusqu'à l'embouchure de la Seine, nous trouvons au monastère de Sainte-Wandrille, près de Rouen, un texte précieux dû à l'abbé Anségise († 833) : c'est une espèce de règlement pour les différentes recettes de l'abbaye. Et un passage nous apprend que les moines de Ste Wandrille font venir leurs draps du *pagus* de Térouanne. Le *pagus* de Térouanne, c'est ce pays qui va de Térouanne jusqu'à Ypres. Or, pour qu'un monastère de Rouen fasse venir son drap de Térouanne il faut que ce drap soit meilleur que celui des bords de la Seine.

A St. Riquier, il y a également un monastère dont nous avons une chronique à la fin de laquelle il se trouve un texte fort curieux de 832, qui nous apprend qu'autour de l'abbaye il y avait une agglomération de serfs dépendant du monastère et que, dans cette agglomération, il y avait une *rue des foulons* (*vicus fullinum*). Dès lors qu'il y a des foulons, il y a des tisserands. Et, dès lors qu'il y a des foulons qui ne sont que foulons, cela nous montre qu'il y a, dans cette région, une industrie drapière perfectionnée, connaissant la division du travail. Les tisserands se bornent à tisser le drap et ne le foulent pas; d'autres le foulent et ne le tissent pas. C'est la preuve d'un progrès très considérable dans l'industrie.

Des textes rares mais très caractéristiques nous montrent donc des tisserands de draps dans le sud de la Flandre et dont les produits atteignent déjà un certain degré de perfection.

Mais faisons un pas de plus. Etant au IXe siècle déjà assez perfectionnée, nous devons supposer à l'industrie flamande une certaine antiquité. Nous devons la rattacher à celle des Morins et des Atrébates. Les Morins et les Atrébates fabriquaient des draps au IIIe et au IVe siècle. Nous avons beaucoup de renseignements sur eux.

Seulement, tout cela doit être examiné de près. On a dit que les draps des Morins et des Atrébates étaient des draps très grossiers, des draps de soldats. Il y avait, en effet, une fabrique de vêtements militaires à Tournai. Nous savons aussi que les cabans qu'on portait à Rome se faisaient surtout à Arras.

Mais, nous savons, d'autre part, qu'on fabriquait aussi des vêtements extrêmement fins. Et, la preuve, c'est que Flavius Vopiscus reprochant à Carin son luxe, dit qu'il faisait comme les jeunes gens de son temps qui se ruinaient en plaisirs de toutes sortes, en vin, en étoffes précieuses, parmi lesquelles les manteaux d'Arras. On faisait donc à côté de draps de soldats, des draps très fins.

St Jérôme, dans son livre *Adversus Jovinianum,* attaque aussi les débauchés de son temps qui se ruinent dans l'achat d'étoffes d'Arras. Encore une fois, à côté des espèces grossières, on fabriquait donc à Arras des espèces plus fines qui s'exportaient jusqu'à Rome, et, par conséquent, dans toutes les autres grandes villes de l'Empire.

D'ailleurs, nous savons par Strabon, que chez les Morins, il y avait une espèce de laine particulièrement fine. Or, avec des laines particulièrement fines, on fait des draps particulièrement fins Paul Orose nous parle quelque part d'une pluie de laine tombée en Artois, ce qui, évidemment, indique l'abondance de lainages dans ce pays-là.

De même que tout à l'heure, en antidatant l'industrie frisonne, nous sommes arrivés en Germanie, de même, en antidatant, comme nous devons le faire, l'industrie flamande, nous arrivons à l'industrie gallo-romaine. L'industrie flamande se rattache à la vieille technique de l'antiquité; l'industrie paysanne frisonne est un prolongement dans le moyen âge,

de l'industrie barbare des Germains. C'est ce qui explique qu'au XIIe siècle, elle est morte, ne pouvant supporter la concurrence de la draperie urbaine.

Allons plus loin encore. Il ne suffit pas d'avoir constaté par des textes que l'on fabriquait des draps fins en Flandre, il faut montrer maintenant qu'ils s'exportaient. A première vue, on pourrait l'affirmer. C'est une loi : les marchandises de qualité supérieure ne se fabriquent pas si elles ne s'exportent pas.

Mais, nous sommes historiens et il nous faut des textes pour prouver cela. Ces textes, nous les avons. Nous savons qu'à l'époque franque, à l'époque mérovingienne et carolingienne, la Flandre du Sud était la partie la plus commerçante de tout l'empire. Qu'est-ce qui le prouve? Les monnaies. Il n'y a pas de pays où l'on ait trouvé autant d'ateliers monétaires sur un aussi petit espace. Il y en a à Bruges, à Gand, à Lens, à Térouanne, Cambrai, Cassel etc. Le nombre en est extraordinaire. Pourquoi y a-t-il beaucoup d'ateliers monétaires dans ce pays-là? Parce qu'on en avait besoin pour le trafic. Ce n'était pas pour le trafic agricole. Ce trafic est relativement récent en Flandre, le pays étant stérile pendant les premiers siècles du moyen âge. Il n'y a donc que le commerce pour l'expliquer. Il fallait exporter ce qu'on fabriquait. Or, que fabriquait-on? Le drap.

Mr Wilkens commet une singulière étourderie en disant qu'au IXe siècle la Flandre n'avait pas de commerce On oublie que la Flandre se trouvait à proximité des trois seuls ports qui ont eu une vie active à l'époque carolingienne. Il y en avait un à Quentovic (Etaples) qui a disparu, à l'embouchure de la Canche. Et plus loin, sur le Rhin, nous avons déjà dit qu'il y avait les ports de Tiel et de Dorestad. Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte pour voir combien il était facile de les atteindre par eau à une époque où il n'y avait, d'ailleurs, guère d'autres chemins que les fleuves. Par conséquent, la draperie flamande se trouve dans les conditions les plus favorables pour exporter.

Donc la Flandre exporte du drap et il ne nous reste plus qu'à trouver une pièce de drap flamand exportée quelque part. C'est plus difficile : mais on en trouve une en Norvège.

Récemment, Mr A. Bugge a publié un travail sur les routes commerciales du Nord de l'Europe. Il y cite un texte d'une saga du IXe siècle dans laquelle on dit qu'une princesse ayant été tuée, on l'a ensevelie en l'entourant d'un drap de *Vallant,* ce qui veut dire un drap de France. Cela me suffit. Il n'y a pas de drap français au IXe siècle. Mais, notre Flandre actuelle est alors en France. Au XIe siècle on dit encore que Thourout est *in Gallia.* C'est donc un drap flamand que ce drap français.

Ainsi donc on fabriquait du drap en Flandre au IXe siècle, les conditions d'exportation pour ce drap existaient et nous voyons qu'effectivement il a été exporté. Enfin, les textes démontrent que les draps flamands sont des draps très fins.

Mais alors, *quid* des *pallia fresonica*? Ce sont des draps fins. Ce ne sont donc des draps frisons puisque nous savons que les Frisons ne fabriquaient que des étoffes grossières. Les *pallia fresonica* sont donc fabriqués en Flandre, car, en dehors de la Flandre, on ne pourrait citer, au Nord de l'Europe du IXe siècle, de contrée drapière.

Mais pourquoi, objectera-t-on, n'a-t-on pas donné leur véritable nom à ces draps lorsqu'on les exportait?

Sans aller jusqu'à dire, avec Mr Häpke, que le nom de Flandre n'existait pas au IXe siècle, nous devons constater qu'il ne s'étendait alors qu'au territoire du Franc de Bruges. Or, précisément à ce moment-là, dans le Franc de Bruges, on ne fabriquait pas encore de drap. C'est seulement dans le sud qu'on en fabriquait. Par conséquent, pas plus qu'on ne pourrait parler de draps belges au XIIIe siècle, on ne pouvait parler de draps *flamands* au IXe siècle. Si l'on avait dit alors *pallia flandrensia*, c'eût été un vrai non-sens, parce que cela eût désigné des draps fabriqués dans le Franc de Bruges où l'on n'en fabriquait pas.

Le nom de Flandre ne désignait pas encore la contrée où, dans la réalité, ce drap se fabriquait : c'est seulement plus tard, lorsque les comtes auront étendu leur domination jusqu'à la Canche, que Douai, Arras etc. seront en Flandre et que les draps qu'on y fabriquait pourront être appelés des draps flamands.

Vous voyez que nous sommes arrivés à une conclusion d'intérêt assez général. L'industrie flamande remonte très haut parce que, comme nous venons de le voir, elle se rattache directement à l'industrie gallo-romaine tandis que l'industrie frisonne se rattache à l'industrie germanique. Or, l'industrie frisonne a disparu tandis que l'industrie flamande a été une des plus prospères qui existent dans l'histoire. Et il en a été ainsi parce qu'elle descendait de l'industrie gallo-romaine, parce qu'elle avait hérité de la technique de l'antiquité laquelle la tenait elle-même des Egyptiens. La civilisation industrielle d'ici a derrière elle des centaines de siècles. L'industrie frisonne, elle, c'est la continuation de la barbarie. Elle n'a pas progressé, au contraire, elle a décliné et elle est morte.

Il faut donc renoncer à rattacher notre industrie flamande aux origines germaniques. Elle a une origine romaine et c'est pour cela qu'elle a eu un succès si considérable et presque sans égal dans l'histoire. Elle est l'héritage des civilisations orientales cent fois séculaires. (*Vifs applaudissements.*)

Mr Hulin. Ce qui m'a frappé dans l'intéressante communication de Mr Pirenne, c'est qu'on ne parle pas seulement du procédé de tissage et de la belle qualité des tissus, mais aussi de la beauté des couleurs. Or, ces procédés de telle teinture ne pouvaient être que d'origine égyptienne.

Mr Pirenne. Evidemment et c'est un argument de plus en faveur de ma thèse.

Mr le Président. Nous serons tous d'accord pour nous réjouir d'avoir entendu cette charmante et savante causerie de Mr Pirenne et nous espérons que nous aurons encore souvent l'occasion de l'entendre. (*Applaudissements.*)

V.

Note au sujet d'une charte de 1133 de l'abbaye St Pierre, à Gand.

Mr H. Coppieters Stochove. En 1133 (1) Thierri d'Alsace donna aux religieux de l'abbaye St Pierre à Gand, toutes les bruyères qui lui appartenaient dans ses états. Dans les Cartulaires et dans les copies où cette charte est reproduite ainsi que dans Van Lokeren (2) figure parmi les témoins un châtelain de Lille du nom de Remacle qui disparut sans laisser d'autres traces.

Passé quelque temps j'ai retrouvé l'original (3) de la donation du Comte. Cette découverte m'a révélé l'histoire de ce châtelain et m'a permis de constater que ce personnage ne devait son origine qu'à une mauvaise lecture du scribe et sous sa plume « Reinaldus » (4) est devenu « Remaclus ».

Comme le document n'est connu que par les copies la rectification aura peut-être son utilité. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 10 1/4 heures.

---

(1) H Coppieters Stochove. *Regestes de Thierri d'Alsace* p. 14.
(2) Van Lokeren *Chartes de l'abbaye St Pierre, à Gand* I, p. 131.
(3) *Archives de l'Evêché de Gand* (fonds St Pierre).
(4) Luvridan. *Les châtelains de Lille* p 112.

Algemeene vergadering van 21 April 1909.

—

Assemblée générale du 21 avril 1909.

Dagorde. — Ordre du Jour.

I. Verschillende mededeelingen. — Communications diverses.

II. *Aperçu sur l'évolution et les diverses applications de la sténographie depuis les notes tironiennes jusqu'au début du XIXe siècle* (Mr A. Gallet-Miry).

III. *Projections de quelques vieux documents gantois* (Mr D. Destanberg).

IV. *Geeraard van Gent*, bijgenaamd *de Duivel :* wat wij weten van zijn leven en zijn steen. Zijn de afbeeldingen van zijn praalgraf en van dit zijner echtgenoote wel door Arend van Wynendale gemaakt? (Mr A. Van Werveke.)

—

La séance est ouverte à 8,30 heures du soir.

Ont signé le registre de présence : MM. le Chanoine Vanden Gheyn, président; V. vander Haeghen, vice-président; Schoorman, trésorier; Diegerick, bibliothécaire; Coppieters-Stochove, Heins et Van Werveke, conseillers; Fris et J. E. Nève, secrétaires et MM. Brunin, Casier, Coppejans, Janson, Coryn, Le Roy, Counson, Van Houtte, Destanberg, Willemsen, Lauryssen, P. Nève, Gallet-Miry, de Tracy, Philippo, Van Eeckhaute, Roulin et Bergmans.

A° 1524.

Bas-relief décoratif

qui se trouvait placé sur la façade extérieure de la Porte de l'Hôpital ou d'Anvers jusqu'en 1540.

I.

Communications.

Mr A. Heins.

Messieurs,

J'ai reçu récemment de Mr le Baron de Crombrugghe de Picquendale, qui a habité Gand et y a laissé de bons souvenirs, une belle photographie d'un objet qui doit particulièrement nous intéresser.

Mon honorable correspondant réside actuellement au château de Vladsloo, près de Dixmude, et des lettres que j'ai reçues de lui, il résulte que la sculpture dont je vais vous parler est placée contre un mur de ce manoir.

Mr de Crombrugghe m'écrivait, le 5 mars dernier, que la pierre dont je fais circuler la photographie, a une hauteur de 2m45, qu'elle est intacte et que selon lui elle provient de la porte d'entrée du Château des Espagnols.

Cela est certainement une erreur ou une confusion.

Le bas-relief a dû décorer l'entrée extérieure de la porte de l'Hôpital (Spitaelpoorte) ou Porte d'Anvers, que l'on voit à l'avant-plan de la vue panoramique de 1534. Nous savons par des documents exacts que cette porte fut reconstruite en 1524, sur l'emplacement d'une autre, probablement très ancienne, démolie en cette année.

Voici ce que dit le Memorie-Boek : « 1524. Item, in dit jaer was de Spitaelpoorte 'tsente Baefs afgebroken ende een andere beghonnen maken. »

Les travaux durent se faire rapidement puisque le dit mémorial, plus loin, ajoute pour la même année 1524 : « in dit jaer was de Spitaelpoorte 'tsente Baefs vulmaekt zeer costelic. »

Cette dernière note est précieuse pour nous, car elle indique que des ornements peu ordinaires furent donnés à cette construction.

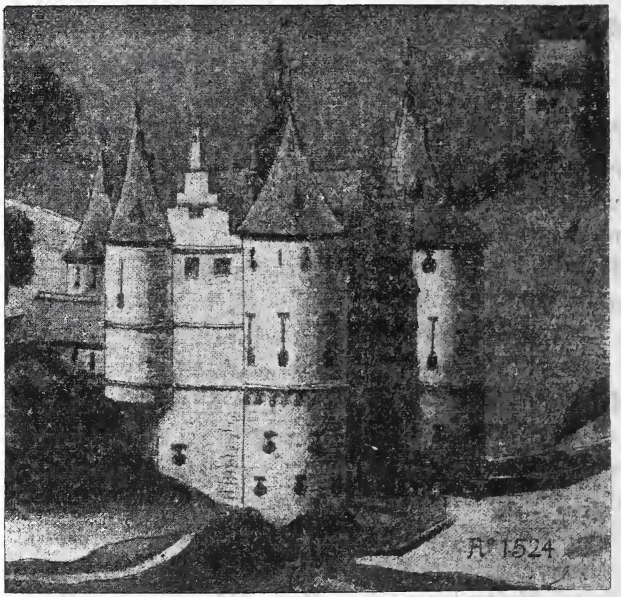

A° 1524.

La porte de l'Hôpital ou d'Anvers,

d'après le tableau (Gand à vol d'oiseau) de 1534.

On devine, au dessus de la voûte d'entrée de la porte, le grand motif en carré posé sur sa pointe, qui serait le bas-relief aux armoiries, etc.

Certes, notre belle pierre datée de 1524 a dû être parmi ces décors, remarqués par le chroniqueur. Nous pouvons ainsi nous expliquer le bel état dans lequel elle nous est parvenue. Nous savons, par ces extraits, qu'elle n'a orné cette porte de l'Hôpital que pendant peu d'années. En effet Charles Quint, par la sentence de 1540, fait démanteler la ville et fait construire le château des Espagnols sur l'emplacement de l'abbaye de St Bavon, toute proche de la porte; c'est dès le 17 décembre 1540 que l'on adjuge au « Scepenhuus de la Keure » la démolition des bâtiments si nouvellement et si coûteusement édifiés en 1524 !

Je rappelle maintenant que sur le plan à vol d'oiseau de 1534, il est possible de voir qu'un motif décoratif surmontait la voûte ou passage des bâtiments de la porte dite d'Anvers.

Je pense que nous n'avons pas à douter de ceci ; la pierre qui est à Vladsloo serait bien celle qui y est indiquée avec sa forme d'un *carré placé sur angle.*

Vous aurez remarqué que cette sculpture décorative, de grande dimension, faite en pierre bleue, est d'une admirable conservation ; seul le nez de la figure de femme est ébrêché assez légèrement.

Mr de Crombrugghe pense qu'il s'agit, dans cette représentation féminine, de Marguerite, sœur de Charles-Quint.

Nous ne pouvons nous rallier à cette manière de voir. Il n'est pas possible d'y reconnaître autre chose que la Pucelle de Gand, avec son lion, dans son enceinte ou « tuin ».

Elle tient, il est vrai, de la main droite, contre la poitrine, une couronne de *marguerites;* selon Mr de Crombrugghe ces attributs seraient suffisants pour nous désigner qu'il s'agit de Marguerite.

Vous voudrez bien décider de la chose.

Je continue la rapide description de cette pièce décorative.

Elle est datée, au bas, sous la figure de femme, de 1524.

Au dessus d'elle, on voit les colonnes d'Hercule, les armoiries du jeune empereur, avec casque et couronne et la devise « plus oultre ».

Notre illustre concitoyen avait été élu Roi des Romains et Empereur, à Francfort, le 18 juin 1519; il reçoit la nouvelle des honneurs qui lui sont ainsi décernés dans les premiers jours de juillet. Ce n'est cependant qu'en 1530, le 24 février, qu'il se fait couronner à Bologne, par le Pape Clément VII.

Indépendamment des attributs de ces souverainetés, on voit sur la sculpture, de côté, à droite, les armes de Flandre; à gauche, relativement à la pierre elle-même, le lion de Gand, avec son collier.

Ces deux écus pendent à des croix de Saint-André où sont ingénieusement commémorrées les origines bourguignonnes de Charles, ou du moins ses alliances avec la famille de Bourgogne.

En effet, des briquets décorent ces motifs latéraux.

Mr de Crombrugghe me dit comment cette sculpture lui est parvenue et comment elle arriva à Vladsloo.

Elle fut donnée à Mr du Rot, il y a une soixantaine d'années, par Mr Hoste, architecte ou entrepreneur qui demeurait du côté de la porte de Bruxelles. (Rue longue des Violettes).

D'abord, elle alla à Gentbrugghe au château de Mr du Rot, puis, par héritage, elle parvint à Mr de Crombrugghe avec un lion sculpté qu'il plaça au Musée de Nieuport.

Il s'agit, là encore, probablement, d'une pièce Gantoise, provenant aussi de la même porte d'Anvers. On en voit, sur le plan de 1534, servant d'ornement au sommet de certains pignons de ces constructions.

Je compte aller voir bientôt ce lion, au dit Musée (1).

---

(1) J'ai eu, depuis la séance, l'occasion de voir au Musée de Nieuport un grand lion marchant, *en bois*, qui parait être de la fin du XVIIe ou commencement XVIIIe siècle. La pièce est de grandeur naturelle, avec une énorme tête assez caricaturale. Il ne peut donc s'agir, dans l'occurence, des lions qui ont orné la porte de l'Hôpital, et devaient être nécessairement en pierre. Celui du Musée de Nieuport, et il provient de Gand, comme on me l'a assuré, pourrait avoir appartenu à un grand ensemble décoratif, en bois, chose assez étrange.

Je sais aussi que Mr Mortier a vu la grande sculpture que nous examinons; peut être s'en inspira-t-il pour ses restitutions décoratives à la maison des Bâteliers et il y a lieu de l'en féliciter, car il est certain qu'il n'existe nulle part, à ma connaissance, de document contemporain flamand, plus riche d'ordonnance et de plus belle conservation que celui qui nous occupe.

J'ajouterai que Mr Van Werveke, notre conservateur du musée lapidaire, alla voir, lui aussi, cet admirable morceau et qu'il tâcha de nous le faire donner par son possesseur.

Cette démarche devrait être, je le désire vivement, renouvelée, et je suis presque certain qu'elle pourrait être couronnée de succès.

Mr de Crombrugghe m'a invité à me rendre à Vladsloo quand je le voudrai.

J'ai l'intention de m'assurer, avant de faire cette visite à mon aimable correspondant, de ce que l'administration communale pourrait arriver à une entente avec lui. De toute façon, vous admettrez qu'il y avait lieu de signaler, dans nos publications, l'existence du document historique dont je viens de vous parler; la reproduction de la photographie que vous venez de voir pourrait donc y paraître.

Et je termine en souhaitant, avec vous tous, j'en suis convaincu, que notre musée lapidaire puisse s'enrichir prochainement de ce morceau capital pour l'histoire de notre art flamand et se rattachant à celle d'une époque intéressante pour notre cité.

Je vous demanderai, Messieurs, de confirmer ces deux appréciations; elles sont de nature à pousser notre édilité à trouver les moyens de ne pas laisser se perdre, au loin, un témoin aussi précieux de cet art et de cette histoire qui nous sont chers. (*Applaudissements.*)

Mr le Président. Je remercie Mr Heins d'avoir voulu nous signaler ce petit monument si intéressant de notre art lapidaire.

Mr Fris. Dans un journal local, sous la signature de Mr Van Werveke, j'ai lu que tous les Anglais qui viennent visiter notre ville, avaient toujours en bouche le nom de Jean de Gand. Jean de Lancastre ou Jean de Gand leur semble, en effet, le seul personnage de leur histoire, dont le nom sont directement en relation avec l'histoire de la ville de Gand. La notice qui figure, à son sujet, dans la Biographie Nationale, renferme des erreurs, et disons-le, est empruntée, presque textuellement au grand Dictionnaire Larousse, t. X, p. 132. D'ailleurs, depuis lors, a paru une notice très bien faite par un savant anglais, Edward Maunde Thompson, dans le Dictionnaire de biographie nationale anglais.

J'ai cru faire œuvre utile en traduisant cet article, qui n'est pas long, et vous demande la permission de l'insérer au Bulletin.

J'ai taché aussi, par la même occasion, de démontrer que le second Jean de Gand, dont parlent l'*Excellente Cronike van Vlaenderen* et le *Memorieboek der stad Ghent*, ne paraît avoir jamais existé. Nous nous trouvons sans doute en présence d'une confusion de chroniqueurs de date postérieure. C'est une légère rectification à la chronique de Gand à la fin du XIVe siècle.

Mr le Président. Je remercie Mr Fris; et je demande aux autres membres de vouloir, à l'occasion, quand ils rencontrent, dans leurs lectures, une question qui intéresse Gand, et qu'ils croient être plus au moins inconnue, la signaler.

Jean de Gand, duc de Lancastre

(1340-1399)

par Edw. Maunde Thompson (1).

Jean de Gand était le quatrième fils d'Édouard III, roi d'Angleterre et de la reine Philippine de Hainaut. Il naquit à Gand en mars 1340; c'est pourquoi les contemporains lui donnèrent, par corruption du mot, le surnom populaire de John of Gaunt.

On sait que la reine, sa mère, avait été confiée par Édouard III à l'affection des Gantois, pendant son absence temporaire en Angleterre, durant l'intervalle entre les deux campagnes contre la France de 1339 et 1340 (2).

Le 29 septembre 1342, le jeune enfant fut créé Comte de Richmond, avec don de tous les domaines et prérogatives de ce titre, que Jean, duc de Bretagne et de Richmond avait porté en dernier lieu. Le 6 mars 1351, il fut confirmé dans ce titre comtal, qu'il n'abandonna que le 25 juin 1372.

---

(1) Extrait du *Dictionary of* [*English*] *National Biography*, publié sous la direction de Sidney Lee (London, 1892), t. XXIX, pp. 417-427. — Traduit et annoté par Victor Fris; le traducteur a eu constamment sous les yeux la biographie de Richard II par James Tait, *Dictionary*, t. XLVIII, p. 145-158. — La notice de la *Biographie Nationale de Belgique*, au mot Lancastre, par A. Beeckman, t. XI, col. 238-244 (1890), est insuffisante.

(2) De février à juin 1340; voyez Froissart, éd. Luce, t. I, p. ccxlvij, 187, 483. Le duc Jean III de Brabant fut son parrain. Il fut baptisé dans l'église de l'abbaye St-Pierre où Madame sa mère logeait; ce n'est qu'à fin juin 1340, après sa victoire navale de l'Ecluse, que le roi vit son nouveau fils à Gand. Froissart raconte que la reine durant ses couches fut souvent visitée et confortée de Jacques Van Artevelde, des seigneurs, des dames et des demoiselles de Gand.

Au début de l'an 1355, il fut attaché avec son frère Lionel, duc de Clarence (1), à l'expédition qui s'organisait sous la direction d'Henri, duc de Lancastre († 1361), pour secourir Charles le Mauvais, roi de Navarre ; et il semble qu'il fut créé chevalier à cette occasion. Mais l'expédition n'eut aucune suite, Charles de Navarre ayant conclu le traité de Valognes avec le roi Jean, le 10 septembre 1355. Mais vers la fin de la même année, en novembre, Jean accompagna son père à Calais, et prit part à la courte chevauchée en territoire français jusqu'à Blangy. L'état des affaires en Écosse obligea le roi Édouard de retourner et de se hâter à reprendre Berwick, dont les Écossais s'étaient emparés par surprise (6 novembre). Le jeune comte de Richmond se trouva de nouveau durant cette campagne aux côtés de son père, et fut

---

(1) **Tableau généalogique simplifié des descendants d'Édouard III.**

Édouard III (1327-1377).

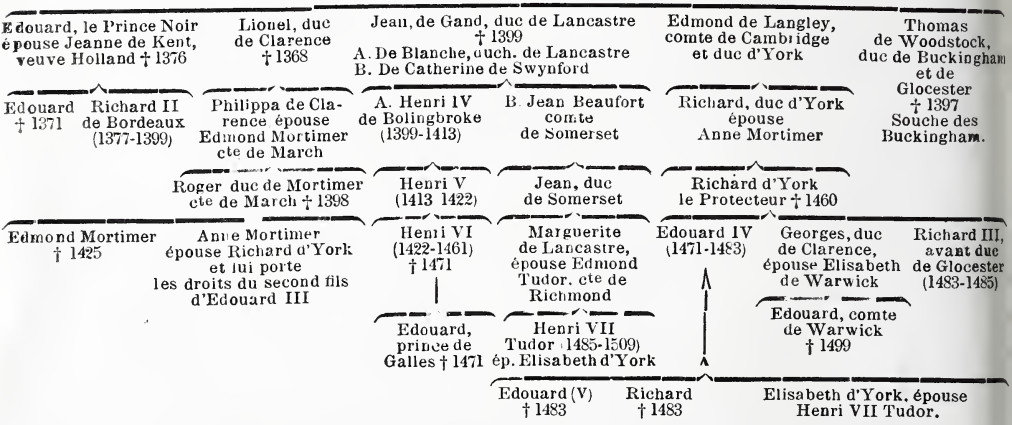

A proprement parler, Jean de Gand est le quatrième fils d'Édouard III et de Philippine ; mais nous ne tenons pas compte de deux autres fils, tous deux appelés William, qui moururent en bas âge ; voyez Sandford's *Genealogical history of the Kings of England*, 1677.

l'un des témoins de cette séance solennelle de Roxburgh où Édouard Baillol dut céder tous ses droits à la couronne d'Écosse (20 janvier 1356). C'est aussi l'année de la victoire anglaise de Poitiers; et le fils d'Édouard put voir à la table de son père à Londres le roi Jean le Bon, prisonnier.

A peine âgé de dix-neuf ans, Jean épousa à Reading, le 19 mai 1359, sa cousine Blanche, deuxième fille et cohéritière d'Henri, duc de Lancastre; et la même année, il fit partie de l'expédition, commandée par le roi en personne, qui débarqua à Calais (28 octobre), envahit la France, passa sans rien faire devant Reims et Paris, et finit par la conclusion du traité de Brétigny-lez-Chartres (18 mai 1360).

A la mort de son beau-père, en mars 1361, Jean succéda, en vertu des droits de sa femme, au comte de Lancastre, et entra en possession de grands domaines, particulièrement dans les comtés septentrionaux, qui lui furent confirmés par charte spéciale. Le 23 avril, il fut créé chevalier de la Jarretière. Moins d'un an après, il hérita du reste des possessions lancastriennes, par la mort, arrivée le dimanche des Rameaux (10 avril) 1362, de Mathilde, la fille aînée d'Henri de Lancastre, veuve du comte Guillaume de Hainaut-Bavière; en même temps, il prit les titres de Comte de Derby, Lincoln et Leicester. Le 13 novembre suivant, il fut élevé à la dignité de Duc de Lancastre.

En 1364, Lancastre accompagna son frère Edmond de Langley, comte de Cambridge, en Flandre, à l'effet de négocier un traité de mariage entre Edmond et Marguerite, fille du comte Louis de Male. Le contrat fut signé à Douvres le 19 octobre, mais l'affaire fut rompue par suite des intrigues de la France (1).

Chose curieuse : la guerre civile qui se déchaîna en Castille à cette époque devait exercer sur la future destinée de Jean de Gand une influence capitale.

---

(1) Voyez Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. III, p. 400-402, d'après Rymer, *Fœdera*, t. III, 2, p. 53, 90, 94, 96; et Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, t. I, p. 373.

On sait que Alphonse XI, roi de Castille, avait laissé en mourant (27 mars 1350) un seul fils légitime, don Pedro, âgé alors de quinze ans et quelques mois, de sa femme Maria de Portugal; mais sa concubine Eléonore de Guzman lui avait donné dix bâtards, dont l'aîné, don Henri, créé de bonne heure comte de Trastamare, se posa en rival de Pedro, dès l'avènement de l'héritier légitime au trône.

Pedro, surnommé le Cruel, régna par la tyrannie, se brouilla avec l'Arragon, fit casser son mariage avec Blanche de Bourbon et s'en débarrassa probablement par le crime pour se remettre avec son ancienne maîtresse Maria de Padilla. Henri de Trastamare négocia avec tous les ennemis de son frère, et gagna l'appui de Du Guesclin qui passa les Pyrénées avec les grandes Compagnies; en deux mois, la Castille fut conquise et le 5 avril 1366, Henri fut couronné roi dans la cathédrale de Burgos.

C'est l'expulsion de don Pedro le Cruel de son royaume qui amena la première intervention active de Jean de Gand dans les affaires de ce pays. Car Pedro ne se résigna pas; il vint à Bordeaux avec ses deux filles, Constance et Isabelle, demanda le secours du prince de Galles, Richard le Noir, qui le reçut affablement et incita son père à soutenir le roi détrôné.

En conséquence, Jean de Lancastre fut envoyé d'Angleterre, et prit part à l'accord final avec Pedro à Libourne, le 23 septembre 1366. Alors, il retourna en Angleterre pour y réunir des forces; tout était prêt pour la traversée, vers la Guyenne, de lui et des troupes qu'il devait commander au début de novembre, mais il ne mit à la voile que le 5 janvier 1367. Jean de Gand débarqua en Bretagne, passa à Nantes, traversa le Poitou et la Saintonge pour arriver à Bordeaux; après une courte halte dans cette ville, le duc de Lancastre s'empressa d'aller rejoindre à Dax son frère, qui s'était déjà avancé jusque là pour envahir l'Espagne.

Lancastre fut placé à la tête de l'avant-garde et amena la première division de l'armée à travers les Pyrénées par la

vallée de Roncevaux, le 15 février 1367 (1). Les forces anglaises traversèrent le royaume de Navarre, et pénétrant sur le territoire castillan, occupèrent Salvatierra et de là s'avancèrent jusque Vittoria. C'est durant cette marche que Tello, le frère d'Henri de Trastamare, dirigea une soudaine attaque contre le camp de Lancastre, très tôt au matin, à Ariñez. Jean de Gand paraît avoir agi avec beaucoup de présence d'esprit : il rangea ses hommes en une position favorable pour résister à l'ennemi ; mais il ne put empêcher l'extermination d'un détachement de deux cents de ses hommes qui étaient allés en reconnaissance. Les deux armées ennemies, placées vis-à-vis l'une de l'autre, s'observaient depuis quelques jours, lorsque le Prince Noir, souffrant du manque de vivres, opéra une retraite soudaine, et traversant l'Èbre, s'établit sous les murs de Logroño. Le roi Henri le suivit et vint camper devant Najera.

Le 2 avril, les Anglais levèrent le camp et s'avancèrent sur Navarette. Le lendemain, les deux armées en vinrent aux mains.

L'avant-garde des Castillans était conduite par Bertrand du Guesclin et le maréchal Arnould d'Audrehem, et fut opposée à la division commandée par Lancastre et John Chandos. Froissart (2) décrit Jean de Gand comme menant l'assaut durant la première attaque. A cette aile, les Anglais furent victorieux et Du Guesclin fut fait prisonnier ; puis, Lancastre venant à la rescousse de son frère qui luttait contre le gros de l'armée ennemie, la bataille fut gagnée (3).

La victoire de Najera ou Navarette restaura don Pedro sur son trône, mais ne fut d'aucun avantage pour les Anglais. Durant trois semaines, ils occupèrent Burgos, puis ils allèrent prendre leurs quartiers à Valladolid, en attendant l'accomplissement des promesses de Pedro. Celui-ci cependant ne mit

---

(1) Froissart, éd. Luce, t. VII, p. vj, n. 1.

(2) Froissart, éd. Luce, t. VII, p. 37.

(3) C'est ce même jour (3 avril 1367) que naquit au château de Bolingbroke lez-Spilsby (Lincolnshire), le fils aîné de Lancastre, le futur roi Henri IV ; *Dictionary of English National Biography*, t. XXVI, v° Henry IV.

aucun empressement à remplir ses engagements. Pour comble, la dysenterie éclata dans l'armée anglaise, et la mortalité fut si grande que Knyghton assure qu'à peine un cinquième des hommes revit l'Angleterre. Le Prince Noir lui-même fut atteint par le mal; en même temps, on apprit que Henri de Trastamare, réfugié en France auprès du duc d'Anjon, menaçait l'Aquitaine. Une prompte retraite de l'Espagne s'imposait impérieusement. Elle se fit en bon ordre, et le prince de Galles et Jean de Gand arrivèrent au début de septembre à Bordeaux, d'où Lancastre repartit pour l'Angleterre.

Le manque de parole de don Pedro envers ses alliés anglais, la licence qui s'ensuivit chez les grandes Compagnies non payées, et la levée de fouages impopulaires en Aquitaine, tout conspira pour soulever l'hostilité du peuple de Guyenne contre l'occupation anglaise. Charles V de France profita de ce mécontentement. De plus, il conclut une alliance formelle avec Henri de Trastamare, qui venait de rentrer en Castille; aidé de Bertrand du Guesclin, à peine libéré, Henri vainquit, puis tua son frère Pedro à Montiel, le 23 mars 1369 (1).

Le roi de France durant toute une année s'était préparé à la rupture du traité de Brétigny. Le 20 mars 1369, il déclara la guerre aux Anglais, marcha droit sur Abbeville et s'en empara, avec tout le Ponthieu. En Angleterre pourtant, on avait également fait ses préparatifs pour envoyer des renforts dans les possessions anglaises de France. Le 12 juin, Jean de Gand fut désigné comme capitaine de Calais et de Guines; et à la réception de la nouvelle que le roi de France rassemblait à l'embouchure de la Seine une flotte pour transporter en Angleterre une puissante armée d'invasion, il fut envoyé à Calais dans les premiers jours d'août, à la tête de 600 hommes d'armes et de 1500 d'archers. Le seul résultat, ce fut d'empêcher le duc de Bourgogne, frère de Charles V et gendre de Louis de Maele, de s'embarquer et de faire voile pour les côtes britanniques.

---

(1) Voyez G. Daumet, *Étude sur l'alliance de la France et de la Castille au XIVe siècle*, Paris, 1907 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études).

Après quelques incursions de ses deux maréchaux au delà de Guines, vers Boulogne et Térouanne, Jean de Gand fut rejoint par Robert de Namur qui lui amena des renforts, et vint s'établir près d'Ardres; c'est là que Philippe de Bourgogne, parti de Rouen avec son armée, le rencontra. Le prince français vint se loger sur la hauteur de Tournehem en face du duc de Lancastre, le 23 août 1369; mais il trouva les Anglais, campés dans la vallée, si fortement retranchés derrière des fossés et des palissades, qu'il évita la bataille. Honteux à la fin de rester depuis plusieurs jours avec une armée de quatre mille chevaliers devant une poignée d'ennemis sans leur offrir le combat, il décampa le 2 septembre, laissant Lancastre libre de rentrer à Calais pour y reposer ses hommes et organiser ensuite une nouvelle expédition, chargée de s'emparer de Harfleur et d'y détruire la flotte et le matériel naval des Français. Après avoir passé la Somme, Lancastre s'avança le long de Dieppe pour investir cette place, devant laquelle il arriva avant le 20 octobre; mais trouvant Harfleur trop bien défendue et munie, Jean de Gand abandonna sa tentative au bout de trois jours; et après avoir ravagé la terre du seigneur d'Estouteville, il repassa la Somme et rentra à Calais; le 19 novembre 1369, il se rembarqua pour l'Angleterre.

Durant son absence, sa femme Blanche de Lancastre, était morte (1) de la peste; elle fut enterrée du côté nord du chœur de la cathédrale de St Paul.

Durant plusieurs mois, Jean de Gand ne fut guère employé en service actif. Cependant, le roi de France ne perdait pas son temps. Il avait mûri ses plans pour une conquête formelle de l'Aquitaine, et deux armées étaient rassemblées sous les ducs d'Anjou et de Berry, pour conduire les opérations, indépendamment l'une de l'autre, contre les Anglais. Anjou s'empara d'Agen dès le mois de février, ce qui entraîna la défection de la plus grande partie de l'Agenais; et Berry,

---

(1) C'est aussi à cette époque que la mère de Lancastre, Philippine de Hainaut, mourut; *Dictionary of National Biography*, t. XLV, p. 164-167.

entrant dans le Limousin, marcha sur Limoges, et en prit possession, grâce à l'intervention de l'évêque (22 août 1370).

Le prince de Galles, dont la santé déclinait rapidement, se prépara néanmoins à marcher à la rencontre d'Anjou; il quitta Angoulême avec Edmond de Cambridge et les deux princes établirent leur quartier général à Cognac. C'est là qu'ils furent rejoints par Jean de Gand, qui avait été envoyé au début de juin d'Angleterre avec une force de 400 gens d'armes et 4000 archers. Après avoir débarqué à Bordeaux, il avait fait sa jonction en route avec le comte de Pembroke. Le duc de Lancastre apportait avec lui une commission pour recevoir de nouveau en grâce toutes les places d'Aquitaine qui retourneraient dans l'alliance du roi d'Angleterre; il devait agir avec l'assentiment du prince de Galles, s'il était présent, et en son absence, de façon indépendante, comme lieutenant du roi. Cette concession paraît avoir été dictée à ce moment pour des motifs politiques, mais on l'a pourtant citée comme indiquant de la part de Lancastre le dessein ambitieux de supplanter son frère.

A la nouvelle de la reddition de Limoges, le prince d'Aquitaine jura sur l'âme de son père de venger cette trahisson. La ville fut immédiatement investie; les murs furent minés et battus en brèche, et après un siège de six jours seulement (14 au 19 septembre 1370), les Anglais entrèrent dans la place. Trois mille des habitants furent, au dire de Froissart (1), passés au fil de l'épée. Seuls les gens d'armes de la garnison résistèrent encore, et leurs trois chefs engagèrent plusieurs fois des combats corps-à-corps avec Lancastre, Cambridge et Pembroke, auxquels ils durent finir par se rendre : l'adversaire de Jean de Gand était Jean de Villemur. Et ce ne fut pas le seul épisode de cette journée où le duc Jean joua un rôle éminent. Comme Jean de Cros, l'évêque de Limoges, qui avait livré la ville, se trouvait parmi les prisonniers, Lancastre pria le prince son frère de lui céder le prélat; il fit grâce de la

(1) Froissart, éd. Luce, t. VII, p. cxiv.

vie à l'évêque, à la prière du pape Urbain V, et le lui envoya en sauveté à Avignon. Après le sac et l'incendie de Limoges, l'armée se retira dans ses quartiers d'hiver ; Lancastre accompagna son frère à Cognac (1) et de là à Bordeaux. C'est vers ce temps que Charles V créa Bertrand du Guesclin connétable de France (2 octobre 1370).

Entretemps la santé du Prince Noir s'était tellement altérée que les médecins ordonnèrent son retour immédiat en Angleterre. Pour augmenter encore ses peines, son fils aîné Édouard mourut, en sa septième année, dans les premiers jours de 1371, pendant qu'on faisait les préparatifs d'embarquement. Les loyaux barons de Guyenne furent mandés pour recevoir les instructions finales du prince, qui leur présenta son frère Lancastre comme son lieutenant (vers le 15 janvier) ; alors on porta Richard de Galles à bord d'un vaisseau et il partit, laissant aux soins du duc les funérailles de son fils.

Jean de Gand commença sa lieutenance par un acte de vigueur. A la nouvelle de la reddition aux Français du château de Montpont près de Périgueux, il l'avait fait bloquer; s'avançant tout à coup devant la place, il l'investit étroitement, mais ne parvint à s'en emparer qu'à fin de février. Alors il licencia ses troupes, et resta inactif à Bordeaux, bien que la guerre de partisans continuât, principalement en Poitou. Peu de temps après, le 21 juillet 1371, Lancastre résigna sa lieutenance, sans quitter la France pourtant.

C'est à Bordeaux même qu'il conclut un second mariage, qui de nouveau l'amena en relations avec l'Espagne.

Après la mort de leur père, les deux filles de Don Pedro, roi de Castille, et de Maria de Padilla avaient cherché un refuge à Bayonne. C'est sur l'avis, dit Froissart, des barons Gascons, que Jean de Gand épousa l'aînée Constance, tandis que son frère Edmond de Cambridge donnait sa main à la cadette, Isabelle : les deux noces furent célébrées à Roquefort, près de Bordeaux. Les deux frères retournèrent avec leurs

---

(1) Froissart, t. VIII, p. vij.

femmes en Angleterre au printemps de l'an 1372, probablement vers le mois de mai (1). Les cérémonies du mariage furent renouvelées sans doute dans ce pays, car c'est le 25 juin que Lancastre, pour la première fois, paraît s'être intitulé roi de Castille, en vertu des prétentions de sa femme. Le résultat politique immédiat de cet acte fut de pousser Henri de Trastamare à une alliance plus étroite encore avec la France.

L'année 1372 fut pleine de désastres pour la domination anglaise en Aquitaine. Une flotte envoyée en juin, sous le comte de Pembroke, à La Rochelle fut interceptée par la flotte castillane et complètement détruite. Bertrand du Guesclin, Olivier de Clisson et d'autres capitaines français s'emparèrent du Poitou et de la Saintonge; Sainte Sevère capitula le 31 juillet et Poitiers, le 7 août; le 23 août fut pris le captal de Buch.

La Rochelle et Thouars, où les soutiens de la cause anglaise s'étaient réfugiés, furent étroitement investies. Cette situation alarmante excita Edouard III à tendre tous ses efforts pour achever les préparatifs faits pour envahir la France. A la hâte il rassembla une grande flotte de quatre cents vaisseaux, et s'embarqua lui-même, emmenant le Prince Noir, malgré le mauvais état de sa santé, et Jean de Lancastre; il mit à la voile le 30 août pour La Rochelle. Mais cette ville se rendit quelques jours plus tard (8 septembre) et Saintes, le 24. Des vents contraires retinrent les Anglais sur mer pendant neuf semaines et soufflèrent avec une telle violence que le roi ne put aborder ni en Poitou, ni en Rochellois, ni en Saintonge; force fut à Edouard III de regagner en octobre les côtes d'Angleterre, sans avoir porté le moindre secours à ses gens d'armes assiégés dans Thouars. Réduits au désespoir, les défenseurs de Thouars ouvrirent les portes de la cité au connétable de France et aux ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon (30 novembre 1372).

Le progrès des conquêtes françaises se continua sans interruption. Le Poitou et la Saintonge passèrent complète-

(1) Cf. Froissart, éd. Luce, t. VIII, p. xxij.

ment sous la domination du roi de France (reddition de Chizé, 21 mars; prise de Niort, 27 mars 1373). En avril 1373, la Bretagne fut attaquée et le duc Jean de Montfort s'enfuit en Angleterre pour chercher du secours (28 avril). Pourtant le comte de Salisbury, envoyé par le roi Édouard, se maintint contre du Guesclin en Bretagne, jusqu'à ce qu'une armée bien équipée put se rassembler en Angleterre pour envahir la France. Cette nouvelle expédition fut confiée à Jean de Lancastre, qui fut nommé le 12 juin, capitaine-général en France et en Aquitaine. A la fin de juillet, Jean de Gand débarqua avec le duc de Bretagne à Calais, à la tête de 3000 hommes d'armes, 6000 archers et 2000 autres combattants. Avec de telles forces, bien équipées en tous points, un capitaine de génie aurait pu frapper un coup décisif. Mais Lancastre n'avait aucune capacité comme général et n'aboutit qu'à un insuccès désastreux. Il semble n'avoir dressé aucun plan de campagne, si ce n'est celui d'accomplir une marche à travers la France de Calais à Bordeaux. Et à part le pillage et la levée de contributions dans le pays durant les premiers jours de sa chevauchée, il ne fit à l'ennemi que peu ou prou de mal.

Parti de Calais le 4 août 1373, Jean de Gand passa à son aise à travers les fertiles provinces d'Artois, de Picardie et de Champagne; mais toutes ses tentatives, contre les forteresses et les villes qu'il attaqua, faillirent. A la fin de septembre, il atteignit Troyes où les légats du Pape proposèrent vainement leur médiation. Les Anglais n'avaient qu'un désir, c'était d'en venir aux mains avec les Français; mais Charles V, qui ne voulait point s'exposer aux chances d'une bataille, loin d'essayer de barrer la route à ses ennemis, se contenta de faire harceler, sans répit, les envahisseurs en la queue, par un corps d'armée de cinq ou six cents lances, dont le nombre ne fit que s'accroître au fur et à mesure que celui des troupes anglaises diminuait; Du Guesclin et Clisson serraient Jean de Gand de très près et ne lui permettaient pas de se déployer, mais il leur était formellement défendu de risquer un engagement général. Ainsi, les Anglais passèrent, en mettant tout à

feu et à sang, à travers la Bourgogne, le Nivernais et le Bourbonnais, et atteignirent les montagnes et les contrées stériles de l'Anvergne à l'approche de l'hiver. Ici les pertes de Lancastre furent énormes; la plus grande partie de ses chevaux périrent, et il dut abandonner ses bagages. « Les Anglois », dit Froissart, « n'eurent mie toutes leurs aises en ce voyage ». Avec les restes éprouvés de son armée affamée et décimée, il se débattit à travers le Limousin et le Périgord, jusqu'à ce qu'il arriva à Bordeaux à la fin de l'année ou dans les premiers jours de 1374. Lorsque les Anglais atteignirent la Dordogne, des trente mille chevaux débarqués à Calais, il ne leur en restait pas six mille. On comprend qu'avec ses troupes éreintées et démoralisées, Lancastre n'était pas en état de tenter la reconquête de quelque partie de la Guyenne. Après ce désastre, il passa le reste des mois d'hiver dans l'inaction. Seulement, en conformité avec une coutume habituelle du temps, un arrangement fut conclu en vue d'une rencontre des troupes de Lancastre et de celles du duc d'Anjou, qui aurait lieu à Moissac en avril suivant. Dans l'entretemps pourtant, on négocia une trêve qui devait durer jusqu'à fin août; sur ce, Lancastre mit en avril à la voile pour l'Angleterre, sans faire plus attention à son engagement avec Anjou. Mais il plut aux Français de considérer ce départ comme une violation préméditée de parole, et ils recommencèrent les hostilités même avant l'expiration de l'armistice. Quand ils furent réellement relevés des clauses de la trêve, ils réduisirent facilement le reste de l'Aquitaine, qui fut effectivement perdue pour l'Angleterre avant la fin de l'année, à l'exception de Bordeaux et de Bayonne.

Entretemps, grâce aux efforts persistants du pape Grégoire XI, des négociations de paix avaient été entamées entre les deux pays, et au cours de l'an 1374 l'on avait ménagé des conférences à Bruges pour faire avancer ce projet. Froissart (1)

---

(1) Froissart, éd. Luce, t. VIII, p. cxiij et cxix.

est la seule autorité qui affirme que Lancastre fut un des envoyés ; et il n'est pas prouvé que celui-ci se rendit à la conférence avant l'année suivante.

Le 11 février 1375, les rois de France et d'Angleterre conclurent la trêve de Bourbourg ; le 20, Jean de Gand fut désigné comme ambassadeur avec l'évêque de Londres, le comte de Salisbury, Jean Cobham, Francon de Halen et Arnaud Sauvage, chevaliers, Jean de Shepey et Simon de Multon, docteurs en droit. Les plénipotentiaires se réunirent d'abord à Gand et de là se rendirent à Bruges, où ils siégèrent durant les mois de mai et de juin ; c'est là que le 26 mai des préliminaires furent signés. Le 27 juin, la Trêve de Bruges fut agréée pour un an : de toutes leurs possessions en France, les Anglais ne conservaient que Calais, Bordeaux et quelques petites places sur la Dordogne. Des négociations pour convertir l'armistice en paix définitive se continuèrent, et c'est dans cette vue que Lancastre et ses compagnons reçurent de nouveaux pouvoirs ; pourtant ils ne réussirent qu'à obtenir la prolongation de la trêve jusqu'en avril 1377. Nous savons que Lancastre resta à Bruges jusqu'au printemps de 1376 (1).

---

(1) L'*Excellente Cronike van Vlaenderen*, f° lxv r°, 2e col., et le *Memorieboek der stad Ghent*, t. I, p. 102, racontent à l'année 1376, ce qui suit : « La même année 1376 vinrent de France à Bruges les ducs d'Anjou et de Bretagne, et d'Angleterre le prince de Galles et le duc de Lancastre pour traiter de la paix entre les deux rois, ou du moins pour conclure une trêve. La duchesse de Lancastre accompagnait son mari ; elle était enceinte et se plaignait de grand mal ; on lui persuada, dans l'intérêt de sa santé, de voyager de ville à autre. Et elle se rendit à l'abbaye de St Adrien à Grammont ; ayant accompli son pélerinage, elle revint à Gand, et là elle devint si malade qu'elle dut s'aliter. Elle s'y accoucha d'un jeune fils qui fut plus tard duc de Lancastre et qui fut nommé Jean de Gand ». Si l'*Excellente Cronike* ne commet pas d'erreur, c'est Catherine de Swynford, la concubine de Lancastre, qui accoucha à Gand, et alors il s'agirait ici de son bâtard John Beaufort, comte de Somerset († 1409). Mais nous croyons qu'il y a une bévue.

Il faut mentionner ici le procès porté par le procureur de Bertrand du Guesclin devant les échevins de Bruges au sujet du paiement de la rançon du comte de Pembroke, beau-frère de Lancastre, mort avant d'avoir touché une terre anglaise. Sur l'ordre du duc de Lancastre, qui savait que le roi son père avait fait l'avance de la rançon déposée chez un banquier de

Durant les dernières années dn règne de son père, Jean de Gand devint l'une des figures principales de la politique intérieure. Le second des fils survivants d'Édouard III, Lionel duc de Clarence était mort le 17 octobre 1368 ; la santé chancelante du Prince Noir le rendait incapable de prendre part à la vie publique ; et le roi lui-même montrait tous les signes d'une caducité prématurée. En fait donc, Lancastre prit bientôt la première place comme conseiller de la couronne. Le mécontentement populaire, causé par l'insuccès de la guerre reprise avec la France, s'était manifesté au parlement de 1371, lorsque le parti clérical avait été chassé du pouvoir, le clergé obligé à de lourdes contributions aux frais de la guerre, et les nouveaux ministres choisis parmi le parti féodal dont Lancastre était le chef. Mais les événements des années qui suivirent immédiatement changèrent du tout au tout les sentiments populaires.

On se rappelle l'échec ignominieux de Lancastre dans la conduite de la guerre (1373) ; il n'y eut pas d'allègement des taxes ; les nouveaux ministres furent accusés de prévarication, et un retour de la peste vint s'ajouter au mécontentement général. Les infirmités toujours croissantes du roi, l'hydropisie incurable du prince de Galles, et le fait que l'héritier présomptif n'était qu'un enfant portèrent naturellement tous les esprits vers la question de la succession ; et la position occupée par Lancastre, sa puissance, ses intrigues et son impopularité croissante suggérèrent le soupçon qu'il visait à la couronne.

Cette méfiance envers son frère fut apparemment partagée par le Prince Noir, d'autant plus que Richard ne pouvait

---

Bruges, la garnison anglaise de Guines avait refusé de prendre livraison d'un cadavre. Aussitôt qu'il fut informé du décès de son gendre, Edouard III n'eut rien de plus pressé que de se faire restituer par les échevins de Bruges, entre les mains du duc de Lancastre, les sommes mises en dépôt. Du Guesclin ne put rien obtenir des magistrats de Bruges. Voyez Kervyn, *Histoire de Flandre*, t. III, p. 415 ; Gilliodts, *Inventaire de Bruges*, t. II, p. 236 ; Froissart, éd. Luce, t. VIII, p. xcvj, n. 3.

manquer d'être exaspéré de la mauvaise conduite de la guerre depuis qu'il s'était retiré au château de Berkhampstead.

Tout cela aboutit à une crise, qui se manifesta dès la réunion du Parlement du 23 avril 1376. La chambre des Communes, soutenue dans son action par le prince de Galles et conduite avec intrépidité par son président, sir Pierre De la Mare, le premier *speaker* dont l'histoire fasse mention, commença par demander une réforme des abus; elle exigea et obtint bientôt l'éloignement du duc. Le chambellan, lord Latimer, fut mis en accusation et démis de sa charge; d'autres créatures de Lancastre furent attaquées et punies; et Alice Perrers, « la dame du Soleil », maîtresse d'Edouard III, fut bannie de la cour. Mais pendant que le « Bon Parlement » — comme le peuple, charmé de sa courageuse résistance, l'appelait —, poursuivait le cours de ses projets de réformes, son principal soutien, le prince de Galles mourut le dimanche de la Trinité (8 juin) 1376. Un mois après, sans doute grâce à l'influence de Lancastre, le Bon Parlement était dissous (6 juillet) : mais avant de se séparer, dans le but d'empêcher, si possible, l'annulation de ses mesures, la chambre des communes demanda et obtint du roi l'adjonction au conseil de 10 ou 12 évêques, lords et autres, parmi lesquels William de Wykeham, évêque de Winchester, qui avait pris une part prééminente à l'appui de l'action parlementaire des communes. Les communes adressèrent également une pétition au roi, pour la récognition officielle de Richard de Bordeaux comme héritier présomptif du trône; à la suite de cette demande, le jeune fils du Prince Noir fut effectivement présenté aux communes et formellement reconnu (20 novembre 1376).

Le chroniqueur de St.-Alban (*Chronicon Angliæ*), auquel nous sommes redevables du récit circonstancié des événements de cette période singulière, mais dont l'amère hostilité à Lancastre nous oblige à n'accepter que sous caution ce qu'il raconte pour dénigrer le duc, prétend que celui-ci proposa dans ce parlement de fixer l'ordre de succession, pour le cas où le roi et le jeune Richard viendraient à mourir, et d'adopter

la loi française qui excluait les droits des femmes au trône, — ceci en vue d'assurer la couronne à sa propre branche.

En tout cas, dès que le Bon Parlement fut dissous, Lancastre reprit derechef son ancienne autorité et se vengea de ses ennemis. Le nouveau conseil fut renvoyé. Le speaker, Pierre De la Mare, fut envoyé en prison à Nottingham; Latimer, le ministre mis en accusation, et d'autres courtisans qui avaient été disgrâciés furent rappelés, et Alice Perrers retourna à la cour (1). Restait seulement à se défaire de deux puissants adversaires de Jean de Gand. L'évêque Wykeham, le plus important, fut attaqué d'abord. Des accusations de malversations durant sa chancellerie, office dont il avait été déchargé au moins depuis 1371, furent dirigées contre lui en octobre, et en novembre il fut condamné à la perte de son temporel; on lui défendit de plus de s'approcher à une distance de vingt milles de la cour. Il faut chercher les motifs qui poussaient Lancastre à persécuter ainsi l'évêque dans l'activité déployée par Wykeham durant le dernier parlement.

Mais les préventions populaires recherchèrent des raisons plus secrètes. De là, l'histoire scandaleuse racontée par le chroniqueur de St Alban et d'autres, ses contemporains, concernant la naissance douteuse de Jean de Gand. On disait que la reine Philippine, lorsqu'elle vint en couches à Gand, mit au monde un enfant du sexe féminin qu'elle étouffa accidentellement; et que, craignant la fureur du roi Édouard, elle substitua à l'enfant mort le jeune garçon d'une femme flamande. Sur son lit de mort (1369), la reine aurait confessé le secret à l'évêque de Winchester, avec l'injonction de le révéler si un jour il s'ouvrait quelque perspective à Jean de

---

(1) Alice Perrers († 1400), maîtresse du vieil Edouard, a été jugée très différemment par les historiens; voyez *Dictionary of National Biography*, t. XLV, p. 12-14. A l'époque de sa faveur auprès d'Edouard, elle reçut de Jean de Gand un hanap en béryl, garni d'argent doré; après sa chute, Lancastre obtint certaines de ses maisons à Londres et son hôtel sur les rives de la Tamise.

Gand pour succéder au trône. C'était la publication de ce secret qui aurait allumé en Lancastre cette haine mortelle contre l'évêque Wykeham (1).

Qu'une telle histoire aît pu être fabriquée et aît pu trouver accueil, est un indice suffisant de l'extrême impopularité du duc et de la suspicion généralement répandue de ses desseins concernant la succession au trône. Lorsqu'en janvier 1377, le roi Édouard fêta le jubilé du cinquantenaire de son règne, Wykeham fut spécialement excepté de l'amnistie générale que le souverain accorda.

Après lui, ce fut Edmond Mortimer, comte de March, qui eut à subir les ressentiments du duc. Comme mari de Philippa, fille de Lionel de Clarence, il fut l'objet naturel de la jalousie de Lancastre, comme celui dont les enfants pourraient faire valoir la priorité de leurs droits sur la couronne. Il avait reçu l'office de maréchal, et en cette qualité on lui donna l'ordre de se rendre à Calais et de faire rapport sur sa défense. Mais plutôt que de quitter l'Angleterre, il déposa son bâton de maréchal, qui fut accordé à Lord Henri Percy, plus tard comte de Northumberland, auparavant adversaire, mais maintenant fidèle partisan de Jean de Gand.

Le parlement qui se réunit le 27 janvier 1377 était presque entièrement, grâce à une pression électorale éhontée, à la dévotion de Lancastre. Un petit nombre de membres qui avaient siégé dans le Bon Parlement élevèrent la voix contre l'odieux traitement du dernier président, mais ils furent obligés au silence. La politique du parlement précédent fut annulée, et l'amnistie fut accordée à tous ceux qui avaient été poursuivis. Mais la disgrâce de Wykeham était profondément ressentie par le clergé, et la lutte entre le parti clérical et le parti féodal se renouvela. Le clergé, convoqué pour le 8 février, refusa de procéder aux délibérations jusqu'à ce que

---

(1) Voyez sur lui G.-H. Moberly, *William of Wykeham*, London, 2e éd., 1893; et *Dictionary of National Biography*, t. LXIII, p. 225-231.

Wykeham fût présent. Par transaction, il lui fut permis d'assister aux séances, et le clergé alors se prépara à attaquer son ennemi par une voie indirecte.

Un curieux concours de circonstances avait réuni et coalisé dans une cause commune, deux hommes d'un caractère très différent, Jean de Gand et le réformateur Wycliffe (1).

« Lancastre, dont le but était d'humilier le clergé, avait trouvé un étrange allié dans Wycliffe, dont le dessein était de purifier l'église... Considérant en général avec sympathie la cour de Rome comme le contrepoids naturel du pouvoir des évêques à l'intérieur, débauché dans sa vie privée, étroit et sans scrupule dans sa politique, le duc trouva son meilleur et plus habile soutien dans ce prêtre séculier de caractère irréprochable... Lancastre, féodal dans l'âme, voulait se venger de l'arrogance officielle des prélats et de la grande part qu'ils s'allouaient du pouvoir temporel. Wycliffe rêvait de restaurer par une pauvreté évangélique chez le clergé la pureté apostolique depuis longtemps perdue. Partant de points si divergents et avec des buts si contradictoires, Lancastre et Wycliffe allaient s'unir pour réduire l'opulence et humilier l'orgueil de la hiérarchie anglaise » (Shirley, *Fasciculi Zizaniorum*, p. xxvj). Leurs relations étaient déjà d'ancienne date. Lancastre connaissait Wycliffe sans doute depuis le parlement de 1366, où celui-ci avait émis un avis négatif au sujet du tribut annuel, que depuis Jean Sans-Terre, l'Angleterre devait à Rome ; ils s'étaient retrouvés aux conférences de Bruges (1374-1375), où l'on essaya, sans résultat d'ailleurs, de négocier un concordat avec le pape : il est permis de supposer que Wycliffe devait ce choix comme négociateur à son patron, le duc.

Wycliffe fut donc convoqué par assignation pour les étran-

---

(1) Voyez Lechler, *Johann von Wiclif und die Vorgeschichte der Reformation*, Leipzig, 1873, 2 vol.; V. Vattier, *John Wycliff, sa vie, ses œuvres, sa doctrine*, Paris, 1886; R.-L. Poole, *John Wycliffe*, London, 1889; L. Sergeant, *John Wyclif, last of the schoolmen and first of the english reformers*, London, 1893; Loserth, *The beginnings of Wyclif's activity in ecclesiastical politics*, dans *English historical review*, 1896.

ges opinions qu'il avait répandues (1); et le 19 février, il comparut devant les évêques dans la chapelle de N. D. à St-Paul. Lancastre, qui voyait bien que l'attaque était dirigée plutôt contre lui que contre son protégé, accepta le défi, et accompagna le réformateur devant le tribunal, ensemble avec le nouveau comte maréchal. De part et d'autre, la colère était prête à éclater à la moindre provocation. La conduite brutale de Percy lui attira d'abord une rebuffade de Courtenay, l'évêque de Londres; et une dispute qui suivit concernant le droit de Wycliffe de s'asseoir durant le procès, dans laquelle Lancastre intervint et menaça personnellement l'évêque de violences, porta l'affaire au paroxysme.

Une émeute du peuple de Londres s'ensuivit, et l'assemblée fut dissoute dans le plus grand trouble. On dit que l'impopularité du duc auprès des bourgeois s'était accrue par une proposition qu'il avait faite au parlement, durant qu'il présidait, de nommer un capitaine au lieu d'un lord-maire, et d'étendre la juridiction du comte-maréchal à la cité.

Le jour suivant (20 février), le peuple attaqua et saccagea la demeure de Percy; puis rechercha celui-ci avec son ami le duc, au palais de Lancastre, le magnifique hôtel de Savoie, qui ne fut sauvé de la destruction que par l'intervention de l'évêque. Le chroniqueur de St-Alban est plein de détails sur les particularités de cette émeute. Lancastre et son ami dînaient chez un marchand, Jean d'Ypres, lorsque la nouvelle de l'insurrection leur parvint; ils eurent quelque peine à s'échapper et se réfugièrent chez le jeune prince de Galles et Jeanne de Kent, sa mère (2), au manoir de Kennington (*Chronicon Angliæ*, p. 124). Les émeutiers blessèrent à mort

---

(1) Après avoir combattu l'autorité du pape en matière temporelle, dit Ch. Bémont, il avait attaqué son autorité spirituelle, la hiérarchie de l'Eglise catholique, les ordres mendiants; il avait professé que les rois pouvaient légalement prendre les biens des ecclésiastiques qui en faisaient un mauvais usage; Lavisse-Rambaud, t. III, p. 386.

(2) Vie de Joan of Kent (1328-1385) par James Tait, dans le *Dictionary of National Biography*, t. XXIX, p. 392.

un prêtre qui avait employé des expressions injurieuses à l'égard de Pierre De la Mare, le populaire président de la Chambre des Communes, maltraitèrent un des suivants de Lancastre que l'on reconnut à sa livrée, et retournèrent la cotte d'armes du duc comme une marque d'infamie. A la fin, ils se dispersèrent sur l'intervention de leur évêque. Une tentative immédiate de la princesse de Galles pour amener une réconciliation entre la cité et le duc resta, dit-on, sans résultat; et jusqu'à la mort du roi, les ouvertures faites par les principaux citoyens, qui s'étaient alarmés devant les excès des émeutiers et qui désiraient anxieusement la paix, eurent un succès plutôt négatif.

Entretemps le Parlement avait fini ses travaux par l'imposition d'une poll-tax (capitation), nouvelle forme de lever de l'argent, qui devait conduire quatre ans plus tard à une insurrection; en février, l'assemblée fut dissoute. Alors Lancastre saisit l'occasion de se venger. Les principaux citoyens de Londres furent mandés devant le roi Edouard à Shene, et le maire et les aldermen remplacés par d'autres. Mais même après cette revanche et après avoir reçu d'autres signes de soumission, Lancastre continua à regarder ceux de Londres avec défaveur.

Seulement le 21 juin 1377, Edouard III mourut, et cette mort vint enfin mettre un terme à la désastreuse influence de Lancastre.

Les bourgeois de Londres envoyèrent une députation au jeune roi Richard (1) et demandèrent son intervention en leur faveur. Et Lancastre, dont la position venait d'être entièrement changée par la mort de son père, ne put décliner cette médiation; il s'ensuivit une réconciliation de courte durée.

A la cérémonie du couronnement (16 juillet), Lancastre officia comme sénéchal d'Angleterre, tandis que son fils portait

---

(1) Sur Richard II, voyez l'ouvrage de H. Wallon, Paris, 1864, 2 vol.; quelques corrections dans l'article du *Dictionary of National Biography*, t. XLVIII, p. 145-158.

l'épée principale; mais immédiatement après, ayant été privé de son château de Hereford, et conscient d'être un objet d'aversion pour le nouveau gouvernement, il se retira loin de la cour, à Kenilworth. Cependant il s'arrangea pour assurer à quelques-uns de ses adhérents des sièges dans le conseil désigné pour diriger la régence durant la minorité de Richard.

Entretemps la guerre de France avait été reprise à l'expiration de la trêve. La flotte franco-espagnole, commandée par Jean de Vienne et Ferrand Sanchez de Tomar envahi la côte sud, prit et brûla Rye, Lewes, Folkestone et autres places (juin-juillet) et ravagea complètement l'île de Wight (août); le mois suivant, Philippe de Bourgogne s'empara d'Ardres (1).

La défense du pays exigeait impérieusement que l'on prit des mesures, et le 13 octobre, le parlement se réunit. La majorité de la nouvelle Chambre des Communes se composait des mêmes membres qui avaient siégé dans le Bon Parlement de 1376, et De la Mare était à nouveau le speaker.

A propos de la question, qui y fut débattue, sur les mesures à prendre pour repousser l'invasion française, on rapporte une scène curieuse. La Chambre des Communes demanda l'assistance dans ses délibérations d'un comité de douze pairs, ayant à leur tête le duc de Lancastre. Là-dessus, Lancastre se levant de son siège et pliant le genou devant le roi, se mit à rappeler les imputations que les communes avaient dirigées contre lui, et repoussant ces accusations avec indignation, il mit ses calomniateurs au défi de paraître. Les prélats et les lords, se pressant autour de lui, s'interposèrent pour calmer sa colère et pour l'assurer que de telles allégations ne pouvaient être vraies; et les communes prirent à témoin leur requête pour avoir son avis comme la meilleure preuve de leur confiance dans sa probité. Sur ce, Lancastre se laissa apaiser, mais sous cette condition que dans l'avenir les inventeurs de tels odieux racontars seraient justement punis. Ses protesta-

(1) Froissart, éd. Luce, t. VIII, p. cliij.

tions ne restèrent pas sans effet pour assoupir les soupçons de ses adversaires.

Au début de 1378, Jean de Gand réussit à obtenir l'octroi du subside que le parlement avait accordé pour recommencer la guerre, et une flotte fut rapidement équipée. Lancastre fut nommé lieutenant royal en France et en Aquitaine, le 17 juin 1378 (1).

En mars 1378, le roi de France avait appris les machinations de Charles le Mauvais, roi de Navarre, contre lui; il fit immédiatement prendre possession des domaines du Navarrais en Normandie, d'autant plus qu'on répétait partout que le roi de Navarre allait épouser Catherine, fille du duc de Lancastre, et en échange abandonner au duc tout le comté d'Evreux. Alors Charles le Mauvais se rendit au début de juin en Angleterre et conclut avec Richard II un traité par lequel il promit de remettre Cherbourg entre les mains des Anglais.

Le duc de Lancastre et le comte de Cambridge, avant même que le traité eût été signé avec Charles le Mauvais, avaient vu leur entreprise retardée par les vents contraires et par la difficulté de rassembler à Southampton 4000 hommes d'armes et 8000 archers. Ce ne fut donc que le 17 juin qu'ils purent partir. En passant à Plymouth, leur flotte se grossit de celle du comte de Salisbury et de Jean d'Arundel, mais elle dut s'arrêter à l'île de Wight, pour attendre les nouvelles. On apprend alors que la flotte française, commandée par Jean de Vienne, est dans les eaux de Cherbourg. Lancastre côtoya donc la Normandie et vint assiéger Saint-Malo; Charles V envoya les trois ducs et le connétable du Guesclin avec une armée au secours de la place, courageusement défendue par Morfouace. Après trois mois d'assauts et de blocus, Lancastre dut lever le siège et rentra à fin décembre à Southampton (2).

---

(1) Sur les préparatifs, voyez Froissart, éd. G. Raynaud, t. IX, p. xxxix; aj. pp. xl, xliij, xlvij, xlix et l.

(2) G. Raynaud, *Sommaire de Froissart*, t. IX, pp. xl à lv, passim.

Encore une fois, Lancastre venait de manquer totalement de l'esprit d'entreprise; on l'accusait d'avoir lambiné avec sa flotte sur la côte anglaise avant son départ et d'avoir laissé vivre ses hommes sur le pays; mais aussi d'avoir outragé les bonnes mœurs en apparaissant en public en compagnie de sa maîtresse, Catherine de Swynford, la gouvernante de ses enfants.

L'impopularité qui retomba sur Lancastre, par suite de son échec devant St-Malo, s'accrut encore quand on apprit l'outrage commis sur deux de ses suivants. Deux écuyers, Haule et Shakel, avaient fait prisonnier durant l'expédition d'Espagne, le comte de Denia, qui, comme gage de sa rançon, leur avait remis son fils. Lancastre, jugeant que la possession du jeune comte pourrait lui servir dans ses desseins sur la couronne de Castille, exigea qu'on le lui remît. Mais il éprouva un refus; alors il fit enfermer Haule et Shakel dans la Tour de Londres. Seulement ils réussirent à s'échapper et cherchèrent asile à Westminster; là ils furent poursuivis par Raoul de Ferrers, qui durant la célébration de la messe, pénétra dans l'abbaye, abattit Haule et ramena Shakel en prison (11 août 1378). L'excommunication fut prononcée contre le sacrilège et l'évêque de Londres publia la sentence trois fois par semaine durant ses prêches à St-Paul. On dit que Lancastre, enragé par cette attitude, déclara en plein conseil à Windsor qu'il était prêt à chevaucher jusque Londres, à arracher l'évêque d'entre ses ribauds de bourgeois et de l'amener devant la cour.

Jean de Gand fit ensuite tant de démarches qu'il obtint que le Parlement serait convoqué pour siéger à Glocester, où il échapperait à l'influence des Londoniens hostiles et de leur évêque (20 octobre); et l'on annonçait que le duc méditait une attaque renouvelée contre l'église. Pourtant, s'il eut vraiment cette intention, le résultat ne répondit point à ses espérances. Les communes ne se montrèrent pas moins opiniâtres qu'auparavant à demander le redressement des abus, et insistèrent sur le contrôle des dépenses avant d'accorder de nouvelles aides.

L'histoire des trois années suivantes est celle d'expéditions militaires futiles, de parlements répétés et de demandes continuelles de subsides. Le parlement tenu à Northampton, le 5 novembre 1380, accorda la poll-tax impopulaire qui provoqua l'insurrection. Lancastre ne s'est guère mis en évidence durant cette période. Le 19 février 1379, à la suite de la prise de Berwick par les Ecossais (25 novembre 1378), il fut désigné comme lieutenant du roi sur les marches d'Ecosse; seulement en mars, il est encore à Douvres avec le roi pour y recevoir le duc de Bretagne qui revient de Flandre. Le 12 juin, il fut nommé commandant-en-chef au-delà des mers, charge qui lui donnait nominalement la direction de l'expédition envoyée en Bretagne, sous son frère cadet Thomas de Woodstock, nouvellement créé comte de Buckingham ; il est vrai de dire que Buckingham ne débarqua à Calais que le 19 juillet 1380.

Le 6 septembre 1380, Lancastre reçut plein pouvoir pour aller en Écosse réformer les attentats aux trêves antérieures; il parvint à faire confirmer les trêves le 1er décembre, et le 20 mai 1381, quelques jours après le renouvellement de l'alliance entre l'Angleterre et le Portugal, il prit le commandement de la marche d'Écosse, avec mission de négocier une prolongation de la trêve qui prenait fin au 1er juin; cela fait, il irait, en août ou en septembre, retrouver en Portugal son frère, le comte de Cambridge, parti au secours du roi Ferdinand.

Seulement, durant son absence dans le Nord, éclata la fameuse insurrection de Wat Tyler (1). Partie des comtés d'Essex et de Kent aux derniers jours de mai, l'insurrection avait très vite gagné Londres; les insurgés dominèrent la cité, des hôtels furent saccagés et le palais du duc, l'hôtel de Savoie, rempli des dépouilles de France et de Castille, fut détruit, le 13 juin 1381. On dit que c'est la rumeur de la

---

(1) Voyez les livres récents de R. Powell, *The rising in East-Anglia in 1381*, Cambridge, 1896; et *Le Soulèvement des travailleurs en Angleterre* en 1381, par André Réville et Ch. Petit-Dutaillis, Paris, 1898.

révolte qui parvint jusqu'à lui, qui fut cause de sa hâte à conclure la paix avec les Ecossais, le 18 juin, à des conditions d'ailleurs assez défavorables aux Anglais.

La panique se répandit; on disait que les insurgés s'apprêtaient à marcher vers le Nord pour tirer vengeance de Lancastre; sa femme, la reine Constance s'enfuit de Leicester et chercha un refuge à Pontefract (Pomfret); mais on lui ferma les portes et elle fut obligée de faire le voyage jusqu'à Knaresborough. Lancastre lui-même n'eut pas meilleure chance. Son vieux partisan, Percy de Northumberland, sans doute jaloux de sa présence dans le Nord, lui refusa accès à Bamburgh, lui disant qu'il ne pouvait le recevoir, avant de savoir si le roi était bien disposé envers lui (1). Le duc, qui avait demandé et reçu un sauf-conduit des Écossais, et qui paraît même avoir reçu d'eux l'offre de troupes pour marcher contre les rebelles, se réfugia sur leur territoire et se retira à Édimbourg, où on l'entretint fort bien (Knyghton, col. 2641-2642). Cette démarche accrédita contre lui l'accusation de trahison; aussi écrivit-il de là au roi pour savoir quel genre de réception celui-ci lui préparait à son retour. Richard, sur les conseils du comte de Warwick, invita son oncle à revenir, disant que malgré les calomnies répandues contre Lancastre à l'étranger, il croyait à la parfaite fidélité de celui-ci; il l'autorisa à voyager avec une suite armée et donna l'ordre à Northumberland de lui fournir une garde de corps (5 juillet). Lancastre réjoignit le roi à Reading; et trois jours après, le 18 août, Richard le nomma chef-justicier chargé des enquêtes sur les violences commises durant l'insurrection; le 20, on arrêta un drapier de Londres, Stephen Hull, accusé d'avoir participé à l'incendie de l'Hôtel de Savoie.

Mais la querelle entre Lancastre et Northumberland n'était pas terminée; une violente altercation en présence du

---

(1) Lancastre était plus ou moins compromis par les révélations de John Ball et de ses complices; voyez G. Raynaud, *Sommaire de Froissart*, t. X, p. xxxiv et xxxv.

roi entre les deux nobles à Berkhampstead (Walsingham, t. II, p. 44-45), au cours de laquelle le duc accusa le comte de sa conduite hostile dans le Nord, eut pour résultat l'arrestation temporaire du dernier. Au Parlement qui se tint le 2 novembre, les deux adversaires étaient accompagnés de bandes de suivants armés; et, par crainte d'une guerre civile, le roi dut personnellement forcer les deux adversaires à se réconcilier. Lancastre depuis regagna une partie de son influence antérieure, et durant le même parlement il fut placé à la tête d'une commission de réforme de la maison royale.

Entretemps les prétentions de Jean de Gand au trône de Castille avaient été ravivées par la mort d'Henri de Trastamare en mai 1379. Le roi Ferdinand de Portugal refusant de reconnaître Jean, son successeur, et appelant les Anglais à son aide pour faire la guerre à la Castille, le comte de Cambridge fut envoyé d'abord avec un corps de troupes dans la péninsule (arrivée à Lisbonne, le 19 juillet 1381). Au parlement du 27 janvier 1382, tenu quinze jours après le mariage de Richard II avec Anne de Bohême (1), Lancastre proposa formellement l'organisation d'une expédition placée sous son commandement : mais ses propositions ne reçurent pas un accueil favorable (2). Vers le milieu de l'année, une nouvelle ambassade, où figurait le chancelier de Portugal, traversa l'Océan pour venir trouver Lancastre; aussi insista-t-il derechef au parlement d'octobre 1382 sur la nécessité d'aller porter secours au comte de Cambridge, son frère. Mais entretemps

---

(1) C'est vers cette époque qu'on aurait proposé à Jean, fils aîné de Charles de Blois, prétendant au duché de Bretagne et retenu prisonnier en Angleterre, d'épouser Philippine, fille du duc de Lancastre et de sa première femme, Blanche; il refusa, préférant mourir en prison que d'abandonner sa qualité de bon Français; Froissart, t. X, p. lj.

(2) Jean de Gand, ancien protecteur de Wycliffe, l'abandonna quand le réformateur fut traduit devant le synode de Londres en mai 1382; le « concile du tremblement de terre » condamna formellement le recteur de Lutterworth tombé désormais ouvertement dans l'hérésie, puisqu'il niait la transsubstantiation, attaquait les indulgences, la confession et le culte des saints.

le roi de Portugal avait conclu la paix avec celui de Castille (août 1382) à l'insu des Anglais, et Cambridge dut retourner sans avoir rien fait. Et puis le Parlement était autrement occupé de l'ambassade pressante de Philippe van Artevelde qui demandait le secours du roi Richard contre Louis de Maele et Charles VI.

Il ne fut même plus du tout question des propositions de Lancastre, dès qu'on apprit à Londres la défaite de Roosebeke (27 novembre 1382). Le roi Richard parla de se mettre personnellement à la tête d'une expédition en France; mais le Parlement rejeta cette offre sous prétexte de trop grands frais, et préféra de subsidier la croisade urbaniste de Henri le Despenser, évêque de Norwich, contre les clémentistes flamands (mai-septembre 1383) (1). Lorsque la nouvelle de la retraite désastreuse de l'évêque parvint au roi, il chevaucha la nuit de Daventry jusqu'à Londres pour conférer avec Lancastre. Celui-ci, qui en voulait jalousement à Norwich d'avoir fait échouer sa propre croisade contre la Castille, fut très joyeux de cette déconfiture, et on doit sans doute le rendre responsable de la décision de ne pas secourir l'évêque, acculé à Gravelines par la grande armée française.

Les affaires d'Écosse appelaient également l'attention. La trêve allait expirer au milieu de l'été de 1383. Lancastre fut nommé gardien des marches, le 7 mai, et tint une conférence avec les Écossais, le 1er juillet. Le 12 juillet la trêve fut prolongée jusqu'au 2 février 1384, avec espoir de paix.

De même avec la France, en avait entamé des négociations; et au début de septembre 1383, des ambassadeurs furent nommés, ayant Lancastre à leur tête, pour traiter à la fois avec la France et la Flandre. Mais de part et d'autre les prétentions étaient trop élevées pour parvenir à un arrangement, et après trois semaines de pourparlers, on ne put agréer

---

(1) Voyez G. Skalweit, *Der Kreuzzug des bischofs Heinrich von Norwich gegen Ypern in 1383*, Kœnigsberg, 1898. Et l'article Despenser, dans le *Dictionary of National Biography*, t. XIV, p 410.

qu'une trêve de 8 mois seulement, signée à Leulinghem, près de Calais (26 janvier 1384) (1). L'Écosse avait été comprise dans l'armistice; mais pendant les négociations et au mépris de leur trêve personnelle avec l'Angleterre, les Écossais avaient fait une soudaine incursion, à fin décembre 1383, dans les comtés du nord. Par représailles, on rassembla des forces qui furent placées sous le commandement de Lancastre qui envahit l'Écosse, le 11 avril 1384. Mais les Écossais, dévastèrent leur propre territoire et brûlant leurs villes, se retirèrent devant lui; et Lancastre, après avoir abattu et détruit de grandes parties de leurs forêts, fut forcé, par manque de provisions, de se retirer dans les marches, où il laissa le comte de Northumberland pour tenir les Écossais en échec.

Ce nouvel insuccès excita de nouveau l'opinion publique contre le duc. Il fut accusé d'avoir montré de la nonchalance dans la poursuite de l'ennemi, et d'avoir causé beaucoup plus de tort dans les comtés anglais du nord qu'à l'Écossais. Lors de la réunion du parlement à Salisbury, le 29 avril 1384, on dit — et ceci montre bien l'attitude de l'opinion publique à son égard — qu'une accusation fut portée contre lui par un carme, d'avoir comploté la destitution du roi. Le moine fut arrêté, à la requête du duc, et confié à la garde de sir John Holland; pendant qu'il était entre les mains de celui-ci, le pauvre prisonnier fut assassiné, soit par excès de zèle de la part de Holland en faveur de Lancastre, soit, comme le bruit courut, avec la connivence de Lancastre (Cf. *Continuatio Eulogii*, p. 369; Hardyng, p. 353). Quant à Richard II, il accepta les explications de Jean de Gand; mais même malgré cela, le rôi fut menacé de mort par son oncle cadet, Thomas de Woodstock, comte de Buckingham, au cas où il oserait accuser Lancastre de trahison.

Aussitôt après, on reprit les négociations avec la France et la Flandre, et Lancastre et Buckingham furent envoyés

---

(1) Cf. Kervyn, *Histoire de Flandre*, t. IV, p. 561-562.

aux conférences de Calais; la trêve qui allait expirer le 1 octobre, fut prolongée le 14 septembre jusqu'au 1 mai 1385 (1); mais une paix permanente était impossible. On dit que Lancastre dépensa plus de 50.000 marcs durant cette ambassade.

Avec les Écossais, on avait à nouveau conclu un armistice depuis le 20 juillet; ce qui ne les empêcha pas dès le mois de novembre de surprendre Berwick. Ceci donna l'occasion à Lancastre de faire condamner le comte de Northumberland pour négligence par le Parlement; le roi lui fit grâce, malgré Jean de Gand, quand Percy se fut de nouveau rendu maître de Berwick (Walsingham, t. II, p. 118).

Vers la fin de l'année une querelle sérieuse éclata entre le roi et Lancastre. On dit que Richard qui faisait « fabriquer des machines de guerre à la Tour pour certaines affaires urgentes et sérieuses » (*Issues*, p. 227), avait comploté, à l'instigation de ses favoris, l'arrestation inopinée de son oncle, qu'il aurait fait condamner grâce à la complaisance du grand juge Robert Tresilian. Averti à temps du danger, Lancastre s'enfuit au château de Pontefract (Pomfret), où il se fortifia pour soutenir un siège. Mais l'orage passa, et après quelque délai une nouvelle réconciliation eut lieu par l'entremise de la mère du roi, Jeanne de Kent; il se pourrait bien que cet accord aît été hâté par la nouvelle de l'expédition de Jean de Vienne en Ecosse (2).

En effet, à l'expiration de la trêve (1er mai 1385), les Français envoyèrent une flotte à Édimbourg (3 juin), ce qui faisait

---

(1) Cf. Kervyn, *Histoire de Flandre*, t. IV, p. 10 à 15; Froissart, somde G. Raynaud, t. XI, p. xlij-xliij.

(2) C'est à cette époque que Lancastre éprouva un nouveau mécontentement; il s'était toujours flatté de l'idée que sa fille Philippa épouserait Guillaume de Hainaut, qui l'aimait; mais la duchesse de Brabant sut détourner son neveu de cette alliance. Et le duc Philippe de Bourgogne fit tant que Guillaume épousa Marguerite de Bourgogne, sa fille, tandis que son fils Jean fut uni à Marguerite de Hainaut, fille du duc Aubert; les deux mariages furent célébrés à Cambrai, le 12 avril 1385. G. Raynaud, sommaire de Froissart, t. XI, p. xlvj-xlvij.

prévoir une invasion en Angleterre de ce côté. Le roi fit lever une armée considérable; en attendant il envoya au devant de l'ennemi Lancastre et Northumberland. Puis, Richard prit lui-même le commandement des troupes, et alla rejoindre l'avant-garde, accompagné de ses deux oncles, Cambridge et Buckingham. Le 6 août, l'armée anglaise franchit la frontière de l'Écosse; et le même jour, le jeune roi créait le comte de Buckingham, duc de Glocester et le comte de Cambridge, duc d'York, sans doute dans l'espoir de contrebalancer ainsi le rang de Lancastre. Les Écossais, comme l'habitude, évitèrent la bataille, malgré les avis de Jean de Vienne; ils laissèrent ouverte la route vers Édimbourg, mais opérèrent une diversion dans le Westmoreland et le Cumberland. Le roi d'Angleterre occupa la capitale, la livra aux flammes, brûla Dundee, mais apprend tout à coup que Jean de Vienne assiège Carlisle. En vain, Lancastre émit-il son avis en faveur d'une action plus énergique et proposa-t-il d'aller plus avant et de tomber sur l'ennemi : Richard fut dissuadé de ce projet par Robert de Vere, comte d'Oxford, qui lui fit entrevoir les dangers de l'entreprise, et le mit cauteleusement en garde contre les desseins ambitieux de Jean de Gand. De sorte que le 20 août le roi repassa la Tweed, abandonnant l'expédition. Cette fois encore, Richard avait conçu des soupçons vis-à-vis de son oncle; on affirme que, pour couper court aux prétentions de celui-ci sur sa succession, il aurait formellement reconnu, durant le parlement du 20 octobre, Edmond Mortimer, époux de Philippa de Clarence, comme héritier présomptif du trône (*Continuatio Eulogii*, p. 361; sans grande autorité).

A ce moment un prétexte opportun se présenta pour éloigner Lancastre d'Angleterre. Son dessein longement caressé de poursuivre ses prétentions sur le trône de Castille avait trouvé enfin une occasion. Jean d'Avis, fils naturel de don Pèdre et d'Inès de Castro, avait définitivement gagné la couronne de Portugal, — que don Juan de Castille, fils d'Henri de Trastamare et époux de l'héritière, Béatrice de Portugal, lui disputait, — dans la bataille décisive de Albujarotta, en

août 1385. Auparavant Jean d'Avis avait appelé à son aide Jean de Gand, et sa victoire fournit à ce dernier l'occasion qu'il avait si longtemps désirée. Richard, très heureux de la perspective d'être débarrassé de cet oncle, qu'on lui représentait sans cesse comme complotant constamment contre sa vie et sa couronne, lui assura son concours. Durant l'hiver de 1385 et le début de 1386, on se hâta aux préparatifs (1). Le 22 avril 1386, Lancastre prit congé du roi qui lui plaça sur la tête une couronne d'or, tandis que la reine rendait les mêmes honneurs à la duchesse Constance ; et le 7 juillet, accompagné de sa femme et de ses deux filles du premier lit, il mit à la voile à Plymouth avec une flotte qui portait 22,000 hommes. Sur sa route, il toucha bord à Brest pour y relever la garnison anglaise, et de là se rendit à la Corogne, où il débarqua le 9 août. Le mois suivant, il occupa Santiago de Compostelle, et de là il réussit à prendre possession de la plus grande partie de la Galice. Au printemps de 1387, il joignit ses forces à celles du roi de Portugal, qui épousa Philippine de Lancastre († 1415), sa fille du premier mariage (2); puis l'armée combinée envahit la Castille. Mais les Castillans ayant fait le vide devant les envahisseurs, les Anglo-Portugais remportèrent peu de succès, et on en vint aux négociations. Des pluies abondantes se succédèrent qui incommodaient fort les Anglais mal protégés par leurs tentes. Une famine se déclara; elle fit suivie d'une épouvantable épidémie, due à la chaleur du climat, qui décima les troupes. Toutes les conquêtes de l'année précédente furent perdues, et Lancastre lui-même tomba malade; il fut dans cette occurrence obligé de licencier son

---

(1) C'est à cette même époque que Pierre Van den Bossche, l'ami de Philippe van Artevelde et de Frans Ackerman, qui ne se fiait guère à l'amnistie promise dans la paix de Tournai par le duc de Bourgogne, comte de Flandre (18 décembre 1385), passa en Angleterre, où il fut bien reçu par le roi et par Jean de Lancastre, et reçut une pension de 100 marcs d'argent.

(2) C'est de cette union que naquit Isabelle de Portugal, (Evora, 21 février 1397 † 17 déc. 1472), troisième femme de Philippe le Bon, et sœur d'Henri le Navigateur.

armée, de quitter l'Espagne et de se retirer à Bayonne (1). Cependant, Jean de Gand réussit mieux par la diplomatie que par la guerre. Le duc de Berry avait fait des démarches en vue d'obtenir la main de Catherine, fille de Lancastre par sa femme actuelle, Constance. Don Juan de Castille, alarmé par la perspective de voir surgir un autre rival pour son trône, se hâta d'ouvrir des négociations pour le mariage de son fils Henri avec Catherine ; un traité fut signé ; Constance résigna ses prétentions à la Castille en faveur de sa fille, qui fut amenée en Espagne par sa mère au printemps suivant, et mariée en septembre 1388 ; à cette occasion Henri de Castille, héritier présomptif, prit le titre de prince des Asturies. Lancastre abandonna l'intitulation de roi de Castille, mais garda pourtant les armes d'Espagne dans ses armoiries; il reçut paiement d'une somme de 200,000 couronnes pour défrayer le coût de l'expédition, et il reçut une rente viagère, ainsi que la duchesse, de 100,000 florins.

Le 26 mai 1388, Richard II nommait son oncle son lieutenant dans le duché de Guyenne ; et celui-ci séjourna en Aquitaine jusqu'à la fin de l'année suivante.

Grâce à sa longue absence de l'Angleterre, Lancastre évita toute participation à la terrible crise politique qui agitait tout le royaume.

On sait, en effet, que Richard II, par les faveurs dont il comblait ses favoris, avait excité les murmures de son oncle, Thomas de Glocester, du parlement et du peuple ; l'élévation de Robert de Vere, comte d'Oxford, au rang de duc d'Irlande, porta l'exaspération à son comble. Alors, le « Parlement des merveilles » imposa au jeune roi un comité de contrôle. Mais à peine le parlement fut-il dissous, que Richard força les juges à déclarer que la commission de gouvernement était illégale et que tous ceux qui l'avaient fait nommer étaient coupables de trahison. A cette déclaration de guerre, Glocester avait

---

(3) Kervyn, Notes sur Froissart, t. XII, p. 393-395.

répondu par la levée de 40.000 hommes; avec ses confédérés Warwick et Arundel, il fit appel au parlement contre les cinq favoris du roi, et bientôt les trois lords furent rejoints par Henri de Bolingbroke, comte de Derby, fils aîné de Jean de Lancastre, et par le comte de Nottingham. De Vere, qui voulut s'opposer à leur marche sur Londres fut défait à Redcotbridge (20 décembre). Richard était désormais à la merci des révoltés. Arundel et Glocester caressaient l'idée de se débarrasser du roi, mais Derby et Nottingham s'y opposèrent; seulement, les vainqueurs des Marmousets royaux renouvelèrent le 3 février 1388, devant le « Parlement sans merci », leurs accusations contre de Vere et consorts, et obtinrent l'exécution des favoris qu'on avait pu capturer. Le jeune roi se tint tranquille durant un an, nourrissant ardemment l'espoir de la vengeance; enfin, le 3 mai 1389, il se fit déclarer majeur par le conseil, et écarta son oncle Glocester et ses deux alliés de la cour; les offices d'Arundel furent donnés au demi-frère de Richard, John Holland, comte d'Huntingdon, qui avait épousé Elisabeth de Lancastre, fille de Jean de Gand.

Richard paraissait surtout disposé à détacher des trois confédérés leurs plus jeunes alliés, Derby et Nottingham, et eut presque une dispute avec son nouveau conseil, à cause de son empressement à accumuler des faveurs sur Nottingham. Seulement Northumberland, dont le fils Henri Hotspur venait d'être pris par les Ecossais, et qui désirait la paix intérieure, imposa sa médiation : celle-ci fut secondée par Jean de Lancastre, qui à la requête spéciale de Richard (30 octobre) hâta son retour de l'Espagne, où il était devenu un tout autre homme.

Le 10 décembre, Jean de Gand prit place au Conseil, qui siégeait alors à Reading, et c'est grâce à son influence, dit-on, qu'on réussit à reconcilier avec le roi les trois appelants, qui ne tardèrent guère à rentrer à la cour (*Continuatio Eulogii*, III, 367).

L'arrivée de Lancastre paraît avoir été très agréable à Richard, qui trouvait en lui quelque appui pour se protéger

contre la nature dominatrice de son autre oncle, Thomas de Woodstock. Et Glocester qui avait joué le premier rôle en Angleterre durant les années 1387 et 1388, fut relegué au second plan. De plus, l'influence de Lancastre se faisait surtout sentir en faveur de la paix. Sa propre ambition avait été satisfaite dans une certaine mesure par les mariages royaux de ses filles, et pour le moment du moins, il apparaît comme le soutien du gouvernement de son neveu.

Le 2 mars 1390, Richard créa Lancastre duc d'Aquitaine à vie. Deux ans après, Jean de Gand fut son ambassadeur principal aux conférences d'Amiens, organisées pour négocier la paix entre la France et l'Angleterre à laquelle les deux gouvernements inclinaient pareillement, par crainte des progrès de l'invasion turque dans les pays balkaniques. Afin de l'investir de pleins pouvoirs, on le nomma, le 22 février 1392, lieutenant du roi en Picardie. Les plénipotentiaires se rencontrèrent au printemps, mais, ni d'un côté ni de l'autre, on ne montra aucune promptitude à faire des concessions, et le seul résultat qui s'ensuivit fut l'extension de l'armistice jusqu'à la St Michel de l'année suivante. Pourtant, on recommença de nouvelles négociations encore une fois à Leulinghem (6 avril 1393), auxquelles Lancastre prit derechef une part principale ; et cette fois l'on en vint à de plus favorables conclusions, la trêve ayant d'abord été prolongée pour un an, et, le 24 mai 1394, éventuellement pour une période ultérieure de quatre ans.

En 1393, Lancastre fut nommé commissaire spécial dans les comtés d'York, de Lancastre et de Chester, et besogna à étouffer une étrange révolte qui avait éclaté dans le Cheshire et les districts adjacents, au printemps de 1393. Durant le parlement qui se réunit le 27 janvier 1394, Jean de Gand accusa Arundel de connivence dans cette émeute. Arundel, du parti de

---

(1) Mr James Tait, dans sa biographie de Richard II, *Dictionary*, t. XLVIII, p. 150, cite les vers de Richard Maidstone, le confesseur de Lancastre et fougueux ant-Lollard, dans lequel celui-ci célèbre à cette époque l'extrême modération de Richard II qui ne songeait pas à tirer vengeance des insultes et humiliations reçues.

la guerre, à qui répugnait l'idée de la paix avec la France, riposta en dénonçant les négociations alors pendantes avec les Français, puis il attaqua le duc en se plaignant de l'influence excessive de Lancastre sur le roi, et de la faveur extrême que Richard lui avait montrée par sa promotion au duché d'Aquitaine. Richard défendit personnellement son oncle, et Arundel à la fin fut forcé de demander pardon au duc.

Si nous en croyons l'un des chroniqueurs de l'époque (*Eulogium*, III, 369), Lancastre choisit ce moment pour presser le parlement à reconnaître son fils comme héritier de la couronne comme descendant d'Edmond, comte de Lancastre, qu'il affirmait avoir été le frère aîné d'Édouard I. Mais si jamais Jean de Gand a fait pareille requête, il est peu probable qu'il aurait attaqué les titres de son neveu à un moment où les relations entr'eux deux étaient si amicales. Pourtant, en corrélation avec cette histoire, citons ce fait curieux qu'une rumeur courait (que répète le chroniqueur Hardyng) que le duc était allé jusqu'au point de fabriquer une chronique pour prouver l'évidence de la séniorité d'Edmond de Lancastre; et il faut remarquer aussi que la même prétention fut effectivement mise en avant à l'époque de la déposition de Richard (Adam of Usk, p. 142) (1).

L'année 1394 fut également marquée par d'importants changements d'ordre domestique dans la famille royale. Lancastre, son fils Derby, le roi Richard et le duc d'York successivement perdirent leurs femmes. Constance de Castille, duchesse de Lancastre, mourut en juin, pendant l'absence de son mari en France et fut enterrée à Leicester. La mort de la « bonne reine » Anne de Bohême (7 juin) ouvrit la voie vers

---

(1) Voici la généalogie des Lancastre, à ce point de vue particulier :

Henri III

Edouard Ier, roi		Edmond comte de Lancastre
Edouard II, roi		Henri, comte de Lancastre
Edouard III, roi		Henri, duc de Lancastre
Jean, duc de Lancastre		Blanche, duchesse de Lancastre
Philippa, reine de Portugal	Henri IV, roi	Elisabeth, duchesse d'Exeter

le mariage français de Richard et la conclusion d'une longue paix avec la France. Cette politique fut soutenue par Lancastre, bien que les négociations (à Paris, en juillet 1395) qui menèrent directement à ces résultats, furent conduites pendant qu'il était en Aquitaine.

Jean de Gand avait quitté l'Angleterre durant l'automne de 1394, dans le dessein d'assumer les pouvoirs de duc de cette province; mais le peuple de Bordeaux, et des autres villes, qui était resté fidèle à la cause anglaise refusait de reconnaître son autorité Les Aquitains protestèrent contre l'intrusion d'une tierce personne entr'eux et la couronne, et leur résistance fut couronnée de succès. Bien que la donation fut révoquée, Lancastre resta dans le pays jusqu'à la Noël de 1395, lorsqu'il fut rappelé; et au début de 1396, il réjoignit le roi à Langley. Mais la réception, nous dit-on, fut froide, et il jugea prudent de quitter la cour. Il se retira à Lincoln, et directement après il stupéfia le monde et scandalisa les membres de la famille royale en épousant, en janvier 1396, sa concubine Catherine, veuve de Hugues de Swynford et fille de Paon de Rœulx, simple héraut d'armes, que la reine Philippine de Hainaut avait amené de son pays natal. Ancienne gouvernante des filles de Lancastre, elle était sa maîtresse depuis 1377, et elle lui avait donné trois fils et une fille.

Seulement, cet éloignement de l'oncle du roi de la cour ne dura pas fort longtemps. Richard II (1) avait besoin des lumières de Lancastre pour négocier son mariage avec Isabelle, fille de Charles VI de France; le 9 mars 1396, l'accord matrimonial fut conclu, et raffermi encore par la prolongation de la trêve pour 28 ans. Le roi passa à Calais le 27 septembre, accompagné de Jean de Gand et de Thomas de Glocester, eut une entrevue en octobre entre Guines et Ardres avec Charles VI, et épousa la jeune princesse le 4 novembre.

---

(1) Voici le jugement de Bémont, dans Lavisse-Rambaud, t. III, p. 390, sur Richard II : « C'était un esprit mal équilibré, capable de résolutions énergiques, mais non d'y persévérer, doux et affable pour ceux qui l'entouraient, mais enclin au soupçon, violent et cruel envers qui lui était suspect ».

Le roi Richard continua par son favoritisme et ses caprices à mécontenter la haute noblesse, et par ses prodigalités et son gaspillage, les communes. Les nuages s'amoncelèrent sombrement au dessus du trône du jeune prince, depuis le parlement qui siégea du 22 janvier au 12 février 1397. La légitimation par Richard II des Beauforts, les fils bâtards de Lancastre, par un décret dans lequel le roi proclamait qu'il avait agi comme « entier emperour de son roialme », et l'élévation de John Beaufort à la dignité de comte de Somerset, déplurent énormément à Glocester et à Warwick.

En même temps, ses scandales domestiques et son appui à la récente politique francophile si décriée, avivèrent le sentiment national contre la prédominance de Lancastre. Glocester, Arundel et Warwick conclurent un compromis en opposition avec le nouvel ordre de choses; et sur le bureau du parlement, on déposa la pétition de Haxey demandant aux communes de chercher un remède contre les frais exagérés de la maison royale. Le roi réprima brièvement cette tentative de renouvellement de l'attentat de 1386, et la dénonça comme une grave enfreinte de sa « régalie et royal estat et libertie ». Glocester et Arundel, après une courte altercation personnelle avec le roi, se retirèrent de la cour. Creton, dans la *Chronique de la Traïson* (p. 3-7), leur fait tenir depuis des conciliabules à St-Alban et comploter la déposition et l'incarcération perpétuelle du roi ; mais on ne peut attribuer un grand poids à cette affirmation.

Durant l'été survint le coup d'état. Tandis que Warwick se laissait prendre à la table du roi (10 juillet), Glocester était arrêté le lendemain par le roi en personne en son château de Pleshy ; Arundel, qui s'était enfermé au château de Reigate, se laissa persuader par l'archévêque son frère de se mettre entre les mains de Richard. Lancastre et son fils Derby reçurent l'ordre de rassembler des forces pour la défense du roi (28 août 1397). Glocester fut arrêté et expédié pour mourir à Calais. Arundel et Warwick furent menés, pour être jugés, devant le Parlement, qui s'assembla le 17 septembre.

C'est Lancastre, avec des membres de sa famille, qui prit

une part prépondérante à cette poursuite. Le duc lui-même présida comme sénéchal l'assemblée, terrorisée par la présence de la garde royale des archers; c'est lui qui prononça la sentence capitale, le 21 septembre. Arundel fut décapité le même jour; Nottingham, qui, comme capitaine de Calais, avait la garde de Glocester, déclara que celui-ci était décédé; Warwick obtint sa grâce. Parmi les appelants contre les trois lords, on avait vu paraître John Beaufort, comte de Somerset; et Henri de Bolingbroke, comte de Derby, jadis l'allié des accusés, vint témoigner contre eux. Le fils de Lancastre fut récompensé (29 septembre 1397) par l'octroi du duché de Hereford; Nottingham fut élevé à la dignité de duc de Norfolk.

Durant le parlement si soumis et si docile de Shrewsbury (28 janvier 1398), la position influente de Lancastre fut officiellement reconnue par l'attribution de la présidence du comité, auquel le parlement délégua ses pouvoirs. Mais durant la même session commença la lutte entre Bolingbroke, duc de Hereford, son fils, et Mowbray, duc de Norfolk.

En effet, Norfolk, qui ne croyait pas à la sincérité de la grâce que Richard lui avait accordée, ainsi qu'à Hereford, pour leur participation à la révolte de 1387-1388, prit soudain l'alarme, et informa le fils de Lancastre qu'il avait des raisons de croire que le roi, malgré ses serments, ne se tiendrait pour content avant d'avoir pris sa revanche complète. Hereford dénonça son ami au roi, et s'assura pour lui-même, à ce qu'il crut, un pardon complet du passé. Il provoqua ainsi une haine mortelle chez Norfolk, dont pourtant les soupçons ne parurent que trop fondés. Car, le roi ayant décidé qu'un combat singulier serait livré entre Hereford et Norfolk, duel qui avait finalement été fixé au 16 septembre, voilà que, comme les deux adversaires allaient se mesurer en champ clos, Richard se leva de son siège et prononça à la stupéfaction générale le bannissement de Norfolk pour « cent hivers » et celui de Hereford pour dix ans.

Bien que Richard fît tout pour donner au bannissement de son cousin l'apparence d'un exil temporaire et honorable et lui eût fait remettre des lettres patentes lui donnant toutes

garanties de succession pour tous héritages, Lancastre fut vivement frappé de cette condamnation et ne survécut pas longtemps à la disgrâce de son fils (1). Les dernières charges publiques, auxquelles il fut nommé, furent celles de lieutenant sur les frontières d'Ecosse le 11 mars, et comme connétable de la principauté de Galles, le 8 août 1398. Jean de Gand (2) mourut le 3 février 1399 à Ely House-à-Holborn, et fut enterré à l'église de St Paul, aux côtés de sa première femme, « où ils avaient, dit Dugdale, dans son *Baronage*, un noble monument qui fut détruit de fond en comble du temps de l'usurpation des Tudor ». Cette tombe fut placée dans le chœur entre deux colonnes du côté nord du grand autel (Dugdale, *History of St Paul's*, p. 90); les effigies couchées du duc et de sa femme étaient sculptées dans l'albâtre.

On sait que Richard, malgré la permission spéciale accordée à Henri de Bolingbroke, duc de Hereford, de nommer un mandataire pour recueillir son héritage, commit le 18 mars 1399 la fatale imprudence de retirer cette permission, et s'empara des domaines lancastriens : seulement, en juin, Henri de Lancastre débarquait en Angleterre, et en août Richard était son prisonnier; et tandis que, le 30 septembre 1399, Henri IV prenait place sur le trône royal, Richard II mourait à Pontefract le 14 février suivant.

Jean de Gand eut de sa première femme, Blanche de Lancastre († 1369), le roi Henri IV, la reine Philippa de Portugal, femme de Jean d'Avis, et Elizabeth, femme de John Holland, comte d'Huntingdon et duc d'Exeter. De sa seconde femme,

---

(1) Il ne faut point se figurer pourtant que Lancastre portait à son fils Bolingbroke une affection exagérée. Fleury, *Histoire d'Angleterre*, t. I, p. 359, raconte que lorsque Richard II apprit plus tard le débarquement d'Henri de Bolingbroke, on l'entendit s'écrier : « Ah ! bel oncle de Lancastre, Dieu récompense votre âme ! Si je vous avais cru, cet homme ne m'offenserait pas aujourd'hui, car je lui ai sauvé trois fois la vie. Une première fois, son père voulait le tuer pour ses trahisons et ses perfidies. Dieu du paradis ! je chevauchai toute la nuit pour le sauver, et son père le relâcha à ma demande ».

(2) Bémont, dans Lavisse-Rambaud, *Histoire générale*, t. III, 385, a nommé Jean de Gand un intrigant sans mérite personnel : mauvais politique, chef d'armée toujours malheureux, avide et dépravé.

Constance de Castille († 1394), il eut Catherine, femme d'Henri, prince des Asturies et plus tard roi de Castille. Il eut de Catherine de Swynford, sa troisième femme, — avant le mariage, — Jean Beaufort, comte de Somerset, Henry Beaufort, évêque de Lincoln et de Winchester et plus tard cardinal, Thomas Beaufort, comte de Dorset et duc d'Exeter, et enfin Jeanne Beaufort, femme de sir Robert Ferrers et en secondes noces de Raoul Nevill, comte de Westmoreland. Catherine de Swynford mourut le 10 mai 1403, et fut enterrée à Lincoln.

Collins, History of John of Gaunt, 1740. — Historia Anglicana (1272-1422), par Thomas de Walsingham, moine de St. Alban, publiée par Th. Riley, 1863-1864, 2 vol. in-8°; et du même Gesta abbatum monasterii Sti Albani (-1411), publiés par Riley, 1867, 3 vol. in 8°, dans la collection du maître des Rôles. — Chronicon Angliæ de 1328-1388, composée à St. Alban, publiée par E. Maunde Thompson, 1874, in-8°, dans la collection du maître des Rôles. — Eulogium Historiarum (-1366), par un moine de Malmesbury, éd. Fr. Scott Haydon, 1858-1863, 3 vol. in-8°, dans la collection du maître des Rôles. — Fasciculi Zizaniorum, compilation du XVe siècle, publiés par Shirley, 1858, dans la collection du maître des Rôles. — Chronicon Henrici de Knighton, canonici abbatiæ Leycestrensis (-1395), dans Twysden, Decem scriptores historiæ Anglicanæ, London, 1652; et nouvelle édition par Lumby, 1889-1895, 2 vol. in-8°, collection du maître des Rôles. — Adam de Murimuth (1273-1347), Historia sui temporis, avec continuation de 1346-1380, éd. E. Maunde Thompson, 1889, collection du maître des Rôles. — Robert of Avesbury. De gestis mirabilibus regis Edwardi tertii (-1356), publié par E. Maunde Thompson, à la suite d'Adam de Murimuth. — Historia Ricardi II a quodam monacho de Evesham (1377-1401), édité par Th. Hearne, Oxford, 1729, in-8°. — Adam of Usk, Chronicon (1377-1404), édit. E. Maunde Thompson, London, 1876, Royal Society for Litterature. — Froissart, Chroniques, édit Kervyn de Lettenhove, 1867-1877, 29 vol. in-8°; édit. Siméon Luce, 1869-1888, 8 vol. in-8°, et t. 9-11, publiés par G. Raynaud. — John Stow, The annales of England, London, 1592 — Th. Rymer, Fœdera, Acta, Conventiones; Hagæ Comitum, 1740, 3e édition; la 4e édition de 1816, s'arrête en 1386. — W. Stubbs, Constitutional history of England, 2 vol. — Green, History of the English people (existe en traduction française par A. Monod). — Lowth, Life of William of Wykeham (et mieux Moberly, William of Wykeham, 2e édit., London, 1893). — Joshua Barnes, Life and times of Edward III, London, 1688. — W. Longman, Life and times of Edward III, 2 vol., 1863. — H. Wallon, Richard II, 2 vol., Paris, 1864. — Dugdale, Baronage of England, London, 1675-1676, 3 vol. in-folio. — On ne trouvera presque rien dans Baines, History of the county and duchy of Lancaster, nouvelle édition, 1887.

II.

Aperçu sur l'évolution et les diverses applications de la sténographie depuis les notes tironiennes jusqu'au début du XIXe siècle.

Mr Gallet-Miry résume son travail en ces termes :

Messieurs,

Il est un problème qui intéresse très vivement les médiévistes paléographes ou diplomatistes ; c'est celui du déchiffrement des notes tironiennes, ces signes tachygraphiques et presque cryptographiques, que les notaires royaux et impériaux ont inscrit dans les ruches des souscriptions de leurs diplômes. Comme ces notes contiennent parfois le nom de celui qui a prescrit la confection de l'acte, indiquent, par exemple, que cet ordre émane du maire du palais, et non du roi, on comprend quel peut être l'intérêt de la lecture de ces signes abréviatifs. Or, sur les vingt-sept diplômes mérovingiens connus renfermant des notes tironiennes, quatorze n'ont pas encore livré le secret de ces annotations.

Notre but, dans cet aperçu, n'est pourtant point de contribuer à ce déchiffrement qui a fait reculer les plus patients. Nous voulons simplement, par une vue rapide sur les principes de la tachygraphie romaine élaborée par Tiron, montrer le mécanisme et les degrés de cette sténographie antique, en nous aidant des comparaisons fournies par la sténographie moderne.

On sait que Tiron, qui a inventé les règles de la tachygraphie portant son nom, était le secrétaire et l'ami de Cicéron. Peut-être n'a-t-il fait que perfectionner une sténographie plus primitive, déjà en usage chez les Grecs d'Alexandrie ; mais ce perfectionnement, par son ingéniosité et son efficacité, équivalait à une invention.

Cette écriture se servait de signes abréviatifs qui sont presque tous des lettres de l'alphabet grec ou latin mutilées,

souvent réduites à un simple trait, droit, courbe ou ondulé. Ordinairement, ces notes étaient formées de deux ou trois lettres principales, tronquées, étroitement liées et représentant, par contraction, un mot entier ou le radical d'un mot; les voyelles étaient souvent sacrifiées, et les mêmes signes traduisaient indifféremment les moyennes ou les fortes d'un même son.

Ainsi donc la tachygraphie tironienne n'est déjà plus une sténographie syllabique; elle est d'un degré supérieur. Et, en effet, le grand mérite de Tiron, c'est d'avoir fixé des règles pour la figuration des prépositions et des préfixes, si importants dans la langue latine; puis, d'avoir dressé des tables méthodiques de sa notation. Ce principe a été des plus féconds, et c'est lui qui constitue la base de la sténographie latine. Quant aux radicaux des mots, on les mutilait; et les terminaisons étaient figurées par des signes arbitraires, assez peu nombreux d'ailleurs.

Les tables dressées par Tiron furent amplifiées par ses successeurs, et le nombre des combinaisons, et des sigles qui les représentaient, se monta, depuis Sénèque, à plus de 5000. On comprend de suite combien cette écriture, où il y avait ainsi des abréviations de mots et des abréviations de lettres, et où les signes primitifs changeaient constamment de direction, de position ou de valeur, devait, non seulement être difficile à écrire, mais encore plus difficile à relire : et pourtant elle a eu une existence de près de mille ans!

La plus grande difficulté résultait certes du fait de la suppression de la partie médiane du mot, de l'abréviation du radical par contraction. Mais, il est probable, bien que les données positives manquent, qu'il y avait des règles pour ce genre d'abréviations; car il faut admettre qu'il était impossible aux *notarii*, sinon de retenir les 5000 signes, du moins de les employer avec assez de rapidité.

La tachygraphie de Tiron est donc bien une sténographie de type supérieur : réduction des syllabes à des sigles, indication des finales par un signe, abréviation des préfixes d'après

une méthode fixe et emploi de signes arbitraires pour les locutions usuelles.

L'erreur, encore adoptée par la plupart des savants qui se sont occupés des notes tironiennes, c'est de croire que le système syllabique a perfectionné le système tironien. Or, c'est l'inverse qui est vrai; et il suffit de considérer n'importe quelle méthode sténographique, pour voir qu'il est impossible par le système syllabique de parvenir à suivre la parole. C'est donc bien le degré complexe qui est le plus perfectionné et le plus récent. Ce qui a induit les érudits en erreur, c'est qu'ils ont travaillé exclusivement sur des textes postérieurs, datant des époques où la nécessité de saisir un discours au vol n'existait plus, et où, par suite, on a pu mélanger les notes syllabiques et les notes sténographiques réelles.

Nous avons déjà dit un mot de la grande vogue de la sténographie tironienne. Au barreau, au Forum, à l'école, chez les gens de lettres, au palais de l'empereur, on vit les *notarii*, durant tout l'Empire, griffonner sur leurs tablettes de cire ces petits signes anguleux et courts, dont la forme permettait de fréquentes levées de main et empêchait l'embourbement du stylet. C'était naturellement surtout au tribunal qu'on avait besoin de sténographes; des *exceptores* enregistraient questions et réponses, et ce sont eux qui nous ont conservé si scrupuleusement les interrogatoires des martyrs. Des notaires chrétiens firent de même, et c'est au moyen de leurs notes textuelles qu'on rédigea les actes des martyrs. D'ailleurs, plusieurs de ces notaires durent eux-mêmes subir le martyre; témoin St.-Cyprien, qui, au IIIe siècle, soumit les lexiques tironiens à une revision nécessitée par l'évolution de la langue latine.

Ce sont ces mêmes notaires chrétiens qui ont recueilli les sermons des grands orateurs chrétiens, sténographié les actes des conciles, mais surtout dressé, tout comme leurs confrères païens d'ailleurs, les minutes des actes privés, contrats ou testaments.

Et, de même que les papes eurent de bonne heure à leur

cour toute une administration de scribes sténographes, placés sous la haute direction du *primicerius notariorum* depuis le IVe siècle, de même les empereurs d'Orient organisèrent tout un service de ces auxiliaires intelligents, dépositaires des traditions gouvernementales.

Il va de soi qu'avec la fin de la grande vie publique à la chute de l'empire d'Occident, les fonctions notariales perdirent en utilité et par suite en importance. Toutefois, Clovis et ses successeurs conservèrent l'officium des scribes notariaux. Mais, c'est surtout dans le sein de l'Eglise, seule héritière des lettres antiques, que se conserva l'art sténographique romain. Les infiltrations germaniques dans le latin des Gaules nécessitèrent un nouveau remaniement des notes tironiennes, et c'est à St.-Ouen, qui fut notaire du roi Dagobert, qu'on attribue cette dernière revision.

Nous revenons ainsi à notre point de départ : les tentatives de déchiffrements des notes tironiennes écrites dans les ruches des souscriptions des diplômes mérovingiens. Le dernier savant qui s'en soit occupé, Mr Jusselin, a pu écrire, à bon droit, que leur lecture peut être classée parmi les plus grands problèmes de la paléographie.

En effet, voilà plus d'un siècle et demi que la moitié de ces annotations en caractères sténographiques, malgré les patientes et ingénieuses tentatives de nombreux érudits, refusent de livrer leur secret.

Et pourtant on possède des lexiques tironiens des IXe et Xe siècles, où les signes abréviatifs sont accompagnés de leur traduction en caractères usuels. Le philologue Gruterus en publia toute une collection dès 1662; et l'un des spécialistes les plus compétents, G. Schmitz, dans ses *Commentarii notarum tironianarum* parus en 1893, a fait l'énumération complète et détaillée de ces curieuses compilations.

Malgré le secours de ces documents précieux, une première tentative de déchiffrement entreprise en 1747 par Dom Carpentier échoua. Et il fallut attendre jusqu'au début du XIXe siècle pour connaître enfin le secret des notes tironien-

nes. En 1817, Ulrich Kopp publia à Mannheim sa *Paleographia critica* qui posa les premières bases du déchiffrement. Le premier, il sut décomposer les éléments des notes, en reconnaître l'origine alphabétique et en déduire la véritable valeur des caractères tironiens. Le second volume de sa *Paleographia* renferme un très ample *Lexicon tironianum* divisé en deux parties : la première donnant les notes dans l'ordre de leur valeur alphabétique, avec transcription littérale et interprétative en regard ; la seconde, une liste alphabétique des mots latins avec renvois aux notes qui les expriment. Pour pouvoir recourir à ce glossaire, il faut donc connaître les signes dont on s'est servi pour représenter les lettres.

Jules Tardif fit paraître, en 1854, un *Mémoire sur les notes tironiennes,* dans la collection de l'Académie des Inscriptions. Ce mémoire se compose, en grande partie, de tableaux où les notes sont groupées d'après la forme et la direction de leur trait initial ; chaque note est accompagnée de l'indication des lettres dont elle se compose. Mais, puisque ces lettres elles-mêmes ne sont régulièrement que des sigles, c'est-à-dire qu'une ou deux lettres en représentent un grand nombre, on comprend que la solution est incomplète ; et il faut donc employer concurremment, et le glossaire de Kopp, et le mémoire de Tardif.

Depuis les travaux de Sickel, de Julien Havet, de G. Schmitz, de Châtelain, du Dr. Mentz, de Jusselin et des frères Guénin, le déchiffrement des notes tironiennes a certes fait du progrès. Mais les érudits sont loin d'être d'accord sur la plupart des interprétations proposées. Et il suffira de dire qu'une souscription tachygraphique de charte mérovingienne lue par Tardif : *Heribergo rogatus, in nomine Domini*, a été lue, récemment, par Mr Jusselin : *Regio feliciter*, *in Dei nomine, amen.*

Pour finir, nous ferons observer que la difficulté de la lecture des notes tironiennes des diplômes mérovingiens est augmentée par ce fait qu'on a affaire, dans ce cas, à l'emploi d'une écriture sténographique destinée, non à saisir la parole

au vol, mais à dérouter les faussaires; donc une cryptographie sténographique ! Et nous tenons pour probable que les scribes mérovingiens y ont combiné les signes syllabiques de la sténographie primitive avec les signes complexes de celle du degré supérieur.

La connaissance de cette tachygraphie diplomatique se perdit dès le Xe siècle. A l'époque de la Renaissance, une autre écriture abréviative naquit, plus rationnelle et plus pratique; c'est d'elle que procède la sténographie moderne.

Nous nous arrêterons ici, Messieurs, à la fin de la première partie de notre travail, celle relative à la paléographie latine. Si nous l'avons traitée avec quelque étendue, c'est qu'elle touche à une question intéressante parmi les recherches d'histoire médiévale. (*Applaudissements.*)

M^r le Président. Je remercie Mr Gallet de sa belle étude, qui paraîtra aux Annales.

III.

Projections de quelques vieux documents gantois.

Mr Destanberg projette sur l'écran des clichés d'anciens sites urbains, de monuments disparus, etc. (*Applaudissements.*)

IV.

Geeraard van Gent, bijgenaamd de Duivel.

Wat wij weten van zijn leven en zijn steen. Zijn de afbeeldingen van zijn praalgraf en van dit zijner echtgenoote wel door Arend van Wynendaele gemaakt?

Mr Van Werveke wijst er op, hoe wij uit de oorkonden vernemen, dat Geeraard van Gent in Juli 1227 reeds meerder-

jarig was en in November 1266 nog leefde; hoe zijn echtgenoote, Elisabeth van Slote, na zijn dood een tweede huwelijk aanging met Willem van Montagne.

Geeraard-Duivelssteen moet gebouwd zijn omstreeks 1245. Het bevatte o. a. een overwelfden stal, een ridderzaal en een kapel daarboven, een woning in den meesten toren, een groote binnenplaats omringd door een muur met schietgaten. De zaal met de spitsboogvensters langs het water was de kapel. Ze heeft als dusdanig ook gediend in de XVe eeuw voor de Hieronymiten en in de XVIe voor de Seminaristen.

De bijnaam Duivel, die Geeraard ook zich zelven gaf, moet slaan op de donkere tint van zijn gelaat.

Geeraard en zijn vrouw werden in Sint-Janskerk begraven onder een praalgraf, dat in de XVIe eeuw nog bestond. Gaillard's handschrift, in 't Stadsarchief bewaard en opgesteld in 1563, 1582 en 1616, vermeldt dat de schilder De Stoevere onder een teekening schreef, dat Geeraard het koor van Sint-Jans (= Baafs) heeft doen maken en zijn vrouw de krocht. Mr Van Werveke meent, dat die teekeningen verkeerdelijk aan Arend Van Wynendale worden toegeschreven, en van de hand van De Stoevere moeten zijn.

Mr A. Van der Haeghen. Le peintre Van Wynendaele a existé, cela n'est pas douteux. Toute la collection lui avait appartenu et ses dessins, considérés dans leur *ensemble,* sont de sa main.

Mr A. Heins. Il y a neuf dessins de lui qui sont particulièrement intéressants parcequ'ils représentent des sculptures gantoises.

Mr V. Van der Haeghen. Van Huerne déclare, d'ailleurs, qu'il les a achetés dans la mortuaire de Van Wynendale.

Mr Van Werveke. Cela ne prouve rien.

Mr Van der Haeghen. Non, isolément ce fait ne prouverait rien. Mais, lorsqu'on le rapproche du fait qu'on trouve de l'écriture de Van Wynendale sur ces dessins, cela devient une présomption très sérieuse.

Mr P. Bergmans. Je crois que Mr Van Werveke n'a pas tenu compte du fait que si, actuellement, ces dessins de Van Wynendale sont disséminés dans ce qu'on appelle à la Bibliothèque l'Atlas des Gantois, ils constituaient naguère, et depuis l'époque de leur confection, un recueil que Christophe van Huerne avait acquis à la mortuaire d'Arend van Wynendale († 1592). Une annotation de Laval nous apprend que Delbecq a acheté ce recueil à la vente d'Alphonse Huyttens, mort en 1791, mais dont la collection a été dispersée seulement en 1823.

Nous possédons également une série de notes de Van Lokeren, relatives à ce recueil.

Par conséquent, ces dessins appartiennent à un « tout », dont l'histoire est bien connue. Mais, je ne vois pas du tout d'impossibilité à ce que Vilain et sa femme aient été représentés à la fois par Wynendale et par De Stoevere.

Il est certain que leur tombe était un monument très important; celui-ci peut avoir été dessiné plus d'une fois.

Mr Van Werveke. Mais le texte des dessins est absolument le même que celui cité par le manuscrit Gaillard rédigé en 1563 et complété en 1582 et 1616; celui-ci dit formellement que le texte sous les dessins est du peintre De Stoevere. Il me semble que le fait que ces dessins ont appartenu plus tard à Van Wynendale ne prouve pas que celui-ci en est l'auteur, même pas lorsque l'écriture sous les dessins ressemblerait à la sienne.

Mr P. Bergmans. Parfaitement, mais cela ne prouve rien. Ce dont nous avons la preuve, c'est que ces dessins appartiennent à un recueil qui est connu comme tel depuis le moment où un grand collectionneur du XVIe siècle, Van Huerne, achète ces dessins à la vente après décès de Wynendale. Or, certains dessins sont incontestablement l'œuvre d'Arend Van Wynendale — Mr Victor Vander Haeghen l'a démontré à l'évidence. Dès lors, il y a une présomption bien sérieuse que les autres dessins faisant partie de ce recueil trouvé chez Van Wynendale soient plutôt de lui que d'autres

artistes. Et je crois que l'hypothèse la plus admissible consiste à dire qu'il peut y avoir eu, en dehors de la représentation de la tombe par Wynendale, d'autres représentations, parmi lesquelles celle de De Stoevere. Seulement, il me semble qu'on ne produit pas d'argument suffisant pour identifier avec les dessins de De Stoevere les dessins actuellement conservés à la Bibliothèque.

Mr Fris. On peut même ajouter que précisément parce que ces copies de textes du XVIe siècle sont tellement identiques, on peut conclure qu'ils sont copiés d'un même prototype.

Mr Van Werveke a trop conclu de son texte; rien ne lui permet de dire que le dessin soit de De Stoevere.

Mr Van Werveke. Il serait assez curieux de trouver un dessin de Van Wynendaele avec un texte de De Stoevere en-dessous.

Mr Fris. Pourquoi? Il cite l'opinion, peut-être un texte de De Stoevere ; il se réclame d'une idée de ce peintre à propos des tombeaux. A propos de l'attribution des personnages, il dit expressément : « De Stoevere seyt ». Mais il ne dit rien du dessin, ni de son auteur. Tout ce que l'on ajoute de plus n'a que la valeur d'une hypothèse.

J'affirme que puisque ces copies du XVIIe siècle sont littéralement identiques, elles ne constituent qu'un seul texte. Or, ce texte ne dit nullement que De Stoevere serait l'auteur des dessins.

Mr Heins. L'écriture est très concluante en faveur de Wynendale pour ceux qui, comme moi, l'ont calquée plusieurs fois.

Mr Van der Haeghen. Oui, Van Wynendale avait une écriture courante et une écriture pour ses dessins. Lucas de Heere également d'ailleurs. Et, enfin, van Huerne lui-même avait ainsi deux espèces d'écriture.

Mr Fris. Il serait donc facile de fournir la preuve par la reproduction de l'écriture.

Mr A. Heins. C'est une question à étudier à loisir.

Mr A. Van Werveke. Il y a en faveur de ce que j'avance une preuve absolument décisive : c'est qu'on ne trouve plus de peintres du nom de De Stoevere après 1544, tandis qu'Arend van Wynendale a travaillé à la fin du XVIe siècle : il est encore juré en 1591 (voir *Annales*, VI, 22). Un peintre De Stoevere ne peut donc avoir écrit un texte sous un dessin fait après sa mort. Je maintiens donc qu'un De Stoevere est l'auteur des dessins des deux tombeaux. Il est bien entendu, que je ne parle pas des autres dessins du recueil de van Wynendale.

Mr le Président. Le travail de Mr Van Werveke, me paraît-il, devrait être inséré aux Annales. (*Adhésion*).

La séance est levée à 11 h. du soir.

Algemeene vergadering van 12 Mei 1909.

—

Assemblée générale du 12 mai 1909.

Dagorde. — Ordre du Jour.

I. Verschillende mededeelingen. — Communications diverses.

II. *Chambres de commerce et tribunaux de commerce en Belgique au XVIIIe siècle* (Mr H. Van Houtte).

III. *Aperçu sur l'évolution et les diverses applications de la sténographie depuis la fin du XVIe jusqu'au début du XIXe siècle* (Mr A. Gallet-Miry).

IV. *Chateaubriand à Gand* (Mr A. Counson).

—

La séance est ouverte à 8,30 heures du soir sous la présidence de M^r le Chanoine van den Gheyn, président.

Ont signé le registre de présence : MM. le Chanoine Vanden Gheyn, président; V. vander Haeghen et Hulin, vice-présidents; Schoorman, trésorier; Diegerick, bibliothécaire; Fris et J. E. Nève, secrétaires, Coppieters-Stochove et Van Werveke, conseillers; et MM. Destanberg, H. de Smet de Naeyer, Counson, Van Eeckhaute, Van Houtte, Lievevrouw-Coopman, Gallet, Roulin, Lauryssen, Vlamynck, Coryn, L. Nève, De Stoop, Meuris, Willemsen, van Hoorebeke, Goffyn, Bergmans, Brunin, Phlippo, De Bruycker et Pirenne.

—

Ballottage d'un Membre Honoraire.

Mr de Kerchove d'Exaerde, Georges, au château de Bellem, est admis en qualité de membre honoraire de la société.

I.

Communications.

Mr le Président. La société des Sciences, des Lettres et des Arts de Mons célèbre dimanche prochain son 75e anniversaire. En même temps aura lieu une manifestation de sympathie en l'honneur de son président, Mr Houzeau de Lehaie. L'assemblée décide d'envoyer un télégramme de félicitation qui exprimera, en même temps, le regret de Mr le Président de ne pas pouvoir assister à cette cérémonie.

Mr Fris. Mr Heins a fait, dans une des dernières séances, une communication à propos du mot de Charles Quint : « Je mettrais Paris dans mon Gand. »

J'ai retrouvé quelques indications sur le périmètre de Gand au moyen-âge, et j'en ai fait une note qui pourrait paraître au Bulletin. J'ai converti les mesures du moyen-âge en mesures actuelles. Il résulte de ce petit travail que la notice de Mr Heins ne constitue pas le dernier mot sur cette question. Il se pourrait bien que Charles Quint aît eu raison. Je me suis adressé, afin de faire trancher définitivement la question, à un membre de la société de l'Histoire de Paris. Nous ne pourrons nous prononcer qu'après avoir reçu sa réponse.

D'après les données que j'ai pu recueillir ici, la différence serait de 27 mètres en faveur de Gand. Ce n'est guère beaucoup, mais, même s'il n'y avait que cette différence-là, encore le mot serait-il justifié (*rires*).

Note sur le Périmètre de Gand au XIVe-, XVe et XVIe siècles, par V. Fris.

1. Les mensurations fournies par les chroniqueurs.

Le *Memorieboek der stad Ghent*, I, 130, relate à l'année 1397, ce qui suit : « En cette année, le duc Jean de Dijon,

comte de Flandre, fit mesurer la ville de Gand par un géomètre Gilles de Grootheere ; d'abord le circuit, soit 3300 verges, chaque verge de 13 pieds ; puis, depuis la porte de la Mude à la porte St Liévin, 1300 verges, et depuis 't Eindeweere jusqu'à la porte de l'Hôpital à St Bavon, également 1300 verges ».

Marcus van Vaernewyck, vers 1566 raconte le même fait, d'après un des Memorieboeken dont le manuscrit n'a pas été retrouvé, dans *Den Spieghel der Nederlandscher Audtheyt* (Ghendt, G. van Salenson, 1568), f° cxviij r° : « Je trouve dans un vieil écrit que la ville de Gand fut mesurée en l'an 1397 par un géomètre, nommé Gilles de Grootheere, sur l'ordre de Jean de Dijon, fils de Philippe le Hardi, plus tard comte de Flandre. On trouva qu'elle avait en circuit 3300 verges, chaque verge de 14 pieds. Et, de la porte de la Mude à la porte St Liévin à l'intérieur de la ville, il trouva 1100 verges, mais la porte de la Mude a été reculée depuis. Et depuis Eindeweere jusqu'à la porte de l'Hôpital, il trouva mille verges. De sorte que le circuit tout entier comporta 3688 verges ; mais comment ils ont encore pu ajouter cette addition de 388 verges, m'est tout à fait inconnu ».

« D'autres disent, et cela paraît bien vrai, que Gand possède un circuit de 4 milles moins un quart : pour en faire le tour à l'extérieur, on mettrait bien autant de temps. Or, un mille flamand contient 8000 pas simples (c.-à-d. des pas comme on en fait en marchant d'un pas ordinaire), ce qui fait 16,000 pieds, d'après la déclaration de Me Pierre De Buck, fils de Simon, géomètre juré de la ville de Gand ».

Louis Guichardin, qui rédige sa *Description des Pays-Bas* de 1559 à 1566 (1), dit en parlant de Gand (traduction d'Anvers, 1567), p. 303 : « Son dernier circuit de murailles, par dedans mesuré, contient quarante cinq milles six cens quarante pieds Romains ou d'Anvers, qui sont en tout quel-

---

(1) Guichardin n'a donc pas visité Gand en **1535**, comme l'ont répété tous ceux qui copient le *Guide de Gand* de Voisin, où cette erreur de date s'est glissée par quelque coquille typographique. Il faut lire **1565**.

que peu plus de sept milles Italiques. Qui prendra la mesure par dehors, y aura plus de 10 milles d'Italie, qui font un peu plus que trois lieues d'Irlande, mais elle a beaucoup d'espaces vuides » (Cf. traduction de 1582, p. 365).

Jacques Marchant († 1609), dans sa *Descriptio Flandriæ* (Anvers, 1596), p. 113, écrit : « Le circuit des remparts est fort grand. Mesuré en 1397 sur l'ordre de Philippe le Hardi par Gilles de Grootheere, on trouva qu'il comprenait trois mille six cent et quatre-vingts huit perches, nommées verges, de 14 pieds chacune ».

J.-B. Gramaye († 1635), dans ses *Commentarii Flandriæ* (éd. de 1708), p. 13-14, écrit : « L'an 1266, racontent les chroniques populaires, Gand avait une telle population en dedans et au dehors de ses murs, qu'il fallait deux jours pour faire le tour extérieur de son circuit. Jean Utenhove, échevin, délégué par le magistrat, à l'effet de désigner les postes de relais, l'an 1397, sur l'ordre de Philippe le Hardi » etc. ; le reste comme dans Marchantius.

Nous disons que Gramaye copie le renseignement fourni par Marchant ; seulement, par suite d'une inattention, au lieu d'écrire comme celui-ci « ter mille sexcentas et octoginta octo perticas », il oublie le nombre *ter*, et imprime : « mille sexcentas et octoginta octo perticas ». Or, c'est malheureusement Gramaye et non Marchant qu'ont suivi tous les auteurs postérieurs.

Ainsi, Sanderus († 1664), dans la *Flandria Illustrata* (éd. de La Haye, 1735), t. I, p. 139, après avoir dit que beaucoup d'écrivains ont avancé que Gand avait un circuit de 3 milles allemands, ajoute p. 146, en répétant la faute de Gramayus qu'il copie :

« L'an 1397, sur l'ordre de Philippe le Hardi, le circuit des remparts fut mesuré par Gilles de Grootheere, et l'on dit qu'il renfermait 1688 perches de 14 pieds chacune. Et le duc Jean Sans Peur ayant ordonné la mensuration, on trouva pour le périmètre extérieur 3300 verges de 13 pieds chacune. La longueur intérieure depuis la porte de Mude jusqu'à la porte

St Liévin comprenait 1300 verges, et tout autant depuis 't Eindeweere jusqu'à la porte de l'Hôpital à St. Bavon ».

Et ce texte et cette erreur ont passé dans le *Verheerlykt Vlaandre,* t. I, p. 126.

En un autre passage de la *Flandria Illustrata,* t. 1, p. 141, emprunté à Guichardin, nous lisons : « Par son étendue la ville de Gand dépasse, ou du moins égale presque toutes les villes de l'Europe, puisque, comme je l'ai dit, son circuit comprend trois milles allemands. Chacun pourra facilement contrôler ceci, que depuis la porte de Bruxelles jusqu'à celle de Courtrai ou jusqu'à celle de la Mude, il y a une heure de marche. Le périmètre en déans les remparts est de 45,640 pieds romains, ce qui revient à sept milles d'Italie. »

2. Résultat d'une mensuration à la suite d'un pari.

En 1427, raconte Marchantius, il y eut un pari entre les barons brabançons de Bergen-op-Zoom, de Diest et de Wezemael, d'un enjeu de 1300 florins; ils firent mesurer la ville à leurs frais. Elle avait dans son circuit : 3 verges de moins que Louvain, 5 verges de moins que Liège, 15 verges de moins que Cologne, mais 7 verges de plus que Paris (*Descriptio Flandriæ,* Anvers, Plantin, 1596, p. 112). Gramayus (éd. de 1708, p. 14) et Sanderus (éd. de 1735, t. I, p. 146) ont copié ce passage.

Vaernewyck, dans son *Spieghel,* f° cxiij r°, rapporte une gageure entre Charles V et son frère Ferdinand, tenue en 1539-1540, au sujet de la grandeur de Gand, — Charles prétendant que Gand, et Ferdinand soutenant que Prague était plus étendu. « Mais, dit-il, j'ignore qui a gagné le pari ».

3. Les mesures indiquées par les chroniqueurs.

Consultons les tableaux des anciens poids et mesures du Département de l'Escaut, comparés aux Poids et Mesures de la République, d'après le nouveau système métrique, en appendice du livre d'Aubert, *Table de Conversion ou réduction des anciens poids et mesures* (Gand, s. d., vers 1800).

Le pied, mesure agraire, valait $0^{m}275$.

La perche ou verge de 14 pieds valait $3^{m}854$.

La perche ou verge de 13 pieds valait $3^{m}575$.

D'après S. Reinach, *Minerva* (1907), p. 154, le pied romain vaut $0^{m}2957$.

1 mille flamand de 16,000 pieds vaut 4 km. 400.

4. Essai de détermination du Périmètre.

D'après le *Memorieboek,* Gand mesurait donc 3300 verges de 13 pieds, soit 42,900 pieds ; ce qui fait en mètres, 42,900 × 0,275 = 11 km. 797 m. Mais il y a dans ce texte une erreur évidente; la verge de Gand comprend ordinairement 14 pieds et vaut $3^{m}854$.

Marcus van Vaernewyck parle effectivement de 3300 verges de 14 pieds, ce qui fait 3300 × 3,854 = 12 km. 718 m. De Eindeweere à la porte de l'Hôpital, il ne compte par erreur que 1000 verges, alors que c'est bien 1300, comme l'avance le *Memorieboek;* 1300 verges font 5 km. 10 m.

Van Vaernewyck évalue à 1100 mètres la distance de la porte St Liévin jusqu'à la première porte de la Mude; mais la seconde porte de la Mude fut bâtie à 200 verges (ou plus de 770 mètres) plus loin; ce qui fait une distance de 1300 verges ou 5 km. 10 m., du sud au nord de Gand, également comme de l'ouest à l'est.

Faut-il considérer le second périmètre indiqué par Van Vaernewyck, celui qui ajoute 388 verges à l'étendue du périmètre susdit, comme provenant de la mensuration des remparts *à l'extérieur?* Nous ne le savons pas plus que l'échevin gantois de 1567. Un périmètre de 3688 verges équivaut aujourd'hui à 14 km. 213 m.

Van Vaernewyck évalue ailleurs à 3 milles et trois quarts l'enceinte de la cité, soit 3,75 × 4,400 = 16 km. 500 m., ce qui est un chiffre forcé.

Guichardin parle de 45,640 pieds romains de périmètre à l'intérieur, ce qui fait 45,640 × $0^{m}2957$ = 13 km. 495 m. Nous voyons ainsi qu'en 1397, le périmètre de Gand à l'intérieur était de 12 km. 718 m., et en 1565, de 13 km. 495 m.

On sait que le développement actuel de la ville est de 26 km.

Disons maintenant un mot du pari de 1427. Rien ne nous permet de révoquer en doute les données de Marchant, certainement empruntées à un des *Memorieboeken* égarés ou perdus. Nous voyons par les résultats de la mensuration de cette année que Gand avait à cette époque 7 verges (27 m.) de périmètre de plus que Paris. Comme l'enceinte de la ville n'a pas changé de 1397 à 1427, il faudrait conclure que l'enceinte de Paris mesurait alors 12 km. 691 m.

Nous ne pouvons vérifier ces chiffres. S'ils sont exacts, le mot attribué à Charles-Quint est exact : « Il pouvait mettre Paris dans son Gant ».

Quoiqu'il en soit de l'exactitude des mesures données par Marchant, ce qui est certain, c'est que le souvenir du pari et des résultats du mesurage des diverses cités resta vivace à Gand : on y répétait à l'envi que l'enceinte de Gand était plus étendue que celle de la capitale de la France.

Charles-Quint, enfant de Gand et élevé dans cette ville, n'a fait que répéter ce qu'il aura si souvent entendu affirmer par ses compatriotes.

II.

Chambres de commerce et tribunaux de commerce en Belgique au XVIIIe siècle.

Mr H. Van Houtte donne communication d'un travail sur les chambres de commerce et les tribunaux consulaires en Belgique au dix-huitième siècle. Contrairement à ce qui est affirmé par les historiens des Pays-Bas autrichiens, il n'y avait chez nous, sous l'ancien régime, qu'une chambre de commerce dans le sens moderne du mot, celle de Gand, créée en 1729. Elle fut prise comme modèle dans tous les projets de développement de cette institution qui virent le jour au dix-huitième siècle, mais qui échouèrent l'un après l'autre. En dehors de la chambre de commerce de Gand, il y avait la chambre légale de commerce et négoce de Bruges; mais celle-ci était plutôt un

tribunal consulaire, ayant une section de négociants qui remplissaient un rôle consultatif. En ce qui concerne les tribunaux consulaires en général, leurs origines se trouvent dans le régime corporatif, d'une manière plus précise dans les tribunaux des drapiers.

Il y eut, au XVIIIe siècle, de nombreux projets d'organisation de la juridiction consulaire en dehors des cadres du régime corporatif. Tous ces projets furent résumés en 1784 par le conseiller au Conseil Privé de Aguilar, dans un mémoire très documenté. Quoique le Conseil Privé fût adversaire d'une réorganisation de la juridiction consulaire, Joseph II fit élaborer un projet d'édit en 171 articles, qui est un chef-d'œuvre de législation commerciale. Cet édit ne fut pas promulgué à cause de l'opposition que rencontrèrent les réformes de Joseph II en 1787. Mr Van Houtte publiera des extraits du mémoire de Mr de Aguilar, ainsi que le texte intégral du projet de réforme de Joseph II. (*Applaudissements.*)

Mr le Président. Nous remercions Mr Van Houtte pour son travail qui, sans doute, est destiné à nos Annales.

Mr Van Houtte. Parfaitement.

Mr le Président. Je vous propose donc, Messieurs, de nommer MM. Pirenne et Willemsen, en qualité de commissaires pour l'examen de ce travail. (*Adhésion.*)

III.

Aperçu sur l'évolution et les diverses applications de la sténographie depuis la fin du XVIe jusqu'au début du XIXe siècle.

Mr Gallet-Miry, résumant la seconde partie de sa communication, s'exprime en ces termes :

Messieurs.

Durant la dernière séance, j'ai eu l'honneur de vous exposer, à larges traits, la tachygraphie romaine dans ses origines et son développement; nous avons vu comment le

système des signes complexes inventé par Tiron, en progrès sur le système syllabique, fut en usage durant plus de cinq cents ans comme sténographie proprement dite, et, pendant une période ultérieure, de durée à peu près équivalente, comme écriture abréviative et parfois cryptographique. L'emploi des notes tironiennes et leur connaissance disparut à cette époque de troubles politiques et de déclin intellectuel et littéraire que fut le Xe siècle.

D'ailleurs, durant les cinq siècles qui suivent, au milieu de la lutte de la féodalité ou des communes contre l'absolutisme royal, et en présence de l'absence de toute institution délibérante, on n'aperçoit pas l'adaptation, à un usage quelconque, d'un système d'écriture sténographique.

Ce qui, au Moyen-âge, est d'un usage général, pour des motifs économiques — cherté du papier et perte de temps, — c'est la formule d'abréviation, qui bientôt est l'objet d'une classification méthodique. On sait que beaucoup de ces modes d'abréviation ont été empruntés au système tironien et ont été employés encore dans les plus vieilles impressions.

Avec le XVe siècle commence une éclosion nouvelle des lettres et des arts, qui cependant n'amena point un renouveau de l'art sténographique. C'est que, en effet, sur le continent, les rois absolutistes supprimèrent ou empêchèrent la formation d'assemblées nationales et bridèrent l'éloquence politique : évidemment, un tel milieu ne convenait pas à la recherche de nouveaux systèmes pour noter rapidement la parole de l'orateur.

Seulement, tandis que les pays continentaux étaient privés de toute représentation populaire, l'Angleterre développait des institutions parlementaires vieilles déjà de plusieurs siècles, et, c'est dans ce milieu propice qu'un nouvel art sténographique allait se développer.

Nous avons des preuves qu'en 1575, durant le procès de Pierre Wentworth, membre des Communes, on nota littéralement l'interrogatoire de l'accusé. Soixante-dix ans plus tard, le procès de Strafford nous révèle que même les séances

du Conseil privé faisaient l'objet d'un compte-rendu, sinon sténographique, du moins rédigé à l'aide de notes sténographiques.

Une preuve décisive de l'emploi d'une tachygraphie à la Chambre des Communes nous est fournie par *l'Histoire du Long Parlement de 1640* par son secrétaire Thomas May, où nous lisons que, sur la demande de Charles Ier, un clerc de la Chambre reproduisit, d'après ses caractères abrégés, le discours que le roi venait de prononcer le 4 janvier 1642.

Mais, le Compte-rendu sténographique, à la fois le meilleur et le plus intéressant de cette époque, c'est celui des débats du procès du roi Charles Ier. Il fut publié, *jour par jour*, par ordre de la Chambre des Communes. Ils sont tellement vivants que, non seulement, l'on entend, mais que l'on voit, pour ainsi dire, l'accusé et ses juges.

D'ailleurs, nous connaissons nominativement plusieurs des habiles sténographes de cette époque, et nous savons à quel point on les appréciait.

Cette pratique de la sténographie suppose nécessairement la préexistence de certaines méthodes tachygraphiques. Effectivement, nous avons conservé un grand nombre de traités consacrés à la notation rapide de la parole. Dès 1588, parut le livre de Timothée Bright, *l'Art d'écrire rapidement, brièvement et secrètement par lettres;* mais il est probable qu'il y eut des systèmes antérieurs, et que même ce système-ci ne fut livré à la publicité qu'après avoir subi, durant un certain temps, l'épreuve de l'expérience. En 1597, Pierre Bales publie sa méthode. Cinq ans après parut *l'Art sténographique* de John Willis, le père de l'écriture abréviative par caractères géométriques. Son alphabet, éminemment supérieur aux notes tironiennes, est le premier alphabet vraiment sténographique, mais nécessitait encore l'emploi d'un grand nombre de sténogrammes arbitraires.

Successivement, Edmond Willis (1618), Witt (1630), Mawd (1635), Shelton (1637), Rich (1654) publièrent leurs méthodes, dont certaines eurent jusqu'à vingt éditions. Wil-

liam Mason, le sténographe le plus célèbre du XVIIe siècle, fit paraître en 1672, une méthode complétée, en 1740, par Gurney, qui fut encore rééditée en 1858.

A partir de la fin du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, il a paru en Angleterre plus de 200 divers systèmes de sténographie, parmi lesquels il convient de citer particulièrement celui de Taylor (1786), qui mérite cette mention spéciale parce qu'il a servi de base à plusieurs grands systèmes actuels.

C'est en Angleterre, la patrie du régime parlementaire, qu'il faut donc chercher les origines des méthodes pratiquées au XIXe siècle.

Car, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, la sténographie ne fut pas employée en Hollande dans les débats des Etats-Provinciaux, ni dans ceux des Etats-Généraux; on s'en servait surtout pour prendre des sermons. Les systèmes suivis étaient empruntés à l'Angleterre, et leur nombre, depuis 1666, date à laquelle parut le premier traité hollandais, la *Brachygraphie* (chez Verhoeff à Leyde), resta toujours restreint.

La même imitation des méthodes anglaises s'observe en Allemagne. En 1684, le libraire Bielcke d'Iena composa une adaptation du système de Shelton, et d'autres suivirent jusqu'à Danzer qui, en 1800, imita le système de Taylor. Seulement, tout comme en Hollande, faute d'aliment, l'art sténographique resta stagnant et sans avenir.

C'est Jacques Cossard qui, en 1651, publia le premier, en France, une sténographie à caractères géométriques, mais son traité resta à peu près inconnu. Quant au système défectueux de Ramsay, exposé dans la *Tachéographie* qui parut en 1681, il n'a pas donné de résultat pratique.

Ainsi donc, tandis qu'en Angleterre les sténographes fonctionnaient régulièrement depuis au moins quarante ans, en France vers le milieu du grand règne, il n'y avait ni sténographie, ni vrais sténographes.

On comprend sur le champ l'intérêt de cette observation au point de vue de l'histoire littéraire. Comment s'y est-on pris, à cette époque, la plus brillante de l'éloquence de la

chaire, pour recueillir les sermons admirables des Bossuet, des Bourdaloue et autres qui, à ce qu'on sait, improvisaient la plupart de leurs prêches? On a prétendu que, pareils aux *librarii* antiques, des copistes disposant d'abréviations connues, s'associaient en nombre pour saisir tout le sermon et le reconstituaient ensuite à l'aide de leurs notes. Nous admettons qu'il en ait été ainsi, mais il n'en reste pas moins vrai que le texte des sermons publié par ces copistes fut récusé, notamment par Bourdaloue, comme ne contenant rien de lui! Il est vraiment à regretter que la France n'aît pas possédé, à ce moment, de vrais sténographes, et qu'on dut se contenter de cette sorte de logographie que nous trouvons d'ailleurs encore en usage dans ce pays à la fin du XVIIIe siècle. L'histoire de la littérature sacrée et de l'éloquence de la chaire a subi, par là, une perte à jamais irréparable.

La lacune se faisant trop vivement sentir, on vit paraître, à partir de 1775, successivement trois nouveaux essais de sténographie en France, dont le dernier, celui de Coulon de Thévenot, jouit pendant près de 50 ans d'une grande vogue, malgré sa parfaite insuffisance pour suivre la parole. Ce fut seulement en 1792, que Bertin, en adaptant au français le système de Taylor, dota la France d'un véritable système de sténographie.

Il venait trop tard pour être utilisé dans la reproduction des débats des assemblées de la Révolution. Car, malgré les qualités des Compte-rendus des Etats-Généraux et de l'Assemblée Nationale dans la feuille dirigée par Le Hodey ou dans le *Point du Jour* de Barère, il est évident qu'ils sont loin de rendre intégralement et fidèlement les discours des orateurs.

Le *Bulletin de l'Assemblée nationale*, rédigé par Maret, le futur duc de Bassano, offre une toute autre physionomie. Maret, d'après nous, doit avoir pratiqué un système personnel d'abréviations; mais, plus encore que la fidélité du compte-rendu, sa grande qualité, c'était l'intelligence avec laquelle il saisissait et rendait la pensée de l'orateur; elle fut cause plus tard de sa haute fortune, car il se rendit ainsi indispensable à Napoléon. Par suite des démarches du libraire Pan-

coucke, Maret consentit, au bout de quelque temps, à laisser insérer son *Bulletin* dans le *Moniteur* fondé par cet éditeur. C'est même ce qui amena la grande vogue de ce journal.

Entretemps, en novembre 1790, Le Hodey avait obtenu de l'Assemblée nationale la permission d'expérimenter un système logographique et d'installer, à cet effet, une quinzaine de jeunes scribes dans une loge spéciale, en face de la tribune des orateurs. La manière de procéder ressemblait très fort à celle des copistes romains et elle paraît de peu de valeur. Néanmoins, le *Journal logographique* fit une grande concurrence au *Moniteur*, bien qu'il fut moins intelligemment rédigé et quoiqu'il fût inexact à force d'exactitude, ce qui paraît paradoxal dans le langage ordinaire mais ce qui, sténographiquement parlant, est tout ce qu'il y a de plus vrai. Ce journal fut d'ailleurs supprimé par décision de la Législative après le 10 août. Quant au *Moniteur,* après le départ de Maret, il cessa de présenter le caractère d'exactitude et d'impartialité de ses premières années; et il reflète successivement l'opinion des divers partis dominants.

Le manque de sténographes capables à cette époque où Barnave, Mirabeau, Maury, Danton improvisaient à la tribune, sous l'empire de la passion, leurs discours les plus impressionnants, nous a fait perdre à tout jamais ces splendides morceaux de l'éloquence de la tribune. La perte est moins importante pour la période de la dictature robespierrienne, où l'on mit à la mode les dissertations oratoires et les sermons politiques. Et la décadence de l'art oratoire va en s'aggravant pour s'achever sous l'Empire.

Or, c'est à ce moment que la méthode de Bertin allait porter ses fruits. Les praticiens formés à son école durent se borner à sténographier les leçons de l'Ecole Normale et quelques procès célèbres.

L'art sténographique resta ainsi négligé jusqu'au moment où, avec la Restauration, l'éloquence politique va renaître au milieu d'une demi-liberté. (*Applaudissements.*)

IV.

Chateaubriand à Gand.

Mr Counson fait une communication dont les principaux points se résument comme suit :

Chateaubriand à Gand : ce sujet comporte une question d'histoire littéraire fort débattue en ces dix dernières années; et il a un intérêt particulier pour notre Société : savoir comment les traits de notre ville ont été marqués par celui qu'on a souvent considéré comme le plus grand peintre littéraire de son siècle.

Mr Bédier fit, il y a dix ans, le départ entre la vérité et la fiction dans le voyage de l'auteur d'*Atala* en Amérique. Entre lui et Mr Bertrin, et, plus récemment, (pour le séjour en Suffolk) entre MM. Dick et Victor Giraud, la discussion surgit sur l'exactitude, la sincérité, la hâblerie ou les menteries de Chateaubriand. Chez nous, Mr Masoin, luxembourgeois et médecin, a étudié dans l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* l'itinéraire luxembourgeois et la petite vérole, la tuberculose et l'érotomanie. (*Hilarité.*)

Mr Hulin. — Ce médecin aussi décrit ce qu'il n'a pas vu.

Mr Counson. — Sans doute le diagnostic est tardif, et d'ailleurs prudent. Ce qui est plus intéressant, ce sont les fictions de Chateaubriand. Pour Gand, nous pouvons les confronter avec la réalité.

Chateaubriand a très réellement été appelé auprès de Louis XVIII pour être l'un de ses plumitifs. Le *Journal de Gand* signale sa présence à Gand dès le 9 avril 1815. Chateaubriand, ministre intérimaire, écrit un éloquent rapport au roi, où Guizot voit un bel exposé de la doctrine libérale, où Napoléon à Sainte-Hélène verra un service essentiel rendu à Louis XVIII, mais où Pozzo di Borgo et d'André trouvent trop d'antithèses, de citations, de poésie, et trop peu d'arguments.

Chateaubriand habite à l'auberge si on l'en croit, à l'Hôtel de Flandre, d'après Voisin (1826), — chez un particulier, Van der Bruggen, d'après feu M. Romberg (qui malheureusement n'indique pas assez les raisons de ses doutes). Il fréquente la duchesse de Duras, qui habite chez un ancêtre de Mr Hulin, dans un appartement dont le mobilier est encore conservé par Mr Ferdinand Van der Haeghen.

Chateaubriand avait dans le monde des bourboniens une situation singulière que définit exactement Guizot dans ses *Mémoires*. Trop peu estimé à son gré, il fait des courses à part. « Les barques glissant sur d'étroits canaux... avaient l'air de voguer sur l'herbe ; elles me rappelaient les canaux sauvages dans les marais à folle avoine du Missouri. » (*Hilarité.*)

Dans la ville même, il assiste à des repas chez les particuliers : Mr d'Ops (il s'agit de la famille d'Hoop, où l'on se souvient effectivement d'avoir reçu Chateaubriand), et chez Mr Coppens ; ici le repas pantagruélique est décrit de façon grotesque, et cette page n'est peut-être pas étrangère à la réputation de goinfrerie que Gand et les Flamands auront dans *Aymerillot* de la *Légende des siècles*.

Mr H. de Smet de Naeyer. Cette famille Coppens n'existe plus à Gand.

Mr Counson. Mais que voit Chateaubriand ? « L'histoire m'apparaissait sur les nuages du ciel ». Cette histoire, il l'expose d'après des auteurs dont les principaux sont Froissart et le P. Daniel. Il se souvient de Grenade à propos de Gand (tant les mœurs espagnoles impriment leur caractère ! ! !), il se souvient, à propos du Béguinage, qu'il est l'auteur du *Génie du Christianisme ;* il se souvient du voyage en Angleterre parce que Mme de Chateaubriand va à Ostende, d'où il s'embarqua jadis. Il n'a pas la curiosité voyageuse de sa femme — avec laquelle il ne fait plus chambre commune depuis longtemps, d'après les renseignements de M. Romberg. Mécontent des hommes, il ne voit que grotesque dans

ses amphitryons, et dans le professeur bègue venu de Louvain pour le contempler.

Son chef-d'œuvre dans ces pages de Gand est la bataille de Waterloo — qu'il n'a point vue.

Car, toujours poète, il ne se soucie point d'objectivité ; il ne s'intéresse pas au paysage même, encore qu'il le voie; les souvenirs et les préjugés bourdonnent dans sa tête ; il se compare aux femmes de Gand qui regardent dans leurs miroirs penchés : lui, dans l'univers, ne voit que lui-même. Son paysage est bien, suivant le mot d'Amiel, un état d'âme. Ses descriptions sont l'écho harmonieux de son cœur aigri et de ses lectures nombreuses, retenues grâce à une mémoire dont il a fait lui-même l'éloge. (*Applaudissements.*)

MM. Hulin, Gallet, V. Fris présentent des observations sur le rapprochement que fait Chateaubriand entre le nom de la Lys et les fleurs de lys.

Mr le Président remercie Mr Counson et lève la séance à 10 heures 1/2.

Algemeene vergadering van 9 Juni 1909.

—

Assemblée générale du 9 juin 1909.

Dagorde. — Ordre du Jour.

I. Verschillende mededeelingen. — Communications diverses.

II. *Corneille de Bont, orfèvre gantois; sa vie et ses œuvres* (Mr V. VANDER HAEGHEN).

III. *Une vue du château des Comtes au début du XVIe siècle dans un Manuscrit de Vienne* (Mr V. VANDER HAEGHEN).

IV. *Les dessins des Dalles tumulaires attribués à Arend Van Wynendaele, conservés à la Bibliothèque de la ville de Gand* (Mr A. HEINS).

V. *L'émeute de février 1479 à Gand* (Mr V. FRIS).

—

La séance est ouverte à 8,30 heures du soir sous la présidence de Mr le Chanoine VANDEN GHEYN, président.

Ont signé le registre de présence : MM. le Chanoine VANDEN GHEYN, président; V. VANDER HAEGHEN et HULIN, vice-présidents; FRIS et J. E. NÈVE, secrétaires, VAN WERVEKE et HEINS, conseillers; et MM. DE WAELE, GALLET, VAN EECKHAUTE, CORYN, SERDOBBEL, BRUNIN, BURGGRAEVE, GOFFYN, DE KEMMETER, MEURIS, SEVERIN, DE NOYETTE, L. NÈVE, BERGMANS, VARENBERG, H. DE SMET DE NAEYER, CASIER, DEYAERT, ROERSCH et ROULIN.

Mr R. SCHOORMAN, indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

I.

Communications.

A. — L'avis de la Commission des monuments de Gand au sujet de la Citadelle du Parc.

Mr le Président. A la suite de la polémique relative au maintien de la Citadelle, on a demandé de divers côtés comment était formulé l'avis de la Commission locale des monuments. Il y aurait intérêt à l'insérer dans notre bulletin.

Mr V. vander Haeghen. En voici la teneur :

« Attendu que la conservation de la Citadelle donnera au Parc un aspect nettement original, unique en son genre, et sera une attraction pour les touristes étrangers ;

« Attendu qu'aucune forteresse du commencement du XIXe siècle n'existe plus en Belgique ni probablement en Europe, et que sa conservation présentera un intérêt de plus en plus considérable ;

« Attendu que la forteresse de Gand présente encore cet intérêt historique spécial qu'elle se rattache au système défensif qui fut la conséquence de la bataille de Waterloo ;

« Attendu que le projet d'appropriation présenté par Mr De Wilde paraît excellent tant au point de vue de la beauté du Parc et de ses avantages pour la population : plaine des jeux, abri contre les vents froids, etc ;

« Emet à l'unanimité, moins une voix, l'avis qu'il y a lieu d'adopter le plan n° 1 de Mr De Wilde. »

Ceci est à rapprocher du vœu formulé par la société d'histoire et d'archéologie dans sa séance du 17 juin 1908. Voir *Bulletin,* 1908, p. 211.

On sait que la Commission locale des monuments avait donné son adhésion à ce vœu en séance du 24 juillet 1908.

B. — Le Château de Voorde.

Mr le Président. Il y a quelque temps déjà on a parlé ici du château de Voorde. Il vient d'être acquis par une communauté religieuse de notre diocèse. Ce château se compose de restes intéressants. Le château en lui-même est absolument insignifiant, mais il y a une magnifique poterne d'entrée, puis il y a deux tours qui indiquent nettement le chemin de ronde, et, enfin, une troisième tour, du côté de l'ouest, qui n'existe plus qu'à l'état embryonnaire. Au moment où la communauté s'est rendue acquéreur de cette propriété, Mgr. l'Evêque de Gand a fait savoir immédiatement à M. le Directeur de la communauté qu'il ne pouvait toucher à ces bâtiments avant d'avoir consulté un homme compétent. J'ai été très honoré de voir que mon Evêque me traitait comme tel et j'ai dû me rendre au château de Voorde pour voir ce qu'on se proposait de faire.

Je puis, à la suite de cette visite, vous donner l'assurance que l'architecte, Mr Geirnaert, ne touchera absolument à rien. Et, comme c'est une communauté religieuse qui s'est rendue acquéreur, nous pouvons être d'autant plus certains que les restes seront conservés intacts, puisque les communautés religieuses, à l'inverse d'autres propriétaires, ne songent guère à faire des travaux de luxe. Grâce à ces religieux nous avons donc la certitude que le château sera parfaitement conservé. (*Applaudissements.*)

Mr le Président fait savoir ensuite à l'assemblée que la prochaine réunion de la Fédération archéologique de la Flandre Orientale aura lieu le 27 juin à Alost et Ninove.

Il propose enfin à l'assemblée d'offrir la présidence d'honneur de la Fédération à M. le Gouverneur de la province. (*Adhésion unanime.*)

—

C. — De Kleine Sikkel.

Mr H. de Smet de Naeyer. J'ai constaté, en passant par la rue de l'Evêché, que les travaux qui se font au Kleine Sikkel ont amené la mise au jour de murs recouverts d'un enrochement en plâtre. Ne conviendrait-il pas d'émettre le vœu de voir mettre ces murs à nu ?

Mr A. Heins. Dans les archives, il y a deux dessins du commencement du XIXe siècle qui donnent la façade de ce steen dans deux états différents. Le dessin de la façade latérale existe aussi.

Mr De Waele. Je me rallie à la proposition formulée par Mr de Smet et tendant à demander le dérochage de ces murs.

Mr V. vander Haeghen. Je me rallie également a ce vœu. Nous pouvons d'ailleurs considérer ce bâtiment comme sauvé puisqu'il est devenu propriété de la ville.

Mr le Président. Le Bureau transmettra cette demande à l'administration communale.

—

Des membres formulent quelques plaintes au sujet des irrégularités commises dans l'envoi des *Annales* et de l'*Inventaire*.

Le Bureau prendra les mesures nécessaires pour faire droit à ces plaintes.

—

Mr A. Heins. J'ai obtenu que la pierre décorative dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans la dernière séance, serait envoyée par son propriétaire Mr le baron de Crombrugghe de Picquendale, à Vladsloo, l'hiver prochain, à notre musée lapidaire. Quant aux frais de cet envoi, Mr Siffer, au nom de l'administration communale, a bien voulu me dire que celle-ci les prendrait à sa charge. Notre musée sera enrichi ainsi d'une pierre décorative de premier ordre. (*Applaudissements.*)

Mr Serdobbel. Un restant de rempart a été mis à nu à la suite de la démolition de la Maison des Femmes aliénées. Il y a là différentes arcades à plein cintre et une ogive. A-t-on fait des fouilles à cet endroit?

Mr le Président. La Commission locale des monuments a été saisie de la question.

Mr V. van der Haeghen. Et demain, précisément, elle se réunit à ce propos.

Mr Serdobbel. Les arcades à plein cintre n'ont rien qui doive nous étonner mais l'ogive est plus intéressante. Ne serait-ce pas l'ancienne poterne?

Mr Van Werveke. Non, elle se trouvait rue d'Assaut.

Mr le Président. Mr Serdobbel peut avoir tous ses apaisements puisque la Commission locale s'en occupe.

—

Le Château des Comtes.

Mr Heins.

Messieurs,

En présence de la discussion qui a eu lieu récemment à la Chambre au sujet des travaux de restauration projetés au Château des Comtes en notre ville et des hésitations de Mr le Ministre Delbeke à les approuver, je me permets d'apporter ici, une nouvelle fois, ma sincère protestation contre ceux qui ont été faits et contre ceux qui vont les terminer. Je n'insisterai pas; les derniers pans de murs restés intacts et par cela même les plus intéressants, en même temps qu'ils sont les seuls où une ornementation apparait, (je parle des arcades romanes de la galerie charmante sur la cour intérieure), vont ou plutôt semblent devoir être traités comme tout le reste. Je ne puis changer d'opinion au sujet de la restauration intensive qui a été faite au château; je n'ai pas cru pouvoir protester quand il s'est agi de refaire les salles de l'ancien logis du Comte et de la Comtesse, on disait alors qu'il s'agissait d'avoir, dans l'en-

ceinte, une partie habitable pour y loger un surveillant... soit! et du reste ce travail là est fait : inutile d'y revenir. Autant pour mon passé relatif à cette triste question, que pour la considération profonde que je voue à la société qui a pour mission de défendre nos monuments, je crois devoir, non pas provoquer une discussion (cependant vous avez le droit de juger si elle peut être encore opportune) mais demander que mon avis défavorable aux entreprises qu'on nous annonce, puisse être acté ici, dans nos bulletins

Je n'ai pas voulu saisir la presse de la question. Celle-ci est, du reste, plutôt de la compétence des vrais archéologues et amis des choses anciennes, que de la masse du public qui ne voit là-dedans, je le crains, qu'une question de gros sous à prélever sur une curiosité légitime, mais, à mon humble avis, s'appliquant à une vénérable relique trop maquillée. Vous savez ce qu'il en fut, en Allemagne, d'un palais ou vieux château que l'Empereur avait fait restaurer de fond en comble — critiques et protestations générales. D'autres travaux du même genre ne sont pas moins regrettables et peu appréciés. Voyez ce qui se dit actuellement de la forteresse ou château de Pierrefonds du fameux Viollet le Duc. Ici nous avions plus et mieux, du plus ancien et, par surcroît, du plus pittoresque aussi en son cadre urbain.

De trop zélés artisans de la conservation de notre vieux château ont outrepassé, je le crains, la limite des droits qu'ils avaient sur cette ruine historique. Je ne veux pas être ou sembler rester indifférent ou découragé au moment où un revirement dans le monde officiel paraît se produire. Ces paroles partent du cœur d'un Gantois convaincu, aimant autant que quiconque les gloires de pierre de sa ville natale.

Elles pourront encore, je l'espère, avoir été dites, ici, sans que celui qui doit avoir le courage de poursuivre sa campagne jusqu'au bout, ait à craindre qu'il en résulte autre chose qu'une illusoire et vaine protestation isolée ou inutile.

Mr le Président. Il est évident, MM., qu'il ne peut pas entrer dans nos intentions d'ouvrir un débat sur la question

que Mr Heins, qu'il me permette de le lui dire, vient de soulever de façon un peu intempestive.

Chacun sait quelles ont été mes opinions sur cette question, et si, personnellement, je dois être heureux d'entendre Mr Heins élever la voix, d'autre part, comme président de la Société, je dois tenir essentiellement à ce que les traditions de celle-ci soient maintenues intactes.

Mr Vuylsteke, et je tiens, en passant, à rendre un nouvel hommage à sa mémoire vénérée, qui a été un des premiers pionniers de la restauration du Château des Comtes, s'est plu, dans une circonstance analogue, à me mettre en contradiction avec moi-même. C'est vous dire, MM., que c'est un devoir impérieux qui m'oblige à vous proposer de ne pas ouvrir, à ce propos, une discussion dans notre séance de ce soir.

Toutefois, il m'est impossible de ne pas accorder la parole à Mr De Waele parce que, pour lui, c'est plutôt une question personnelle. Mais, je vous prie tous, MM., de ne pas engager une discussion ce soir. Si vous trouvez que le sujet mérite une discussion à fond, force nous sera de la remettre au mois d'octobre.

Mr De Waele. Je ne crois pouvoir mieux répondre à la communication faite par Mr Heins, qu'en indiquant aux membres de l'Assemblée la façon dont s'instruit un projet de restauration partielle du Château des Comtes.

Je prendrai le projet qui est en question, c.-à-d. la restauration de la « galerie romane ».

J'ai introduit mon projet à la commission spéciale du Château des Comtes, qui l'a examiné avec beaucoup de soin. Vous pourrez en juger, par ce fait, que chacun des membres a tenu à faire un rapport individuel sur la proposition. La confrontation de ces divers rapports a amené une décision, par laquelle on a écarté certaines parties du projet, pour n'adopter que ce qui avait un caractère de certitude complète.

Le projet a été envoyé alors à la Commission Royale des Monuments, dont un des membres a visité avec moi le bâtiment en question, afin de constater, de visu, les *témoins* existants invoqués pour la restauration.

Entretemps, Mr Van Werveke continuait ses recherches dans les archives, en vue du bâtiment visé, et parvint à l'identifier, grâce à ses tours flanquantes. Il en put poursuivre les réfections à travers les siècles.

Il se trouve que cette annexe, couverte en dernier lieu par un toit, avait, comme le donjon, possédé primitivement une terrasse en plomb.

La Commission Royale des Monuments, saisie de ces pièces, a cru logique de revenir à la couverture primitive, et m'a notifié son approbation dans les termes suivants :

« Nous sommes d'avis que cette étude *remarquable* mérite notre *entière* approbation. »

J'ai tenu, Messieurs, à vous donner ces renseignements pour vous convaincre que nous faisons œuvre sérieuse à la Commission spéciale du Château des Comtes, et que s'il y a ombre de frivolité, il ne faut pas la chercher dans nos rangs.

Mr Heins. Messieurs. J'ai un mot à ajouter. Mr De Waele nous apporte ici les témoignages de satisfaction de ceux qui lui demandent des projets de restauration.

Je n'ai pas à juger ceux-ci, ni à les approuver ni à les désapprouver. Comme ma manière de voir est *que l'on ne fasse pas de travaux de restauration,* ceux de consolidation étant suffisants, je n'ai pas à me préoccuper, je pense de ce qui sera fait avec l'approbation des commissions officielles, et je maintiens les termes de *ma protestation*.

Mr Fris. Je demande la permission d'insérer dans notre *Bulletin* une note sur la population de Gand qui est en rapport avec la note qui vient de paraître à propos de l'étendue de la ville.

Mr Van Werveke. A ce propos, je remettrai à Mr Fris une petite note sur ce que j'ai trouvé de mon côté.

Mr Fris. Je vous remercie et je remercie aussi Mr A. Roersch qui vient de me faire parvenir une note relativement à une visite faite ici en 1517 par le cardinal italien Aragona.

Densité de la population de Gand du XIVe siècle jusqu'à nos jours.

On connaît assez les exagérations ordinaires de nos manuels d'histoire de Belgique concernant la population de nos villes flamandes à l'époque communale. Sur la foi d'un document, d'ailleurs mal compris, on attribua à Ypres deux cent mille âmes; dès lors, il fallait en accorder tout autant à ses deux villes-sœurs, Bruges et Gand. « Des manuscrits que j'ai lus, dit Voisin (*Guide de Gand*, p. 35), rapportent que la population de Gand s'élevait au XVIe siècle à 225,000 âmes, que le nombre des maisons était de 75,000, et que, lors de la naissance de Charles-Quint, la seule paroisse de Saint-Michel comptait 35,000 communians ». « Il est très probable, ajoute le savant bibliothécaire, que ces auteurs ont donné ici le dénombrement de Gand et de sa banlieue ». Si Voisin émet ces réserves et ces doutes, c'est qu'il avait pris connaissance des travaux de Willems et de Lenz, les premiers qui eussent abordé la question avec quelque prudence scientifique.

J.-Fr. Willems, dans une notice intitulée : *De la population de quelques villes de la Belgique au Moyen-Age* (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. VI, 2e p.), p. 162 et suiv., a le premier révoqué en doute les chiffres fantaisistes avancés par les chroniqueurs, et c'est avec raison qu'il contredit les données de Vaernewyck, de Froissart et autres.

Déjà avant lui, le professeur P. Lenz, dans sa notice sur l'*Histoire politique et législative de la Flandre de Warnkœnig*, (*Nouvelles archives de Gand*, t. I, p. 139) avait fait remarquer que d'après les revenus de l'octroi du XIVe siècle, consignés dans les plus anciens comptes communaux, la consommation en pain, viande et bière faisait supposer tout au plus une population de 80 à 90,000 âmes.

Lenz aurait certainement encore réduit ce chiffre, s'il avait pu comparer un plan ancien de Gand, la vue à vol

d'oiseau de 1534 par exemple, avec un plan de son temps, vers 1840 quand la cité renfermait précisément 90,000 âmes; il se serait aperçu que la place de nombreux quartiers habités au début du XIXe siècle était occupée au commencement du XVIe siècle par de grands espaces vides.

Depuis la publication des comptes communaux de Gand de 1314 à 1349 et de 1377 à 1389, nous possédons des matériaux assez précis pour fixer la population gantoise au Moyen-Age.

D'après les *Rekeningen der stad Gent, tijdvak van Jacob van Artevelde*, t. III, p. 121-130, la ville de Gand comptait en septembre 1346, au moins 7386 hommes en état de porter les armes; c'est le chiffre qu'on obtient en faisant le total des membres de la draperie, des petits métiers et des foulons qui prirent part à l'expédition de Térouanne ou gardèrent la ville. Seulement on n'admit à cette prise d'armes que 440 foulons, parce que ce membre avait été subjugué à la suite de leur défaite du *Mauvais Lundi* (2 mai 1345).

D'après les *Comptes Communaux* inédits de 1357-1358, f° 237 (discutés par J. Vuylsteke, *De Goede Disendach*, ASG, 1894, t. I, p. 39), le nombre des gens des petits-métiers et des foulons qui participèrent à l'expédition de Brabant était de 7486 hommes; l'année suivante (*Comptes Communaux* inédits de 1358-1359, f° 36 v°), ce nombre s'éleva même à 8084 hommes. Cette fois, c'étaient les tisserands qui étaient exclus de l'armée, depuis leur défaite au *Bon Mardi* (13 janvier 1349).

Il nous est impossible de fixer le nombre de foulons à Gand en 1346, et par suite de compléter les données de cette année-là.

Mais peut-être pourrait-on établir le nombre de tisserands vers 1357-1360, à l'époque où ils allaient reprendre leur ascendant, sinon leur prépondérance.

Nous avions cru (*Bibliographie de l'Histoire de Gand*, p. 138, n° 189) pouvoir fixer le chiffre de tisserands pour cette année, en analysant la contribution hebdomadaire imposée à

la classe déchue dès 1349 (1). Mais c'est là une erreur; car n'oublions pas que 600 tisserands furent tués le jour du *Bon Mardi* au Marché du Vendredi, et qu'une foule d'autres furent bannis et décapités. Ceux donc qui furent forcés en 1349 de continuer à exercer leur métier, ne représentaient plus qu'une minorité du métier de la draperie; ils n'étaient plus que 1314.

Il faut donc chercher ailleurs. Or, il y eut une époque antérieure de 1326 à 1333, où les tisserands subjugués par le patriciat payaient également une maltôte hebdomadaire; le nombre des payants s'élevait de 2000 à 2300 (*Rekeningen der stad Gent,* t. I, p. 6), le chiffre le plus élevé étant 2393 en 1332-1333 (J. Vuylsteke, *Cartulaire de la ville,* p. 815).

D'autre part, en 1345, le nombre de tisserands s'élevait à 3313; c'est la période de leur plus grand éclat (*Rekeningen,* t. II, p. 537). Comme en 1357, les 6 petits métiers, qui suivaient (selon la domination de l'un ou l'autre parti) tantôt la foulerie, tantôt la draperie, dépendaient des foulons, leurs membres sont compris dans les 1900 hommes fournis par les 19 quartiers de foulons. Seulement, en 1345, quand ils se chiffraient à 729 hommes, ils suivaient les tisserands (*Rekeningen,* t. II, p. 526, n. 1, et p. 537), mais ils sont comptés à part. Nous pourrons par suite les négliger dans l'addition totale.

Ainsi, en 1333, on compte 2393 tisserands; en 1345, on en trouve 3313, en état de prendre les armes. Il ne sera pas trop téméraire d'admettre qu'en 1357, à la veille de reprendre sa place comme membre de la ville, le métier de la draperie comptait au moins 3313 hommes (et non pas 5256, comme nous avions imprimé dans notre *Bibliographie,* p. 136).

---

(1) La contribution hebdomadaire s'élevait en 1349 à 438 livres (*Stadsrekeningen*, t. III, p. 408); « ce qui permet, disions-nous, par un calcul *très simple,* de fixer leur nombre à environ 5256 tisserands ». Ce calcul était tellement simple, que nous avions oublié de diviser le résultat par 4; le chiffre est évidemment 1314 tisserands. Nous avons corrigé cette erreur dès 1907, dans notre article: *Les Origines de la Réforme Constitutionnelle de Gand* (extr. des *Annales du Congrès de Gand*, 1907), p. 11, n. 7.

Si l'on adopte pourtant le chiffre minimum de 2393 tisserands, le nombre d'hommes valides à Gand vers 1357-1358 peut être évalué à 7486 + 2393 = 9879, soit 9900 en chiffres ronds ; si l'on adopte avec raison le chiffre maximum de 3313, nous atteignons le nombre de 7486 + 3313 = 10,799, soit 10,800 hommes, de 16 à 60 ans. Nous venons de voir qu'en 1358-1359, ce nombre s'élévait même à (8084-7486) environ 600 hommes de plus, donc 11,400 travailleurs.

Multipliant ces chiffres par le *facteur de réduction* d'un homme valide au reste de la population, proposé par MM. Bücher et Pirenne, soit 1 à 4,7, on arrive dans le premier cas à 46,530 habitants, dans le second à 50,760 hommes, dans le troisième à 53,580.

Il n'y eut jamais à Gand qu'environ 100 familles patriciennes, soit 600 à 700 membres du patriciat. Mais comment estimer exactement le nombre des membres des ordres religieux, fixer le chiffre des gens qui n'appartenaient à aucun métier à St Pierre et à St Bavon, déterminer la quantité d'hospitalisés, d'impotents, de mendiants, de gens sans métier? Certes, ils n'étaient pas 3000.

Quoiqu'il en soit, il semble bien qu'à l'époque de sa plus grande splendeur au Moyen-Age, vers le milieu du XIVe siècle, Gand ne possédait pas plus de 57,000 âmes.

Ce qui sans doute a porté les écrivains du XVe et XVIe siècles à exagérer notablement le chiffre de la population de Gand, c'est l'énorme étendue de la ville, vantée par tous les étrangers qui la visitèrent (1).

Froissart, qui y vint vers 1386, après l'avoir nommée une des plus fortes villes du monde, dit qu'il faudrait plus de 200,000 hommes pour l'enclore de toutes parts (éd. Luce-Raynaud, t. X, p. 60).

---

(1) D'après Voisin, *Guide de Gand* (1843), p. 84, le circuit de Gand n'aurait été vers 1830 que de 10 km. 300 m. ; sa plus grande longueur de 3315 m. ; sa largeur moyenne de 2000 m.

Pierre Tafur, un marchand espagnol qui parcourut toute l'Europe occidentale et vint aux Pays-Bas en 1436, déclare que Gand est une des plus grandes villes de la chrétienté. Le chevalier bohémien, Leo von Roszmital, qui passa dans nos murs vers 1466 (éd. Schmeller, p. 35 et 152) vante l'amplitude de notre cité et dit qu'elle pourrait mettre sur pied 50,000 hommes.

C'est aussi l'époque où Jacques Du Clercq (*Mémoires*, t. II, p. 2) et Mathieu d'Escouchy (*Chroniques*, t. I, p. 372) l'appellent « l'une des plus fortes et grosses villes de par decha les monts » et « la clef des bonnes villes du comté ».

Erasme, dans sa lettre bien connue à Charles Utenhove (1529) célèbre aussi l'extrême dimension de l'enceinte gantoise (*Opera omnia*, t. III, p. 1154, ep. MXI).

A une ville d'une telle étendue, il fallait dans l'esprit des contemporains, une population correspondante (1).

Un des chiffres qu'on a cité le plus souvent, c'est celui de Froissart (éd. Luce-Raynaud, t. X, p. 61) : « les Gantois, dit le chroniqueur de Valenciennes, se trouvoient en che tamps, quant il regardoient à leurs besongnes, quatre vins mille hommes tous aidables, portans armes desoulx soissante ans et deseure quinse ans ». Jacques De Meyere, traduisant ce passage dans ses *Annales Flandriæ* (Anvers, 1561, f° 175 v°), ajoute avec raison : « Quod vix credo ».

Au milieu du XVe siècle, vers 1460, Jacques Du Clercq (*Mémoires*, t. II, p. 58), décrivant un vote qui eut lieu au Marché du Vendredi entre deux factions rivales, en juillet 1452, prétend que « d'une partie sept mille se tirèrent d'ung lez du marchié, et d'aultre partie y en avoient douze mille

---

(1) L'auteur anonyme de la *Relation des Troubles de Gand* (éd. Gachard, p. 72 et 98), après l'avoir nommée « la plus belle et ample ville de la Crestienneté », dit qu'elle est « assez moiennement peuplée selon sa grandeur ».

(2) J.-F. Willems, *Oude Bevolking der provincie Antwerpen*, dans ses *Mengelingen van historisch-vaderlandschen inhoud*, p. 227.

qui ne voulloient entendre à la paix », ce qui ferait 19,000 hommes en âge de porter les armes. Mais où placer 19,000 hommes au Marché du Vendredi ? Les chiffres de Du Clercq sont évidemment exagérés.

L'ambassadeur vénitien, Vincent Quirini, qui visita les Pays-Bas en 1506, attribue vingt-mille « feux » à Gand, tandis qu'il en donne vingt-cinq mille à Bruges et tout autant à Anvers (Alberi, *Relazioni*, t. I, p. 11). Or, nous savons qu'en 1526, il y avait à Anvers exactement 8785 feux (2).

Le secrétaire du cardinal Louis d'Aragon, Antoine de Beatis, qui fut dans nos murs le 1r août 1517, parle également d'environ vingt-mille « feux » (Ludwig Pastor, *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona*, p. 117). Cela ferait au moins cent mille hommes, ce qui est une exagération évidente.

Marcus Van Vaernewyck s'est permis d'écrire qu'à son époque, vers 1566, Gand comptait 35,000 maisons (*Historie van Belgis*, éd. de 1568, 1574, 1619, f° cxviij v°), ce qui donne, dit Voisin (*Guide de Gand*, éd. de 1843, p. 35), une population de 175,000 habitants, d'après le calcul ordinaire le plus modéré. Il suffit d'examiner les plans de 1534 et de 1560 pour voir que l'enceinte de Gand, bien qu'elle eût de 10 à 13 km. de circuit, ne pouvait contenir un pareil nombre d'habitations, vu l'énorme étendue des terrains non bâtis, des prairies, des jardins, des bosquets, etc.

On sait qu'à la suite de la reddition de Gand à Farnèse (1584), il se fit une très grande émigration de toutes les classes de la société, en Allemagne, en Angleterre et surtout dans les Provinces-Unies. Un contemporain, le gantois Jean Van den Vivere raconte qu'un tiers des maisons se trouvait vide en 1587 et que neuf mille passeports furent délivrés (*Chronycke*, éd. Fr. de Potter, p. 374-375, 378, 382); c'est à 11,000 qu'on évalue généralement le nombre d'émigrés. D'après un renseignement qui paraît assez sûr, à la fin du XVIe siècle Gand ne comptait plus que 37,000 habitants.

La ville commença à se relever vers 1635, pour parvenir à une prospérité relative vers 1662. A cette époque, le maître

de police Juste Billet fit le relevé des maisons, paroisse par paroisse, rue par rue (De Potter, *Gent*, t. I, p. 173-180); en additionnant les divers chiffres, on arrive à un total de 6607 maisons.

En 1786, le recensement nous donne 48,409 habitants. Puis la population monte de 54,537 en 1796, à 83,843 en 1830. En 1834, les 12,500 habitations de Gand (Voisin, *Guide*, p. 85) renfermaient 86,564 âmes, ce qui nous permet de conclure qu'en 1662, à l'époque de Billet, il y avait un peu moins de 50,000 habitants. Enfin, nous trouvons en 1842, 100,810 habitants; en 1870, 123,755; en 1880, 134,599; en 1890, 148,729; en 1900, 160,133; et en 1907, 164,117 âmes (*Annuaire statistique de la Belgique*, t. XXXIX, 1908, p. 51).

II.

Corneille de Bont, orfèvre gantois; sa vie et ses œuvres. (XVe-XVIe siècles.)

Mr V. vander Haeghen.

I. — Sources :

Cité par Jehan Le Maire de Belges en 1504. — Notices diverses sur C. de Bont. — Dépouillement des archives de Gand, de Bruxelles, de Lille. — Son poinçon : une moucheture d'hermine.

II. — Biographie :

Né à Bréda, il se rend en 1470 à Gand, où il est admis à la maîtrise des orfèvres le 17 janvier 1472 (n. st.); expert-juré, 1481; doyen de la corporation à partir de 1487. — Fréquente les foires d'Anvers. — Membre de diverses confréries, il s'intéresse à la livraison, par le sculpteur Ingelbrecht Criec, d'un retable et d'autres sculptures d'autel à l'église St. Nicolas à Gand, 1491-1497. — Mort peu avant le 17 avril 1510. — Sa famille. Son frère Pierre de Bont condamné le 7 juillet 1489

à mourir par le chaudron, peine des faux monnayeurs. — Le successeur de C. de Bont est Nicolas van Hulthem, également de Bréda. — Elèves et apprentis de C. de Bont : Heynkin Tfoels (*alias* Sols) né en Ecosse, Johannes Stechelin, fils de Gilles Stechelin, de Valenciennes, Fransken de Brune, Hannekin de Bruu, fils de Jan, Adriaen Cayn, Willekin Styvaert, Hannekin Dominicle, fils de Jan, de Bruges.

III. — Œuvres :

a) Matrices de sceaux : — Gravure de sceaux pour Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, 1477-1481.

b) Orfèvreries religieuses : — Boîte aux saintes huiles, 1486, conservée actuellement au musée du Louvre. — Parmi les objets perdus : des ostensoirs, et une très importante pièce livrée à l'évêque de Tournai, cardinal Ferry de Cluny : statue de la Vierge avec l'enfant, le tout d'argent fin, doré et ciselé ; la base décorée de six compartiments figurant les scènes de l'Annonciation et de la Nativité.

c) Orfèvreries civiles : — Superbes pièces conservées au musée de Gand : les insignes d'argent aux armes de la ville, avec personnages en haut relief, exécutés en 1482. — Parmi les choses perdues : des objets d'or et d'argent destinés à servir de prix au concours de tir à l'arbalette.

IV. — La maison corporative des orfèvres à Gand élevée en 1481. — Objets d'art qui la décoraient.

(*Applaudissements.*)

Mr le Président remercie vivement M. vander Haeghen de son intéressante communication qui paraîtra aux *Annales*.

C. DHOY. SC.

III.

Une vue du Château des Comtes de Gand dans un manuscrit de Vienne (XVIe siècle).

Mr V. van der Haeghen. A la bibliothèque impériale de Vienne est conservé (n° 2706) un important manuscrit à miniatures datant du premier quart du XVIe siècle : *Hortulus animae christianae.*

Le texte est une copie de la traduction allemande du dit hortulus par Sebastien Brandt, traduction publiée à Strasbourg en 1510.

Le manuscrit qui contient un grand nombre de superbes miniatures, rappelant celles du bréviaire de Grimani, fut exécuté pour Marguerite d'Autriche.

Dans les décors, il est fait plus d'une fois allusion au nom de la tante de Charles Quint : des fleurs appelées Marguerites ; un M à laquelle pend une perle *(margarita).*

Le volume ne figure pas encore dans l'inventaire de Marguerite, dressé en 1516, mais on peut, semble-t-il, le reconnaître dans une mention de l'inventaire de 1523.

L'auteur des miniatures principales est, selon toute apparence, le gantois Gérard Horenbault, qui illustra divers livres d'heures pour la même princesse, ainsi qu'on le voit par des comptes de 1516 et de 1521.

Toujours est-il qu'une des miniatures de l'*hortulus* donne pour fond de tableau la vue du Château des Comtes de Gand, du côté de l'Est, c'est à dire du côté de la place Sainte-Pharaïlde (1).

---

(1) Planche reproduite dans *Kunst und Kunsthandwerk. Monatschrift des K. K. Osterr. Museums.* Herausgegeben von A. von Scala. Wien, 1902, p. 331.

Voir aussi J. Destrée, *Recherches sur les enlumineurs flamands* (Bull. des Commissions roy. d'art et d'archéol. Bruxelles, 1901).

Le manuscrit tout entier doit être reproduit, en onze livraisons, par A. Oostkoek, à Utrecht, sous la direction de Fr. Dörnhoffer, (6 livraisons ont paru).

Au premier plan est assise, reconnaissable à ses attributs, sainte Catherine, accoudée au parapet du chemin de ronde.

Derrière elle, se dresse le donjon à plate-forme, dont on reconnaît immédiatement la puissante silhouette avec ses échanguettes et ses créneaux. Les trois étages sont nettement indiqués : une baie unique à la salle supérieure, deux fenêtres au-dessous ; quant aux deux fenêtres de la salle du rez-de-chaussée — qui n'ont pas été rétablies lors de la récente restauration du château — elles ont certainement existé à l'époque où y siégeait le consul de Flandre. Dans le bas on aperçoit un soupirail qui éclaire le sous-sol.

Remarquons ensuite le grand contrefort qui s'amincit à la partie supérieure, tel que l'a reconstruit Mr J. De Waele.

On ne sait plus rien aujourd'hui de l'annexe à gauche du donjon, petite construction à laquelle donne accès une porte à deux vantaux.

De l'autre côté du donjon, nous voyons la porte d'entrée à plein cintre, dont les pieds droits existent.

Le perron, établi vraisemblablement à l'époque où le le château n'était plus considéré comme une forteresse, est d'aspect monumental; quelques marches descendent de la porte vers un palier, où l'escalier se divise en deux branches; le garde-fou en fer est caractéristique quoique fort simple.

Le petit contrefort arrondi, de forme assez particulière, au-dessus du perron, est celui qui encore aujourd'hui attire l'attention des visiteurs.

Au grand arc régnant au dessus de l'entrée latérale du donjon, fait suite un autre arc, dont jusqu'ici nous n'avions aucune idée. Et, chose curieuse, ces deux arcs paraissent soutenir le parapet d'un couloir ou pont, à ciel ouvert, qui reliait au châtelet une salle du doujon — (où étaient conservées les munitions de guerre).

A côté du porche du châtelet, dans l'encoignure, une maisonnette de concierge.

En retrait derrière le double arc, s'élève un bâtiment à pignon, qui doit nous rappeler la construction qui jusqu'au XVIIIe siècle se trouvait à cet endroit.

Les rapprochements que nous venons de faire entre la peinture et l'édifice tel que nous le connaissons, montre que nous sommes bien en présence du château de Gand. Mais il est fort probable — comme c'est d'ailleurs le cas ordinaire pour les vues de ce genre — que l'artiste aura dessiné de mémoire, et sans trop s'inquiéter de l'exactitude des détails. *(Applaudissements.)*

Mr De Waele. Je dois signaler deux inexactitudes dans le dessin présenté : la première concernant le bâtiment indiqué dans l'encoignure du châtelet et de la crypte et qui ne pourrait s'y loger ; la seconde relative à l'absence inexplicable du pied-droit qui devait recevoir la retombée des arcs du pont qui réunit le donjon au châtelet. Non seulement ce pied-droit manque au dessin, mais aucune fondation n'existe en cet endroit.

D'après moi, le peintre qui a fait le dessin a reproduit certains aspects du Château des Comtes en comblant les lacunes par des formes fantaisistes.

Une échange d'observations a lieu, à ce propos, entre Mr van der Haeghen et MM. De Waele et Hulin.

IV.

Les dessins des dalles tumulaires attribués à Arendt Van Wynendaele, conservés à la Bibliothèque de la ville de Gand.

Mr A. Heins. Messieurs. A la séance du 21 avril de cette année, Mr Van Werveke nous donna une note intéressante sur Gérard le diable, son château et sa tombe qui était aussi celle de sa femme. On a discuté les idées de Mr Van Werveke, qui attribue des dessins anciens de tombes gantoises, parmi lesquels la représentation de celle des deux Vilain (Gérard le

diable) à de Stoevere, alors depuis longtemps ceux-ci passaient pour être de la main de Van Wynendaele.

Mr V. van der Haeghen a maintenu son avis, antérieurement exprimé, que, certains du moins, de ces dessins, doivent incontestablement être de la main de Van Wynendaele. J'ai eu la curiosité de relire attentivement le très-intéressant travail de notre distingué archiviste de la ville, relatif aux *Documents faux* que l'on peut attribuer à un iconophile gantois du XIXe siècle, J. B. Delbecq. J'ai été heureux de constater que l'un de ces manuscrits, formant la collection de cet amateur d'estampes et autres documents, pouvait être considéré comme authentique. Et, justement, il s'agit de ce recueil de dessins d'après des dalles ou lames funéraires, relevés au XVIe siècle, dans les églises de Gand, par le peintre Van Wynendaele.

Cette série de croquis à la plume, de tracé assez malhabile et hésitant, est extrêmement précieux. Les originaux, d'après lesquels furent faits les dessins en question, en pierre et en métal, ont disparu depuis longtemps.

A défaut des dessins de Van Wynendaele (où de de Stoevere, si Mr Van Werveke a raison) que j'ai vus souvent, mais qu'il ne m'a pas été donné de pouvoir consulter dans ces derniers temps, j'ai fait un calque des reproductions qu'en fit, pour son album particulier de souvenirs de la ville de Gand, Mr Aug. Van Lokeren.

Cette collection de vues et d'autres documents relatifs à notre ville, se trouve, ainsi que les dessins du XVIe siècle qui sont en cause, à la Bibliothèque de la ville, dans l'atlas de Gand.

A propos de la série de reproductions dont je fais circuler quelques exemplaires, et qui paraîtront avec la présente étude, dans nos bulletins, je tiens à excuser une interprétation personnelle, venant s'ajouter à celle de Van Lokeren, comme à celle du peintre de la fin du XIVe siècle.

Celui-ci n'a pas su rendre le style des œuvres de sculpture dont il voulait conserver un dessin, fait évidemment à main

XIIIe s.

M^er Gheeraert de Vileyn.

(Gérard-le-diable.)

XIIIe s.

Vrauwe Margriete van Sint-Pol.

huysvrauwe van M^er Gheeraert de Vileyn.

La femme de Gérard-le-diable.

c^t XIVe s.

Baudowyn uter Volderstrate duust drie hondert.

XIV e S.
Joannes
Dictus Busere
de
Bassevelde
+
3 Avril
1326.
(Aux
Dominicains)

XIV e S.
A° 1331 –
—
inconnu
+
XVIII kal
may
XIII XXXI.
Aux
Dominicains.

XIV e S.
Robert de Flandres
Bastaert
Chevalier
+
Mil CCC
soissante
Le jour St Bartholomé.
A° 1360
—

XIVe s.

Pieterkin
jadis Filli
bastart de
Monsegner
de
Flandres
+
3 Mars 1366
(Dominicains)
Gand.

XIVe S.

Dominus
UUytkerke

vers
1370

XIVe S.

Jaquemaert de
Lensele, Escuyer,
jadis huissier
heritable de
Monseigneur
le Comte de
Flandres.
+
9 Sept.
1374.
(aux Dominicains)

XIVe s.

Gilles
van der Biest
die starf
upt huus te
Beveren
+
XX Août
XIII XCII
1392.

XVe s.

Vrauwe
Margriete
van Ghistelles.
+ XIIII^c XXXI.
1431

Tombe à
St Bavon
(Crypte)

Jan Van Mortaiengen
die men hiet Potelles
+ MCCCCXXXIX (1439).
Vrauwe Gheertruyt Sloofs + MCCCCXLV
(1445).

levée et probablement dans des conditions d'éclairage et de position des pièces assez malencontreuses. Cette collection de douze dessins de dalles à personnages isolés ou par couple, je me suis résolu à la publier à l'intention de nos membres.

Les dessins de Van Wynendaele sont de la dimension de ceux que j'ai mis sous vos yeux, mais j'ai supprimé, dans mes calques autographiques, certains accessoires, les dais, les encadrements etc, qui n'avaient pas la valeur documentaire des figures elles-mêmes. J'ajouterai que la plupart de celles-ci sont inédites. Il est vrai que quelques unes ont paru, gravées sur pierre, (avec un soin inutile et regrettable qui dénature encore le caractère des dessins, déjà suffisamment dépourvus de style, de Van Wynendaele) dans les « Inscriptions funéraires de la Flandre ».

Celles-là sont donc connues de la plus grande partie de nos membres.

En signalant. au moyen des planches qui accompagnent cette notice, le réel intérêt que présentent ces dessins du XVIe siècle, au point de vue du costume, j'ai voulu que les renseignements de détail qu'ils donnent sur les accoutrements d'hommes et de femmes, *en notre contrée,* puissent parvenir à ceux à qui la chose peut paraître importante.

Nous y voyons revivre les modes locales, pour les armures, les robes, les ornements qui les caractérisent.

A ce point de vue, je pense que la publication en question saura rendre service aux archéologues, non seulement gantois, mais à ceux de l'étranger.

C'est, du reste, l'avis que m'exprimait, il y a quelques jours, le conservateur du Musée du Cinquantenaire, Mr Desstrée, qui, pour son histoire de la *sculpture flamande,* compte bien utiliser les documents que nous mettons ainsi à sa disposition.

J'ai pensé qu'il y avait lieu de donner à ces planches un ordre chronologique, facilité par la date que donne chaque tombe.

L'un de nous pourra peut-être s'occuper de nous donner

quelques détails, des renseignements sur ces personnages simplement signalés par la petite note à côté de la figure, qui est la transcription du texte donné par le manuscrit du XVIe siècle.

Mr Van Werveke nous a parlé récemment des deux plus anciens, Gérard le diable et sa femme qui, d'après lui, est Elisabeth Van Slote, alors que le copiste du XVIe siècle, d'après la dalle qu'il a sous les yeux, met Marguerite de Saint Pol. Une autre figure intéressante est celle de Marguerite de Ghistelles, cette riche patricienne qui habitait un steen voisin du Château de Gérard-le-diable. Elle mourut en 1431. Vous savez tous que sa tombe, veuve de sa statue gisante, forme un grand beau cénotaphe de style tournaisien, à sculptures, à deuillants, avec traces de polychromie etc. Cette œuvre de sculpture a été décrite dans l'inventaire archéologique en plusieurs fiches.

En ne nous arrêtant pas aux défauts inévitables qu'ont entraîné les calques et les interprétations successives, nous y voyons clairement la silhouette de cette défunte que le peintre dessina dans la pénombre de la crypte de St. Bavon.

Je ne crois pas devoir insister sur les renseignements si divers que cette série remarquable et unique, pensons-nous, de souvenirs de monuments disparus, peut nous donner.

Vous ne serez pas indifférents à l'apparition de ce petit recueil de portraits, d'effigies, d'anciens Gantois et Gantoises d'origine ou d'adoption, depuis longtemps oubliés.

Plus rien ne nous rappellerait leur existence au moyen-âge, si le hasard, à défaut des grandes plaques de cuivre, des colossales dalles de pierre qui recouvraient leurs restes, ne nous avait mis en possession de notes d'art d'un fureteur pérégrinant, dans nos églises, au long des murailles et scrutant les coins et recoins des chapelles funéraires. *(Applaudissements.)*

V.

A propos de l'Emeute de Février 1479 à Gand.

Mr V. Fris. Messieurs, vous me permettrez de vous épargner la lecture de ma notice sur cette émeute d'ordre économique, mais purement locale. Ceux d'entre vous qu'elle peut intéresser, liront l'article tout à leur aise dans le prochain *Bulletin*.

Il me paraît plus intéressant d'examiner avec vous pourquoi presque toutes les émeutes de Gand au XVe siècle sont restées à l'état d'une simple rébellion, pourquoi aucune n'a pu aboutir à renverser l'autorité établie et à constituer, du moins durant quelque temps, un gouvernement stable, comme à l'époque précédente. En d'autres termes, comment se fait-il qu'il n'y ait plus un seul « grand homme » politique ou militaire à Gand après 1385?

Pour résoudre cette question, il faudra nécessairement déterminer jusqu'à quelle époque la politique communale peut se défendre, et à partir de quel moment elle est à condamner, selon notre philosophie actuelle de l'histoire.

Nous venons de dire qu'après la reconciliation de Gand avec Philippe le Hardi, la ville de Gand n'a plus eu à sa tête de « grands hommes » politiques ou militaires. C'est évidemment que l'ère des communes était finie; un « grand communier » n'avait désormais plus aucune chance de réussir; sa tradition de la politique communale, qui d'ailleurs se maintenait intacte chez les corps de métiers, était surannée, et le régime que certains politiciens gantois essayèrent vainement de restaurer à la fin du XVe siècle appartenait définitivement au passé.

Qu'on se rappelle que l'idéal des aristocraties marchandes, qui avaient gouverné les villes flamandes du XIIe au XIVe siècles, fut la constitution de petites républiques aussi indépendantes que possible du pouvoir comtal. Pour sauvegarder ce *self-government* vis-à-vis du prince, le patriciat

flamand tendit à former une fédération des grandes villes, afin de soustraire la gestion des échevinats à l'immixtion comtale. Un moment déchue à Gand après la bataille de Courtrai, l'aristocratie bourgeoise ne tarda pas à reprendre le dessus ; car, sauf quelque courte interruption, ce furent les descendants des XXXIX qui gouvernèrent Gand des premières années du XIVe siècle jusque vers 1337. Le nouveau scabinat, bien qu'allié du pouvoir comtal, garda les traditions politiques de ses ancêtres, et tâcha d'assurer à la ville, à la fois, une large autonomie et un formidable ascendant sur le plat pays environnant.

Chose curieuse, le parti à tendances démocratiques qui vint au pouvoir en 1338, reprit les vues des échevins patriciens. Jacques Van Artevelde et le groupe tisserand qui le soutenait firent en fait de Gand une république urbaine, et organisèrent la Flandre en quelque sorte comme une république fédérative. Et les idées politiques de Philippe Van Artevelde se rapprochaient sensiblement de celles de son père.

Les deux Artevelde, malgré les assassinats politiques dont ils se rendirent coupables, sont devenus des héros urbains, voire même des grands hommes nationaux. La raison? C'est que l'émeute qui les porta au pouvoir parvint à s'organiser. Elle rallia la quasi-totalité de la population, et elle fut si puissante qu'elle put s'emparer du pouvoir, prendre l'aspect d'une administration régulière, et créer même des nouveaux rouages de gouvernement. Jacques Van Artevelde durant sept ans, Philippe pendant quelques mois, usurpèrent véritablement, au nom de la « république » gantoise et de la fédération des chefs-villes, la place et le pouvoir du prince. Ils n'apparaissent pas aux yeux de la postérité comme de vulgaires émeutiers, comme de simples rebelles, parce qu'ils ont pu réaliser durant quelque temps leur idéal républicain et fédératif. Les érudits ont élevé les deux Artevelde sur un piédestal, et unanimement nous ratifions leur jugement.

Mais qu'on le remarque bien : c'est là une application presque inconsciente de la philosophie de succès. En effet ne

voit-on pas ces mêmes historiens, qui applaudissent aux mouvements populaires conduits par les De Coninc, les Zannekin, les Artevelde, condamner, en termes souvent injustes, des mouvements populaires d'origine et de fin identiques, dès qu'ils se passent au XVe siècle? Il semble au premier abord qu'il y ait là une flagrante contradiction chez ces auteurs; hâtons-nous de dire qu'elle n'est qu'apparente.

En effet, avec l'an 1385 commence en Flandre la politique de forte centralisation des ducs de Bourgogne, qui va brider les villes et rendre la politique urbaine d'autonomie et de fédération désormais impossible. Le prince s'attacha à enlever aux grandes communes leur domination sur le plat pays et à supprimer leurs bourgeoisies foraines, à leur ôter la libre élection de leurs échevinats et à nommer lui-même aux fonctions scabinales; il tendit à subordonner à ses institutions centrales toute l'organisation juridique et administrative des grandes cités, à renforcer l'autorité de ses officiers et à soustraire à leur compétence la gestion de ses fonctionnaires. Et il réussit au bout d'un demi-siècle.

La centralisation réussit, l'ère communale finit, parce que, depuis 1385, le prince n'est plus seulement comte de Flandre; il est aussi duc de Bourgogne et comte d'Artois; et en vingt-cinq ans, Philippe le Bon réussit à s'annexer toutes les principautés des Pays-Bas. Dès ce jour, la situation du prince vis-à-vis de chacun de ses duchés ou comtés, et particulièrement envers la Flandre, subit un profond changement, Il ne dépend plus, ni financièrement, ni politiquement d'un de ses états en particulier. Désormais, si l'une de ces principautés entre en révolte contre lui, trois ou quatre de ses territoires sont prêts à l'appuyer, soit en lui fournissant des guerriers, soit en lui prêtant de l'argent. Le duc de Bourgogne fut désormais assez puissant pour imposer ses institutions centralisatrices et son fonctionnarisme, même aux communes les plus hostiles à ses tendances absolutistes, à celles qui avaient gardé le plus fermement les traditions du particularisme urbain. Confiant dans sa force réelle, le prince

fait une guerre à mort à l'autonomie des villes; c'est en vain que celles-ci essaient de résister, le pouvoir central est devenu trop fort pour elles; l'une après l'autre succombe dans cette lutte inégale.

Ainsi donc, depuis les ducs de Bourgogne, toute révolte des communes qui se faisait au nom de la politique traditionnelle du *self-government* a fait faillite. Une émeute urbaine put encore tout au plus devenir une rébellion; mais elle ne parvint plus à s'organiser, à instaurer un gouvernement révolutionnaire opposé au pouvoir princier. Tout essai de résistance dut forcément et rapidement avorter, car les princes disposèrent dorénavant de moyens de répression plus énergiques qu'auparavant.

Mais s'il n'y eut plus de héros populaires à Gand après 1385, ce n'est pas seulement parce que les « communiers » n'ont plus aucune chance de réussir en présence des forces dont dispose le pouvoir central, mais aussi parce que la politique urbaine ne pouvait plus en engendrer. Depuis la multiplication des états du prince, les idées politiques particularistes des échevinats flamands étaient devenues des anachronismes. C'est vainement que les « municipalistes » essayaient de remonter le courant impétueux de la centralisation bourguignonne; ils devaient fatalement être emportés par ce flux irrésistible.

Certes on ne peut reprocher aux dirigeants de la politique communale de ne pas avoir abandonné sur le champ leurs tendances et leurs traditions. Comme, pour le Gantois du Moyen-Age, la patrie se bornait aux limites du quartier de Gand, les protagonistes du particularisme municipal étaient convaincus de l'excellence de leur cause; en continuant à défendre les privilèges de la ville contre les empiétements du pouvoir central, ils se croyaient fermement les champions du droit et de la liberté.

Aujourd'hui le point de vue a changé, et par suite notre jugement.

Ce que nous venons de dire des tendances politiques des gouvernants des villes flamandes est également vrai de leurs

conceptions économiques, si étroitement liées aux premières : c'est aussi depuis 1385 que les grandes communes prétendirent vainement maintenir l'économie médiévale contre des situations nouvelles, le privilège contre la liberté industrielle et commerciale.

Ce n'est pas le lieu d'examiner les causes de cette banqueroute de l'organisation économique urbaine et de ses tendances. Il nous suffira ici d'insister sur l'un de ses résultats. Remarquons que depuis le déclin de la grande industrie, de la draperie, l'aspect économique des villes a subi un changement radical. Jadis, toute crise de l'industrie de la laine, vu le grand nombre des membres de ce métier, produisait une émeute qui pouvait mener à une révolution. Avec le déclin de ce parti, la prépondérance économique et politique au sein de nos cités avait passé aux petits-métiers. Or, ceux-ci étaient divisés par des intérêts nécessairement très divergents; de sorte que l'émeute, causée par quelque mesure ou situation économique défavorable, n'était plus jamais que le fait de quelques-uns des métiers, tandis que quelques métiers privilégiés se rangeaient aux côtés de l'autorité. De telles rébellions partielles n'avaient nécessairement plus aucune chance d'aboutir à un soulèvement général. On ne leur en laissait guère le temps. Le bailli, représentant du prince, armé désormais d'un pouvoir policier très étendu, et soutenu d'ailleurs par les échevins, délégués des corporations riches, était en état de réprimer rapidement tout mouvement populaire. L'étude de l'émeute de 1479 à Gand nous semble décisive à cet égard : elle montre l'autorité centrale tellement forte, que dès le premier jour, la rébellion fut tuée dans l'œuf. *(Applaudissements.)*

La séance est levée à 10 1/4 heures.

L'Emeute de Gand en février 1479 (1)

par Victor Fris.

On sait combien les guerres presque permanentes de Charles le Téméraire contre tous ses voisins avaient épuisé le pays de Flandre. En même temps que deux des chefs-villes allaient visiblement vers la ruine, — Ypres, depuis la décadence de sa draperie, Bruges, par l'ensablement continuel du Zwin et la concurrence acharnée d'Anvers —, les impositions du comté allaient croissantes, et presque annuellement de nouvelles demandes de subsides étaient soumises à ses États.

C'est que personne, depuis la terrible destruction de Liège en octobre 1468 et l'humiliante punition de Gand en janvier suivant, n'osait s'opposer aux prétentions de l'irritable prince. En février 1468, Charles avait exigé des États

(1) **Sources.** Jean de Dadizeele († octobre 1481), *Mémoires autobiographiques*, publiés par Kervyn de Lettenhove (Bruges, Soc. d'Émulation, 1850), pp. 13-15, 74. *Excellente Cronike van Vlaenderen* (Antwerpen, 1531), f° ccxj, rédigée pour cette époque par le rhétoricien brugeois Antoine De Roovere († mai 1482). *Dagboek van Gent van 1447 tot 1470, met een vervolg van 1477 tot 1515* (éd. V. Fris, Gent, 1902-1904), t. II, pp. 253 254, écrit peu après 1490. N. Despars, *Cronycke van den lande ende graefscepe van Vlaenderen* (éd. J. De Jonghe, Bruges, 1840), t. IV, p. 181, écrite vers 1592, mais d'après *l'Excellente Cronike* et les deux premiers livres perdus du *Journal de Rombout de Doppere* (voyez V. Fris, *La Chronique de Despars*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 1902). Jehan Molinet († 1507), *Chroniques* (édit. Buchon, Paris, 1828), t. II, p. 185. Une source moins importante que les cinq précédentes est le *Mémorieboek der stad Gent* (édit. P. Van der Meersch, Gent, 1852) t. I, p. 308, 310-311, assemblage disparate de manuscrits et d'annotations de diverses mains et de date différente. — Olivier de La Marche et Adrien de But ne disent mot de cette émeute. — Fr. De Potter a cru bon de ne pas publier la partie de la *Chronyke van Ghendt van Jan van den Vivere en anderen*, concernant les années 1476-1481. — Les *Comptes Communaux de Gand* de l'an 1478-1479 sont malheureusement perdus (voyez l'*Inventaire des Archives de Gand* de Victor Van der Haeghen, p. 185).

de la province, pour seize ans une somme de 1,200,000 ryders; le 16 juin 1470, ils durent, tout comme les autres provinces, lui accorder pour trois ans une contribution annuelle de 120,000 écus. L'institution d'une armée permanente, que le duc décida en juillet 1471, augmenta naturellement ses exigences : aussi demanda-t-il, deux ans après, une nouvelle somme de 500,000 écus. Jusque là, le clergé avait échappé à ces aides incessantes, mais lui aussi finit par intervenir dans l'écot. En 1474, le duc imposa un amortissement à tous les biens ecclésiastiques du Brabant, de Flandre, de Hollande et de Zélande, et cette taxe à effet rétroactif frappa tous les domaines que les églises et couvents avaient reçus durant les soixante dernières années; de plus, les établissements religieux durent céder au trésor les loyers de tous ces biens durant trois ans, ce qui rapporta des sommes énormes. Malheureusement, cet argent fut englouti dans l'infructueuse et coûteuse expédition contre Neuss. En 1475, le duc dut convoquer une nouvelle réunion des trois États de tous ses pays à Gand; cette fois, Charles exigea le sixième denier de tous les biens, mais les trois ordres ne purent se résoudre à satisfaire ses exigences et refusèrent la taxe. Néanmoins, par ses menaces et ses reproches personnels adressés en particulier aux divers membres des États, le duc put leur arracher le paiement anticipé de la solde de quatre mille hommes, soit 27,000 couronnes, et l'affermage de tous les offices en Flandre. Et ce ne fut pas tout; Charles parvint finalement à se faire accorder par la Flandre 100,000 ryders par an, durant trois années. C'est avec la plus grande avidité et par les plus grandes vexations que les fonctionnaires ducaux avaient levé le produit de l'amortissement; ils firent de même dans les petites villes et le plat pays pour la levée des aides. Pour subvenir à ces demandes incessantes de fonds, on avait dû depuis 1474 établir partout dans les villes de grandes accises, telle une « cueillote » sur toute sorte de denrées. Malgré cela, les finances des grandes cités restaient dans une situation déplorable; à Gand, par exemple, où dès 1471, le duc s'était

vu obligé de remettre au magistrat la moitié de la quote-part de la ville dans la dernière aide, en considération de l'extrême inopie de la caisse et des ressources municipales. Quant à l'expédient imaginé par le prince de se faire octroyer par les cités des avances ou des prêts, ces emprunts n'avaient pas toujours tourné à l'avantage des finances des villes; ainsi, la vente de 600 livres de gros en mai 1472, faite par le magistrat de Gand à Charles le Téméraire, en échange de la perception de certains droits. N'oublions pas d'ailleurs qu'aux ports, aux écluses, aux barrières, on avait établi un peu partout de nouveaux tonlieux. Dès 1475, l'impôt, passablement modéré sous Philippe le Bon, est devenu oppressif, de sorte que, quand le duc, après sa défaite de Granson, eût renouvelé sa demande d'une aide auprès des États-Généraux, les trois ordres lui refusèrent unanimement tout subside (avril-mai 1476).

On ne s'étonnera pas d'apprendre que les classes inférieures considéraient ces impositions continuelles simplement comme des exactions, qu'elles poursuivaient de leur haine les officiers ducaux qu'ils accusaient de prévarication, et qu'elles murmuraient même contre les autorités urbaines, alors que celles-ci bien souvent ne faisaient lever les contributions qu'avec répugnance et à contre-cœur.

De là, la terrible explosion de la colère populaire si longtemps contenue, qui éclata dès la nouvelle de la défaite et de la mort de Charles le Téméraire à Nancy (12 janvier 1477). Gand, celle des trois chef-villes qui possédait encore quelque énergie, se mit à la tête du mouvement. Le commun, furieux du régime oppressif qu'il avait dû si longtemps subir de ses gouvernants, prit les armes. Ici, comme à Ypres et à Bruges, les causes de la situation déplorable de la ville et de ses habitants et par suite aussi les motifs des plaintes générales étaient d'une double nature, politique et économique.

Malheureusement les États réunis à Gand s'occupèrent presque uniquement des exigences politiques du Tiers. Le Grand Privilège de Marie de Bourgogne du 11 février 1477 et

les actes particuliers octroyés à Gand et à d'autres villes supprimèrent les rouages du pouvoir central, destructifs du système municipal particulariste, ou instaurèrent une politique réactionnaire, un retour au régime d'avant 1453. Seule la Charte spéciale donnée au Comté de Flandre, dans le dessein de mettre un frein aux exactions arbitraires du prince, disposa que les impôts votés à la majorité par les Quatre Membres, ne pouvaient obliger la minorité ; chaque ville, pouvant désormais refuser son consentement à l'aide, resta maîtresse de ses finances.

Certes dans les considérations préalables de la Grande Charte, il est question de la pauvreté du peuple qui voit dépérir l'industrie et le commerce et qui aspire à la paix. Mais nulle part, il n'est question de remèdes à apporter à la crise, ni de moyens pour y parer dans la suite, à moins de considérer comme tels ces clauses, qu'on n'établira aucuns nouveaux tonlieux, qu'on protégera les marchands étrangers et que la monnaie sera de bon aloi. C'est d'ailleurs à quoi l'on se borna.

Car, l'invasion soudaine de Louis XI, qui conquit presque tout l'Artois et une grande partie de la Flandre française, obligea Gand et Bruges de prendre les armes, et ne permit guère aux Etats de rechercher d'autres mesures pour enrayer l'appauvrissement général. Pour investir Tournai, ce boulevard avancé de la France dans les Pays-Bas, les deux grandes villes durent s'imposer à nouveau de grands frais; à Bruges, on créa même un impôt progressif sur le revenu. Mais après le misérable échec contre Tournai, elles se trouvèrent impuissantes devant l'ennemi.

Heureusement que Maximilien arriva à ce moment dans nos provinces. La sobre simplicité des cérémonies du mariage de l'archiduc avec l'héritière de Bourgogne et des Pays-Bas caractérise suffisamment la situation misérable des finances du Comté.

Certes, l'arrivée du prince allemand n'arrêta pas sur le champ les progrès des armes françaises; les troupes de Louis XI livrèrent à une dévastation systématique tout le Westland, les bords de la Lys et la Flandre Gallicante; des centaines de

villages furent livrés aux flammes et leurs malheureux habitants pourchassés comme des bêtes. La destruction des moissons dans les châtellenies de Douai et de Lille, ces greniers à blé de la Flandre, eut des suites fatales pour le quartier de Gand ; malgré l'approvisionnement considérable de froment et de seigle dans les « hôtelleries de la Lys » ou entrepôts de grains du Quai aux Herbes et dans les greniers du Marché aux Grains, il fallut craindre bientôt la disette ; et le magistrat dut édicter des ordonnances sur l'exportation de blé.

Les Etats de Flandre, très émus à la nouvelle de la dévastation de la Flandre Française, exhortèrent Maximilien à une prompte résistance. De leur propre mouvement, ils accordèrent au prince-consort le même subside que celui qu'ils avaient accordé au duc défunt. La quote-part des deux grandes villes ne s'éléva pas à moins de 4,000 livres de gros. Bruges, qui était accablée de dettes comme elle n'en eut jamais, dût lever une taxe du centième denier ; malgré cela, son déficit atteignit 17,000 livres, l'année suivante. Il y eut bientôt pénurie de monnaie ; la valeur de l'argent atteignit un taux extraordinaire, et le denier de gros monta d'un quart.

Une victoire eut pu conjurer la crise. Mais le prince faisait peu de progrès et fut même obligé de conclure une trêve (juillet 1478). Comme si ces malheurs n'eussent pas encore suffi, les mercenaires étrangers qu'on avait recrutés à si grands frais, se mirent à piller les campagnes et à massacrer les paysans, à tel point que le souverain-bailli Jean de Dadizeele, le chroniqueur bien connu, dût organiser les gens du plat pays en milices pour s'opposer à ces excès.

Le mécontentement du peuple devant l'augmentation des impôts et la variation du cours de la monnaie atteignit bientôt son comble. Ypres est remplie de mendiants. A Bruges, où le pain, le hareng, le lait et le beurre montaient à des prix extraordinaires, la foule était si excitée qu'un commencement d'émeute éclata, lors d'une représentation en plein air.

En septembre 1478, les bateliers n'amenèrent guère de froment de France par la Lys, ce qui faisait présager un

« temps cher » pour l'hiver prochain. Gand, qui grâce à l'étape des grains, avait jusque là pu tenir tête à la détresse, vit ses ressources décroître et tarir; le magistrat se trouva bientôt dans une terrible gêne, et les créanciers de la ville devinrent de plus en plus pressants. Personne n'osait plus quitter la ville, car l'on était arrêté comme caution des rentes arriérées de la ville.

Il fallut chercher des moyens pour tirer la cité de cette situation épineuse.

Le jour des Cendres (24 février) 1479, la loi se réunit à Gand avec beaucoup de notables pour examiner les moyens de libérer la ville de ses charges, au moindre détriment du commun peuple; car déjà presque toutes les denrées de consommation étaient frappées de droits. On proposa dans cette réunion de consentir à la perception, de mars 1479 à la mi-août 1482, d'une accise de 6 escalins de gros par brassin, ce ce qui équivalait à 2 mites par *stoop* de bierre (plus de 2 litres). De plus, le magistrat demanda d'imposer, à tous ceux qui possédaient des rentes sur l'hôtel de ville, un versement annuel, durant trois ans, de 8 gros par livre. Remarquons que, vu la ande consommation de bière à Gand, cette accise, en apparence si minime, d'un denier parisis, devait rapporter gros à la ville, mais peser lourdement sur le prolétariat.

Ces propositions furent soumises le lendemain, selon la coutume, à la Collace, réunie dans la grande salle du « grenier » scabinal. Après « l'ouverture », c'est à dire après l'exposé du projet aux délégués du corps de la ville, les représentants des trois Membres, au nombre de quatre-vingts environ, retournèrent avec les « cédules » ou copies des propositions dans les maisons respectives de leurs corporations. Les patriciens, qui comprenaient une bonne centaine de familles, réunis au couvent des Jacobins, et les tisserands, dont le nombre avait considérablement diminué à cette époque, assemblés aux Bogards à la Zandpoort, acquiescèrent à la proposition des échevins ; de même, le plus grand nombre des

52 métiers, à l'exception de 15 ou 16, donnèrent leur assentiment.

Ainsi le 26 février, les mandataires des trois membres, formant le Large Conseil, rapportèrent leur réponse à l'Hôtel de ville ; et puisque le vote en collace se faisait par membre, l'accise et la taxe sur le revenu étaient donc adoptées.

Mais, chose curieuse, bien qu'ils formassent la minorité dans leur propre membre, les petits-doyens des 16 métiers d'opposition clamèrent furieusement contre la promulgation de l'ordonnance. Si véhémente fut leur protestation, que les échevins et le bailli déclarèrent que, comme ils avaient en tous cas agi pour le mieux et qu'ils désiraient toujours écarter tout motif de mécontentement, ils aviseraient pour trouver quelque autre moyen de trouver de l'argent. Et « afin d'entretenir dans la ville une entente fraternelle », le magistrat décida de différer l'affaire pour quinze jours ou trois semaines, dans l'espoir qu'on pourrait arriver à un accord d'ici là, pour tirer la ville de sa gêne financière.

Les plus rebelles à la nouvelle accise étaient les forgerons, qui d'ailleurs avaient toujours été les chefs du mouvement durant les différentes émeutes du XVe siècle, en 1432, 1437, 1451-1453 et 1467 ; avec eux se tenaient les tisserands de coutil, qui semblaient avoir repris, comme groupe d'opposition, la succession du métier de la laine, à jamais abattu. De même, les meuniers, les tapissiers et les cordonniers crièrent très haut leur indignation de cette maltôte sur la boisson populaire.

Les esprits étaient montés à ce point que certains malintentionnés, forgerons et tapissiers, ourdirent une conjuration pour tuer le bailli, la loi, les deux doyens et des notables.

D'autres membres des métiers mécontents, coururent le samedi 27 à leurs maisons de corporations, les tapissiers au coin du Marché au Bétail, derrière St. Jacques, les cordonniers au *Wulf* au Marché du Vendredi, les meuniers à l'Engelandgat, les forgerons dans leur local de St Eloy, rue de la Monnaie ; quant aux tisserands de coutil, réunis rue

Magelein, ils sonnèrent la clochette de leur maison corporative pour réunir leurs adhérents. Les mécontents accoururent turbulents; les réunions furent agitées et violentes.

A la nouvelle de cette explosion soudaine de la colère du peuple, le bailli Jean de Dadizeele et les deux chefs-doyens présents à l'Hôtel de ville se trouvèrent fort perplexes; puis, les échevins et les doyens prièrent le grand-bailli, que l'on savait fort populaire, de se rendre avec un échevin de chaque banc, Josse Van Wijckhuus et Jean Heyman, et le pensionnaire Mathieu De Quicke, dans les maisons où se tenaient des réunions de corporations pour exhorter celles-ci fort amicalement à ne pas se joindre aux tisserands de coutil. Dadizeele y consentit, mais il ne put rien obtenir des forgerons; il se rendit de là aux tapissiers, où on lui répondit fort mal par des paroles injurieuses. A peine venait-il de quitter le Marché St Jacques, qu'il apprit que les tisserands de coutil avaient proclamé la « wapenynghe », et s'apprêtaient à sortir en armes de leur maison pour se diriger comme un flot vers l'Hôtel de ville. Le bailli courut aussitôt avec ses compagnons à la maison scabinale, pensant y trouver les échevins. Mais ceux-ci, avertis par les *vinders* des paroisses et par les doyens de voisinages des armements de quelques autres corporations dans le quartier de la Lys au Bois, avaient réuni entretemps les gens de la rue Haut-Port, quelques patriciens et des membres des grands métiers, pour s'opposer aux meuniers et aux forgerons qui s'avançaient en armes vers le centre de la ville. A bannières déployées, les deux premiers échevins, Roland De Baenst et Gérolf Van der Haghen, les deux doyens Jacques Van Wymersch des métiers, et Jean de Vechtere des tisserands, traversèrent le Marché au Poisson et marchèrent vers la Place au Foin; au Pont-aux-Herbes, ils se heurtèrent tout-à-coup aux bandes de meuniers et de forgerons.

Les autorités crièrent aux « rebelles » de lever les mains, et de formuler pacifiquement leurs exigences. Mais voilà que ceux qui avaient comploté le massacre des échevins se mirent à clamer : « A mort ! à mort ! ».

Il y eut collision; force resta à l'autorité. Le meunier Pierre Goethals, demeurant hors de la porte de Bruges, fut tué; d'autres meuniers, forgerons et tisserands de coutil furent blessés. Le reste des émeutiers prit la fuite devant l'attitude énergique et la résistance du magistrat; certains d'entre eux, sachant le châtiment qui les attendait, quittèrent immédiatement la ville et cherchèrent un refuge dans le Brabant; d'autres se cachèrent au plat pays.

Entretemps, le haut-bailli était arrivé avec ses compagnons à la place Ste Pharaïlde, où il se joignit aux seigneurs de la loi et à leurs adhérents. Ensemble ils se rendirent de là au Marché du Vendredi, avec les bannières du prince et de la ville; un petit nombre de notables vint les rejoindre sur la Grand'place. Dadizeele réussit vers quatre heures à obliger les tapissiers et les cordonniers de quitter leurs maisons, avoisinant le Marché, et de se disperser. Voyant la faiblesse de sa troupe pour occuper cette place si vaste, le haut-bailli manifesta son intention de faire une tournée en ville pour tuer tous ceux qu'on trouverait assemblés contre l'autorité; mais comme on ne voulut guère lui prêter aide, il y dut renoncer. Alors on fit venir l'artillerie de l'Engienhuus au Marché; des trompettes allèrent convoquer aux quatre coins de la ville toutes les « bonnes gens » qui voudraient assister la loi; mais il vint peu de monde. Voyant cela, Jean de Dadizeele se résolut à jouer d'audace. Comme on l'avait averti que les forgerons, se fondant sur leur puissance réelle, n'avaient pas renoncé à leur entreprise et avaient convoqué dans leur local St Eloy, près de la place Ste Pharaïlde, les mécontents de divers autres métiers, il prit le parti de les prévenir, avant qu'ils pussent tenter en masse quelque coup de main contre l'autorité. Avec l'assentiment des échevins, qui étaient d'avis qu'il fallait écarter ce péril imminent, il quitta donc vers minuit le Marché du Vendredi avec la loi, les deux doyens, la milice et l'artillerie, et alla occuper la place Ste Pharaïlde. Là, Dadizeele mit ses troupes en ordonnance; puis, avec un bataillon et deux couleuvrines, il vint se poster devant la chapelle des forgerons

où beaucoup de membres de diverses corporations se trouvaient réunis en armes. Au bout de quelques instants, devant la menace d'une canonnade, forgerons, meuniers et cordonniers se rendirent; on obligea les rebelles à quitter la maison St Eloy, et à se réunir avec les autres métiers sur la place Ste Pharaïlde. Puis, le bailli mena sa garde devant la maison des Huiliers au Marché aux Grains, d'où d'autres émeutiers sortirent à sa sommation. Il se rendit de là aux Bogards, rue courte des Violettes, où se trouvaient beaucoup de tisserands; il les força à venir rejoindre leurs compagnons devant le Château des Comtes.

Seulement, voilà que le bailli avait réuni par force sur cette même place tant de gens de métiers de mauvais vouloir! Craignant que ceux-ci, à la pointe du jour, n'eussent reconnu la supériorité de leur nombre et n'eussent adopté une attitude agressive, Dadizeele prit une mesure habile. Il ordonna à tous les tisserands de coutil, qui n'avaient pas suivi dès le début les seigneurs de la loi, de se rendre chez eux et d'y déposer leurs armes, ce qu'ils firent; il donna le même ordre aux autres métiers récalcitrants, et ils s'y soumirent également; ainsi le magistrat occupa la place Ste Pharaïlde, avec ses seuls adhérents, jusqu'au lendemain.

Le 28 au matin, Dadizeele vit passer Liévin Van Lent; il l'arrêta parceque c'était lui qui, le jour d'avant, avait reçu avec force insultes le bailli et ses compagnons à la maison des tapissiers. Il mit également la main sur le cloutier Jean Van Nieuwenweghe, qu'il avait aperçu essayant d'introduire subrepticement des armes à la chapelle St Eloy. Ce même jour, les échevins furent informés qu'un des principaux excitateurs avait été le doyen des forgerons, Corneille Van Belle; les hallebardiers reçurent l'ordre de le rechercher, mais il se tenait caché. Seulement le prisonnier Jean Van Nieuwenweghe s'étant offert de se disculper en présence de son doyen, on lui permit d'aller trouver celui-ci, ce qu'il fit sur le champ; d'ailleurs, un des varlets du bailli le suivit pour le cas où le doyen aurait voulu s'enfuir. Traduits devant le magistrat, le

doyen des forgerons. Jean Van Nieuwenweghe et Liévin Van Lent furent convaincus d'avoir été les meneurs principaux de la révolte.

Aussi le même jour, ces chefs d'émeute, coupables d'avoir organisé la « wapenynghe », furent décapités entre les barres du Château des Comtes. Le 3 mars, après un interrogatoire sévère dans le « puits de torture », Liévin Van de Watere, un tisserand de coutil, subit le même sort; deux jours après, on exécuta Louis D'Hooge et Jacques De Clutere. Vingt-et-une personnes, d'après des sources moins croyables trente-sept et même soixante, qui avaient participé à la rébellion, furent bannies de Flandre pour cinquante ans; sept autres furent incarcérées. Les principaux bannis, parmi lesquels les doyens des tapissiers et des tisserands de coutil, s'appelaient Bernard De Poortere, Guillaume Van der Schaghe, Eloy De Meunick, Simon De Voocht, Liévin Couterman, Jacques et Adrien Lambrecht, Josse De Schapere, Liévin et Pierre Boudins, Jean De Backere, Liévin Van Borssele, Arnold Van Wettere, Josse Veerman, Josse Weernaer, Jacques De Cupere, Daniel Fumaert, Gérard De Ruysschere, Jacques Latin, François Van Houwre, Cusin Vlaminck, Liévin Van den Cappelle et Josse De Deckere.

Alors on rentra les bannières de la place Ste Pharaïlde à l'Hôtel de ville, et le peuple reprit ses occupations ordinaires; quant à Josse De Deckere, qui ne voulut pas observer le ban, sa tête tomba sous le glaive du bourreau le 4 mars

Malgré le rétablissement de l'ordre, le magistrat maintint, durant une semaine, un guet permanent à la place Ste Pharaïlde, car les esprits étaient loin d'être calmés au sein des métiers récalcitrants. Outre leur désir de venger le supplice de leurs meneurs, ils brûlaient de haine contre le chef-doyen des métiers, Jacques Van Wijmersch, qui avait voté avec le patriciat et la draperie, et qui, selon eux, avait de la sorte « vendu » les autres métiers. Le « coc » de St. Pierre, son fils et un autre complice attentèrent à sa vie, le 6 mars; mais leur tentative criminelle échoua; arrêtés tous trois, ils furent exécutés le lendemain.

Alors le magistrat prit une décision sévère. Tous ceux qu'on soupçonna d'avoir participé à l'émeute furent pris et condamnés à de fortes amendes. Pour atteindre les fauteurs de troubles qui s'étaient enfuis, les échevins s'adressèrent à Maximilien, qu'ils avaient entretemps informé de la sédition et de sa répression, et le prince-consort leur promit l'extradition des coupables dans toutes les provinces. A Anvers et à Tirlemont, le magistrat local fit emprisonner certains des fugitifs à la prière de leurs collègues gantois, puis les livrèrent au bourreau.

Tout l'honneur de la prompte répression de l'émeute revint à Jean de Dadizeele, à qui Josse de Lalaing écrivait, dès le 6 mars : « Vous estes maintenant plus extimé que jamais... ».

Mais après, comme avant ces troubles, la situation financière de la ville restait déplorable. Les échevins se comportèrent donc comme s'il n'y avait jamais eu d'émeute, et réunirent le 2 mars à nouveau la Collace. Cette fois les trois membres accordèrent à l'unanimité la taxe pour trois ans sur les rentiers de la ville et l'accise de deux mites sur le pot de bière, à commencer de l'année administrative prochaine, c'est-à-dire du 15 août 1479 au 15 août 1482.

Kervyn de Lettenhove, le seul de nos historiens qui fasse mention de cette affaire (1), consacre à l'événement une douzaine de lignes. Il écrit que « l'on prêtait à quelques-uns des insurgés les plus coupables desseins, des rêves de meurtre et des pensées de pillage. Ils se proposaient même, disait-on, de saccager les églises. Ces hommes appartenaient à la lie des passions populaires, qui ne s'élève que lorsque le niveau de l'ordre et de la justice s'abaisse; d'eux sortiront les iconoclastes de 1566 ».

C'est sous l'influence de Molinet que Kervyn a tracé ces

---

(1) *Histoire de Flandre* (1850), t. V, p. 303; il cite comme sources : « Molinet; *Dagboek der collatie*, p. 488 ». — Nous devons dire pourtant qu'il y a seize lignes dans le *Guide de Gand* d'A. Voisin (1843), p. 30.

lignes et émis cette appréciation. En effet, voici comment l'*indiciaire* de la maison de Bourgogne s'exprime : « Environ huit ou dix mutins souillés et convaincus de ce crime, jugés à être décapités, confessèrent dans l'angoisse de la mort que leur volonté était, s'ils pouvaient paratteindre la fin de leurs conceptions, de tuer les deux baillis de Gand, les deux doyens, les échevins des deux bancs, et finalement tous ceux qui se seraient opposés à leur folle insurrection. En même temps, ils étaient décidés à piller les églises de St Pierre, de St Bavon, les trois ordres mendiants, les riches bourgeois de la ville et les Lombards; et ils s'étaient proposés de marier de riches veuves aux jeunes mutins de leur bande, et de changer la loi pour gouverner Gand à leur mode » (1).

Cette dernière accusation du partial et prévenu chroniqueur officiel, ces mariages forcés imaginés par Molinet, font ressortir clairement l'exagération des autres imputations et notamment du pillage des églises et des abbayes. Remarquons que le chroniqueur reconnaît lui-même, au début du chapitre dans lequel il nous retrace cette émeute, que nous avons affaire à une insurrection de certains corps de métiers, donc d'artisans organisés, qui prétendaient s'opposer par la force à l'imposition « du denier par lot de vin » dont le magistrat voulait hausser « la maltôte de la petite cervoise ». Et à la fin du même paragraphe, il nous dépeint les « rebelles » comme une bande de pillards et de bandits !

Certes, dans les villes flamandes comme ailleurs, il ne manquait pas de populace : on y trouvait de nombreux ouvriers qui ne faisaient partie d'aucune corporation, comme aide-maçons, porteurs de tourbe, ramasseurs de crottins, brouetteurs et autres semblables, ainsi que de la canaille étrangère, qui logeait en dehors des murs, dans les faubourgs de la cité. Ce sont leurs pareils qui se parèrent en 1539 du sobriquet de *Creesers,* et qui se mêlèrent en 1566 aux iconoclastes.

---

(1) *Œuvres de Jehan Molinet,* éd. Buchon, 1828, t. II, p. 186.

Or, au cours du soulèvement de février 1479, il ne s'agit nullement de la lie du peuple. C'est très nettement l'insurrection d'une partie du membre des métiers. Malheureusement les sources ne sont pas assez explicites pour nous permettre d'apprécier le caractère de cette révolte ; nous ne savons même pas exactement pourquoi seize des petits-métiers s'opposaient plus que les trente-six autres plus riches contre les nouvelles accises. Vu l'énergie désespérée de la résistance des meuniers, des forgerons et des tisserands de coutil, nous pouvons pourtant supposer qu'ils avaient souffert plus que les autres de la crise commerciale et industrielle.

Il résulte de même de l'examen approfondi de quelques autres émeutes à Gand du XVe siècle, en 1432-1435, 1436-1438 et 1451-1453, que très souvent l'ouvrier n'a pris les armes que sous la poussée des nécessités économiques. Celles du siècle précédent n'avaient pas d'autres causes, et pourtant les historiens les ont sinon célébrées avec enthousiasme, du moins jugées avec faveur. Ne pourrait-on pas demander aux érudits modernes de traiter avec plus d'équité ces malheureux prolétaires de la fin du Moyen-Age, que la misère poussait à la révolte, — de ne pas les confondre avec la lie du peuple ?

Compte-rendu de la VIIe session,

de la Fédération historique et archéologique de la Flandre Orientale

tenue à Alost-Ninove, le 27 juin 1909,

PAR

G. WILLEMSEN,

SECRÉTAIRE DE LA FÉDÉRATION.

Malgré le temps pluvieux le nombre des participants à la VIIe session de la Fédération historique et archéologique de la Flandre Orientale, qui se tint le 27 Juin 1909 à Alost-Ninove, fut relativement grand. En effet, la liste de présence fut signé par MM. Félix De Hert (Alost) (1), A. Blomme (Termonde), Chanoine van den Gheyn (Gand), P. Raepsaet (Audenarde), G. Willemsen (Saint-Nicolas), H. van Hooff (Lokeren), Mme Edouard de Witte (Audenarde), Mlle Ludwine Le Roy (Gand), Hipp. Le Roy (Gand), E. Serdobbel (Gand), Louis Janson (Gand), P. Hyde (Gand), Baron Casier (Gand), Jos. Casier (Gand), A. van Werveke (Gand), Jos. Walters (Audenarde), Chev. Soenens (Gand), Dr. du Rie (Audenarde), E. Thienpont (Audenarde), C. Walckiers (Termonde), A. Nolf (Audenarde), J. Velle (Saint-Nicolas), R. Vander Mensbrugghe (Gand), H. Roulin (Gand), Mod. De Noyette (Gand), Fernand Donnet (Gand), Vte de Ghellinck Vaernewyck (Audenarde), P. Vyncke (Saint-Nicolas), Th. de Decker (Saint-Nicolas), Emile Dilis (Saint-Nicolas), Jules Leirens (Gand), G. Hyde (Gand), V. Fris (Gand), E. De Witte (Aude-

---

(1) Les noms de villes entre parenthèses indiquent la Société ou la commission administrative du musée dont les membres présents font partie.

narde), A. Hanssens (Saint-Nicolas), P. G. de Maesschalck (Saint-Nicolas), Cruyplants (Gand), A. Diegerick (Gand), A. de l'Arbre (Gand), V. Compyn (Gand), F. De Praetere (Gand), Paul Bergmans (Gand), Joseph Nève (Gand), Henri de Smet de Naeyer (Gand), Victor Van der Haeghen (Gand), Jos. Noens (Saint-Nicolas), Ramlot (Gand), Arm. Heins (Gand), Chanoine Roelants (Alost).

Se sont excusés : MM. Brunin, Chev. Behaeghel, Van Houcke.

*
* *

A 10.15 h. les Congressistes sont reçus à l'Hôtel de ville d'Alost par Mr De Hert, échevin, remplaçant Mr le Bourgmestre empêché. Il souhaite une cordiale bienvenue à la Fédération Historique et Archéologique de la Flandre Orientale. Alost, autant, et plus que d'autres villes peut-être, a été victime des guerres et des pillages pour aboutir à un siège désastreux suivi du démantèlement sous Louis XIV. La ville ne possède donc que peu de reliques historiques ou archéologiques. Mais si leur nombre n'est pas grand, leur qualité y supplée largement. Alost a le bonheur de posséder la superbe église Saint-Martin, malheureusement encore inachevée, les Halles restaurées par Goethals et qui constituent un type original et unique, auxquelles il faut ajouter l'Hôtel de ville et le Beffroi, ce dernier en voie de restauration. Alost se glorifie d'être la capitale de la Flandre Impériale, et noblesse oblige ; nous nous efforcerons de vous recevoir aussi cordialement que possible. Mr De Hert réitère ses souhaits de sincère bienvenue et lève son verre au Président de la Fédération et aux Sociétés fédérées. (*Applaudissements.*)

Mr Blomme, Président de la Fédération, remercie chaleureusement Mr l'échevin De Hert pour les bons souhaits qu'il vient d'exprimer. Il le prie d'être son interprète auprès de l'Administration communale et à son tour boit à la prospérité d'Alost et au développement de son commerce et de son industrie déjà si prospères. (*Applaudissements.*)

Mr Blomme déclare ouverte la VIIe session de la Fédération Historique et Archéologique de Flandre Orientale et prononce l'allocution suivante :

Les origines du Pays d'Alost sont obscures. Quelle fut la tribu gauloise qui s'établit dans cette contrée? On a cité les Levaci, les Geïduni et les Grudii, mais la solution définitive appartient à de nouvelles recherches. Les avis sont partagés et les archéologues n'ont pu se mettre d'accord. On sait également fort peu sur l'occupation romaine et la conquête franque. A quelle époque devint-il partie intégrante du *Pagus Brachbantensis?* A cet égard les mêmes doutes s'imposent. L'histoire du *comté* d'Alost, de ses habitants primitifs et de ses seigneurs est encore à faire. Les descriptions de Gramaye, de Sanderus, la dissertation très superficielle de Lesbroussart, l'ouvrage publié par F. J. De Smet en 1852, sont insuffisants; le mémoire du Chanoine J. J. De Smet, présenté à l'Académie royale de Belgique en 1865, contient des renseignements plus précis. Nous devons au R. P. Alex. Pruvost, à notre regretté confrère Alph. De Vlaminck, ainsi qu'à MM. De Potter et Broeckaert des études sérieuses sur les premiers seigneurs d'Alost de la Maison de Gand. Un examen, même superficiel de ces travaux, exigerait de longs développements; aussi je me borne à l'énumération des sources pour vous parler brièvement des villes d'Alost et de Ninove à une époque plus moderne.

En 1897, il y a douze ans, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand* vint en excursion à Alost. C'était la seconde de vos randonnées archéologiques. Mr le Chanoine van den Gheyn, président actuel de la Société gantoise et vice-président de notre Fédération, vous fit un rapport aussi complet qu'intéressant, rappelant les origines des monuments religieux et civils soumis à vos investigations.

Si un grand nombre de nos membres connaissent les curiosités archéologiques d'Alost, plusieurs d'entre nous les ignorent; d'ailleurs, pour tous l'excursion aura de l'utilité; car pour bien voir, il faut revoir. Nous avons pensé, qu'à

raison du temps écoulé, il y avait lieu de revenir ici. D'autant plus que, depuis votre dernière visite, de remarquables peintures murales, remontant à 1497, furent découvertes dans la chapelle absidiale de l'Eglise Saint-Martin. Appelé à juger du mérite de ces fresques et de leur restauration éventuelle, Mr le Chanoine van den Gheyn, si expert en tout ce qui concerne la polychromie des édifices religieux, vous décrivit ces précieux débris de l'art pictural du début du XVIe siècle. Deux ans après, Mr l'Abbé Roegiers consacra à ces peintures une monographie assez étendue.

Il me semble inopportun de poursuivre la narration des origines de la collégiale d'Alost; de vous énumérer les objets d'art qui la décorent, les orfèvreries d'une valeur inappréciables ou les vieilles broderies que vous pourrez admirer tantôt.

Le pittoresque Béguinage ne saurait échapper à votre attention, mais celle-ci doit s'arrêter principalement sur l'Hôpital Notre-Dame. Si les parties les plus anciennes de ce monument appartiennent à la première période de l'art ogival, on peut y retrouver cependant des souvenirs du style de la Renaissance. La chapelle conserve des vestiges du XIIIe siècle, elle ne fut terminée qu'en 1504. Les appartements exhibent un mobilier offrant des spécimens de toutes les époques depuis l'âge gothique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. La collection de tableaux est aussi variée qu'intéressante.

A son tour, l'ancien hôtel de ville recevra votre visite. Le millésime 1200, inscrit sur le beffroi, ne se rapporte qu'à une construction primitive dont on pourrait retrouver les traces dans la façade, à l'est, percée au rez-de-chaussée de fenêtres en plein cintre, dont l'archivolte repose sur le cordon; les tympans lobés retombent sur deux colonnettes ornées de feuilles à volutes et s'appuient, au centre, sur une troisième divisant la baie en deux parties égales. Les tours de style roman, existant en Flandre, offrent plusieurs exemples de cette gracieuse disposition. Au premier et au deuxième étage,

les fenêtres deviennent ogivales. Un incendie se produisit, probablement en 1404. Ce fut à la suite de ce désastre, que Jean de Hase et Van Goeteghem rebâtirent l'édifice. La façade principale est l'œuvre du second de ces maîtres-maçons; il y mit la dernière main en 1409. La construction du beffroi, interrompue pendant quelques années, ne s'acheva qu'en 1422. On établit une nouvelle bretèque en 1474, d'après les plans dressés par Georges D'Ottre, maître-maçon demeurant à Gand. Jean Mourman et Nicolas Vromme, tailleurs de pierre, également à Gand, édifièrent la bretèque actuelle. Ces intéressants détails sont donnés dans un savant article de Mr Ch. Piot, qui fut archiviste général du royaume. Les divers historiens d'Alost, les rapportent avec plus ou moins d'exactitude.

Comme le porte notre programme, après le déjeûner, nous partirons pour Ninove, Cette ville doit son origine à un château fort, que les Goths(!) bâtirent, dit-on, en l'an 490 (!) de notre ère. Déjà, au mois de Mars 1903, à la veille de la fondation de notre Fédération, la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, y fit une visite. Ce fut encore Mr le Chanoine van den Gheyn qui fut chargé de dresser le procès-verbal de cette excursion. Aujourd'hui, Ninove nous présente des attraits nouveaux. Avec une bienveillance à laquelle je suis heureux de rendre hommage, Mr De Deyne a bien voulu consentir à nous montrer ses intéressantes collections archéologiques. A la descente du train, nous nous rendrons chez lui et il nous montrera ses richesses. En le quittant, nous irons à l'Eglise paroissiale. Ce furent les moines de l'abbaye, de l'ordre des Prémontrés, fondé en 1137, par Gérard, seigneur de Ninove, qui élevèrent cet important édifice. Vous y verrez les merveilleuses sculptures ouvrées par Verhaegen et retraçant les divers épisodes de la vie des saints Corneille et Cyprien; la châsse contenant leurs reliques ; des stalles dues, paraît-il, au sculpteur Berger; une toile de Gaspar de Craeyer « Le Martyr de St. Janvier ». (*Applaudissements.*)

Mr le Chanoine vanden Gheyn expose que notre Fédération existe depuis sept ans et depuis sa fondation nous avons tenu chaque année une session. La succession annuelle de ces réunions suivies toujours par un grand nombre de participants prouve la vitalité de notre Institution. Il propose d'offrir la Présidence d'Honneur de notre Fédération à Mr le Gouverneur de la Flandre Orientale.

Cette proposition est acclamée.

Mr G. Willemsen demande à l'assemblée de fixer dès à présent le lieu des sessions de 1910 et de 1911. Il estime que la VIIIe session (1910) devrait être tenue à Verrebroeck à l'occasion du deux-centième anniversaire de la mort de Philippe Verheyen, le célèbre anatomiste Wasien, et il propose de tenir la IXe session à Saint-Nicolas pour y célébrer le cinquantenaire de la fondation du Cercle Archéologique du Pays de Waes.

Mr l'abbé Vyncke appuie cette motion qui est adoptée à l'unanimité.

Mr V. Fris. Dames en Heeren, het zal mij wel toegelaten zijn gebruik te maken van die eenige gelegenheid, welke zulke talrijke schaar geschied- en oudheidkundigen in deze zaal vereenigt, om eene lans te breken ten voordeele eener meer veelzijdige opvatting onzer wetenschappelijke bedrijvigheid

Het is voldoende bekend dat in alle onze kringen het meest altijd dezelfde werkers zijn die aarde aan den dijk brengen of dat het altijd in dezelfde eenzijdige richting is dat verhandelingen en bijdragen gewend zijn. Buiten enkele lofwaardige uitzonderingen, handelen de Bulletijns of de Jaarboeken onzer maatschappijen bijna uitsluitend over politieke geschiedenis en lokale gebeurtenissen of over middeleeuwsche en moderne oudheidkunde. Vier vakken worden maar al te veel verwaarloosd, waarschijnlijk omdat ze men als van ondergeschikt belang beschouwt : zij heeten de voorgeschiedenis, de kelto-romeinsche en frankische geschied-

en oudheidkunde, de economische geschiedenis der moderne en hedendaagsche tijden, en eindelijk de volkskunde met de folkloristische oudheidkunde.

Laat mij toe, Dames en Heeren, u te herinneren hoe de twee takken der geschiedenis en der oudheidkunde, waarop iedereen zich gewoonlijk werpt, juist diegenen zijn die velen zouden moeten onaangeroerd laten, omdat zij van den beoefenaar eene lange en bijzondere opvoeding vergen, die gewoonlijk alleen vakmannen bezitten: want, de wetenschappelijke noodwendigheid heeft in den laatsten tijd geschiedschrijvers van beroep en oudheidkundigen van stiel in 't leven geroepen.

Integendeel zijn zulke moeilijke voorafgaandelijke studieën geenszins gevorderd van degenen, die zich zouden willen toeleggen op een der vier vakken waarvan ik daar zooeven de verwaarloozing betreurde en de beoefening aanprees.

Vergeet niet dat mijn inzicht geenszins het schrijven van vóor- of eerst-geschiedkundige studieën beoogt, noch doorgronding van economische factoren of toestanden, noch het opstellen van volkskundige synthesen. Waartoe aangewakkerd wordt, is veeleer tot opsporing en verzameling, tot ontgraving en ontdekking, tot mededeeling en uitgave.

Men vergisse zich dus niet omtrent onze ware bedoeling. Wat hier gemeend wordt is de medewerking te verkrijgen van alle leden van goeden wil onzer kringen, — waarvan zoo'n talrijk getal in den tegenwoordigen stand moeten blijven staan aankijken op de werking der anderen —, voor ons gemeenschappelijk doel, d. i. de grootste hoeveelheid mogelijk der geschied- of oudheidkundige getuigenissen van het verleden aan het daglicht te brengen. Terecht zijn tegenwoordig het meerendeel afgeschrikt door de moeilijkheid der middeleeuwsche en moderne geschiedenis en oudheidkunde, en daardoor is hunne eenige bijdrage tot onze werking, hunne geldelijke, wat niet voldoende is. De weg die wij hen willen aanwijzen is echter gemakkelijk te bewandelen, eischt geene universitaire opvoeding, en vergt alleen voorliefde en vlijt, weetgierigheid en gezond verstand.

Hetgeen wij in alle Oost-Vaamsche kringen zouden willen zien ontstaan is vooreerst een groep van *vorschers naar vóor- en eerst-geschiedkundige voorwerpen.*

En wij staven ons gezegde met te wijzen op de gemakkelijkheid zulker vondsten, gezien de rijkdom van ons Vlaanderen aan prehistorisch alem en wapens. Of moet er herinnerd worden aan de geruchtmakende ontdekkingen van Rutot op de heuvels tusschen Leie en Schelde, aan zijne vaststelling der Reuteliaansche beschaving te Becelaere in West Vlaanderen, en aan de prachtige uitslagen bekomen door pastoor Claerhout in zijne opsporingen te Denterghem en omstreken, aan die van zijne navolgers de Pélichy en de Maere, de gansche naburige provincie doór? Wie kent de verbazende vondsten niet door Dr. Raeymaekers, bijna al wandelende, in de omstreken van Gent op prehistorisch gebied, gedaan? Ziedaar welsprekende voorbeelden die wel tot navolging dienen aan te vuren.

En wat gezegd dan van den rijkdom van onzen bodem aan kelto-romeinsche en frankische overblijfselen? Vier honderd jaren lang, — een tijdperk even ruim als de tijd die ons van Karel den Vijfde scheidt —, hebben hier geregeerd, bestuurd en gewoond de Romeinsche overheerschers, ambtenaars en krijgers van het meest ontwikkelde en het best ingerichte rijk der beschaafde Oudheid. Welke schat van sporen van hun verblijf alhier moet er niet in den grond van Vlaanderen nog geborgen liggen? Reeds leverde hij sedert de 16de eeuw, alleen bij toeval zooals Vaernewyck, Vredius en Bucherius getuigen, die honderden kruiken, beeldjes, wapens, die duizenden munten en juweelen, wier beschrijving het lijvige *Recueil* van De Bast vullen. En denkt ook, Dames en Heeren, aan de prachtige vondsten te Lede en te Caelmont.

Welke verrassingen van nog meer gewichtigen aard spaart onze ondergrond niet aan diegenen die stelselmatig en met aanhoudenden moed de topographisch-gunstig gelegene heuvels en vierwegscheidingen onzer provincie of de oudst bewoonde kouters zouden ontginnen?

Moeten wij nog gewagen van de onverschilligheid der leden van de oudheid- en geschiedkundige kringen onzer streek tegenover onze overblijfselen der Frankische beschaving. Niemand bekreunt zich om dergelijke opzoekingen. En nochtans hebben de Franken, de voorouders der Vlamingen, hier ruim twee eeuwen met hunne eigene germaansche instellingen, zeden en voorwerpen, zonder de minste romaansche beroering, geleefd. Waar zijn hunne begraafplaatsen, hunne bergplaatsen, de bodems hunner hutten, en wie spoort ze op? Die het aandurft, zal met rijken oogst beloond worden.

Laat ons nu gaan kijken in een ander vergeten hoekje van ons geschiedkundig arbeidsgebied. Wat kennen wij van den Vlaamschen boerenstand sedert het einde der Middeleeuwen en in 't Moderne tijdvak? Wie gaf er zich moeite bijvoorbeeld, om pachtbrieven en renteboeken, kontrakten en huurcedulen in 't licht te zenden, om den sluier der landelijke economische betrekkingen op te lichten? Waar kunnen wij putten om de versmelting van cijns en rente, van leengrond en pachtgoed na te gaan! Wie dergelijke oorkonden zou afschrijven en laten drukken zou de grootste diensten bewijzen; en 't zal wel iedereen blijken, dat mits eenige voorbereiding, het meest bescheiden lid zulke taak op zich zou kunnen nemen. Die rekenboeken der verledene eeuwen bezit, dat hij ze uitgeve! En hoevele grondeigenaars zijn er niet in Oost-Vlaanderen, die archivalia genoeg bezitten om het oorkondenboek op te maken van een hunner erven van de 15de eeuw af? Voor hen, die zich zelfs door zulke taak zouden laten afschrikken, hebben wij nog iets eenvoudiger weggelegd: zij, die de treffende economische en maatschappelijke veranderingen, welke zich in dorp en stad in den loop der 19de eeuw onder hunne oogen hebben voorgedaan, bondig en knap zouden te boek stellen in juiste gegevens, zouden den dank van den economist, den topografist en den lokalen geschiedschrijver wegdragen.

Welk veld voor onze bedrijvigheid! Hoe ruim het horizont! En de Volkskunde? Niemand in onze kringen schijnt zich te bekommeren om die gewoonten, spreuken, gezegden,

om die sprookjes, legenden, vertelsels, die het echte ijkmerk van handel en wandel onzer voorouders dragen! Wij laten over die beste getuigen van 't verleden, onwaardeerbaar voor geschiedenis, oudheidkunde en kunst, den onverbiddelijken vloed van het tegenwoordige cosmopolitismus vloeien, zonder te trachten in der haast nog eenige van die onwraakbare gedenkteekenen te redden! Wel is waar waakt nog bij de zieltogende drenkelinge die wakkere schoolmeester van Denderleeuw, die zich door zijn vernuft tot een geleerde wist te verheffen : maar wat vermag de grijze De Cock alleen, hier in Oost-Vlaanderen, zoo anderen hem geen grondstoffen aanbrengen en aanwijzen? Of zal men wachten tot de volksoverleveringen met zoovele andere bijzonderheden van onzen landaard zullen verdwenen zijn? En de taak van hen die zich aan Folklore willen overleveren is door Gittée's *Vragenlijstje* zoo vergemakkelijkt, dat niemand ze, als boven zijne macht staande, zou durven afwijzen. Geene minachting vooral voor die asschepoetster der geschied- en oudheidkunde : geleerden als Mogk in Duitschland, als Sébillot en Reinach in Frankrijk hebben ze beoefend, ja meer, wijden het beste van hun vernuft aan de Volkskunde...

Dames en Heeren, ik vergis me geenszins over de waarde en de natuur der bemerkingen die gij mij hebt toegelaten hier in uw midden uiteen te zetten. Ik bewandel dusdoende geene nieuwe wegen ; 't schijnen u oude koeien die ik uit de gracht haal. Maar bij gelegenheid van vergaderingen zooals deze, heeft het mij niet ongepast geschenen deze aanmoediging tot de verveelzijdiging onzer wetenschappelijke bedrijvigheid te herhalen.

Mocht deze oproep bij u allen eenigen ingang gevonden hebben, — en uwe welwillende aandacht laat mij dit verhopen, — dat ware, Dames en Heeren, de beste verontschuldiging voor mijn onverhoedsch en stoutmoedig optreden in deze plechtige zitting. (*Toejuichingen.*)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à onze heures et un quart.

***

Aussitôt après la séance les congressistes se rendirent au *Beffroi*, superbe monument du XIIIe siècle, quoique l'ensemble indique plutôt la fin du XVe ; la crypte présente un grand intérêt archéologique qui s'accroîtra encore sensiblement dès que cette partie de l'édifice aura été rendue plus facilement accessible.

Dans le proche voisinage nous pûmes aussi admirer les Halles dont la façade bâtie sur colonnes est d'un si gracieux effet et dont la tourelle présente un caractère si nettement original.

De là l'on se dirigea vers le *Béguinage*. Dès que l'on pénètre dans l'enclos de cette institution, l'on se sent reporté, ainsi que l'a fait remarquer M^r le Chanoine vanden Gheyn (1), « à deux siècles en arrière, et dans cette tranquille enceinte, dont pas le moindre bruit ne vient troubler l'immobile repos, toute faite de pignons aux briques rouges, où l'herbe tendre étend mollement son tapis vert, et que vient terminer l'église aux pierres grises et aux lignes bizarres, tout nous redit les mélancoliques rêves d'un passé mystérieux, tout..... sauf deux immenses cheminées du chantier voisin, dont la noire fumée nous ramène au siècle où nous vivons ».

L'intérieur de l'église n'a rien pour retenir l'attention, sauf un triptyque de 1601, d'auteur inconnu, et représentant la Descente de la Croix avec les portraits des donateurs.

Sortant du Béguinage l'on se rendit à l'antique Collégiale, où les congressistes furent reçus par M^r le Chanoine Roelandts, Curé-Doyen d'Alost. Nous ne tenterons pas de faire la description de ce magnifique monument et des richesses qu'il renferme ; M^r le Chanoine vanden Gheyn s'est trop magistralement acquitté de cette mission dans l'opuscule cité plus haut, pour que nous ne nous contentions pas d'y renvoyer purement et simplement. Bornons nous à signaler — ces peintures n'ayant pas encore été mises à nu

---

(1) Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand. — Comité d'excursions. — A Alost. — Gand, Van Doosselaere, 1897, p. 9.

lorsque Mr le Chanoine vanden Gheyn fit son rapport à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand — les admirables fresques polychromées recouvrant la voûte et les murs de la Chapelle de la Sainte Vierge accostée au déambulatoire vers le chevet de l'église. Elles sont datées de 1497 et représentent des anges tenant des banderolles portant des inscriptions relatives à la Sainte Vierge. Notons encore les fresques décorant l'une des voûtes du déambulatoire même. Elles représentent également des anges.

Après que Mr le Président Blomme eût remercié Messieurs les Chanoines vanden Gheyn et Roelandts, qui pendant notre visite de la collégiale nous avaient servi de guides éclairés et érudits, l'on se dirigea vers l'auditoire du Tribunal de Commerce où devait avoir lieu le lunch.

*
* *

Il était une heure bien sonnée lorsqu'on se mit à table, et ce repas, animé de l'accoutumée cordialité, fut le bien venu : si l'art et l'archéologie sont des aliments délicieux, la nature humaine réclame néanmoins à un moment donné une nutrition, peut-être plus vulgaire, mais à coup sûr plus substantielle.

A l'heure des toasts Mr Blomme lève son verre à la prospérité et à la vitalité de la Fédération. Mr le Chanoine vanden Gheyn boit à Mr le Président Blomme. Mr le Chanoine Roelandts, curé-doyen d'Alost, se déclare heureux d'avoir pu recevoir la Fédération aux travaux de laquelle il s'intéresse vivement ; il boit à sa longue existence et à la santé de Mr le Président Blomme.

*
* *

A 14,30 tout le monde se retrouva à la gare où l'on s'embarqua pour Ninove. Dès l'arrivée nous nous rendons chez Mr de Deyne, bourgmestre de la ville. Celui-ci avait gracieusement ouvert ses collections aux membres de la Fédération. Citons entre-autres objets intéressants qu'on y

I.

Communications.

Mr le Président. MM. les Archivistes et Bibliothécaires belges se sont réunis en Congrès, dimanche dernier, dans notre local. J'ai cru pouvoir prendre sur moi d'accorder à ces Messieurs, qui nous rendent de si nombreux et si précieux services, la libre disposition de notre salle de réunion. (*Approbation.*)

Mr A. Heins. J'ai constaté récemment que le Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, par les soins de son savant conservateur M. Destrée, a été l'objet de très heureux remaniements et que les collections diverses d'art ancien se présentent encore mieux et plus méthodiquement, qu'il y a quelque temps.

J'étais en quête d'un objet gantois qui doit nous intéresser pour plusieurs raisons et que je n'ai pas retrouvé, cette fois, à la place où je l'avais remarqué antérieurement.

Il s'agit d'un coffret dont un détail très caractéristique affirme bien clairement l'origine gantoise.

En effet, sur le couvercle du coffret en question, la pucelle de Gand est placée au centre et bien en vue. Cet objet avait déjà souvent attiré mon attention et j'avais un jour pu en prendre un croquis que je vous communique, ainsi qu'un frottis sommaire des reliefs qui décorent le couvercle.

Le coffret est catalogué sous le N° 2059 et il porte sur une étiquette l'inscription suivante : « Collection Hagemans. Coffret en bois de chêne ayant probablement servi à contenir les poids étalons de la ville de Gand; sur le dessus est sculptée la pucelle de Gand avec le lion; sur les côtés des cœurs ornementés et briquets de Bourgogne. XVe, XVIes. »

Il est, depuis peu, placé au milieu d'autres objets de même nature; on y trouve de merveilleux échantillons de l'art du gainier et du ferronnier ou serrurier.

Celui de ses coffrets qui doit nous paraître le plus curieux, pour les raisons que je viens de vous dire, mesure environ 40 de longueur sur 28 ct. de largeur et 15 à 16 de hauteur.

Il est donc de dimension moyenne et le chêne à mailles assez rudes dont il est confectionné, est noirci et fait ressembler la caissette à un objet en ébène.

La date que lui donne l'inscription que j'ai transcrite pourrait, me semble-t-il, être moins dubitative.

Je n'hésite pas à considérer cette petite caisse comme étant du premier tiers du XVIe siècle et cela pour plusieurs raisons dont la principale est la similitude du groupe de la pucelle de Gand qui la décore, avec des motifs du même genre sur des imprimés, sur des gravures datées des premières années qui suivirent la naissance de Charles Quint.

Je vais passer à la description de ce coffret qui, selon la pancarte officielle, aurait servi à un usage administratif, ce

que, peut-être, différents signes ou marques que je signalerai, pourront aider à déterminer définitivement.

Mais tenons nous en provisoirement au signalement que donne la petite pancarte et voyons en quoi l'objet est digne de notre attention.

Comme le marque suffisamment le croquis d'ensemble et le frottis que j'ai l'avantage de vous montrer, dans un cadre à moulures, sur le plat, il y a une légende en flamand.

Grâce à mon ami Mr Vercoullie j'ai pu en fixer, assez

facilement, le sens. Les caractères sont parfois assez embrouillés, d'autres sont enlevés, comme l'S de Smerte.

Ils sont taillés, en relief, dans le cadre dont je vous parlais et ils entourent le groupe de la pucelle et de son lion.

Cette inscription doit donc se lire « Jesus liden ende Smerte, dracht dat in hu herte. »

D'autres particularités sont encore à signaler : au devant du coffre, sous l'emplacement de la serrure disparue, il y a un petit animal qui pourrait être un dragon (en y regardant bien on lui voit des ailes et quatre pattes).

Une ornementation l'entoure comme aussi, au côté droit, les lettres D. B. en caractères gothiques; sur la petite face de gauche il y a un cœur portant la lettre A. Deux flèches en croix occupent le petit panneau; enfin sur la face postérieure, nous avons noté qu'il y a un petit animal qui pourrait être un chien, entouré d'entrelacs comme les autres motifs surmentionnés.

Je n'ai pas souvenance que le petit meuble offre, quant à l'intérieur, un intérêt quelconque. S'il en avait eu, je pense que je l'aurais noté au moment où, grâce à Mr Destrée, j'ai pu examiner et tenir en main l'objet que je signale.

J'ai voulu, Messieurs, en vous parlant de ce coffre qui échappe à nos études et à nos investigations en vue de l'inventaire archéologique de Gand que nous publions, (il ne s'occupe que des objets qui sont conservés en notre ville), vous faire remarquer surtout quel intérêt il y aurait, à réunir dans notre bulletin, le plus de renseignements possible sur les objets gantois ayant émigré dans d'autres villes ou pays.

Cet inventaire là compléterait admirablement celui qui en est à la 500e fiche déjà et je souhaite que nos confrères puissent nous documenter ainsi sur des objets qu'ils auraient rencontrés ailleurs et dont le caractère local gantois serait indéniable.

Ils pourraient ainsi faire à nos séances des communications du genre de celle que je vais terminer.

Avant de renoncer à la parole, je dois vous dire que je connais à Bruges, au musée de Gruuthuse, un fort joli modèle

de bateau, gréé et pavoisé, que l'on y expose comme étant de provenance gantoise.

Mr Van Werveke pourrait, je pense, nous en dire quelque chose. Il est certain que beaucoup de ces souvenirs de notre vieille cité doivent se trouver dans des collections ou des musées d'autres villes et que la liste que nous en dresserions serait très précieuse à consulter pour beaucoup d'entre nous.

Je fais donc appel à notre bureau pour qu'il veuille s'occuper de faire donner à cette proposition la suite qu'elle comporte.

Comme corrollaire et dans le même ordre d'idées, je forme le vœu que notre bulletin, à chaque première séance d'hiver, reprenne et commente, s'il y a lieu, la liste des travaux de restaurations, démolitions, découvertes, études de monuments etc. qui ont été faites à Gand pendant l'année qui précède la dite assemblée.

On obtiendrait, je l'espère, de notre dévoué Vice-Président Mr Victor Van der Haeghen, qu'il veuille faire ce petit travail; en forme de très intéressant répertoire, nous aurions ainsi, périodiquement, d'après ses notes d'archiviste de la commission des monuments, une revue des grands et petits événements relatifs à nos monuments ou autres épaves du passé.

En disant tantôt le mot *reprenne* je voulais indiquer que, même à l'état de simple copie des documents imprimés et officiels, cette nomenclature de faits, dates, etc. qui les concernent, pourrait encore fort bien occuper une place dans nos publications.

On serait certain de trouver là, à époque fixe, soit au commencement de novembre de chaque année, ce recueil qui aurait tant d'intérêt pour chacun d'entre nous. (*Applaudissements.*)

Mr le Président. Je remercie Mr Heins de l'initiative qu'il a prise en recueillant ainsi des objets qui intéressent plus spécialement l'art gantois.

Nous ne pouvons qu'appuyer le vœu qu'il vient de formuler et nous sommes heureux d'apprendre à l'assemblée

que Mr Henri de Smet de Naeyer a bien voulu se charger de faire chaque année ce travail pour notre séance de rentrée.

Mr V. van der Haeghen. Quant à nous, nous signalerons les modifications et les détériorations de façades.

Mr J. Casier. Mr Heins est-il bien certain que cette femme accompagnée de ce lion représente la Pucelle de Gand?

Mr A. Heins. Cela me paraît indéniable.

Mr J. Casier. Je n'y vois, moi, qu'une femme et un lion quelconques.

Mr A. Heins. Je dirai que des gravures gantoises du commencement du XVIe siècle sont identiques à ce motif du coffret, et je considère, moi, cette sculpture comme symbolisant parfaitement la Pucelle de Gand.

Mr J. Casier. Sur quoi vous basez-vous?

Mr A. Heins. Sur ce que je viens dire et aussi sur l'étiquette du Musée de Bruxelles.

Mr J. Casier. C'est là un argument dont il est permis de contester la valeur.

Mr A. Heins. Je livre cela à l'appréciation de l'assemblée. Un seul point m'a intrigué, c'est l'inscription qui fait le tour du couvercle. Je ne crois pas que cela soit du pur flamand gantois de cette époque. Qu'en pense Mr Fris?

Mr V. Fris. Personne ne pourrait dire quel est le pur flamand de cette époque.

Mr Brunin. Le couvercle porte des initiales. Ces initiales ne seraient-elles pas celles d'un ajusteur-juré gantois de cette époque? Si ce point était établi la question de la provenance serait résolue.

Mr A. Heins. La reproduction qui en sera faite pourrait intéresser l'une ou l'autre personne compétente qui est absente à la séance de ce soir.

Mr le Président. La question de provenance reste donc ouverte.

Mr Van der Mensbrugghe. A propos de l'examen annuel de conscience archéologique préconisé par Mr Heins, je me permets de signaler à l'assemblée le joli pignon de la maison de la rue de la Catalogne occupée par un marchand de cuivre. Cet immeuble est, m'a-t-on assuré, condamné à disparaître. Ne pourrions-nous pas essayer de le sauver?

Mr le Président. Le Bureau s'adressera, à cet effet, à la Commission locale des monuments.

II.

Le Congrès d'histoire et d'archéologie.

(*Liége, Août 1909.*)

Mr le chan. Vanden Gheyn. Décidément elle est regagnée la cause de nos Congrès belges d'histoire et d'archéologie. Après Gand, Liége a su conquérir les sympathies des archéologues belges et étrangers, et a mérité de les réunir en assises aussi nombreuses que solennelles.

Sans chercher à anticiper sur le compte-rendu officiel des travaux du Congrès de Liége, il nous sera permis de consigner à l'usage de nos confrères Gantois quelques impressions rapides, auxquelles leur donne droit la délégation dont ils ont bien voulu nous honorer.

Si nous avions dès l'abord à dégager de ces laborieuses journées une conclusion générale, celle-ci serait de nature à chatouiller agréablement notre chauvinisme local, puisque les organisateurs du Congrès de Liége ne se sont pas fait faute de déclarer franchement, mais aimablement, qu'ils se sont inspirés des mesures prises à Gand, et qu'ils n'ont pas hésité à prendre notre Congrès comme modèle du genre.

Les congressistes auront été particulièrement reconnaissants à leurs collègues Liégeois d'avoir à nouveau réalisé l'utile quoique onéreuse innovation de la publication avant l'ouverture du Congrès des rapports et mémoires. Alors qu'à

Gand nous avions imprimé 50 mémoires représentant 540 pages d'impression, le Congrès de Liége avait publié 60 mémoires, soit 800 pages d'impression.

Ce nouvel et magnifique effort indique et l'opportunité comprise par tous les membres de la mesure adoptée, et la somme considérable d'énergie qu'il a fallu dépenser pour aboutir à pareil résultat. Aussi est-ce à bon droit que le président du Congrès Mr le professeur Fraipont soulignait le fait avec un légitime orgueil.

Quoique le chiffre des adhérents n'ait pas atteint celui de Gand, il n'en dépasse pas moins celui de tous les Congrès antérieurs au nôtre, puisqu'il s'élève au nombre évidemment très considérable de 1250. C'est assez dire qu'à ce double point de vue, et des adhésions nombreuses et de l'activité préparatoire au congrès, il est permis de conclure que l'avenir de l'œuvre scientifique et des ressources budgétaires des congrès, semble assuré.

Dans cet ordre d'idée d'ailleurs Liége a résolu la question que nous-mêmes nous avions introduite à Gand, à savoir de ne plus tenir les congrès que tous les deux ans, et de porter à dix francs la cotisation des membres appartenant aux sociétés fédérées. Cette double proposition a pour but, tout le monde l'a compris, de rendre définitive l'innovation couronnée de succès en ces dernières années, de la publication préliminaire des rapports et mémoires.

Chose surprenante lors de la discussion de la revision de nos statuts, quelqu'un a cru devoir combattre le zèle intempestif des auteurs de mémoires, et prétendait mesurer parcimonieusement l'étendue de leur prose. Sans nier le bien fondé de l'observation, nous ne pouvons ne pas nous rapporter à cette époque, pas reculée du tout, où un questionnaire sommaire et paru souvent à la dernière heure, était l'unique direction donnée aux travaux scientifiques. Aujourd'hui on paraît craindre l'intempérance de la plume, alors que jadis les bureaux des sections avaient beaucoup de peine à composer un ordre du jour suffisant.

Nous sommes d'avis que les orginisateurs des congrès futurs auraient tort de se constituer en congrégation de l'index, et si à Liége comme à Gand peut-être, certains rapports auraient gagné à être condensés ou abrégés, dans son ensemble le 2d volume des Actes du XXIe Congrès présente un intérêt considérable, et une importance indiscutable.

L'abondance des matières a été à tous égards une des notes caractéristiques du XXIe Congrès, et nous nous croyons même à ce sujet autorisé à émettre une idée dont il pourrait être tenu compte à l'avenir. Nos amis de Liége se sont peut-être trop mis en peine de rechercher les attractions, et semblent avoir voulu les multiplier à l'infini, pour assurer le succès de leur entreprise. C'est ainsi qu'au même jour et à la même heure, le programme renseignait trois excursions différentes au choix des congressistes (1).

Celles-ci d'ailleurs très bien organisées, et pour lesquelles tous les systèmes de locomotion avaient été réquisitionnés, offraient toutes des attraits spéciaux, et partant provoquaient chez un grand nombre l'embarras et l'indécision. Cette mesure encore avait le grave inconvénient de former des groupes trop nettement tranchés, et nuisait à cette aimable solidarité qui constitue un des meilleurs charmes de nos réunions archéologiques. Il est bien vrai que nos études ne nous portent pas tous vers le même objet, que la préhistoire notamment se différencie essentiellement de l'archéologie proprement dite. Mais nous avons toujours cru remarquer que quelque fût le but précis de l'excursion, que celle-ci se rattachât à l'étude de nos monuments, ou à des découvertes préhistoriques, tout le monde paraissait porter à la question le même intérêt, et l'investigation faite en commun donnait une plus grande et plus intime cohésion au congrès lui-même.

A Liége encore — et ce fut aussi une innovation — on s'est inspiré du système français, pour réunir les membres le

(1) Le lundi c'était l'excursion aux fonds de cabane de Jeneffe, à Theux et Franchimont ou à Huy. Le mardi excursion à Tilff et Boncelles, au château de Warfusée, ou à Maestricht.

soir à 8 1/2 heures, et leur faire applaudir des conférenciers très goûtés sans doute, MM. Le Fèvre-Pontalis et Cartailhac, mais qu'on aurait écoutés plus volontiers, si déjà l'on n'avait pas eu à son passif les fatigues d'une journée aussi absorbante, comme l'étaient celles du congrès de Liége. Nous ne pouvons évidemment analyser ici ces savantes causeries agrémentées toutes deux d'une nombreuse série de fort belles projections.

Nous nous contenterons d'en rappeler le titre :

Les maisons de pierre et de bois en France du XIIe au XIVe siècle, et les peintures murales des grottes préhistoriques,

On voudra bien me pardonner si dans les souvenirs que je cherche à faire revivre, je renonce à suivre l'ordre chronologique : aussi bien ne dois-je pas prétendre dresser la table des matières du congrès de Liége, mais bien plutôt chercher à donner quelques impressions vives au moyen de traits caractéristiques.

Or donc le dimanche 1er Août fut la journée des harangues officielles et des inaugurations. Ce n'est pas que voulant anticiper sur les événements, je veuille déjà vous entraîner à la salle des banquets, et vous faire apprécier à défaut du menu, la saveur de l'éloquence dite communicative de ces assises gastronomiques.

Non, je passe sur les détails aussi agréables soient-ils de cette cordiale soirée, à laquelle l'illumination du parc de la Boverie a su prêter un magique décor. Je m'arrête plus volontiers à l'inauguration du Musée Curtius, et à l'ouverture solennelle de l'exposition Jean Del Cour.

Disons-le sans détour cette double cérémonie était bien faite pour rehausser l'éclat du congrès, et pour éveiller dans le cœur de tous les Gantois présents un vif sentiment... d'archéologique envie.

Vous connaissez pour l'avoir fréquenté cet invraisemblable Capharnaüm, qui se nomme ici le Musée d'archéologie, où un conservateur aussi zélé soit-il, dépense d'inutiles efforts pour mettre en relief les trésors dont il tient la garde. S'il faut pour un civet, un lièvre, il faut pour classer et exposer

méthodiquement des objets archéologiques un local convenable et qui réponde à sa destination. Cette vérité pour simple qu'elle soit, est rarement comprise, mais à Liége elle vient d'être officiellement et efficacement reconnue. Pour s'en convaincre il suffisait d'écouter le très suggestif discours de Mr l'échevin Falloise, que je regrette de ne pouvoir ici reproduire en entier, mais où il nous apprenait entre autres choses que « l'immeuble fut acquis pour 125.000 fr., et que la restauration en coûta 167.000 francs. Le gouvernement intervint pour la moitié, et le conseil provincial pour 10 pour cent, subside augmenté de 6.000 francs en 1908. »

« Avec la Maison Curtius, concluait Mr Falloise, l'Hôtel d'Ansembourg et le Musée d'Armes, Liége possède au cœur même de la cité mosane une « trilogie » remarquable.

Le Musée d'Armes rappellera le passé glorieux des luttes pour la conquête des franchises et d'une indépendance presque unique dans l'Europe féodale.

L'Hôtel d'Ansembourg témoigne du génie industriel et commercial des anciens maîtres Liégeois, et réunit des spécimens des arts décoratifs de la sculpture et de la gravure.

La Maison Curtius, plus vaste et plus imposante, redira l'histoire de notre pays mosan depuis les temps les plus reculés. »

On ne pouvait mieux dire pour justifier l'intelligent souci de l'édilité Liégeoise à une époque d'utilitarisme pour les choses du passé. Et de fait, le Musée Curtius est une vraie merveille au point de vue de l'aménagement des locaux et du judicieux arrangement des collections. C'est une heureuse chance pour un congrès de prendre date avec l'inauguration d'un musée si bien conçu.

Après l'inauguration de la Maison de Curtius, suivait l'ouverture de l'exposition Del Cour. Ici encore avant de parler du contenu, disons un mot du contenant. A l'occasion de leur exposition universelle les Liégeois ont bâti un magnifique Palais des Beaux-Arts, et qui s'est transformé après le succès de leur généreuse initiative, en legs éminemment gracieux fait

à la ville par le comité organisateur. Ce palais, qui offre des salles de fêtes superbes, et des locaux parfaitement aménagés pour des expositions temporaires, répond comme on l'entend, au besoin d'une ville aussi animée et aussi agissante qu'est Liége, et l'on conçoit une fois de plus devant un outillage si luxueusement et si pratiquement compris, l'inévitable jalousie du Gantois toujours embarrassé, lorsqu'il s'agit de faire choix d'un local convenable pour une exhibition ou une cérémonie quelconque.

N'insistons pas davantage sur notre évidente infériorité et pénétrons chez Jean Del Cour. On en voulait faire le Bernin de la Belgique, et sans chercher à exagérer le talent du sculpteur Wallon, ni à forcer la comparaison avec le maître Italien, il est certain que dans son ensemble l'exposition de ses œuvres à Liége a produit une impression vive et qui met en pleine évidence l'ampleur de son talent et l'excellence de son Art.

Il est notamment certaines statues, comme celle de Sainte Scolastique de l'église de St. Jacques à Liége et celle de Saint Bernard de Herckenrode, qui sont des œuvres d'une réelle inspiration. Mais d'autre part de l'ensemble des objets réunis se dégage également cette conclusion, que l'artiste aussi exercé soit-il, n'était pas riche en invention, et telle figure de la Vierge notamment, dont le mouvement et la grâce ont commencé par charmer les yeux, finit par lasser, Del Cour n'ayant su créer que ce seul type, qui se répète indifiniment avec quelques légères et insignifiantes variantes de détails.

Ce type nous le retrouvons dans la Vierge du monument de l'évêque d'Allamont à la cathédrale de Gand.

Aussi, pourquoi ne pas en faire l'aveu, étions-nous assez perplexe en quittant l'exposition Del Cour.

Celle-ci a certainement contribué largement à faire sortir de l'oubli le nom du sculpteur à Liége et à Hamoir, sa patrie. Mais a-t-elle réellement fait grandir sa réputation, et lui procurera-t-elle, comme on le voulait « le laurier immortel de la gloire? » Il est permis d'en douter.

Une charmante plaquette due à l'abbé J. Moret, le secré-

taire de l'exposition, avait paru sur Jean Del Cour, et ces quelques pages très bien pensées donnaient sur le sculpteur Liégeois une notice des plus intéressantes. A défaut du catalogue qui n'avait pas encore paru lors du congrès, cette jolie brochure rendait les meilleurs services aux visiteurs.

Cette exposition pour temporaire qu'elle fût, revêtait néanmoins un caractère définitif. Car la plupart des objets étaient d'habiles moulages exécutés sur les originaux, ce qui sans doute entraîna de fortes dépenses, couvertes d'ailleurs par les larges subsides du gouvernement et de la ville, mais ce qui aura comme résultat pratique d'enrichir le Musée de Liége d'une collection qui lui ajoutera un intérêt sinon de premier ordre, du moins considérable.

Nous aimons à souligner ce côté utilitaire de l'Exposition Del Cour, et il nous plaît de rendre à ce propos hommage et pleine justice au caractère ingénieux de nos frères Liégeois.

Avant de retrouver nos archéologues à l'œuvre, il nous faut dire deux mots encore de leur réception chez le Gouverneur et par les autorités communales.

Nous n'insisterons pas sur la franche cordialité de cette double réception, voulant nous placer exclusivement sur le terrain de l'Archéologie.

L'hôtel provincial nous fut si large ouvert que l'interminable cortège des congressistes en a visité jusqu'aux plus intimes réduits. Nous ne referons pas ici l'historique de l'ancien palais des princes évêques. Mr Delvaux, gouverneur de la province, en exquissa l'attrayante histoire en traits si rapides et si fidèles à la fois, que tous ses auditeurs furent ravis et de l'élégance de sa parole, et de l'impeccabilité de sa mémoire.

Nous ne retiendrons de cette visite que deux souvenirs, celui de l'invraisemblable prétention moyen-âgeuse de l'ameublement et de la décoration de la salle de réunion du conseil provincial, qui est de force à éclipser l'art pseudo-gothique de notre architecte feu Minard, et celui des meubles si élégants et si coquets en style Liégeois de la renaissance des appartements privés du gouverneur. Ceux-ci sont d'une reproduction

si exacte, et d'un art si convaincu qu'un amateur de Liége me certifiait que tous les meubles étaient anciens, alors que j'apprenais quelques instants après, de celui là même qui en avait fait la commande, qu'ils dataient des premières années du XXe siècle.

Cette opposition si convaincante entre ce double ameublement entrevu au Palais, m'en disait long sur les progrès accomplis au cours d'un demi siècle dans le domaine pratique de l'archéologie.

A l'hôtel de ville, ce qui dans la très accueillante harangue de M^{r} le Bourgmestre Kleyer éveilla notre attention, ce fut la question de l'appropriation de la citadelle désaffectée. A Liége comme à Gand donc la question militaire trouve son application jusque sur le terrain de l'archéologie. C'est l'avis des congressistes que M^{r} le Bourgmestre désire connaître à ce sujet, mais lui-même déjà indique une solution qui réunit le double avantage de l'économie et de la facilité d'exécution : laisser les constructions condamnées se transformer naturellement et pittoresquement en ruines.

Nous n'avons malheureusement pas pu nous joindre au groupe des excursionnistes, qui le Mercredi 4 Août, ont gagné les hauteurs de la citadelle et y ont admiré les splendides panoramas. Nous ignorons donc la réponse qu'ils ont après cet examen tenté de donner au problème qui nous fut posé dès le début du congrès.

Mais nous croyons intéresser les Gantois en donnant d'après la Gazette de Liége (n° du Samedi 7 Août) le projet de Mr Ruhl, projet que lui-même il a exposé dans une des séances de la section d'Archéologie. « L'enceinte et les casernes sont restées la propriété de l'Etat; quant à la contrescarpe et aux glacis, ils ont été cédés à la Ville, qui y a créé un superbe boulevard circulaire.

Cet emplacement intéresse nos souvenirs historiques : le premier établissement de la forteresse remonte au milieu du XIIIe siècle. Cette forteresse fut détruite par une surprise populaire.

Après les luttes intestines entre les Chiroux et les Grignoux, le prince Maximilien-Henri de Bavière y édifia, en 1651, la première citadelle bastionnée. Souvent démantelée puis reconstruite par suite des occupations successives dont notre pays fut le théâtre, ses fortifications furent complètement rétablies sur les anciennes fondations par arrêté royal du Roi des Pays-Bas en date du 30 Août 1817, et la place fut définitivement occupée par les Belges le 16 Août 1830.

Les remparts gazonnés du fort dominés par les hautes et anciennes casernes, complètent très avantageusement le panorama pittoresque que présente la ville de Liége. Il serait donc à désirer que l'on conservât avec leurs fossés les trois bastions qui s'élèvent vers la Meuse, ainsi que les trois demi-lunes qui regardent la campagne, lesquels avec l'enceinte constituent à-peu-près l'ancien pourpris de 1651. Rien ne s'oppose à ce qu'on enlève ou laisse tomber en ruine les ouvrages secondaires modernes, tels que tenailles, contre-gardes et bastions détachés, actuellement croulants, qui n'offrent aucun intérêt.

La réfection des parements en briques des remparts s'impose ; quant à l'entrée, très peu esthétique, elle pourrait être avantageusement modifiée en y appliquant une reconstitution de la partie inférieure de notre belle et ancienne *Porte St-Léonard* qui formait un arc en pierre du style de la Renaissance, garni de quatre colonnes doriques soutenant un acrotère orné d'armoiries. L'établissement de poivrières aux angles de bastions complèterait la restauration de la forteresse qui constituerait un ensemble imposant à l'instar de ce que nos voisins allemands ont réalisé, entre autres à Juliers et à Wesel, pour des forts déclassés qui dataient de la même époque.

Puissent les pouvoirs publics, conclut Mr Ruhl, prendre notre demande en considération ; cette réfection opérée relativement à peu de frais nous conserverait un aspect pittoresque, en même temps qu'un emplacement historique couronnant fièrement la noble Cité de Liége. »

Nous aurons, croyons-nous, achevé la série de ce que nous nommerons les attractions particulières dues à l'intelli-

gente initiative des organisateurs Liégeois, lorsque nous aurons rappelé l'exposition faite à notre intention à l'Université des reproductions d'anciennes étoffes. Celle-ci étalait les 55 planches exécutées sous la direction de Mr Jules Helbig aux frais du chanoine Lupus, et reproduisait avec une exactitude que nous dirons mathématique, les anciennes étoffes extraites des châsses conservées dans le diocèse de Liége, et qui avaient servi à envelopper les ossements contenus dans ces reliquaires. Cette collection du plus haut intérêt forme l'un des albums les plus riches et les plus complets de tissus anciens.

Inutile de dire que l'Université outre ses collections préhistoriques et paléontologiques, nous avait ouvert sa précieuse Salle Wittert qui perpétue, dit la notice, « le souvenir d'un amateur érudit » et qui réunissait les joyaux les plus précieux de cette collection : incunables, livres d'heures richement enluminés, estampes du XVe siècle, etc., etc.

Et pour terminer, car il faut une fin à tout, même à l'esprit inventif Liégeois, signalons la remarquable exposition de verreries anciennes chez Mr Armand Baar, l'heureux et intelligent possesseur d'une collection formée par son père, mais dont il s'efforce chaque jour à trouver avec une sage perspicacité les plus utiles compléments. Nous ne ferons pas l'énumération de ce riche trésor, disposé avec le meilleur goût, mais nous attirons l'attention de tous ceux qui comme nous ont eu la bonne fortune d'être reçus si aimablement par Mr Baar, sur la verrerie liégeoise, dont toute l'histoire est par lui documentée de la manière la plus complète et la plus intuitive.

On nous pardonnera de nous être étendu un peu longuement sur toutes ces richesses archéologiques magnifiquement étalées à nos yeux éblouis. Mais pouvions-nous ne pas fournir cette preuve tangible de la sage organisation du Congrès de Liège? C'est du même coup vous livrer le secret et les éléments de son incontestable et bien légitime succès.

La ville elle-même avec ses superbes monuments, sa cathédrale avec son inappréciable trésor dont toutes les

pièces et notamment le buste-reliquaire de St-Lambert, chef-d'œuvre qu'on ne se lasse jamais d'admirer, étaient rangées dans les cloîtres, ce fleuve si majestueux entrecoupé de ponts aux lignes souvent si gracieuses et si bien ordonnées, le site enfin si pittoresque de la vieille cité des princes-évêques, tout concourrait à l'agrément et aux charmes du séjour, tout cet ensemble ménageait aux congressistes des joies sans cesse renouvelées, et dissipait jusqu'à l'ombre d'une lassitude ou d'un ennui. Signalons ici à ceux que l'envie reprendrait d'aller revivre à Liège les doux souvenirs qu'ils en ont emportés, et qui voudraient y refaire en détail une visite que l'encombrement d'un congrès rend nécessairement trop hâtive et parfois moins attrayante à cause du grand nombre des visiteurs, signalons le joli guide illustré, publié sous les auspices du comité organisateur du XXIe Congrès, et dont les auteurs se sont évidemment inspirés de l'idée qui a présidé à la confection du guide illustré de Gand. On voudra bien nous excuser une fois de plus, si nous prenons plaisir à insister sur les résultats que notre initiative a su produire en dehors de chez nous.

Mais il est temps de rendre compte de la partie scientifique du congrès, et de donner un aperçu sommaire de l'activité de ses membres.

Cette tâche, nous l'avouons, nous ne l'entreprenons pas sans quelque hésitation, car pour qu'elle puisse être remplie consciencieusement, il faudrait outre la compétence générale en des matières si diverses qui nous fait absolument défaut, le don de l'ubiquité.

Ce sont en effet les sections qui sont les vrais et seuls laboratoires du congrès, et celles-ci, on le sait, opèrent simultanément. Pour nous donner une idée juste et raisonnée des travaux, force nous est donc d'attendre la publication des procès-verbaux de ces séances. Toutefois nous essayerons de dégager des discussions que nous avons suivies dans la section *de l'archéologie du moyen-âge et des temps modernes,* les plus appréciables résultats.

Les archéologues liégeois ont cherché à y revendiquer les prérogatives de l'art mosan. Et tout d'abord le terme est-il bien choisi? De l'ensemble du débat il résulte que l'on se sert, et que l'on continuera à se servir du qualificatif Mosan, parce qu'on n'en connait pas de meilleur. Cherchera-t-on à tirer de là la conclusion que la discussion fut oiseuse ou byzantine, et qu'elle ne mérite pas l'honneur qu'on lui a fait? Les débats de Liége ont eu cette grande portée que le terme est désormais nettement défini, et destiné par conséquent à être compris par tous ceux qui ne s'évertuent pas à se complaire dans d'inutiles équivoques.

L'art en effet dont s'agit, s'affirme avec des caractères bien déterminés, et c'est à mettre ceux-ci en pleine évidence pour la peinture, que s'attache Mr le Dr Jorissenne. Après lui Mr Pholien avec la chaleur d'une conviction bien établie, signale les différences essentielles qui permettent de distinguer les faïences liégeoises. La veille Mr Laurent, dans son rapport sur l'état de nos connaissances relativement aux arts plastiques dans la vallée de la Meuse, avait insisté sur la nécessité de publier tous les monuments. Ce *corpus* à faire permettrait d'apprécier les influences réciproques des diverses branches de l'art. MM. Brassine et Destrée ont donné à ce sujet des aperçus fort intéressants.

La céramique liégeoise a fait également l'objet d'un rapport de Mr Dardenne, qui a spécialement traité de la faïence d'Andenne, dont il a réuni environ 250 pièces, outre outils et estampilles curieux.

Toujours dans le même ordre d'idée, deux belles œuvres d'art à Liége, l'un le rétable de St. Denis, l'autre les fonts baptismaux conservés à St. Barthélemy, ont donné lieu à un échange de vues d'une réelle importance.

Mr Destrée revendique pour l'école brabançonne le célèbre rétable d'autant mieux connu qu'il a figuré à toutes nos expositions d'art ancien. Mr Helbig l'estimait une œuvre liégeoise sculptée sous l'inspiration de Lambert Lombard. Cette opinion est combattue par Mr Destrée qui l'attribue à l'école de Borremans.

Mr l'abbé Dobbelstien, curé de St. Denis, ne partage pas cet avis et signale notamment les dissemblances entre les deux écoles au point de vue des lignes architecturales.

Le début n'a pu conduire, comme on devait s'y attendre, à des conclusions indiscutables, mais il aura eu l'avantage, comme l'a fait observer Mr Destrée, d'attirer d'autant plus l'attention sur cette œuvre d'un haut mérite.

Les questions relatives aux fonts baptismaux de St. Barthélemy ont provoqué des rapports et des observations de la part de MM. De Marteau, Rousseau, Kurth, Balau, Saintenoy et Destrée. La seule série des noms cités indique l'importance de la discussion, et nous regrettons de ne pouvoir sans dépasser les limites forcément restreintes de ce compte-rendu, entrer dans les détails de la controverse. Disons seulement que la discussion a principalement roulé sur le sens de l'inscription et le nombre de bœufs qui à l'origine portaient la cuve célèbre.

Cette nomenclature déjà longue des travaux de la section d'archéologie, et dont nous avons eu soin d'élaguer tous les détails inutiles et encombrants, met en évidence le grand appoint que le congrès a su donner à l'étude de l'art Mosan. Elle justifie l'importance des classifications bien établies, et à ce point de vue les travaux de Liège ont atteint le but que poursuivaient nos amis wallons. Loin de nous plaindre du succès qu'a remporté le mouvement qu'ils ont créé, nous les félicitons du beau résultat qu'ils ont obtenu, et nous nous réjouissons avec eux que le congrès de Liège ait si puissamment contribué à le leur mériter.

On sait que depuis longtemps déjà Tournai revendique dans le domaine de l'architecture une influence prépondérante. Mr Soil de Morialmé continue ses laborieuses recherches sur l'habitation tournaisienne, et à ce propos il nous a, dans un mémoire très suggestif, rappelé qu'il ne fallait pas se contenter d'étudier les seules façades des maisons. Pénétrons plus avant, et cherchons à découvrir le plan et le mobilier de la demeure familiale. A cet effet il recommande avec beaucoup

d'à propos l'analyse des pièces d'archives, telles que contrats, testaments, compte de tutelles et inventaires. Mr Soil a prêché d'exemple, et a dépouillé dans ce sens les archives de Tournai.

A Liége aussi on s'occupe de l'histoire de l'architecture civile, et Mr Brassine nous informe que sur cette question un concours est ouvert par la Société d'art et d'histoire du diocèse.

Mr Lefèvre-Pontalis à propos des vieilles maisons liégeoises appelle l'attention des administrations communales sur le soin avec lequel elles doivent veiller à ce que le caractère de ces constructions anciennes ne soit pas dénaturé par des restaurations malencontreuses, ou des modifications trop radicales.

La section devait naturellement par un vœu sanctionner l'observation si judicieuse et toujours si opportune de l'éminent président de la société française d'archéologie.

Mr Buls, dont on connait la sollicitude éclairée pour les vieux pignons Bruxellois, aurait désiré que ce vœu fût transmis aux administrations des communes belges.

C'est à regret que nous devons écourter notre rôle de rapporteur sur les travaux de cette si active section; et sauf à insister encore sur trois questions d'ordre général, qui ont été traitées au Congrès, force nous est de nous borner à indiquer sommairement le sujet des autres communications avec le nom de leurs auteurs.

Mr Destrée : diverses communications sur des pièces d'ivoire.

Mr de Béhault de Dornon : l'industrie artistique de la fonte des cloches en Belgique.

Mr de Villenoisy : monétaires et médaillistes liégeois en France.

La question que nous avions introduite a eu l'honneur d'ouvrir la série des débats et des travaux de la section. Elle avait pour but d'attirer l'attention des archéologues sur les fresques et peintures anciennes découvertes dans nos édifices religieux, et de rechercher les mesures utiles ou nécessaires à leur conservation. Nous avons la satisfaction de constater

que nos auditeurs se rendaient compte de l'importance du problème, et après une discussion où tour à tour MM. Balau, Destrée, Lefèvre-Pontalis, Hymans, de Fayolle, Laurent et Jorissenne émirent leurs avis, nous fûmes heureux de rallier l'unanimité de la section sur la solution suivante : les fresques doivent être gardées intactes, par conséquent il faut s'abstenir de les restaurer. Là où elles pourraient nuire à l'effet décoratif d'un monument, qu'on tâche de les enlever avec les précautions exigées en pareil cas, après en avoir pris au préalable une bonne photographie, et exécuté un calque très fidèle.

A plusieurs reprises on a agité dans nos congrès la question d'un projet de loi sur la conservation des monuments et des objets offrant un intérêt historique, artistique ou archéologique.

On sait qu'après le congrès de Mons de 1904 fut constitué par les soins du bureau de ce congrès une commission chargée d'élaborer un avant-projet. C'est sur le texte proposé que devaient se prononcer les congressistes liégeois. Nous ne reprendrons pas ici les détails de la discussion qui s'est ouverte à ce propos dans toutes les sections. Il nous suffira pour en donner une idée générale, mais très exacte, d'acter la conclusion de la section d'archéologie ratifiée d'ailleurs par les acclamations des congressistes présents à l'assemblée générale de clôture. La voici telle que « la Gazette de Liège » la formule dans son numéro du Vendredi 6 août :

« La section d'archéologie proteste contre les tendances centralisatrices qui se font jour dans plusieurs articles et annexes de l'avant-projet de loi, et émet le vœu que les chambres législatives ne délibèrent pas sur la question, sans avoir entendu l'avis de la fédération des sociétés archéologiques. »

La première partie de ces conclusions a réuni l'unanimité; la seconde la presque unanimité de l'assemblée.

Nous aurions aussi avant de finir, à analyser la conférence que Mr Kurth avait annoncée sur « le programme des sociétés

d'histoire et d'archéologie, ainsi que celui du Congrès de la Fédération. » Nous l'eussions fait d'autant plus volontiers que nous étions tous heureux de saluer à Liége le retour de celui qui s'y nommait lui-même « un revenant ». Malheureusement l'éminent historien n'a pas eu le temps de développer devant nous sa pensée comme le comportait l'ampleur et la capitale importance du sujet.

Pour cette raison nous craignons de ne l'avoir pas suffisamment compris, et par conséquent nous nous abstenons d'émettre les critiques que nous pourrions peut-être soulever. On lira et on étudiera cette thèse, espérons-le, quand elle aura paru avec tous les développements qu'elle réclame, dans les Actes du Congrès.

Comme nous le disions, en abordant la seconde partie de notre rapport, celle-ci doit nécessairement demeurer incomplète, parce que les trois sections de la préhistoire, de l'histoire et de l'archéologie romaine et franque ont fatalement dû échapper à notre examen. Mais à juger de leur programme, et des mémoires parus, leur activité n'a pas dû être moindre que celle de la section d'archéologie.

Nous nous abstenons de parler de la part prépondérante accordée à la musique, cet élément obligé dans la ville de Grétry et des joyeux cramignons. Notre confrère Mr Bergmans avec l'autorité que nous lui connaissons a bien voulu se charger de combler cette lacune de notre rapport.

Et à nous aussi de conclure : A tous les esprits sincères et qui ont l'impartialité de juger d'une chose sans idées préconçues, l'œuvre des congrès belges d'histoire et d'archéologie aura une fois de plus affirmé son incontestable utilité et ses avantages scientifiques, résultat qui à Liége s'est réalisé grâce à la compétence si marquée et au zèle à la fois si persévérant et si courtois du président Mr le professeur Fraipont. A lui et à ses secrétaires généraux MM. Brassine et Renard reviennent avec la meilleure part du succès, les remercîments sincères et enthousiastes de tous les congressistes.

La Musique au Congrès de Liége.

Mr Paul Bergmans.

Messieurs. Cédant à l'aimable insistance de notre président, j'aurai l'honneur de consacrer un rapport spécial aux travaux de la section de musique du Congrès de Liége.

Pour la première fois depuis l'institution des congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, une section spéciale a été consacrée à l'histoire de la musique. Tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la musicologie, cette science née d'hier, salueront avec joie cette innovation. Elle est, en effet, une première consécration de leurs efforts, et elle permet d'en espérer d'autres quand on aura enfin reconnu que la musique doit occuper une place dans la culture générale, — que son histoire est aussi intéressante, au point de vue de l'histoire générale de l'humanité, que celle de l'architecture et des arts plastiques, — et qu'il faut appliquer à cette histoire la même méthode critique qui a rénové successivement, au XIXe siècle, la philologie, l'histoire et l'archéologie.

Le programme de la section de musique, dont on avait bien voulu confier la présidence à votre délégué, était copieux et a occupé toute une journée du Congrès, celle du mercredi 4 août. Je ne puis guère que vous citer les travaux présentés, mais cette énumération suffira pour vous montrer leur nombre, leur variété et leur intérêt.

Mr Louis Lavoye (Liége) a résumé ce que l'on sait de la culture musicale au pays de Liége aux Xe, XIe et XIIe siècles; il s'est occupé aussi des musiciens belges de la Renaissance. Mr Fernand Mawet (Liége) a étudié et exécuté la belle mélodie grégorienne *Magna vox,* attribuée au grand évêque Notger. Il a fait connaître aussi une œuvre de jeunesse de Grétry, le motet inédit : *Salutaris hostia,* où nous voyons le futur rénovateur de l'opéra-comique s'essayer à la musique religieuse. Guillaume Dufay, celui qu'Ambros appelait si pittoresquement l'*Etoile du matin* de l'école musicale belge, a fait l'objet d'une étude solide de Mr Ch. Vanden Borren (Bruxelles). J'ai

moi-même retracé l'histoire du *Collegium musicum* de Hasselt, la plus ancienne de nos sociétés d'amateurs de musique; elle fut fondée en 1585 par Herman Vander Ryst, originaire de Diest, et qui avait fait partie de la chapelle musicale de Munich, dirigée par Roland de Lassus.

J'ai également signalé l'intérêt qu'il y aurait à dresser un inventaire général des anciens instruments de musique actuellement disséminés dans les musées et les collections particulières de Belgique, ainsi que des représentations figurées de ces instruments. Je ne vous étonnerai pas, je pense, en vous disant que j'ai préconisé pour cet inventaire le système de fiches illustrées appliqué dans notre *Inventaire archéologique* de Gand.

D'anciens textes musicaux liégeois manuscrits ont été signalés par Mr le dr Jorissenne (Liége), tandis que Mr Dwelshauvers (Liége) esquissait un programme général des recherches à faire dans les fonds musicaux de la province de Liége. Mr Vitry (Paris) avait envoyé une note sur les restes du tombeau du grand organiste liégeois, Henry Dumont, qui occupa une place prépondérante dans le monde artistique parisien de la seconde moitié du XVIIe siècle. Mr Dwelshauvers a montré que la forme musicale à trois parties, *a tre,* embryon de la sonate, a été employée par le compositeur liégeois Jean-Noël Hamal dans ses *Six ouvertures* publiées en 1743, donc plusieurs années avant les compositions de Wilhelm-Friedemann et de Philippe-Emmanuel Bach et de Johann Stamitz, que l'on considérait jusqu'à présent comme les fondateurs de la sonate. Il n'en faudrait pas conclure que le créateur de cette forme musicale est Hamal. La sonate a toute une « préhistoire » qui n'est encore qu'effleurée.

L'érudition n'a pas fait seule les frais de la séance. Les membres ont saisi cette heureuse occasion pour émettre une série de vœux pratiques. C'est ainsi qu'on a insisté pour que les bibliothèques de tous les conservatoires de musique soient rendues accessibles et organisées de manière à pouvoir faciliter les recherches des musicologues, à l'instar de celles de

Bruxelles et de Gand. On s'est demandé s'il ne serait pas possible d'étendre le programme de travaux de la commission officielle pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges, dont l'activité s'est exclusivement consacrée, depuis sa fondation en 1879, à donner une nouvelle édition des œuvres de Grétry. On a repris aussi un vœu présenté naguère au congrès de Gand par MM. Gallet-Miry (Gand) et Hoste (Bruges), tendant à voir appliquer aux carillons une musique plus appropriée aux ressources de l'instrument. Avant que la séance fût levée, Mr Colson (Liége) a exprimé le désir que le groupement musicologique local créé pour la première fois par le congrès de Liége, et dont on venait d'apprécier l'importance, ne soit pas éphémère et survive à cette session.

A l'issue de la réunion, nous nous sommes rendus successivement dans diverses églises où d'excellents organistes ont exécuté d'anciennes œuvres pour orgue, peu connues mais d'un puissant intérêt. Des compositions des maîtres de l'école anglo-belge du début du XVIIe siècle, Peter Philips, Luython et Peter Cornet (de ce dernier on entendit avec ravissement un très beau *Salve Regina*), ainsi qu'une amusante petite fugue de Matthias Vanden Gheyn, figuraient au programme du récital de Mr Lucien Mawet à Saint-Jacques, tandis que Mr Louis Lavoye, à Saint-Denis, nous révélait des pièces de Gabrieli, de Merulo, de Sweelinck et d'un maître dont la personnalité reste énigmatique : Scronx ; nous signalerons tout spécialement le très original *Echo* du grand maître néerlandais Sweelinck. A Saint-Christophe, Mr Fernand Mawet n'interpréta qu'un morceau, mais un pur chef-d'œuvre : une superbe *Passacaglia* de Frescobaldi. L'illustre maître italien se rattache à notre pays par le séjour qu'il fit dans les Pays-Bas de 1607 à 1609, avant d'être nommé organiste de Saint-Pierre à Rome ; il a pu, au cours de ces trois années, s'initier aux œuvres de nos artistes, et s'en assimiler la haute musicalité.

Pour terminer dignement la journée, une audition de morceaux caractéristiques de l'école musicale liégeoise eut lieu le

soir dans la salle mauresque du Restaurant Continental, avec le concours des artistes distingués du cercle *Piano et archets*, MM. Jaspar, Maris, Bauwens, Foidart et Vranken, de deux chanteurs de talent, Mme Philippens-Joliet et Mr Franck, de MM. Radoux, flûtiste, Leva, clarinettiste, Lambert, bassoniste, ainsi que du chœur mixte *A capella* dirigé par Mr Lucien Mawet.

Le numéro le plus saillant du programme était incontestablement l'ouverture n° 1 de Jean-Noël Hamal (1743), dont l'exécution constituait un commentaire pratique de la communication de Mr Dwelshauvers à la séance du matin, et dont l'importance n'échappa à aucun des auditeurs. On goûta les airs tirés de l'oratorio de Hamal, *In exitu Israël* (1770), surtout le premier : *Quid est tibi*, les ariettes de Grétry et de Hamal, ainsi que la symphonie concertante pour clarinette et basson avec accompagnement de quatuor et de clavier, de Gresnick (1790), d'allure mozartienne. Le premier concerto de flûte de Coclet (1810) parut présenter moins d'intérêt, mais on ne l'en écouta pas moins avec plaisir, car il était joué par un virtuose éminent, Mr Nicolas Radoux, qui se fit un jeu d'en exécuter les périlleuses fioritures. Enfin le chœur donna une très méritoire exécution d'un cantique sacré et du madrigal : *Laissez-moi soupirer* (1657) d'Henry Du Mont, d'un art très savant en même temps que d'une invention mélodique riche et originale.

J'espère que ce rapide compte-rendu vous aura convaincu de l'intérêt et du charme de la journée musicale de Liége. Celle-ci ne mérite que des louanges. Et, quoique mon stock d'épithètes laudatives soit presque épuisé, il faut que j'en trouve encore quelques-unes, des plus vives à la fois et des plus sincères, pour remercier celui qui a été l'organisateur érudit et sagace de la section de musique, son excellent et dévoué secrétaire, qui a rédigé le programme et révisé tous les morceaux exécutés. Mr le dr Dwelshauvers a été à la peine, il est juste qu'il soit à l'honneur. Je lui présente très cordialement les chaleureuses félicitations des musicologues qui ont pris part au congrès de Liége.

III.

Un curieux monument d'architecture flamande: la petite église de Meirelbeke.

Mr A. Heins.

Messieurs. Les hasards d'une promenade aux environs de la ville, à Meirelbeke, faite il y a quelques semaines, m'ont permis d'approcher enfin et d'examiner attentivement une vieille épave architecturale d'un certain intérêt.

Je connaissais l'existence, dans ce village, de la chapelle dont je vais vous parler, mais je n'avais pu encore la voir de près.

Au bord de l'Escaut, à quelques mètres et à la pointe d'une courbe brusque du fleuve, se trouve cette chapelle en ruines, désaffectée, abandonnée et qui mérite que nous nous occupions de son sort.

Le site est extrêmement simple et agreste ; des prairies sont tout autour, du moins dans la partie très étendue qui fait face au petit monument que j'ai voulu vous signaler.

Derrière elle, des champs qui, en pente douce, montent vers une sorte de corniche assez raide qui suit longuement le fleuve et délimite la vallée vers l'Est.

Ce promontoire, d'où l'on jouit d'une vue superbe, avec Gand et ses tours dans le fond, a une trentaine de mètres d'altitude, les prairies étant à un niveau de 7 et 8 mètres en moyenne.

La chapelle en question est située au centre d'un petit aggloméré de quelques maisons d'ouvriers agricoles et près d'une ferme dont les bâtiments remontent au XVIIIe siècle.

La chapelle St Eloy, car c'est à ce Saint qu'elle fut consacrée, était une succursale d'une autre du même nom, établie dans l'ancienne église du village. L'une et l'autre furent l'objet de pèlerinages extrêmement importants pendant tout le moyen-âge.

De Potter, au cours de ses études sur nos villages de

Flandre, dans le volume 5, à la page 17, nous dit que la Vierschaare du village, très vaste, de Meirelbeke et qui était le siège de nombreuses seigneuries importantes, se trouvait, anciennement, établie près de la chapelle, à un carrefour, au delà d'une prairie et d'un chemin. Il ne nous donne pas la date de l'érection de la chapelle; on trouve, dans son texte, quelques vagues indications sur son emplacement, sur des travaux qui y furent faits au XVIe siècle, (la toiture en fut renouvelée à cette époque) et la nomenclature de ce qu'il a pu découvrir quant à son ornementation intérieure, une statue, un tableau, etc.

Il ne décrit pas la chapelle et paraît ne pas l'avoir vue. La carte militaire que j'ai consultée, ne donne pas non plus de nom à la petite chapelle indiquée dans le minuscule aggloméré.

Mais j'ai voulu l'étudier complètement, et c'est le résultat de mon examen que j'ai eu l'idée de vous communiquer.

Avant d'aborder cette description et de commenter mes croquis, je dois vous donner quelques indications complémentaires.

Je vous ai dit que la chapelle est isolée; elle est très pittoresquement encadrée et à égale distance de quatre villages: Meirelbeke et Schelderode sur la rive droite; Seevergem et Zwynaerde se trouvant sur la rive gauche de l'Escaut.

Je me suis rendu deux fois à cet endroit — j'ai fait le tour de ce petit édifice et la visite m'en a vivement intéressé. Elle a dû servir, depuis sa désaffectation à la fin du XVIIIe siècle, de grange et aussi de magasin à charbon; actuellement elle est vide, et lamentablement ruinée.

Je me suis enquis du nom du propriétaire de l'immeuble et j'ai appris qu'il appartient à la fabrique d'église du village de Meirelbeke.

Voyant l'état plus que précaire des murs et de la toiture de cette masure déplorablement abandonnée et ouverte à tous les vents, j'ai écrit à notre Président M. le chanoine Vanden Gheyn afin qu'il lui plût de prendre, en vue de la conservation

de cette chapelle, les mesures nécessaires. En l'avisant de l'existence de cette curieuse ruine et de l'intérêt particulier qui s'attache à elle, je me suis acquitté de mon devoir d'archéologue. Je pense que Mr Vanden Gheyn pourra nous dire bientôt s'il a pu obtenir quelques promesses en faveur de ce petit bâtiment religieux.

J'ai appris depuis que l'un de nos membres, Mr De Noyette, amoureux, lui aussi, des curiosités architecturales, a songé à faire prendre des mesures de conservation ou de réfection de la dite chapelle. Quoiqu'il en soit, je suis convaincu qu'il aura suffi maintenant que je vous en parle et que j'essaie de vous en donner une description sommairement illustrée, pour qu'elle échappe à la destruction totale. Celle-ci la menace si on ne s'en occupe pas avec une certaine promptitude.

Le croquis de la vue extérieure qui nous montre un pignon avec un oculus en briques moulurées, surmontant une petite niche placée au dessus de la porte plein cintre en pierre bien appareillée, qu'un cordon ou larmier encadre dans la partie supérieure, me paraît être suffisant pour le moment en

vue de certaines constatations et déductions que nous avons à en tirer au point de vue de la date à laquelle peut remonter notre chapelle.

Les divers éléments que je vous signale, avec d'autres, au moins aussi convaincants, qui vont être indiqués, me fait attribuer la construction à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle ; je m'appuie, pour avancer cet âge reculé, sur les caractères de la fenêtre ogivale aveuglée qui se trouve au fond, à la partie supérieure du chœur plat, au bas duquel, dans l'ombre et les décombres amoncelés, on voit un reste d'autel et une crédence pratiquée dans la muraille.

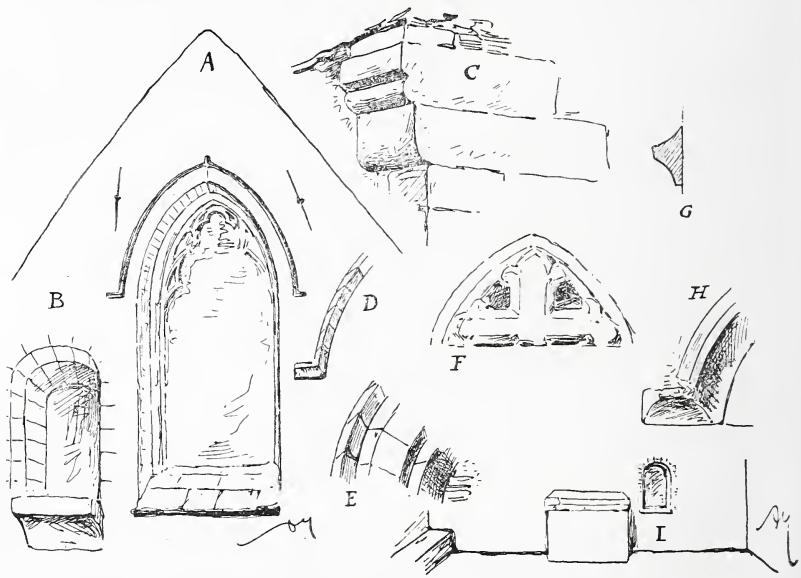

A. Pignon postérieur de la chapelle, avec la fenêtre à meneaux — un quadrilobe au sommet.
B. Petite niche au dessus de la porte d'entrée.
C. Extrémités du pignon antérieur montrant les moulures qui soutiennent le bas des rampants.
D. Moulures en briques autour du cintre en arc brisé du pignon postérieur.
E. Moulures en briques formant l'oculus de la façade antérieure.
F. Restes de l'ancienne croix placée dans la façade antérieure.
G. Profil de la moulure-cordon formant archivolte au-dessus de la porte principale.
H. Vue de cette moulure.
I. Fond de la chapelle, avec banc en briques à gauche, autel et crédence-piscine à droite.

La salle a été dallée en pierres bleues de 30 × 30 environ. Dans le mur sud, une ancienne porte bouchée est, elle aussi, de forme romane au plein cintre.

La baie du haut du pignon oriental, bouchée vous ai-je dit, montre, à l'extérieur, des restes suffisants d'un fenestrage à meneaux. Leurs formes me paraissent bien concorder avec la date que je vous ai indiquée. Si les croquis que je soumets à votre appréciation et surtout à celle des architectes et spécialistes qu'il y aura lieu de consulter avant de nous avancer plus loin, se confirment en ce sens, je suis convaincu que vous aurez à cœur de souhaiter, avec moi, que dès ce jour, on prenne des mesures de précaution afin que la jolie petite chapelle de St Eloy puisse être conservée longtemps encore.

Je vous signalerai, en passant, que certains caractères de celle-ci m'ont d'autant plus retenus et intéressés que je les trouvais exactement apparentés à la chapelle de la Leugemeete de Gand. Ce mur plat du fond, la fenêtre qui l'orne, la crédence cintrée qui se trouve à droite de l'autel, tout cela, au premier regard, me parut très frappant de ressemblance avec les éléments principaux que je connaissais à cette chapelle de la Leugemeete.

Si nous savons maintenant que celle-ci doit dater du premier quart du XIVe siècle, nous aurons un moyen nouveau et assez sûr de comparaison à employer pour identifier la chapelle de St Eloy.

Veuillez, Messieurs, me permettre d'ajouter que si nous parvenons à sauver de la disparition un petit temple admirablement situé dans un paysage idyllique, nous aurons rendu un service à la science et à l'art; je considère le morceau d'architecture dont je vous ai entretenu comme extrêmement rare dans notre contrée, si pas unique. Ce n'est pas une église, ce n'est pas une petite chapelle comme il s'en trouve à de nombreux carrefours de nos campagnes flamandes; c'est moins que l'un et plus que l'autre. A ce point de vue la chapelle de St Eloy à Meirelbeke me paraît pouvoir compter sur nos bienveillants efforts pour lui continuer une existence près de finir à jamais.

Mr le Président. La Commission provinciale des monuments a délégué deux de ses membres pour examiner le bâtiment signalé par Mr Heins. Mr Van Biesbroeck, qui était un des délégués, pourrait peut-être nous donner quelques renseignements.

Mr Van Biesbroeck. Mr De Noyette et moi avons trouvé cette chapelle tombant en ruines. Mr De Noyette estime qu'il n'y a pas de remède et que ce petit monument doit être considéré comme perdu.

Mr A. Heins. Je ne suis pas de cet avis. Je crois qu'il suffirait de restaurer la toiture et de faire quelques travaux de réfection aux murailles.

Mr Van Biesbroeck. La charpente de la toiture est dans l'état le plus misérable.

Mr A. Heins. J'en conviens; j'ajouterai que les matériaux des murs sont en pierres bleues et en grosses briques.

Mr Van Biesbroeck. Pardon! Ce n'est pas de la pierre bleue mais de la pierre de Baelegem, ce qui semble prouver que la chapelle n'est pas aussi ancienne que vous le croyez.

Mr A. Heins. Je suis certain que vous faites erreur.

Mr J. Casier. Quelles sont les dimensions des briques?

Mr A. Heins. Les briques sont de grandes dimensions, je l'ai noté sur place.

Les délégués ont-ils examiné la partie postérieure?

Mr Van Biesbroeck. Oui, elle est faite en matériaux de remploi.

Mr A. Heins. La fenêtre n'est pas faite en matériaux de remploi, ni les meneaux non plus; j'ai bien examiné ces détails.

Mr Van Biesbroeck. Ce n'est pas l'avis de l'architecte. Pour lui, ce sont des matériaux de remploi.

Mr le Président. Ce qui paraît certain, c'est que si l'on a employé de la pierre blanche, la chapelle ne saurait être du XIIIe siècle.

Mr A. Heins. Ceci serait à discuter. Nous connaissons tous, pour l'avoir vue au musée des ruines de St Bavon, une sculpture du XIIe siècle qui est faite en pierre blanche.

Quant à la construction dont il s'agit, je n'ignore pas qu'elle a été en partie remaniée. Cela est visible. Mais, cela n'empêche qu'elle soit très ancienne. L'oculus est roman, je pense, et la porte comme son archivolte sont en plein cintre.

Mr J. Casier. Le plein cintre ne constitue pas à lui seul le style roman. Il faut considérer aussi et surtout le système de voûtes.

Mr le Président. Quoiqu'il en soit du style ou de l'âge de cette construction, je puis vous dire officieusement, MM., qu'elle n'est pas sur le point de disparaître. La fabrique d'église a trouvé un acquéreur qui prendra les mesures nécessaires à cet effet.

Mr Van Biesbroeck. Elle tombe en ruines.

Mr A. Heins. Cela est exagéré. Trois des quatre murs tiendront encore fort longtemps. Et il suffirait de restaurer le quatrième ainsi que la toiture.

Mr Van Biesbroeck. Bien, mais si ces restes sont très pittoresques, il est cependant impossible de les considérer comme constituant un monument ayant un caractère architectural.

Mr A. Heins. Je suis étonné d'entendre cela de la part d'un artiste et pour ma part j'avoue que si une construction du XIVe siècle ne constitue pas un monument archéologique, je renonce, à l'avenir, à m'occuper encore de ces choses-là.

Mr Van Biesbroeck. A notre avis, cette construction n'est pas aussi ancienne. Elle est du XVIe siècle. Les formes

moyen-âgeuses que vous signalez ont persisté fort avant dans le 16e siècle, sous Philippe II.

Mr le Président. Surtout dans les monument religieux.

Mr Van Biesbroeck. J'en ai rencontré même au commencement du XVIIe siècle et surtout à la campagne. Il faut tenir compte de l'état arriéré du plat pays en général, et particulièrement à cet endroit absolument écarté, en dehors de toute voie de communication.

Mr A. Heins Je vous demande bien pardon. Cette construction est située à proximité d'une des voies de communication les plus anciennes de la Flandre, celle qui vient d'Audenarde.

Mr Fris. C'est une erreur. La grande voie, et la plus ancienne, se trouve sur la colline.

Mr A. Heins. Ce bâtiment n'est donc pas très distant de cette grande voie; de plus, il n'est qu'à une bonne lieue de Gand.

Mr Van Biesbroeck. Et à une demi lieue de Meirelbeke.

Mr A. Heins. J'ai fait mon devoir en signalant l'état de ce bâtiment. J'ajoute que je ne puis me contenter de l'enquête faite par les délégués de la Commission provinciale des monuments; je la considère comme trop sommaire et j'engage ceux qui désireraient être édifiés à ce propos, à faire de la visite de ce petit monument le but d'une de leurs promenades.

Mr le Président. Mr Heins, évidemment, a bien fait de nous signaler la chose et nous devons l'en remercier. Mais, puisque ce bâtiment sera certainement préservé de la ruine, je crois que nous pouvons, au moins provisoirement, terminer ce petit débat.

Mr A. Heins. Parfaitement.

IV.

Voyage, par le canal de Bruges à Gand, du gouverneur général des Pays-Bas, marquis de Castel-Rodrigo, 15 février 1666.

Mr D. Berten.

Don François de Moura Corteréal, marquis de Castel-Rodrigo, comte de Lumiarez, seigneur de Terre neuve, gouverneur et capitaine héréditaire des îles Terceira, Fagal, St. Georges et Pico, grand commandeur de l'ordre militaire du Christ, gentilhomme de la Chambre du roi, ancien ambassadeur extraordinaire en Allemagne, ancien gouverneur de Sardaigne, ancien vice-roi de Catalogne, fut commis à l'administration générale de nos provinces par lettres patentes de Philippe IV, du 26 mars 1664, en remplacement du marquis de Caraçena. Son père, Emmanuel de Castel-Rodrigo, avait exercé, de 1644 à 1647, la même fonction, limitée toutefois au service civil.

Le nouveau gouverneur arriva incognito à Bruxelles, le 25 octobre 1664 et y fut inauguré solennellement, le 6 novembre. Il parcourut ensuite les principales villes du pays, qui, toutes, rivalisèrent de zèle pour le recevoir pompeusement. Dans le courant de février 1666, il entreprit une tournée d'inspection administrative ou militaire, dont l'itinéraire comprenait Gand et Bruges. Les archives des deux villes sont muettes sur le séjour, sans caractère officiel, qu'il y fit; celles du Vieuxbourg parlent assez longuement de l'épisode, et pour cause, comme nous le verrons. Nous leur empruntons les détails de ce récit.

Aimant le faste et toujours soucieux de maintenir le prestige de son éminente position, Castel-Rodrigo voyageait accompagné d'une escorte de gentilshommes aussi nombreuse que brillante, de sa maison domestique et d'une partie de sa garde consistant en deux détachements d'arquebusiers et de cuirassiers, sous le commandement du capitaine Salcedo.

C'est avec cet appareil qu'il entra à Gand, le vendredi 12 février, vers le soir, et il prit ses quartiers chez le souverain Bailly, Messire Volckaert.

Dans la suite figuraient notamment le duc de Bournonville, les princes de Ligne et de Chimay, les marquis de Bade de Conflans et de Belvedere, le comte de Salazar, les barons Berlo, d'Harsbeck et de Maldeghem, les seigneurs Campi, Ragy et Lembeke, le colonel Cunniga, l'audiencier de la Cour, le quartier-maître général Tellio, tous venus en carrosse ou à cheval et précédés, accompagnés ou suivis d'un train monté, plus ou moins considérable.

La charge de pourvoir aux frais des chevaux, à ceux d'entretien de la garde et aux dépenses de la route de Gand à Bruges pour tout le personnel itinérant, incomba au district du Vieuxbourg, représenté par son collège d'hommes de fief. Une dépêche du cabinet de son Excellence, datée des premiers jours de février et envoyée à toutes les Lois et Châtellenies du parcours, leur avait ordonné d'approvisionner de fourrages et de loger les chevaux de la suite et du train, durant le séjour sur leur territoire respectif, ce aux frais de la généralité du ressort, sans préjudice, du reste, à des réquisitions ultérieures et aux obligations habituelles du plat pays par rapport au rationnement des troupes en marche, à savoir la garde, dans l'espèce.

Aussitôt donc, qu'ils eurent terminé, dans la soirée du 12, leurs opérations de cantonnement, le fourrier de la Cour, Collins et le cocher en chef, Arycanasa, vinrent présenter au collège du Vieuxbourg, réuni d'urgence, une liste indicative des chevaux amenés par tel et tel seigneur et de leur répartition dans telle et telle auberge :

In den Franschen Schilt; in Baers, coystraete; in het Trompet, Mageleyn straete ; in de vier Heemers ; in den Gulden Leeuw, ter Putte; in de Fonteyn; in den Gulden Appel, Brugsche poort; in St. Jacob; in Hemelryck; in den Hert, *Cooremart;* in den Olifant ; in de Halve Maene, Hoyaert; in het Haesken ; in het vergulden Hooft, Burchstraete; in de Zwaene, *Cooremart;* in de Roože, Sluyseken.

C'était un total de 245 chevaux, non compris ceux de la garde, dont les rations confondues avec l'entretien des hommes, devaient être fixées conformément à un réquisitoire spécial qui serait délivré par le gouverneur.

Le samedi 13, Messire Philippe Volckaert, seigneur de Welden, l'un des hommes de fief et père du souverain bailli, annonça, au nom de ce dernier, que le départ pour Bruges aurait lieu le lendemain dimanche, par le canal; qu'à cet effet le collège était spécialement requis de mettre trois bateaux à la disposition du noble voyageur et de sa suite. Castel-Rodrigo trouvait goût à ce mode de locomotion rompant avec la monotonie du carrosse et auquel il avait déjà eu recours deux ou trois fois, entre Gand et Bruges, notamment le 28 décembre 1664, lorsqu'il s'était rendu en cette dernière ville pour y faire sa première et solennelle entrée.

Van Welden ajoutait que son Excellence avait décidé d'abord de prendre tous ses repas à bord, comme pendant la journée du 28 décembre 1664; mais qu'ensuite elle s'était laissé déterminer à accepter l'invitation du souverain bailli qui offrait de servir, en son hôtel et à ses frais, un copieux dejeuner dînatoire à 9 heures du matin; de sorte que la châtellenie n'avait plus à s'occuper que de la prestation des bateaux et de chevaux de halage.

Le collège se mit promptement en devoir d'obéir : il affréta la barge du canal et deux grands bateaux de la corporation des bateliers non francs, loua 10 chevaux de halage : six pour la barge et deux pour chacun des autres bateaux et il écrivit aux hommes de loi de Aeltre qu'ils eussent à tenir prêts 10 chevaux de rechange et des provisions pour les chevaux relayés. Mais, comme on avait constaté qu'en semblable occurrence, il s'était commis, au dit Aeltre, de grands excès dans le boire et manger de la part des valets et soldats d'escorte, il enjoignit aux autorités de la paroisse de ne tolérer qu'une dépense de 10 à 12 sous par homme. Pour mieux assurer ses prescriptions, il chargea l'officier, Louis De Meyere, de se transporter à Aeltre, d'y veiller au maintien du bon

ordre et de recommander aux cabaretiers de ne servir du vin que contre payement par les consommateurs, à peine de voir rayer le poste dans leur compte. Un autre officier, Martin Smagghe, reçut l'ordre d'accompagner la barge et de la garnir de chaises, coussins et tapis de table appartenant à la châtellenie.

Un contretemps imprévu dérouta les premières combinaisons. Le cocher du gouverneur manda, le matin du 14, que son Excellence, se sentant indisposée, remettait son voyage. Il fallut donc contremander provisoirement les moyens de transport, régler la question des dédommagements et avertir le magistrat d'Aeltre. Mais, l'après-midi, nouvelles communications transmises par Van Welden : son Excellence partirait définitivement le lendemain 15 et dînerait sur le bateau, cette fois aux frais et par les soins de la châtellenie requise ad hoc. On n'eut que le temps de reprendre à la hâte toutes les dispositions arrêtées la veille en vue du voyage et de concerter la préparation d'un repas substantiel en rapport avec le nombre et la qualité de tant de hauts personnages et de leur séquelle.

Or, voilà que le prince de Ligne qui avait avec lui une petite cour de gentilhommes, son adjudant, son chapelain et un cortège de valets, renouvela la prétention à laquelle on avait déféré le 28 décembre 1664, d'avoir un bateau particulier pour ses gens. Cependant on parvint à lui faire comprendre que la barge et les deux bateaux suffiraient amplement. Néanmoins, pour éviter tout mécompte au dernier moment, on loua un quatrième bateau, sauf à n'y recourir qu'au cas de nécessité absolue, quitte à payer une indemnité de non emploi.

S'élevait ensuite la question des apprêts gastronomiques.

Le collège s'adressa au traiteur et maître queux, Omer Van Branteghem, qui, en la circonstance du 28 décembre 1664, s'était acquitté de semblables devoirs à la satisfaction générale. Le rôtisseur entreprit de livrer et faire être sur les bateaux, pour le lendemain matin, à 9 heures, tout le néces-

saire en vivres, linges de table, vaisselle, couverts et autres accessoires, à l'exception des verres et du vin ; car la châtellenie, coutumière d'offrir d'abondantes libations, chaque fois que l'occasion s'y prêtait, laissait le profit de la location des verres à son officier principal et concierge Louis de Meyere. Quant au vin, il commanda aux marchands, Lummens et Vanden Driessche, 20 bouteilles d'Arbois, 12 bouteilles de Beaune blanc, 24 bouteilles de Canaries, 80 bouteilles de vin rouge à soutirer d'une barrique et une pièce de Tours en quatre petits fûts, trois pour la barge et les deux bateaux, le quartaut restant étant destiné à la cave particulière de la châtellenie. Il fit amener enfin sur chacun des trois bateaux une tonne de bière brune provenant de la brasserie Vanderstricht à l'enseigne au Lammeken.

Restait à savoir de quelle manière le collège, que des raisons de haute convenance obligeaient de se faire représenter auprès du gouverneur pendant le voyage, y pourvoirait. Malheureusement tous les hommes de fief devaient assister, le mardi 16, à une réunion de la Collace, à Gand, et il était impossible qu'ils fussent revenus de Bruges à temps. On décida d'abord de députer le greffier van Alstein ; mais, réflexion faite, la mesure parut mesquine et inopportune aussi, car le greffier était retenu par de nombreuses et pressantes occupations de son office. Le moyen terme suivant rallia les suffrages : deux hommes de fief accompagneraient jusque mi-chemin Bruges, c'est-à-dire jusqu'au pont dit Ghevaertsbrugge. Là, ils débarqueraient et une barquette de louage les ramènerait à Gand, où ils parviendraient la nuit. Messires Denys van Vaernewyck, seigneur du Lembeeksche et Gilbert Sersanders, seigneur de la Woestyne, acceptèrent bénévolement le mandat.

Tout s'accomplit conformément au programme. En séance du 17, les députés firent rapport de leur mission qui semble avoir été pour eux une source de désagréments plutôt que d'honneurs. En effet, dirent-ils, son Excellence — qui peut-être se ressentait encore de l'indisposition de la veille —

s'était isolée tout le temps dans l'avant-cabine de la barge, sans y admettre personne, et elle avait ordonné que son repas fut préparé par son propre cuisinier et servi séparément dans la même cabine. Il en était résulté un grand désarroi dans le service et, malgré les recommandations faites à Van Brantegheim de fournir abondamment, une insuffisance de vivres, dont pâtirent même les gentilhommes de la suite qui témoignèrent leur mauvaise humeur en rebutant, par surcroît, une dinde et un jambon prétendûment trop avancés.

Voulant juger de visu et gustu du fondement de ce dernier grief, le collège se fit apporter les mets suspects pour les déguster, et le procès-verbal de la séance acte gravement que la dinde fut trouvée excellente, mais que le jambon sentait un peu mauvais.

Le gouverneur rentra à Gand le 17, et, après une journée de repos, partit pour Bruxelles, où devait avoir lieu, le 24 février, l'inauguration de Charles II comme duc de Brabant, solennité qui, en ce qui concernait le comté de Flandre, s'effectua à Gand, le 2 mai.

Il ne paraît pas que l'itinéraire de retour, de Bruges à Gand, ait été signalé par des incidents particuliers. Comme les devoirs y afférents, depuis le départ de Bruges jusqu'aux limites de la châtellenie du Franc, incombaient à ce dernier district, les annales du Vieuxbourg n'en parlent point, si ce n'est pour relever les dépenses nouvelles faites, dans le ressort, à Aeltre, lieu de relai et de rafraîchissement et à Gand.

Mais tout cela pesa lourdement sur le budget de la châtellenie. Voici, d'après le tableau final du registre aux résolutions de 1666, complété par les ordonnances de payement et les extraits du compte de l'année, le résumé des postes et chiffres de la liquidation :

1° Logement et ration des chevaux de la suite et du train pendant une moyenne de 4 jours, dans diverses hôtelleries, hormis ceux de la garde, mais y compris de logement et l'entretien, à l'Ecu de France, de 6 mules et de plusieurs domestiques, arrivés de Bruxelles pour ramener le carrosse

de son Excellence, qui avait été laissé provisoirement chez Van Welden : 171 livres de gros, 17 escalins et 7 gros.

2° Rations des chevaux et soldats de la garde, pendant 4 jours, du 12 au 14 (la garde était partie de Gand, le 14, avant le contre-ordre) et du 17 au 19, à raison de 6 escalins par jour et par homme, faisant 280 rations ou 70 par jour, ensemble 84 livres de gros.

Ce tarif avait été fixé par le gouverneur lui-même et adopté, bien que Salcedo prétendit qu'on payait habituellement sur le pied de 8 escalins. Septante rations par jour supposaient la présence d'autant d'hommes : soldats, trompettes, officiers inférieurs gratifiés peut-être d'une double ration, ordonnances du capitaine et de l'adjudant de la cour, lesquels participaient tous aux indemnités de la garde. C'était Salcedo qui avait indiqué le chiffre, accepté de confiance. On lui reprocha plus tard de l'avoir notablement exagéré; en effet il n'y a que 29 soldats, deux trompettes, un lieutenant et un cornette de signalés dans l'escorte du voyage de Gand à Bruges. La somme de 84 livres fut mandatée, en deux fois, directement au nom de Salcedo, à condition qu'il réglât la dépense avec les aubergistes sous sa responsabilité. Nous verrons de quelle manière il exécuta son engagement.

3° 17 l. 5 esc. 4 gr. à Marc Dierckens, patron de la barge, à savoir : 14 livres de gros pour frêt de la barge ; 2 l. 13 esc. 4 gr. pour 2 chevaux de halage de Gand à Aeltre et deux de Aeltre à Bruges, à l'avenant de 4 fl. par cheval, et 12 esc. de gros pour le bois employé à la préparation du repas dans la barge.

4° 10 l., 16 esc. de gros, à Jacques Van Pamele, préposé des bateliers non francs, pour le frêt des deux autres bateaux et le chômage (16 esc. de gros) du bateau retenu le 15 et non employé.

5° 5 l. de gros à Jacques de Martelaere pour la location des chevaux de halage supplémentaires de la barge et de ceux des deux bateaux, à raison de 4 fl. par cheval, plus le chômage des chevaux retenus et non employés.

6° Repas fourni par Omer Van Branteghem : 65 l., 14 esc. de gros. — Celui du 28 décembre 1664 avait coûté 76 livres de gros, et la châtellenie dût en outre dédommager le traiteur de la perte de 6 serviettes de fine toile damassée valant cinq escalins pièce, de mouchettes, de cinq *panyen fins* (plats ?) de la valeur d'un florin chacun et de quelques couteaux, dérobés par les soldats ou valets de l'escorte.

7° Vin de Canaries et de Beaune commandé chez Pierre Van den Driessche, 8 l., 15 esc. de gros.

8° Vin d'Arbois et de France, chez Pierre Lummens, 51 l., 2 gr.

9° Trois tonnes de bière de la brasserie Vanderstricht, 4 l., 10 esc. de gros.

10° Location et bris de verres : 4 l., 10 esc. de gros.

11° Transport par chariot à 4 chevaux, loués au voiturier Jacques Mortier, des bagages de son Excellence le 18, via Termonde, 3 l., 6 esc., 8 gr.

12° Dépenses à Aeltre, hameau Woestyne : *a*) à l'aller chez Ch. de Jans, 60 l., 4 esc., 6 gr. ; chez Jacques Decleercq (Cornet de poste), 13 l., 17 esc., 2 gr. ; *b*) au retour 20 l., 8 esc., 10 gr.

Total : 521 l., 5 esc., 3 gr., à majorer comme il sera dit plus loin.

Les états présentés par les deux cabaretiers d'Aeltre frappèrent le collège, à cause de l'exagération manifeste du compte fourrages chevaux et de l'inobservation flagrante des ordres limitant la dépense des soldats et valets à 12 sous maximum et excluant le vin. D'accord avec les intéressés qui s'en déclarèrent satisfaits, il réduisit le premier poste, spécifiant 246 chevaux à l'aller, 267 au retour, à 2 gros pour foin et à 2 sous pour picotins d'avoine, par cheval, outre un certain supplément d'avoine aux chevaux des soldats et du capitaine de la garde. Sur le second point, attendu qu'il résultait du rapport de l'officier De Meyere que le désordre occasionné par le tohu-bohu général et par les exigences brutales de la soldatesque et de la valetaille, avait été tel qu'on ne pouvait raison-

nablement faire grief aux cabaretiers d'avoir dépassé les instructions, il admit en taxe une dépense de 2 escalins avec bière par valet et de 4 escalins avec un pot de vin, par chaque soldat. Mais il raya, à charge de Decleercq, une somme de 1 Livre, 13 esc. de gros pour 22 pots de vin consommés surabondamment par les soldats, ce sans écouter les réclamations de l'aubergiste, qui prétendait que la boisson lui avait été extorquée par violences et menaces.

Nous cueillons encore dans les mémoires spécificatifs quelques détails plus ou moins intéressants :

I. Le nombre des cochers, palefreniers et valets qui prirent des rafraîchissements ou une collation dans les 2 cabarets, était de 97 à l'aller et de 140 au retour.

II. Autres dépenses faites aux mêmes endroits.

1° A l'aller : *a*) consommation, en vin et bière et bois de chauffage, de 35 personnes de la suite, chez De Jans, 10 Livre, 10 esc. de gros;

b) repas de l'audiencier et de quelques gentilshommes, avec 2 bouteilles de vin rouge, six pots de vin blanc, et six pots de bière brune, et frais de chauffage, chez Decleercq, 16 esc. 60 gros.

c) bois de chauffage pour la garde et autres valets, 4 esc. de gros.

d) dépenses des deux députés et d'un 3me homme de fief qui venant de Bruges, par bateau spécial, s'était joint à eux, 11 esc. de gros.

2° Au retour : *a*) dépenses faites par 41 personnes de la suite, notamment le quartier-maître général Tellio, le capitaine de la garde, le marquis de Belvedere et autres, 8 L., 4 esc.

b) vin consommé par les mêmes, 7 L., 3 esc.

c) dépenses et logement de l'adjudant du prince de Ligne et du fourrier de la cour, le 18, 30 esc. de gr.

d) dépenses du lieutenant de la garde et du fourrier, 16 esc. de gr.

e) collation de l'audiencier, de trois gentilshommes, du chapelain major et de deux gentilshommes du prince de Ligne,

du secrétaire du marquis de Mouroy (commandant du fort de la Maison Rouge) et de Ragy, 1 L., 12 esc. ; plus 4 bouteilles d'Ay bues par ces messieurs, 12 pots de vin blanc avec la cannelade et six pots de bière brune, 1 L., 14 esc., 10 gr.

f) bois de chauffage, 11 esc., 4 gr.

g) bris de pots et verres, 6 esc., 10 gr.

h) quarante-deux pots de bière blanche versée dans l'avoine des chevaux carrossiers de son Excellence, 6 esc., 10 gros.

Mais, ainsi que nous l'avons dit déjà, le total de 521 L., 5 esc., 3 gr., indiqué ci-dessus, devait être majoré de quelques articles omis dans le tableau final du registre.

1° Vacations des députés Vaernewyck et Sersanders : Trois journées, soit deux de voyage, — la nuit du 15 au 16 comptant pour une journée — et une de rapport ; plus 9 esc. de gros déboursés par eux pour se faire ouvrir les portes de la ville pendant la nuit. Ensemble 8 livres 9 escalins de gros.

2° A Jacques de Martelaere, pour location de la barquette-bac, *Veerkelyngschuyte*, qui ramena les dits députés, 33 esc., 4 gros.

3° A Josse van Opstaele pour location du cheval attelé à la barquette, 23 esc. 4 gros.

4° Vacations de l'officier De Meyere pendant les journées des 14, 15 et 16, 1 L., 16 esc. de gros.

5° Six canettes de vin, ou plutôt leur équivalent en argent, offertes au fourrier de la Cour, Collins, en récompense de ses devoirs de cantonnement, 20 esc. de gros.

6° Deux postes qui ne furent liquidés que pendant l'exercice de 1667, à savoir : stabulation à l'auberge la Demi-Lune (Hoyaert), des trois chevaux du baron d'Harsbeck, 36 escalins de gros; débours des gens de loi d'Aeltre pour location et chômage des 10 chevaux de rechange employés le 15 mais retenus inutilement la veille, 10 L., 3 esc., 8 gros.

7° La note des frais de chevaux, trompettes et valets du capitaine Salcedo, installés à l'hôtellerie La Fontaine, chez Adrien De Mey, était restée en souffrance, soit que le com-

mandant eut gardé devers lui le prix des rations de ses gens de service; soit, et plus probablement, que ces derniers, avec la désinvolture propre à des soldats cantonnés dehors, eussent frustré leur logeur. Dans tous les cas, Salcedo était responsable, puisque les frais en question faisaient partie des rations de la garde dont il avait touché l'intégralité, sous l'engagement exprès de veiller personnellement au règlement des dépenses d'hôtellerie. Aussi le poste fut-il rayé du compte présenté par l'aubergiste, qu'on renvoya à se pourvoir auprès du débiteur ou garant principal.

De Mey entreprit alors le voyage de Bruxelles; mais Salcedo l'accueillit en lui disant qu'il ne s'attirait point la dette et que le réclamant n'avait qu'à se débrouiller avec la châtellenie. Comme le créancier lésé ne cessait ensuite d'importuner journellement le collège, celui-ci résolut d'écrire officieusement à Salcedo pour lui rappeler son engagement, engagement auquel il pouvait d'autant moins se soustraire qu'il avait bénéficié personnellement de la différence entre le nombre d'hommes par lui déclaré et l'effectif réel venu à Gand et qu'en outre la journée du départ pour Bruges avait été payée intégralement sans aucune déduction, bien que la châtellenie eut défrayé la garde de toutes les dépenses faites en cours de route.

Le capitaine ne daigna pas répondre. Finalement le collège, considérant qu'on pouvait lui reprocher à lui-même de n'avoir pas informé les hôteliers du payement effectué entre les mains de Salcedo, consentit à dédommager De Mey et lui délivra deux ordonnances, l'une de 3 L., 17 esc., 8 gros pour les frais des sept chevaux, pendant 3 jours, à l'autre de 3 L., 12 esc., de gros, pour les dépenses des deux trompettes de la garde et des valets de Salcedo, ensemble : 4 L., 9 esc., 8 gros.

8° Le collège s'était porté garant vis-à-vis du même aubergiste, des frais du quartier maître général Tellio, s'élevant à 68 florins; mais le règlement du compte avait été tenu en suspens, parce que le collège des Membres de la Province,

intervenait habituellement, à la décharge ou à côté des châtellenies, dans tout ou partie des dépenses de ce genre. Il fut alloué en effet une somme de 43 florins 4 sous. Restait un solde de 24 fl. 16 sous, ou 11 L., 4 esc. 4 gros que le Vieuxbourg acquitta (1).

Un dernier incident pour terminer.

Dès le soir de leur arrivée à Gand, les cochers et palefreniers de son Excellence, descendus à l'Ecu de France, chez Jean de Beaumers ou Beaumez, avaient demandé au collège du Vieuxbourg l'allocation d'une indemnité de séjour. Il leur fut répondu que la châtellenie n'était ni requise ni obligée de défrayer les gens de la suite logés à Gand, et que ceux qui croyaient avoir droit à quelque chose devaient s'adresser au Magistrat de la ville. Déboutés de ce côté également, les réclamants prirent le parti plus simple de partir sans rien payer.

Ils avaient agi avec le même sans gêne quelque temps auparavant au détriment de plusieurs hôteliers, lors de la première visite de Castel-Rodrigo ; mais la ville s'était engagée à répondre du *logement*, en omettant, intentionnellement ou non, de parler des frais de bouche ; elle essaya alors de rejeter sur le district la dette entière s'élevant à 71 L., 19 esc., 8 gr., sous prétexte que la réquisition de loger et approvisionner les chevaux de la suite, s'étendait implicitement et naturellement à l'entretien de la domesticité d'écurie. On lui objecta les termes limitatifs de l'ordre réquisitionnel qui visait uniquement les chevaux, conformément à l'usage ancien, et la circonstance qu'il semblait plus rationnel de comprendre la nourriture du personnel dans les frais de logement, consentis par la ville et dont elle ne pouvait décliner le payement, que dans ceux de la stabulation et provende des chevaux, les seuls qui concernassent la châtellenie. Toutefois le collège, voyant que le conflit prenait un caractère aigu et menaçait de tourner en procès, proposa et fit agréer, le 8 mai 1665, un accommodement

(1) Les nouveaux articles, formant la somme de 40 L , 15 esc., 8 gr., portaient donc le total des dépenses à 562 livres, 11 gros.

aux termes duquel les deux parties payeraient le mémoire litigieux, chacune pour moitié, sous la réserve formelle que ce précédent ne tirerait pas à conséquence et que, dans l'avenir, le district déclinerait net de semblables dépenses, à moins d'y être obligé conventionnellement ou d'ordre supérieur.

Maintenant, les échevins de la Keure, saisis des doléances de Beaumers, à qui ils n'avaient rien promis, députèrent deux d'entre eux et leur secrétaire auprès du Vieuxbourg, pour insister sur les considérations exposées la première fois; mais le collège, après en avoir délibéré dans une séance extraordinaire, notifia qu'il s'en tenait aux réserves de sa résolution précédente et à la lettre des réquisitions.

La ville dut se résigner à acquitter elle-même la note de Beaumers, comportant 55 livres de gros.

En effet le compte communal de 1666-1667 renferme, au folio 121, l'article que voici : « payé à Jean Beaumez, hôtelier de l'Ecu de France, la somme de 55 livres, pour toutes les dépenses faites chez lui par Francesco Arycanasa, surintendant des écuries de son Excellence, marquis de Castel-Rodrigo et par ses gens de la suite, suivant mémoire du 19 mars 1666 ».

Toutefois l'article est accompagné de l'observation marginale suivante émanée des commissaires auditeurs : « soit la moitié de cette dépense recouvrée sur le Vieuxbourg, et il en sera fait raison dans le prochain compte ».

Les commissaires ne doutaient point par conséquent que le Vieuxbourg reconnaîtrait que la transaction autrefois proposée par lui, devait s'appliquer à l'espèce nouvelle et similaire. Mais il n'apparait pas que cette manière de voir ait été partagée d'autre part. (*Applaudissements.*)

Mr le Président remercie Mr Berten pour son intéressante communication qui paraîtra au Bulletin.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Algemeene vergadering van 17 November 1909.

—

Assemblée générale du 17 novembre 1909.

Dagorde. — Ordre du Jour.

I. Verscheidene mededeelingen. — Communications diverses.

II. *Examen des événements archéologiques de l'année 1908-1909* (Mr Henri de Smet de Naeyer).

III. *Olivier de Gand, sculpteur au Portugal au XVe siècle* (Mr Georges Hulin).

IV. *Recensements de la population de Gand au XVIIIe siècle* (Mr V. van der Haeghen).

—

La séance est ouverte à 8 1/2 h. du soir sous la présidence de Mr le Chanoine Vanden Gheyn, président.

Ont signé au registre de présence : MM. le Chanoine Vanden Gheyn, président ; V. vander Haeghen et Hulin, vice-présidents ; Schoorman, trésorier ; V. Fris et J. E. Nève, secrétaires et MM. Gallet-Miry, Casier, L. Nève, P. Nève, Severin, Varenbergh, Coryn, Heins, Scribe, Maertens, Brunin, Willemsen, Serdobbel, Van Werveke, F. Van den Bosch, Cte D. Goethals, Meuris, Vlamynck, Roulin, Eggen, Van Eeckhaute et De Munter.

Mr Diegerick s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

I.

Communications diverses.

Mr le Président. J'ai l'honneur de vous donner communication de la lettre par laquelle l'Association des Archivistes et Bibliothécaires belges remercie la Société pour la réception que celle-ci a bien voulu lui faire.

J'ai ensuite le plaisir de vous faire savoir que Mr P. Claeys vient de nous faire don de sa collection de médailles qui sera déposée à la Bibliothèque.

Je saisis cette occasion pour insister auprès des membres qui publient des mémoires dans nos *Annales* afin qu'ils veuillent bien ne pas oublier de nous en faire parvenir un *tiré à part* destiné à la Bibliothèque.

Nous avons reçu, Messieurs, une invitation de la *Commission royale d'histoire* pour assister à la séance solennelle tenue le 8 novembre courant au Palais des Académies. Cette invitation ne nous ayant été envoyée que le 20 octobre, et ayant été adressée, par mégarde, ici, à notre local, il nous a été impossible de vous la communiquer.

Nous avons à désigner deux délégués, un effectif et un suppléant, à la réunion de la Fédération archéologique qui se tiendra à Liége, le 25 décembre prochain.

J'ai l'honneur de vous proposer M. P. Bergmans, en qualité de délégué effectif et Mr Joseph Casier, en qualité de délégué suppléant.

Mr V. Fris. A propos de la donation faite par Mr P. Claeys de sa collection de médailles gantoises, il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler les publications faites par quelques uns de nos membres; car il importe, en effet, de continuer à tenir à jour notre bibliographie de l'histoire de Flandre.

Notre consœur, « l'Emulation » de Bruges, fait, dira-t-on, ce travail, mais il est à remarquer qu'elle s'occupe plus spécialement de la Flandre Occidentale. C'est à nous qu'incombe la tâche de remémorer ce qui se fait dans la Flandre Orientale.

Nous citerons, en tout premier lieu, le remarquable travail de notre confrère Mr Van Werveke. On a eu souvent ici l'occasion de discuter au sujet de la « Leugemeete ». Mr Van Werveke a consacré à cette question très épineuse, un travail considérable comprenant, d'abord, un gros volume de documents, et, ensuite, deux volumes de planches. L'un de ces deux volumes contient des photographies, l'autre renferme des chromolithographies. Enfin, deux volumes de texte.

Ce travail mérite d'autant plus d'être signalé que Mr Van Werveke a établi, de façon très positive, que ces peintures datent réellement de 1346. Il met fin à une série de légendes, notamment celle des « goeden dags », et il clôt définitivement un débat de caractère à la fois archéologique et pictural. Aussi engageons-nous vivement les membres qui ont assisté si longtemps aux débats qui ont eu lieu au sein de la Société, à prendre connaissance de ce travail qui se trouve déposé à notre bibliothèque.

Un autre travail que je me plais à signaler également, bien qu'il n'ait pas l'importance de celui de Mr Van Werveke, c'est celui de Mr l'abbé Sélis, qui s'était déjà fait connaître très favorablement par la publication d'un petit Guide de l'église de St Bavon. Mr Selis est le petit fils de Steyaert, l'archéologue flamand bien connu. Son nouveau petit Guide est intéressant. Il présente bien, de ci, de là, quelques défauts, mais il a ce grand mérite d'être, en somme, le seul Guide de Gand écrit en flamand.

Je pourrais encore citer d'autres ouvrages. Mais leurs auteurs, malheureusement, ont négligé, jusqu'ici, d'en faire parvenir un exemplaire à notre Bibliothèque.

Je fais donc à nos membres auteurs de publications archéologiques ou historiques le même appel que celui qui leur a été adressé tout à l'heure par Mr le Président.

Permettez-moi, Messieurs, à propos de publications faites par des membres de notre Société, de rappeler ici que le premier volume de l'*Histoire de Belgique* de Mr Pirenne en est à sa troisième édition. Il y a là certainement la preuve qu'en

Belgique on prend goût aux études historiques. En moins de dix années on a donc publié trois éditions d'un livre qui, d'autre part, avait déjà été édité en néerlandais, en anglais et en allemand. Nous pouvons donc dire que le public belge commence à s'intéresser aux études historiques.

—

Ballottage d'un membre honoraire.

Mr F. Uyttenhove, artiste peintre à Gand, est admis en qualité de membre honoraire.

II.

Examen des événements archéologiques de l'année 1908-1909.

Mr Henri de Smet de Naeyer.

Si vous le voulez bien, nous allons revoir ensemble les travaux exécutés à Gand en 1908-1909, intéressant spécialement le but de notre société. Ils vous prouveront l'heureux revirement qui s'est produit depuis le temps où van Lokeren était quasi seul à s'occuper des sites et des monuments de notre cité; maintenant ils sont légion ceux qui s'intéressent à mettre en valeur et à sauver notre patrimoine archéologique.

Dans presque tous les quartiers de la ville nous verrons s'effectuer des restaurations ou des transformations et là même où des disparitions inévitables se sont produites — les vestiges à conserver ne présentant pas d'intérêt suffisant — nous constaterons qu'elles aussi auront appelé l'attention des personnes compétentes. Leur dernier aspect aura été noté avec soin et pourra renseigner les chercheurs. C'est par ces documents que se confirme l'histoire d'une ville et c'est grâce à eux que l'érudit peut faire revivre les épisodes et remémorer les vicissitudes des périodes disparues.

Les travaux de la sacristie de Saint Nicolas se poursuivent avec une désespérante lenteur, résultat d'un conflit administratif. Voilà plus d'un an que devait être démolie l'ancienne sacristie et la nouvelle est à peine sous toit. Espérons voir bientôt déménager les objets du culte et tomber sous la pioche la hideuse verrue accolée actuellement à l'Eglise. Sa disparition créera un nouvel horizon au beau point de vue qui se développe du haut du pont St. Michel où nous allons, si vous le voulez bien, nous rendre.

Je ne vous parlerai pas du pont lui-même. Notre société en a longuement discuté l'utilité et la conception, mais c'est par ici que je voudrais commencer la revue des travaux archéologiques menés à bonne fin durant ces derniers mois.

La sacristie de St. Michel se transforme et s'achève : de ce côté elle forme le point de départ d'un bel ensemble qui tôt ou tard sera complété par la remise en état du si intéressant Couvent des Dominicains. De l'autre côté du pont apparaît la restauration de la maison du Lindeworm à laquelle Mr l'architecte De Waele a conservé l'empreinte des transformations apportées par les siècles. A côté du sévère mur roman du XIIIe siècle, en éclats de Tournay, se dresse le beau pignon de 1662 en briques et pierres; une transformation relativement récente l'avait amputé de ses gradins. La maison voisine restaurée en même temps, complète agréablement l'aspect de ce coin de quai.

La façade fort délabrée du Koorenmetershuis a été également remise en état. Elle forme avec la maison des Bateliers et la maison de l'Etape un ensemble connu partout. Nous espérons voir dans ces travaux le prélude de la résurrection de l'admirable site urbain qui caractérise la cuve de Gand, et pouvoir lors d'une prochaine revue des restaurations effectuées, enregistrer de nouveaux embellissements sur les quais aux Herbes et au Blé.

Promenant nos regards vers le Château des Comtes nous ne les arrêterons pas à la façade postérieure du Marché au Poisson. Sa modification est proche, nous pouvons vous

l'assurer, mais nous remarquerons l'achèvement donné au pignon latéral de la maison contiguë à l'entrée du marché. La restauration poussée à ce détail fait ressortir de façon bien agréable les jeux de toitures des bâtiments de la place Ste Pharaïlde où nous arrivons.

Les fenêtres dominant l'entrée du marché au poisson ont été remises en harmonie avec la façade. Au mois d'août 1908 la restauration de la partie Est de la place a été complètement terminée. Le second pignon de 1581 du Petit marché au Poisson fut également achevé et sa réfection a dénoté l'état dangereux pour la sécurité publique, dans lequel il se trouvait.

Ici comme au Lindeworm l'architecte a rappelé par une plaque la date de la construction et de la restauration du monument. Il y a lieu de l'en remercier, car ce point a été souvent l'objet de vœux de la part des archéologues.

De l'autre côté du château des Comtes, rue de la Monnaie, le docteur Dubois, non content d'avoir restauré sa charmante maison Louis XV, a encore au n° 12 fait une excellente reconstitution d'une façade du XVIe siècle. Elle formera de ce côté un complément à la restauration de la place. Nous pouvons espérer en outre que sous peu les travaux projetés seront repris et qu'avec la bienveillance des pouvoirs publics ils s'étendront aux maisons anciennes du quai de la Grue, au café Nantes et à l'hospice Alyns.

Cette dernière restauration constituera par son cadre charmant une nouvelle attraction pour le visiteur et assurera la conservation de l'hospice Alyns. Cette conservation est d'autant plus importante que la fondation Alyns rappelle de façon tangible une condamnation judiciaire prononcée au moyen-âge. Le procès dont la création de cet hospice fut la sanction est du plus haut intérêt au point de vue des études légales et pénales au XIVe siècle. Au moment de quitter le château des Comtes rappelons que c'est à la fin de 1908 que fut achevée la restauration des appartements du Comte et de la Comtesse.

Allant par la rue Haut-Port où bien des intéressantes

façades devraient être remises en état, nous noterons l'achat par la Ville de la petite Faucille, Kleine Sikkel, récemment encore salle de ventes Verhulst. Ce vieux Steen, dont la cave forme une intéressante crypte bien conservée et dont la façade primitive peut facilement être rétablie, est sauvé grâce à son nouveau propriétaire. Sa restauration complètera la suite merveilleuse : Groote Sikkel, Groote Moor, Cour St Georges, Hôtel de Ville.

L'étude de la reconstruction du Campanile du Beffroi n'a pas fait un pas décisif ces derniers temps. Le plan inspiré par un dessin du XIVe siècle semble toutefois rallier la faveur de la majorité des membres des commissions compétentes. Puisse-t-on bientôt arriver à solutionner cette question et voir notre dragon couronner enfin un campanile moins éphémère que ses prédécesseurs.

Ce n'est pas sans un vif sentiment de regret que nous avons assisté aux dégradations commises à la façade de l'ancien Hôtel Schamp et à celle de l'hôtel contigu, œuvre du célèbre architecte Bernard De Wilde. L'encadrement de la porte a disparu, la plupart des sculptures qui surmontaient les fenêtres ont été enlevées, plusieurs baies ont été bouchées et ainsi s'est accomplie la seconde transformation de ces hôtels. Craignons qu'elle ne soit le prélude d'une disparition complète. Rappelons ici que l'Hôtel Schamp abrita en 1814 les plénipotentiaires américains venus pour signer le traité de Gand, qui consacra l'indépendance des Etats-Unis.

L'ancien refuge du couvent de Deynze actuellement hôpital militaire vient de subir des remaniements qui modifieront notablement ce coin du quartier d'Akkergem. Poursuivant par le boulevard des hospices nous voyons que le pignon sud de l'abbaye de la Biloque vers l'hospice des vieillards est en restauration et pourra affronter de nouveau les rudes variations climatériques de notre pays.

Nous arrivons au parc. Dès que le réduit de la citadelle de Gand, dernier vestige de l'ouvrage fortifié du colonel Gey van Pittius, eût été remis par l'Etat à la ville, ce reste intéressant d'un type de fortification éphémère et disparu, dût subir

des assauts auxquels son inventeur n'aurait jamais songé. Partisans et adversaires de sa conservation se livrèrent de rudes batailles dans la presse, par brochures, en commissions. Chacun voulait coûte que coûte emporter la victoire et imposer son sentiment à l'administration communale. Heureusement celle-ci, en bon pouvoir public économe, adopta la solution la plus conservatrice et la moins dispendieuse. Elle laisse presque tout en état, et c'est le temps qui aura à décider lui-même du sort du bâtiment.

La restauration effectuée, à la façade de l'Eglise des Augustins datant de 1719, mérite toutes les félicitations des amateurs.

Les travaux élaborés par l'Administration des ponts et chaussées dans la traversée de Gand se sont poursuivis vers le Pré d'Amour, l'ancien jardin Botanique et la Pêcherie. L'ancien pont du Pré d'Amour a disparu et a été remplacé par une nouvelle voie de communication sise plus en aval. Il en fût de même des ponts St Georges, de la Tour Rouge et du Pas remplacés eux aussi par un seul pont, hélas! sans cachet et malencontreusement conçu. Il est déjà devenu célèbre. Ce n'est certes pas ce travail qui embellira et améliorera ce quartier.

A hauteur des ruines de l'abbaye de St Bavon on a trouvé en élargissant la Pêcherie des vestiges du bastion Ste Anne du château des Espagnols et des souvenirs rappelant sa construction. Près du pont de l'abattoir on a détruit les restes d'un vieil escalier, très probablement situé prés du pont en bois indiqué sur le plan de 1534 comme communication directe entre la ville de St Bavon et la ville de Gand.

Parmi les démolitions de la période que nous venons de rappeler dans cette communication nous devons vous signaler : une façade à pignon place d'Armes, une rue de Bruges, deux encore rue des Peignes.

Enfin la démolition des bâtiments de la maison des folles, rue d'Assaut, a mis à nu des restes des premières fortifications de la ville. Ces débris vénérables ont été soigneusement dessinés et relevés : il n'était pas possible d'en exiger la conservation.

Je tiens à vous dire, Messieurs, avant de finir, que les renseignements de ce petit examen archéologique m'ont été fournis en grande partie par le rapport de la commission locale des monuments. Je remercie Mr Victor van der Haeghen, le dévoué secrétaire de cette commission, de m'avoir donné le moyen de puiser à cette source de renseignements. *(Applaudissements.)*

Mr le Président. Nous sommes vivement reconnaissants à Mr de Smet de Naeyer de nous avoir fait faire cette petite promenade archéologique dans la ville de Gand. Nous espérons que l'année prochaine il voudra bien se charger encore de cette mission et nous l'écouterons avec le même plaisir.

Mr Van Werveke. Lors des travaux récemment effectués au pont du Pas, on a mis à jour le radier de ce pont. Ce radier a une longueur de 40 mètres; j'en ignore la largeur exacte.

Nous savions par les documents anciens et par des renseignements fournis par l'ancien ingénieur, Mr Wolters, que ce radier était formé au moyen de dalles tumulaires. J'avais donc demandé, il y a de longs mois déjà, à pouvoir examiner ces dalles. On a toujours reculé cet examen, si bien que, dernièrement, passant par là, je constatai que les bâtardeaux étaient enlevés et que l'eau recouvrait de nouveau le radier! Il ne m'a donc pas été donné de pouvoir examiner la valeur de ces dalles. Tout ce que j'en puis dire, c'est que d'après MM. Ferd. van der Haeghen et Nap. de Pauw, qui ont vu le radier lors des travaux, exécutés il y a une quarantaine d'années, le plus grand nombre de ces dalles étaient retournées.

Mr le Président. Mr l'Ingénieur Wolters m'avait écrit également pour me signaler la chose. Nous devons donc rendre hommage à la sollicitude de Mr Wolters et reconnaître qu'il n'a pas dépendu de lui que l'examen de ces dalles n'ait pu être fait.

III.

Olivier de Gand, sculpteur au Portugal, (XVIe siècle).

Mr G. Hulin. L'artiste gantois dont je vais parler, a travaillé au Portugal, où il était appelé Olivier de Gand. J'ignore toutefois, je m'empresse de le dire, de quelle façon le nom de Gand est écrit dans les documents. Je ne vous apporte ici que de simples notes de voyage, et non les résultats d'un travail scientifique.

Le Portugal abonde en œuvres d'art présentant nettement un caractère flamand et datant de la première moitié du 16e siècle.

On peut diviser ces œuvres en trois groupes. Il y a, d'abord, les tableaux importés en Portugal, c'est-à-dire les tableaux peints en Flandre et qui ont été expédiés là-bas, comme en Espagne et en Italie. Il y avait, à Bruges et à Anvers, des maisons qui avaient la spécialité de produire des tableaux pour l'étranger. C'est ce qui a parfois fait croire que certains de nos peintres travaillaient à Cologne, à Francfort ou même à Gênes, parce qu'on a trouvé un certain nombre de leurs œuvres dans ces villes. Le raisonnement est le même que celui qui consisterait à dire, dans trois ou quatre siècles, que les peintres de Barbizon devaient avoir peint aux Etats Unis, parce que, généralement, leurs tableaux se trouvent, et se trouveront alors encore sans doute, dans les collections américaines.

Une particularité qu'on peut signaler, c'est que la plupart des tableaux de très grandes dimensions étaient faits sur commande pour l'étranger. Il semblerait que ce dût être le contraire. Mais, c'est précisément ce qui se passe encore aujourd'hui, et, une fois de plus, nous pouvons constater que l'humanité n'a pas beaucoup changé. Nous savons tous, en effet, que naguère un riche Américain a commandé à Jan Van Beers un tableau grandeur nature, en stipulant que celui-ci devait être exécuté avec le même soin méticuleux que ses

petits tableautins. Je dis ceci pour vous montrer la tournure d'esprit qui pouvait animer les amateurs espagnols ou portugais établis en Flandre.

Ce premier groupe ainsi constitué par les tableaux importés, est facile à reconnaître.

Le second groupe est formé de tableaux peints au Portugal même, par des artistes flamands établis en ce pays.

Il y a eu, en effet, une émigration considérable d'artistes flamands vers le Portugal. Le grand roi portugais Emmanuel a attiré bon nombre de peintres flamands chez lui. Or, ces peintres ont pu se modifier là bas sous l'influence du milieu. Un exemple topique, c'est celui des maîtres flamands qui sont allés en Angleterre au 16e siècle. A voir les œuvres qu'ils y ont faites, on ne soupçonnerait jamais leur origine flamande. Lorsqu'on voit les peintures de *Johannes Corvus*, ce peintre brugeois, qui s'appelait Jan Rave, et qui s'était établi en Angleterre, on croirait se trouver en présence de productions anglaises. Ce qui s'est passé en Angleterre a pu se passer également en Portugal. On ne peut donc pas précipitamment conclure de l'accent plus ou moins étranger des peintures, à la nationalité non-flamande de leurs auteurs.

Troisième groupe : œuvres de peintres portugais. — Ceux qui sont venus étudier en Flandre, ont pu y prendre la manière flamande. Quinten Metsys, notamment, avait un élève portugais : *Eduwaert Portugalois*.

D'autre part il est établi que, au Portugal même, des artistes portugais de naissance ont acquis le style flamand. De façon générale, les Portugais, plus souples, se sont beaucoup mieux assimilé la peinture flamande que leurs voisins, les Espagnols. C'est ce qui fait que, alors qu'en Espagne la distinction est assez aisée à faire, en Portugal il est difficile de dire, à première vue, que telle ou telle œuvre est d'un peintre flamand ou d'un peintre indigène ayant subi l'influence flamande.

Le grand courant d'infiltration de l'art flamand s'est surtout produit sous les règnes des rois Emmanuel (1495-1521) et Jean III (1521-1557).

Pour le 15e siècle, nous connaissons mal l'évolution de l'art au Portugal : Johannes van Eyck y a été en 1429 mais il n'y est pas resté assez longtemps pour faire école. Je dis cela parce que, généralement, l'on fait remonter les traditions flamandes dans la peinture portugaise au voyage de Johannes. Or, il n'y a aucune preuve que celui-ci ait exercé en Portugal une influence artistique *directe*.

J'étais sur le point de conclure qu'il n'y avait pas, au Portugal, de tableau digne de remarque, avant le 16e siècle, lorsque, à la fin de mon voyage, j'ai eu l'occasion de voir deux triptyques d'importance exceptionnelle qu'on peut dater des environs de 1460, et qui proviennent du couvent de Saint Vincent (1). Ils sont d'un art qui dérive de l'art flamand, mais possèdent cependant une physionomie propre et distincte. Ils sont très remarquables au point de vue de la caractérisation énergique des têtes, de l'harmonie des couleurs, etc. Cet art peut être mis en parallèle, avantageusement d'ailleurs, avec celui des maitres provençaux et catalans, tels que Nicolas Froment ou Bartolomeo Bermejo.

A partir de l'avènement du roi Emmanuel, on trouve des tableaux en abondance. Quelques uns sont antérieurs à 1510, par exemple au Musée de Lisbonne : un grand tableau représentant le *Calvaire*; puis quatre panneaux peints sur les deux faces, représentant quatre scènes de la *Passion* et sur l'autre face des panneaux : l'*Annonciation*, *Saint François d'Assise* et *Saint Antoine de Padoue*, ce qui indique que ces peintures proviennent d'un couvent franciscain.

Ces derniers tableaux, comme le *Calvaire*, peuvent avoir été importés des Pays-Bas, mais ils peuvent aussi avoir été peints par des Flamands au Portugal, comme les suivants :

---

(1) Ces chefs d'œuvre de la peinture portugaise étaient devenus méconnaissables sous les couches accumulées de crasse et de vernis. Ils sont actuellement nettoyés avec beaucoup de soin par M. Freire, et font l'objet d'une étude attentive de la part de M. de Figueiredo, lequel compte leur consacrer prochainement une monographie détaillée. M. Herbert Cook en a publié des reproductions (avant la restauration) dans le Burlington Magazine.

Six grands tableaux d'une même main, et qui paraissent bien avoir été peints au Portugal même, ne fût-ce qu'à cause de l'iconographie.

Ceux-ci représentent : 1° La Vierge sur le trône, avec sainte Julita et saint Querito; 2° (fragment) la Vierge, avec de petites scènes dans le fond; 3° le Christ ressuscité apparaissant à Marie Madeleine; 4° la Pentecôte; 5° Le prophète Daniel et Suzanne; 6° Trois saints : saint Thomas, saint Cosme et saint Damien. — Ces grandes peintures, qui semblent avoir orné l'abside d'une église, paraissent trahir des influences brabançonnes, mais je ne connais hors du Portugal aucune autre œuvre du même peintre.

Tout cela semble antérieur à 1510.

Or, nous savons, grâce aux aventures d'un peintre de Louvain, assez mauvais sujet, qu'il y a eu, en l'année 1500, une émigration collective d'artistes flamands vers le Portugal. Ce peintre nommé Roelof van Velpen, avait quitté Louvain pour Anvers; il se proposait, en 1500, de partir de là pour le Portugal. Avant de s'embarquer, il passe à Louvain, où on le met en prison pour dettes. Il fait des promesses et prend des engagements à la suite desquels on le laisse partir. Il se dégoûte bien vite du Portugal, car dès l'année suivante il revient à Louvain où on le remet en prison. C'est grâce à ces déboires que nous savons qu'il a été absent pendant neuf mois environ, et qu'il faisait partie de tout un groupe d'artistes dont certains sans doute sont restés en Portugal. Plus tard, nous apprenons que, lors de la grande peste de Lisbonne en 1518, sept peintres flamands ont été enlevés par le fléau. Ces peintres avaient été appelés là-bas pour faire des travaux pour le roi. Il y eut donc plusieurs émigrations successives d'artistes, sans doute attirés par les agents du roi Emmanuel. C'est peut-être lors de l'exode de 1500, qu'est allé s'établir en Portugal le sculpteur gantois dont j'ai à vous parler maintenant. En tout cas, nous le trouvons là-bas, peu de temps après, en 1508.

Le comte de Raczynski cite une lettre du roi Emmanuel, datée du 8 février 1508, par laquelle il commande à maître

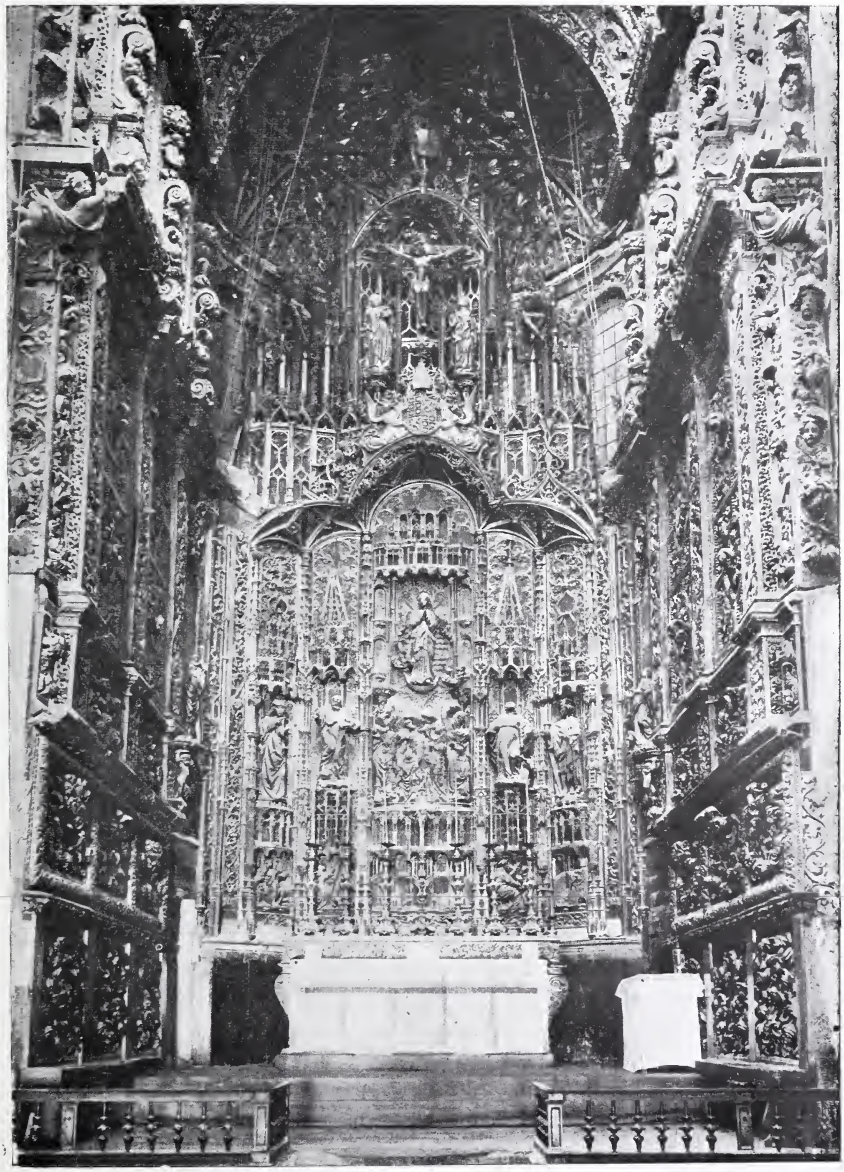

Pl. 1. Retable de Coïmbre (avant la restauration).

Olivel de Gand divers ouvrages de bois sculpté pour l'église de St François, à Evora ; à savoir : le grand encadrement de l'autel, les sièges du chœur, le pupitre et les grilles du cloître.

Les frais totaux ne devaient pas dépasser 150 mille reis.

Là-dessus, l'artiste en reçoit 100,000 à compte.

Nous voyons qu'en fait le prix a été dépassé, car il a reçu, en outre, 40 mille reis, puis une autre fois 21 mille.

Le 28 mai de la même année, le roi lui accorde une prolongation de deux mois pour terminer l'ouvrage, ainsi que d'autres.

Cet ensemble de travaux exécutés par M^tre^ Olivier n'existe plus. Par contre, une autre œuvre du maître nous est heureusement conservée. A Coïmbre, la vieille ville universitaire, il y a une remarquable église romane, qu'on appelle la *Se Velha* (cathédrale vieille); là se trouve, couvrant tout le fond de l'abside depuis le Maître-autel jusqu'à la voûte, un immense retable en bois sculpté.

Ce retable a été exécuté en 1508, pour l'évêque Jorge de Almeida, qui vécut de 1481 à 1543. Toute la cathédrale fut décorée à cette époque ; malheureusement, elle fut gâtée au 18e siècle par de nouvelles transformations. Toutes les colonnes romanes avaient été couvertes de superbes azulejos ; de sorte que le problème de la restauration se posa bien cruellement, puisque l'on fut obligé de tout enlever. Cette restauration a été, depuis 1894, dirigée par un homme de beaucoup de talent, M. le professeur Gonçalves, et c'est grâce aux documents qu'il a bien voulu me montrer, que j'ai appris ce que je vais vous communiquer.

Plus intéressante que toute description est la vue des photographies.

La première (Pl. 1) représente la « capella môr » avant la restauration ; la seconde (Pl. 2) montre le retable restauré. Tout ce qui se trouvait sur les côtés de l'autel a été enlevé. Diverses parties du retable avaient été mutilées, ou remplacées par des statues plus modernes comme le saint Pierre et le saint Paul ; quelques uns des anges autour de la Ste Vierge manquaient.

Dans le retable restauré, j'ignore la provenance des statues de saint Pierre et saint Paul : sont-ce les originaux conservés et remis en place? ou des pastiches modernes? J'ignore également l'origine du groupe central de la zône inférieure.

L'écusson de l'évêque placé sous le croissant qui porte la Vierge ne s'y trouvait pas avant la restauration. Est-il bien sûr qu'il y avait là un écusson? Je n'accepte pas, sans quelque scrupule, l'emplacement qu'on a cru devoir lui assigner. Tous ces points devraient être éclaircis : je les ignore. Par contre, les statues de saint Cosme et de saint Damien, ainsi que les groupes du bas, sur les côtés, faisaient partie du retable avant sa restauration.

Il y a là un ensemble de sculptures qui dépasse notablement tout ce que nous avons ici de cette époque. A Gand, les iconoclastes ont si bien travaillé, qu'il ne reste presque rien de notre art sculptural sur bois, sauf le groupe du *Christ au Tombeau*, à St Bavon.

Le « Roteiro illustrado del viajante em Coïmbra (1894), parle du retable de Coïmbre en ces termes, (je traduis) : le maître-autel surmonté du blason de D. Jorge d'Almeida, est une œuvre splendide, sans comparaison dans le pays. Deux artistes, mestre *Vliner*, ou *Usmer* (*Wimer?*) et *João Dipri* (?) le terminèrent en 1508 ». M. Gonçalves lisait « *Ulmer* ». Ce serait alors un allemand, mais les documents prouvent que c'est bien certainement un flamand. Je pense qu'il faut lire : *Uliver* : on sait que l'*n* et le *v* se confondent facilement. Quant à l'*U* initial au lieu de *O*, il s'explique par la prononciation portugaise de l'*o* non accentué. Par exemple dans le mot *Portugal* l'*o* et l'*u* ont à peu près le même son = *ou* français.

Un document était déjà connu : celui de décembre 1508. Mais, un autre, plus important, a été découvert depuis par le chanoine Prudencio Garcia. Il est imprimé, et pourtant inédit, parce que le chanoine est mort au cours de l'impression de son ouvrage, resté sans titre, et introuvable.

Ce document est daté du 12 novembre 1508. En voici la

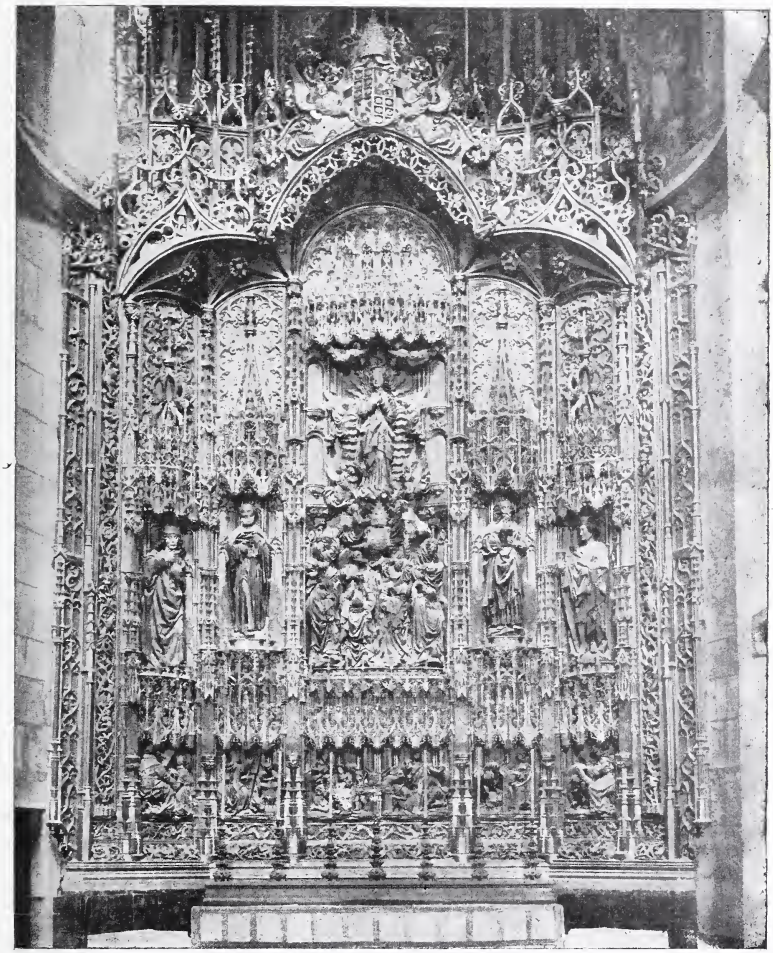

Pl. 2. Retable de Coïmbre (après la restauration).

teneur : « *Mestre Vliner* [lisons : *Uliver*] *Framengo* » (c'est-à-dire Flamand) actuellement résidant en cette cité, donne reçu de 50.000 reis, payement partiel, sur les 200.000 reis que le chapitre de la Cathédrale a promis de payer pour *aider* à l'édification du retable. Le marché total avait été conclu par l'évêque au prix de 300 mille reis avec Olivier et Jean d'Ypres.

Le 22 décembre 1508, nous retrouvons « *Mestre Vliner e Joam Dipri* mestres de retablo da Se de Coïmbra » donnant quittance de 50 mille reis. Le reçu est donné devant le notaire Joam Gonçalves.

Je pense donc que le maître Uliver, Flamand, auteur de ce retable est le même Olivier de Gand que nous avons déjà vu travaillant à Evora.

Ensuite, nous le retrouvons encore ailleurs : dans l'église du Couvent du Christ à Thomar.

Thomar est une vieille ville située au pied d'une colline assez haute, au sommet de laquelle les Templiers avaient, en 1160, bâti un château fort, et, vers 1162, une église, construite soi-disant sur le modèle de l'église du St Sépulcre de Jérusalem. C'est un édifice à seize pans dont le centre est occupé par un édicule octogone, appelé la *charola*, qui fait l'office du ciborium des églises italiennes au-dessus du maître autel, mais en même temps, porte la voûte, comme le ferait un pilier central.

Lors de la suppression de l'Ordre des Templiers, en 1314, le roi Denis fonda le fameux Ordre du Christ « *Ordem de cavallaria de Nosse Senhor Jesus Christo* » pour la défense de la foi, la lutte contre les Maures, et l'agrandissement de la monarchie portugaise. En 1334, le siége de l'Ordre fut transféré à Thomar, dans l'ancien domaine des Templiers.

Vous savez comment au XVe siècle, l'infant Henri le Navigateur, qui était précisément le grand-maître de l'Ordre du Christ, donna l'impulsion aux voyages de découvertes et de conquêtes des Portugais. On peut dire que l'expansion outremer de la monarchie portugaise a été accomplie surtout

par ses ordres militaires, et que leur suppression sous Jean III a marqué le commencement de la décadence de Portugal. Au XVe siècle l'Ordre du Christ était le plus puissant et le plus riche de toute la chrétienté ; il avait des possessions un peu partout, et, notamment, en Afrique et aux Indes. — L'infant Henri fit construire deux cloîtres et la salle du chapitre.

C'est sous le règne du roi Emmanuel, qui lui-même avait été grand-maître de l'Ordre du Christ, que les plus grandes ajoutes furent faites à la construction primitive de Thomar.

Sur la vieille église polygonale des Templiers, fut greffé un grand chœur rectangulaire, qui constitue ce qu'on appelle, à proprement parler, « l'église de l'Ordre du Christ »; de sorte que l'ancienne église des Templiers fait fonction d'abside, de « capella môr », pour un bâtiment plus grand, le chœur des chevaliers. Celui-ci contenait, tout autour, les stalles des chevaliers faites par notre Olivier de Gand. C'est ce que nous apprend l'auteur portugais *Vieira Guimarães* (Ordem do Christo, Lisboa 1901, p. 146 s.) : Dans l'église de Thomar, les stalles du chœur furent commandées par le roi Dom Manuel à Olivier de Gand; elles devaient être exécutées en 3 ans. D'après le contrat elles devaient être commencées en janvier 1511, mais l'auteur pense, d'après les termes des reçus, que l'ouvrage ne fut réellement entamé qu'en juillet. Il cite des payements effectués au 1r juillet, 15 juillet, 1r et 15 août, 1r et 15 septembre. Les reçus sont donnés par *Olivier* et par *Fernan Mounoz*, son compagnon. Ils représentent une somme de 25 mille reis par mois.

D'après les conditions du contrat conclu avec le roi, les artistes devaient recevoir 100.000 reis. Le 1r février 1512, Olivier donna encore quittance de 16.000 reis, mais il mourut au cours de cette année, avant d'avoir pu achever son œuvre. L'achèvement de celle-ci forma l'objet d'un accord avec *sa veuve* et son compagnon Fernan Muñoz (le nom de ce dernier montre qu'il était espagnol).

Malheureusement ces belles stalles n'existent plus. Le comte de Raczynski en parle en ces termes : « Cet ouvrage,

qui était d'un travail parfait, d'après ce que j'ai entendu dire à des personnes qui l'ont vu, a été détruit par les Français lors de l'invasion ».

C'est une des traces douloureuses laissées par le passage des armées napoléoniennes en 1810. Au Portugal beaucoup de choses se sont détruites par les effets du temps et la négligence des hommes, mais la destruction volontaire, brutale et méchante a été le fait d'étrangers : les monuments portugais n'ont eu à souffrir que d'une invasion de vandales : celle des soldats de Napoléon. A ce propos, un Portugais me rappelait avec une ironie indignée les paroles du maréchal Ney : « la nature a donné un ciel assez beau à ces barbares ». Montrant les stupides dégradations commises par les Français, il demandait qui étaient les barbares.

Les soi-disant civilisateurs de l'Europe ont donc fait un grand feu de joie des magnifiques sculptures d'Olivier de Gand. Deux dessins du XVIIIe siècle, dont je vous montre ici les reproductions, nous permettent d'apprécier l'étendue de la perte subie, ainsi que la disposition et le style d'ornementation de ces hautes stalles surmontées d'une série de personnages empruntés à l'histoire de l'Ordre. Au centre du fond du chœur, on voit le trône du Grand-Maître surmonté d'un dais, avec un haut pinacle sommé de l'emblème du roi Emmanuel : la sphère armillaire. Dans une niche sous celui-ci, on aperçoit une figure d'ange portant la Croix du Christ. Partout dans l'ornementation on remarque les croix de l'Ordre, les cordages, les troncs et autres éléments du style « manuelino », style spécial au Portugal, où il correspond à notre gothique flamboyant.

Peut-on retrouver, à Gand, la trace de notre sculpteur?

Un moment j'ai cru réussir à l'identifier. Les Olivier ne sont pas si abondants chez nous qu'on ne puisse les compter.

Un certain Olivier van Dickele qui devint franc-maître sculpteur en 1502, appartenant à une famille de sculpteurs notables, il semblait pouvoir être celui que nous cherchions.

Mais M. Victor van der Haeghen nous a communiqué des pièces qui prouvent qu'il est mort un an après son admission comme franc-maître.

On peut espérer, néanmoins, que, dans l'un ou l'autre acte de la fin du XVe siècle relatif à une famille de sculpteurs gantois, telle que celles des Bulteel, des Clincke, des Boone, des Huygen, des van Meerloo, etc., on retrouvera un Olivier, et il y aura alors quelque chance que ce soit le nôtre.

Quant à Jean d'Ypres, la tâche serait beaucoup plus ingrate, le prénom de Jean étant des plus répandus.

Et cependant, des découvertes de ce genre seraient des plus intéressantes au point de vue de l'histoire de notre art. Je vous ai montré combien de points d'attache il a dû y avoir alors entre le mouvement artistique flamand et le mouvement artistique portugais. Si nous étions mieux instruits sur ce dernier sujet, nous pourrions résoudre de nombreux problèmes concernant l'histoire de l'art flamand dans sa patrie même : par exemple, si nous pouvions reconnaître l'œuvre de l'élève portugais de *Goesen van der Weyden* dont la production est actuellement méconnue, cela nous permettrait probablement d'identifier celle-ci aussi, du même coup. Vous voyez, Messieurs, combien il importe que nous nous intéressions à l'histoire de l'art du Portugal, à l'époque dont je viens de vous entretenir. (*Applaudissements.*)

IV.

Recensements de la population de Gand au XVIIIe siècle.

Mr V. vander Haeghen donne lecture de son travail qui sera inséré aux *Annales* de la Société.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Notes pour servir à l'Histoire du Patriciat Gantois

par V. Fris.

Au tome premier de notre *Bibliographie de l'Histoire de Gand au Moyen-Age* (p. 219, n° 306), nous avions annoncé une étude sur le Patriciat Gantois à l'époque communale.

Avant de la publier, nous désirons soumettre, à ceux que cela peut intéresser, la liste la plus complète possible des familles patriciennes gantoises depuis les origines jusqu'en 1540.

A. Une première série de noms comprend ceux des échevins gantois antérieurs à 1301-1302. On sait qu'avant cette date, les seuls patriciens occupaient les bancs scabinaux; depuis 1228, la ville était administrée par le corps des XXXIX, représentants du patriciat. — Avant nous, Frans De Potter avait dressé une liste des échevins de Gand antérieurs à 1300, dans son *Petit Cartulaire* (Gand, 1885), p. 319, ainsi que le Comte Th. de Limburg-Stirum, dans le *Messager des sciences historiques* (1885), p 449-455; nous avons essayé d'augmenter leurs listes de quelques noms.

B. Les Comptes Communaux, inédits ou publiés, nous ont fourni une série de noms, expressément désignés comme appartenant aux membres du patriciat. Ces désignations empruntées aux actes officiels ne peuvent laisser aucun doute concernant la classe dont les personnages faisaient partie.

C. Jacques De Meyere au XVIe livre de ses *Annales Flandriæ* (Anvers, 1561), f° 315, nous dit que jusqu'en 1453, les patriciens à Gand occupaient dans chaque banc échevinal le 1er, le 4e et le 7e rang.

Julius Vuylsteke, dans son appendice aux *Stadsrekeningen van het Tijdvak van Philips van Artevelde* (Gent,

1890), p. 523-532, a prouvé la vérité de cette assertion de l'annaliste pour les années du troisième quart du XIVe siècle, en se servant des listes authentiques des échevins. Dans l'Introduction de notre *Dagboek van Gent van 1447 tot 1470* (Gent, 1901), t. I, p. 1-56, nous l'avons vérifiée pour le XVe siècle. Notre article sur *La Réforme Constitutionnelle de Gand*, paru dans les *Annales du Congrès de Gand* de 1907 (t. II, p. 455), a essayé de fixer à l'année 1369, la date exacte de l'établissement de ce système de représentation proportionnelle.

Dès lors, en corrigeant, autant que possible au moyen des listes officielles de certains Comptes communaux, les listes du *Memorieboek der stad Ghent* (t. I), il a suffi pour obtenir une série complète des échevins patriciens de Gand de 1369 à 1453, de choisir parmi les listes annuelles dans les deux bancs, chaque fois le 1er, le 4e et le 7e échevin.

L'incertitude des listes de 1369 à 1384 nous a déterminé à écarter parfois certains noms des échevins de ces quinze premières années.

La paix de Gavre, de juillet 1453, supprima ce système de représentation des 3 membres de la ville.

D. En 1524, le libraire-imprimeur Pierre De Keysere publia un tableau des *Armoiries des Familles patriciennes et des Blasons des Corporations* de Gand, encadrant une vue de la ville. Cette série de blasons de familles et de métiers a été publiée dès 1861 par J. Huyttens dans ses *Recherches sur les Corporations gantoises*. Mr V. Van der Haeghen est sur le point de republier pour la Commission des Monuments de Gand les armoiries et la vue panoramique.

Nous avons emprunté à l'ouvrage de Huyttens les noms des familles patriciennes de Gand de 1524; cf. N. de Pauw, *Le nécrologe de St Jean à Gand*, p. xx et xxj.

E. Il serait intéressant de connaître les noms des 20 notables bourgeois, qui durent, avec les membres des métiers et des tisserands et accompagnés des *Creessens*, aller crier merci à Charles-Quint en avril 1540. *La Relation des Troubles de*

Gand publiée par Gachard (Bruxelles, 1846) ne nous a fourni que quelques noms de patriciens de cette époque.

On sait d'ailleurs que par sa Sentence du 30 avril 1540, l'Empereur supprima la distinction entre les trois ordres de la ville (Gachard, *Relation*, p. 149).

Par suite, nous avons omis la liste des nobles gantois en 1578, publiée par le Bon de Stein d'Altenstein, dans l'*Annuaire de la noblesse belge*, 1884, p. 303, sous le titre : Armorial de la ville de Gand; ainsi que la liste alphabétique des patriciens gantois publiée par Sanderus, *Gandavum* (1624), p. 116-118, reproduite dans la *Flandria Illustrata* (1735), t. I, p. 166.

*
* *

A. — Liste d'Echevins Gantois avant 1301.

1147. E. de Curia.

Serrure, *Cartulaire de St Bavon*, p. 39.

1162. Symon, scabinus de Gandavo.

Fayen, *Liber Traditionum*, p. 165; Van Lokeren, *Cartulaire de St Pierre*, t. I, 157.

1163. Symon, scabinus Gandensis.

Fayen, p. 174; Van Lokeren, t. I, 160.

1218. **Echevins de la paroisse de St-Jean.**

Ser Lennoot Damman.
Boudin ser Hughes zone.
Gerolf van der Scelt.
Boidin de Vos.

Echevins de la paroisse de St-Nicolas.

Philippe ser Wivinen zone
Salomon Rynvisch.
Jordaen de Jonghe.
Symon Saphyr.

Echevins de la paroisse St-Jacques.

Boudin Mule.
Everard Rynvisch.
Willem ou Walter Brusch.

Echevins de la paroisse St-Michel.

Boudin Utenhove.
Cherelm ser Roelofs zone.

Ch.-L. Diericx, *Mémoire sur la Ville*, t. I, p. 169; *ntaire des Chartes* de Van Duyse. n° 36, p. 15; Ghe'dolf, *Coutumes de Gand*, t. I, p. 398.

1227. Balduinus de Papa.

1228. **Institution des XXXIX échevins** (1).

1274. Philippe de Walle.
1276. Baudouin de Meram (Utemeram).
Baudouin dou Miroir (Utenspieghel).
Thierry le Rikes (de Ryke).
1277. Jean Sersanders ser Jans zone.
1277. Gilbert Poullain (ou Polleyn).
Simon Alunit (?) ou Alynch, chevalier.
Everdey de Grutere.
Baudouin de Grutere.
Henri de Grutere.
Guillaume Maes (Masch).
Henri Haec.
Wasselin Brusch.

Diericx, *Mémoire sur les Lois des Gantois*, t. II, p. 33; *Inventaire des Chartes* de Van Duyse, n° 113, p. 40; cf. Oudegherst, *Annales de Flandre*, f° 198 v°.

1278. Sander Cranekin.
Gherelm Uter Volderstraete.
Boudin ser Pieters zone.
Godevaert ser Ydiers.

---

(1) Voyez l'erreur dans le *Messager des Sciences* (1885), p. 450, où l'on a confondu les échevins de 1228 avec ceux de 1294 !

1279-1280. Diederic de Rike.
De Vos.
Boudin van den Spieghele.
Willem Utenhove.
Giselbert Utendale.

J. Vuylsteke, *Cartulaire de la ville de Gand*, t. I, p. 1.

1286. Philippe Utendale.
Jean Masch.
Ghelnoot Damman.
1288. Gherelm Uter Volderstrate.
1291. Jean Rijnvisch.
Jean Sersanders.

1293. **Che sont les noms des viés XXXIX.**

Philippe dou Val (Utendale).
Simons dou Puch (Van de Putte).
Geralmes de le Volrestrate (Uter Volderstrate) (1),
Philippes Ruusch (Ruysch?).
Henris dou Miroir (Uten spieghele).
Jacques del Atre (Van de Kerckhove).
Godefrois, fils Ydier (ser Ydiers).
Clais, fils dame Cecille (ver Cilien zone).
Hughes Maes.
Wasselins dou Miroir (Van de Spieghele).
Jehans dou Gardin.
Mathieu de St-Bavon.
Ghilebers, fils Jehan de le Court (Utenhove).
Sohier Jordansz. Utervolderstrate.
Ghilebers, fils Fouke fil dame Marie (Volkertsz. ver Marien).
Gillebers Brus (Brusch).
Jehans Bette (?)
Jehans de Meerem (Utemeram).
Willaumes, fils Wasselin.
Boudin, fils Willaume de le Court (Utenhove).

---

(1) Le 17 septembre 1294, l'échevinat était occupé par Gerelm Uter Volrestrate, Henri Rynvisch et leurs compagnons ; acte dans Diericx, *Ville*, I, 173.

Boudins, fils seigneur Pieron (ser Pieters zone).
Godefrois de Meerem (Utemeram).
Boidins le Paepe (de Paepe).
Jehans Willebart.
Henri Rymne (Rynvisch?)
Jehans dou Puch (Van de Putte).
Pieter de Rike.
del Atre (Van de Kerckhove).
Baudouin de le Lake (Uterlaken).
Henris Ruusch (Ruysch).
Bauduins le Vos (de Vos).
Jehans, fils Bauduin fil Geramme.
Anthone, fil dame Cecile (Ver Celiens zone).
Henris Brus (Brusch).
Symons Allin.
Bauduin de Zwinarde.
Hannoet de le Vollestraete (Uter Volderstraete).
Henris Haec.
Boudins Haec.
Philippes dou Val de le Vulderstrate (Utendale).

Th. de Limburg-Stirum, *Les Echevins de Gand d'avant 1300*, dans *Messager des Sciences*, 1885, p. 452-453-454. M. de Limburg-Stirum les place erronément avec Warnkœnig en 1284. Cf. J. Vuylsteke, *Uitleggingen*, p. 6-14, acte du 8 février 1294.

8 févr. au 7 sept. 1294. Segher Jordaensz. Utervolderstrate.
Wasselin Utenspieghele.
Hendrik Rynvisch.
Godefried Ydierssone.
Mathys van St-Baafs.
Hendrik Haec.
Alexander fils de Baudouin Alexandre.
Simon Halin.
Philips Utendale.
Symon Van de Putte.
Philips Rynvisch.
Jean dou Gardin.
Jan Willebaert.

Boudewyn Utenhove.
Boudewijn van Zwijnaerde.
Hendrik Brusch.

Philippe de l'Espinoy, *Antiquités de Flandre*, p. 334; De Potter, *Petit Cartulaire*, p 331; Diericx, *Mém. sur les Lois*, t. II, p. 151; Diericx, *Mémoires sur la Ville*, I, 173; Van Duyse, *Inventaire des Chartes*, p. 64, n° 200; cf. J. Vuylsteke, *Uitlegg. op de Stadsrekeningen*, p. 37.

28 Septembre 1294. Pierre van Oosterzele.
Pierre Utendale.
Jan van Astene.
Gilles van Zele.
Ghiselbert Utenspieghele.
Jordan Vercelien.
Philippe Utemeeram.
Michel van Hondeghem (?)
Lambert Plantenele.

J. Vuylsteke, *Uitleggingen op het Cartularium*, p. 35.

Début de 1297.

Enquête sur l'administration des XXXIX.

Noms des « Marcans », « bourgois » et « bourgois yretavles » (1).

1. Willaimes delle Court (Utenhove).
2. Wautir dou Val (Utendaele).
3. Ghilbert dou Val (Utendaele)
4. Hues de le Volrestrate (Uter Volrestrate).
5. Everars Rinvisch (Rijnvisch).
6. Jehans li Blons (De Blonde .
7. Willaimes de Abbinsvorde (Van Abbinsvoorde).
8. Pieres delle Volrestrate (Uter Volrestraete).
9. Bauduins li Rikes (De Rijcke).
10. Thiris de Meram (Uter Meram).
11. Godefrois li fils Volkouts (Volkerszone).
12. Henris Conperes (Compere).

---

(1) Cf. J. Vuylsteke, *Uitleggingen op het Cartularium*, pp. 70 et 81.

13. Godefrois li fils Gode (Godezone).
14. Henris Rinvisch (Rijnvisch).
15. Braem li fils Braem (Braemzoone).
16. Henris li Gras (De Vette).
17. Ghiselins li Cuens (De Graeve).
18. Gillies Toute.
19. Jehans dou Pont (Van der Bruggen).
20. Gherars de Lokerne (Van Lokeren).
21. Clais Conpere (Compere).
22. Clais Willebard.
23. Bauduins delle Court (Utenhove).
24. Willaimes Spechere (Spykere).
25 Jehans Bourlut (Borluut).
26. Juerdaen li fils Cielie (Ver Celienzone).
27. Godefrois Tolnare.
28. Jehans de Lens (Van Leyns).
29. Pieres de Lens (Van Leyns).
30. Willaimes Tolnare.
31. Jehans de Wettre (van Wetteren).
32. Eustaches Willebart.
33. Gerames li fils Gerame (Gherelmszone).
34. Eustaches Dorpre (De Dorpere).
35. Wautir le fils Dame Gheile (Vergheilenzone).
36. Jehans de Putte (Van de Putte).
37. Willaumes Bette.
38. Jehans Grutre (De Grutere).
39. Joris Sac.
40. Symons li fils Tumaes (Ser Thomaes).
41. Willaumes li Clers (De Clerc).
42. Everdei delle Court (Utenhove).
43. Pieres li Vous.
44. Ernous delle Maison (van den Huuze).
45. Pieres Raubau.
46. Wauters li fils Willai (Willaeys).
47 Jakemes Joie
48. Henris li Jouenes (De Jonghe).
49. Bauduins Bernars.
50. Symons li Rikes (De Rijcke).
51. Clais Bake.

52. Willames du Pont (Van der Brugghen).
53. Jehans Conpere (Compere).
54 Lambers del Tere Nostre Dame (Van Marialand).
55. Willames Scermere.
56. Jehans li fius Bauduin, li fius Bele (Verbelezone).
57. Wautir Blancart (Blanckaert).
58. Eustaches a Lesperon (Mettersporen).
59. Gillis Stout.
60. Willames Scermere.
61. Rogirs li fius Huon (Ser hugheszone).
62. Thirris Mule.
63. Jehans Rinvise (Rijnvisch).
64. Thirris de Rasenghem (van Rasseghem).
65. Jakemes Thiesselinc.
66. Jehans Mulars (Mulaert).
67 Pieres li fius Jehan fil.
68. Clais Cabellau.
69. Kerstian de Beverne (van Beveren).
70. Livins Dupont (van der Brugghen).
71. Eustaches de Conterforde (van Contersvoorde).
72. Gosuins li Kins (De Hondt).
73. Hues del Mast (Van der Mast).
74. Bauduins Boterman.
75. Jehans li fius Jakemon (Ser Jacobs).
76. Jehans Lonis.
77. Jehans du Paon (De Pau).
78. Jehans Bourlut li Vairirs (Borluut) (1).
99. [79] Ernous Castellain
100. [80] Ghiselin Baiart (Beyaert).
101. [81] Willames li Onvervarde (D'Onvervaerde).
102. [82] Daneaus li Tonlirs (De Tollenaere ?)
103. [83] Jehans delle Walle (Utenwalle).

Warnkœnig, Documents Inédits sur les Trente-Neuf de Gand, dans *Messager des Sciences Historiques*, 1833, p. 113-127.

---

(1) Ici s'arrête la liste des marchands et bourgeois ; cf. Warnkœnig, *Ibid.*, p. 152.

Entre 1294 et 1297.

Dans un relevé des biens que les XXXIX possédaient à Gand, dressé par Alart et Ghiselin, vers cette époque, on cite les noms suivants des membres de la magistrature de cette ville.

Foukes, fils dame Marie.
Mathieu de St Bavon.
Baudouin Braem.
Foukes, fix dame Margriete.
Clais, fix dame Celien.
Gillebert de le Court.
Jakemes Rynvisch.
Tones, fix dame Celien.
Philippe, fix dame Aghaet
Jurdan Buc.
Ogier de le Camerstraete.
Baudouin, fix Pirron.
Baudouin de le Court, au Hudevetterstege hoec.
Williames d'Outre le Lis.
Pierre li Rike.

Cte Th. de Limburg-Stirum, *Echevins de la ville de Gand*, dans M S B, 1885, p. 453-454.

1298-1299. Symoen de Grutere, voorschepene.
J. Vuylsteke, *Uitleggingen*, p. 100.

1299-1300. Braem, voorschepene.
Ibid., p. 100.

1301. *Abolition des XXXIX par Philippe le Bel;* ils restent néanmoins en fonction jusqu'au 12 juillet 1302.

—

1302. *Avènement de la magistrature démocratique.*

1309. Notables de Gand (1).
Alin, Jean.
Bere (de), Baudouin.

(1) Il y a probablement quelques noms dans cette liste qui n'appartiennent pas au patriciat.

Bette, Antoine, Guillaume, Jacques, Simon.
Borluut, Gilles, Jean et Salomon.
Braem, Baudouin.
Broederscure (?), Jean.
Broustole (?), Henri.
Bruusch, Gilbert et Gilles.
Caelmont (van), Jean.
Cupere (de), Godefroi, Henri, Nicaise et Nicolas.
Damman, Pierre.
Dullaert, Baudouin,
Groote (de), Sohier.
Grutere (de), Baudouin.
Haec, Jacques.
Heindrix (?), Pierre.
Hellewin (?), Guillaume.
Inghelsche (d'), Jean.
Jonghe (de), Everdey, Godefroid, Henri et Jean
Kerchove (van den), Eustache et Guillaume.
Leyns (van), Werner.
Longecote (?), Siger.
Machelein, Pierre.
Masch, Hugues.
Minne, Henri
Museconinc, Jean.
Pape (de), Salomon et Jérôme.
Pascharis, Baudouin.
Poele (van de) (?), Thomas.
Polleyn, Gilbert et Henri.
Pollinaes (van), Jean.
Rabau, Pierre.
Ruysch, Gilles.
Rym, Abraham, Alexandre et Jourdain.
Rynvisch, Gilbert.
Ryke (de), Pierre.
Roeselaere (van), Gilles, Jean et Nicolas.
Scelpe, Rogier.
Ser Hannoets.
Ser Sanders, Nicolas.
Ser Symoens, Pierre.

Ser Thomaes, Henri.
Ser Volkers, Gilbert et Jean.
Sickelen (van der), Simon.
Souverain (?), Gilbert.
Spieghele (van den), Evrard.
Tollenare (de), Gilbert.
Tryl (?) ou Tsuul (?), Jacques.
Ute Meerham, Gilbert et Jesn.
Uten Dale, Baudouin, Gilbert, Gui, Jacques, Philippe, Sohier et Thierry.
Utenhove, Godefroid, Jacques, Jean et Pierre.
Uter Volrestraten, Baudouin et Hugues.
Vaernewyc (van), Thomas.
Valenchine (van), Jean.
Valkenere (de), Jean.
Ver Avesoeten, Georges.
Ver Celien, Antoine.
Ver Trunen, Jacques et Philippe.
Walle (van den), Sohier.
Ydierssone, Godefroi.
Yserine (d'), Baudouin.
Zwijnaerde (de), Guillaume.

Cte Th. de Limburg-Stirum, *Codex diplomaticus Flandriæ*, t. I, p. 49-50 ; cf N. de Pauw, *Nécrologe de St Jean*, p. xix.

1319. *Renversement des échevins démocrates.*

1320-1322. Symon Jours, Willem Wenemaer, Jacop de Mets, Salmoen Borluut en Jan van Coudenhove, hooftmannen.

J. Vuylsteke, *Cartularium*, t. I, p. 134, 143, 160.

1321-1329. 5 capitaines patriciens.

Ibid., t. I, p. 233, 250, 330, 339, 389, 397, 498, 566, 642, 644.

Depuis 1325. Jan de Pau et Willem van Vaernewyc remplacent Jean van Coudenhove et Guillaume Wenemaer.

Ibid., t. I, p. 389, 397.

Mars 1327. Représentants du patriciat : Jacop Rynvisch et Jan de Pape.

Ibid., t. I, p. 540.

1327-1328. La liste des emprunts forcés aux notables de Gand vers 1327 en 1328, communiquée par Kervyn de Lettenhove, *Notes sur Froissart*, t. XX, p. 115-120, renferme non seulement les noms des patriciens, mais aussi ceux de tous les gens riches. Nous ne la publions donc pas; on la trouve reproduite par Fr. De Potter, *Petit Cartulaire*, p. 321-323.

***

B. — Listes de patriciens du XIVe et XVe siècles.

1381-1382. **Quelques patriciens en 1381-1382.**

Over de portren, Symoen Bette.
Jan van den Kerchove f. Jans.
Willem van den Pitte f. Jans.
Sanders van Vaernewyc.
Jan Haec.
Jacop van Muushole.
Willem Sersymoens.
Sanders van Lede.
Lievin de Beere.
Hughe de Bruwere.

Vuylsteke, *Rekeningen*, IV, 271.

Jacob van Ravenscoot.
Sanders van Vaernewyc.
Willem Sersymoens.

Vuylsteke, *ibid.*, IV, 272.

Jan de Wedeghe.

Vuylsteke, *ibid.*, IV, 286.

Jan de Pape.

Vuylsteke, *ibid.*, IV, 287.

1436-1437. **Quelques patriciens en 1436-1437.**

Ontfaen van den goeden lieden van den Drien Leden van deser stede die gheordineert ende ghestelt zijn te leenene.

Eerst van der Porterien :

Jan Sersanders.	xxv ℔. gr.
Boudin den Grutere,	xx ℔ gr.
Clays van Hoedevelde,	xxxij ℔. gr.
Lodewyc van den Hole,	xij ℔. 5r.
Jan Utenhove f. Jans	xc ℔. gr.
Jan Van der Linden	xij ℔. gr.
Joes Vyt	xv ℔ gr.
Philips Sersanders	x ℔ gr.
Pieter van der Muelen	xxx ℔. gr.
Sanders van Vaernewyc	x ℔. gr.
Jacop Utenhove	v ℔. gr.
Somma	IIe ℔. gr.

Stadsrekeningen, 1436-1437, f° 61 v°.

1436-1437. Mer Gillis van Gramees, ruddre, capitein van den poorterien.

Stadsrekeningen, 1436-1437, f° 48 v°, et 1437-1438, f° 145 v°.

1436-1437.

Goessin van Vaernewyc.
Gheerem Borluut.
Symoen Bette.
Segher Sloeve.
Lievin Damman.
Joeris van den Moere.
Willem Dubuissoen.
Symoen Borluut.
Daneel van Vaernewyc.
Stevin van Liedekerke.
Ghyselbrecht de Grutere.
Pieter Sersymoens.
Joes Triest.
Jacop van Ravenscoet.
Joes van der Scaghe.
Willem Sersanders.
Jan de Grutere.
Everaert van Updenbosch.
Yweyn van Vaernewyc.
Clays van der Sickelen.
Rycquaert van Liedekerke.
Jan van Munte.
Willem de Sadeleere.
Meester Willem de Wale.
Meester Monfrand Alaerd.
Meester Jooris tSuul.
Ector de Cantere.
Oste de Grutere.
Symoen Bette, de jonghe.
Boudin Borluut.
Meester Heinric Utenhove.

Stadsrekeningen, 1436-1437, f° 61 v°: liste de 31 personnes.

1449. Men ordineerde ghedeputeerde :
Symon Borluut, Claeys van Hoevelde ende Lieven Zoetamys, van den poortrien.

Dagboek van Gent van 1447 *tot* 1470 (uitg. V. Fris), t. I, p. 69.

1450. Waren ghecoren, eerst van der Poorterien :
Pieter Sersymoens, Jacob van Ravescoot, Symon Borluut, Yughelram Hauweel, Claeys van der Zickelen ende Lievin Zoetamys.

Ibid., t. I, p. 81.

1450. Daneel Sersanders wart houtcleercooper ende liet varen de poorterie.

Ibid., t. I, p. 114.

1451. Jan Willaey, hoofdman der poorterie.
Lievin Damman ende Joos van der Scaghe, raet der poorterij.

Kronijk van Vlaenderen (uitg. Blommaert-Serrure), t. II, p. 117 ; *Dagboek,* t. I, p. 186, 266.

1452. Lieven Zoetamys ende Jacop Meeuszone, poorters.

Dagboek, t. I, p. 265, t. II, p. 77.

1452. Kiesers van der poortrien :
Symon Damman, Baudin Borluut, Fransoys Baert, Ywein van der Nemulle (*lees* Kethulle).

Ibid., t. II, p. 90.

Doyens des poorters.

1348-49 et 1349-1352, Clais de Jonghe.

De Pauw et Vuylsteke, *Stadsrekeningen tijdens Jacob van Artevelde,* t. III, p. 359, 412.

1380-1381. Jacob de Rike. Son remplaçant est Maes van den Eerweghe.

Vuylsteke, *Stadsrekeningen tijdens Philips van Artevelde,* p. 202, 210, 222, 230, 242; cf. *Eenige aanteekeningen*, p. 55.

Août 1380-mai 1381. Rase van Liedekerke.
Ibid., p. 220, 222, 225, 238.

Mai 1381-juin 1381. Jan de Jonghe.
Ibid., p. 239.

Juin 1381-août 1381. Jacop de Rike.
Ibid., p. 239.

1381-1383. Jacop de Rike.
Ibid., p. 277, 278, 311, 339.
Ses remplaçants sont Jan Willaert et Jan van Merlaer.

1451-1452. Jan Willaey, hooftman van den lede van der poorterie.
Stadsrekeningen, 1451-1452, f° 197.

***

C. — Liste des Patriciens Gantois ayant occupé l'échevinat de 1369 à 1453.

1369. Jan van der Zickelen, Boudewyn de Beere, Jan Utenhove.
Jan van Lede, Gyselbrecht de Grutere f^s Gyselbrecht, Heynric van Adeghem. *Memorieboek*, I, p. 93.

1370. Jan Borluut f^s Geerems, Sanders van Lede, Boudewyn van Ravescoot.
Simoen van den Pitte, Sanders Conte (?), Claeys Utenhove. M, 94.

1371. Jacob Willebaert, over hem Jan Borluut op den Coorenaert, Simoen van der Zickelen, Jan Borluut over hem Ghelnoot de Pape.
Jacob van Ravenscoot, Daniel Sersanders, Simoen Bette, in de Coestrate. M, 95.

1372. Simoen van den Pitte, Geerem Borluut, Boudewyn de Beere.
Willem Bette f^s Thonis, Simoen de Grutere, Pieter van der Zickelen. M, 96-97.

1373. Gyselbrecht de Grutere f^s Gyselbrecht, Claeys Sersanders, Geerem Borluut f^s Gheeraerts.
Sanders van Lede, Simoen Bette, Heynric van Adeghem. M, 97-98.

1374. Jan Borluut f^s Gheerems, Daniel Sersanders, Pieter van der Zickelen.
Willem Bette f^s Serthomaes, Boudewyn van Raveschoot, Claeys Utenhove. M, 98-99.

1375. Simoen van den Pitte, Gyselbrecht de Grutere f^s Boudyns, Sanders van Lede.
Jan Utendale, Claeys van der Zickelen, Franchoeis van den Hole. M, 100.

1376. Gyselbrecht de Grutere f^s Gyselbrecht, Lievin Rynvisch, Simoen Damman.
Jan van Lede, Ogier tSuul, Sanders van Varnewyc. M, 100-101.

1377. Simoen van der Zickelen, Boudyn de Beere, Simoen Sersanders.
Sanders van Lede, Claeys van der Zickelen, Ydier van Ydeghem, over hem Wasselin van den Pitte. M, 102.

1378. Jan van Lede, over hem Jan Utenhove, in 't Scelstraete, Jan Utenhove, in 't Scelstraete (?), Daniel Sersanders.
Jan Uutendaele over hem Jacob van Raveschoot, Pieter van der Zickelen, Jan uten Spieghele. M, 103-104.

1379. Gyselbrecht de Grutere f^s Gyselbrecht, Geerem Borluut, Simoen Damman.
Simoen Bette in Dhameede, Claeys van der Zickelen, Claeys Utenhove. M, 105.

[2de schependom] 1379. Gyselbrecht de Grutere f^s Boudijns, Jacob van Heigerloe (?), Willem van der Most (?)
Heynric van Adeghem, Jacob van den Pitte, Jacob van Steenbeke. M, 107-108.

1380. Simoen van der Zickelen, Simoen Sersanders, Pieter Sersimoens.
Jacob van Ravescoot, Boudijn de Beere, Jan van der Haghe f^s Jacobs. M, 108.

1381. Simoen Bette, in de Ameede, over hem Jan de Jonghe, Simon Braem, Jan Haeck.
Jan van den Kerckove, 't Sente Baefs, Simoen van Vaernewijc, Jurdaen de Brune. M, 110.

1382. Goessin Mulaert, Jan van den Winckele, Jan Willaert.
Willem van den Pitte, Daniel van Vaernewijc, Jacob van den Pitte. M, 112-113.

1383. Jacob van Ravenschoot, Heylaert Parijs, Wouter de Vriend. Heynric van Adeghem, Jan van Munte, Gillis Hoornic. M, 114.

1384. Jan de Jonghe, over hem Race van den Voorde, riddere, Jan Haec, Jan van Vaernewijc.
Willem van den Pitte, Jacob van den Pitte, Mathijs Tsuul. M, 116.

1385. Jan van den Kerckove, 't Sente Baefs, Jan van Merlaer, Hector de Vos.
Daniel van Vaernewijc, Gillis Hoornic, Lauwereins van Westvoerde. M, 117

1386. Jacob van den Pitte, Jan van den Kerckove, Simoen Serthomaes.
Boudijn van Ravenschoet, Gelnoet Damman, Gillis van den Wijnkele. M, 118-119.

1387. Jan Utenhove, in de Scelstraete, Pieter Sersymoens, Heynric Borluut.
Willem de Grutere, Jan Sloeve, Jan van der Haghe. M, 120.

1388. Geerem Borluut, Lievin Damman, Jan Ser Symoens.
Daniel van Vaernewijc, Jan uten Spieghle, Claeys Daens. M, 121-122.

1389. Jacob van den Pitte, Jan van den Kerchove, Gheerolf Sersymoens.
Boudijn van Ravenscoot, Simoen ser Thomaes, Simoen van Roesselaer. M, 122-123.

1390. Claeys Utenhove, Jan Sloeve, Geerem Sersanders.
Willem de Grutere, Fransoys van den Hole, over hem Simoen van den Hole, synen sone, Jan Haec. M. 123.

1391. Geerem Borluut, Pieter Sersymoens, Daniel van Vaernewijc.
Boudijn de Beere, Jacob Bette, Claeys Daens. M, 124.

1392. Jan Utenhove, Geerolf Sersymoens, Lonis van den Moere, Jan van den Kerchove, Simoen van Roesselaere, Jan van Bocxstaele. M, 124-125.

1393. Claeys Utenhove, Stevin van Liedekerke, Simoen de Grutere. Jan Sloeve, Joos Van Valmerbeke, Simoen Parijs. M, 125-126.

1394. Pieter Sersymoens, Jan van den Kerchove, Gelnoet Damman.
Geerem Borluut, Simoen van Ravenscoot, Simoen van Roeslaer, over hem Jan Haec. M, 126-127.

1395. Jacob van den Pitte, Geerolf Sersymoens, Daniel van Vaernewijc.
Jan Sloeve, Joos van Valmerbeke, Joos Vijt. M, 128.

1396. Geerem Borluut, Jan Sersymoens, Vincent van der Zickelen.
Boudijn van Ravenscoot, Jan Haec, Simoen van den Pitte. M, 128 129.

1397. Pieter Sersymoens, Matheus Damman, Jan van Vaernewijc f^s Sanders.
Jan Sloeve, Joos van Valmerbeke, Jan van Huffelghem. M, 129.

1398. Jacob van den Pitte, Lonis van den Moere, Willem Sersymoens.
Jan van den Kerchove, Stevin van Liedekerke, Gillis de Kempe. M, 132.

1399. Geerem Borluut, Gelnoet Damman f^s Jans, Simoen Utenhove.
Jan Sersymoens, Simoen van der Pitte, Joos van Valmerbeke. M, 132-133.

1400. Pieter Sersymoens, Stevin van Liedekerke, Jan van Huffelghem.
Jan Sloeve, Guy Bloc, Jacob Haec. M, 134-135

1401. Jacob van den Pitte, Lonis van den Moere, Jan van Vaernewijc f^s Sanders.
Willem Sersymoens, Jan Utenhove f^s Jans, Joos van Valmerbeke. M, 135-136.

1402. Matheus Damman, Simoen Utenhove, Willem van Ravenscoot.
Jan Sloeve, Simoen van den Pitte, Simoen Bette. M, 137.

1403. Pieter Sersymoens, Jacob van den Moere, Jan van Huffelghem.
Jan van Vaernewijc f^s Mer Jans, Jan Utenhove f^s Jans, Gillis de Kempe. M, 139.

1404. Ghelnoet Damman, Victor van der Zickelen, Boudijn de Grutere.
Jacob van den Pitte, Joos van Valmerbeke, Philips van den Oudenhuus. M, 141.

1405. Matheus Damman, over hem Lonis van den Moere, Stevin van Liedekerke, Jan Sersanders f^s Daneels.
Geerem Borluut, Willem van Ravenscoot, Ghuy de Bloc. M, 143.

1406. Pieter Sersymoens, Jan van Vaernewijc f^s Sanders, Segher Damman.
Jan van Vaernewijc, Mer Jans-sone, Symoen Utenhove, Lievin van den Hole. M, 145.

1407. Jan Sersymoens, Victoor van der Sickelen, Willem Utenhove.
Gheerem Borluut, over hem Ghelnoet Damman, Willem van Ravescoot, Simoen Bette. M, 146.

1408. Stevin van Liedekerke, Jan Sersanders f^s Daniels, Simoen Utenhove.
Jan van Vaernewijc f^s Mer Jans, Boudijn de Grutere, Willem van den Pitte. M, 149.

1409. Pieter Sersymoens, Jan van Vaernewijc, Jan van Huffelghem.
Lonis van den Moere, Simoen Bette, Gheerem Borluut. M, 151.

1410. Gelnoet Damman, Victoor van der Zickelen, Ghijselbrecht de Vos.
Jan van Vaernewijc f^s Jans, Gheerolf Bette, Jacobssone, Ghuy de Bloc. M, 152-153.

1411. Stevin van Liedekerke, Willem Utenhove, Zegher Damman.
Jan Sersymoens, Everdey de Grutere, Willem van den Pitte. M, 154.

1412. Lonys van den Moere, Jan van Vaernewijc f^s Sanders, Jan van Huffelghem.
Jan van Vaernewijc, Mer Jans-sone, over hem Jan Sersanders f^s Daniels, Simoen Bette, Gyselbrecht van Roesselaere. M, 156.

1413. Jan Sersymoens, over hem Victor van der Zickelen, Simoen Utenhove, Boudin de Grutere.
Ghelnoet Damman, Lievin van den Hole, Rijckaert van Liedekerke M, 157-158.

1414. Willem Utenhove, Jan Sersymoens, Gheerem Borluut.
Jan Sersanders, Simoen Bette, Gyselbrecht de Grutere. M, 159.

1415. Stevin van Liedekerke, Everdey de Grutere, Jan van Huffelghem.
Ghelnoet Damman, Lievin van den Hole, Joos Vijt. M, 161.

1416. Victoor van der Sickelen, Segher Damman, Pieter van der Muelen.
Boudijn de Grutere, Simoen Utenhove, Jacob van den Moere. M, 163

1417. Ghelnoet Damman, Jan Sersanders, Lievin van den Hole.
Jan Sersymoens, Simoen Bette in d'Ameede, Daniel van Munte, over hem Jan van Munte, synen broeder.
M, 165-166.

1418. Boudijn de Grutere, Everdey de Grutere, over hem Simoen Utenhove, Willem van den Pitte.
Willem Utenhove, Simoen Borluut, Daneel van Maldeghem.
M, 167-168.

1419. Jan Sersymoens, Goessin van Vaernewijc, Claeys van den Hoedevelde.
Stevin van Liedekerke, Jacob van den Moere, Simoen Clocman. M, 169.

1420. Willem Utenhove, Segher Damman, Simoen Borluut.
Victor van der Sickelen, Simoen Bette, in d'Hameede, Sander van Vaernewijc. M, 172.

1421. Jan Sersanders, Segher Sloeve, Daneel van Maldeghem.
Boudijn de Gruutere, Simoen Utenhove, Jan Utenhove, an de Vrindachmerct. M, 173-174.

1422. Jan Sersymoens, Gheerem Borluut, Jan Utenhove.
Simoen Bette, in de Ameede, Jacob van der Moere, Jan van der Couderborch. M, 175.

1423. Boudijn de Grutere, Pieter van der Meulen, Claeys van Oedevelde.
Goesin van Vaernewijc, Simoen Utenhove, d'oude, Daneel Rijm. M, 177.

1424. Jan Sersanders, Segher Damman, Willem van den Pitte.
Willem Utenhove, Simoen Clocman, Daneel van Vaernewijc. M, 178-179.

1425. Jan Sersymoens, Joos Vijt, Daneel Rijm.
Victoor van der Sickelen, Simoen Utenhove, Joris Utenhove.
M, 180.

1426. Willem Utenhove, Pieter van der Meulen, Danneel van Vaernewijc.
Simoen Bette, in d'Hameede, Gheerem Borluut, Arent Sersanders. M, 181-182.

1427. Claeys van Hoedevelde, Daneel van Maldeghem, Sanders van Vaernewijc f^s Jans.
Boudijn de Grutere, Simoen Clocman, Willem du Buisson. M, 183.

1428. Jan Sersanders, Jooris Utenhove, Stevin van Liedekerke, Goesin van Vaernewijc, Jacob Utenhove, Claeys de Crane, te Vierweegsche. M, 185.

1429. Lodewijc van den Hole, Simoen Bette in d'Hameede, Danneel Rijm.
Willem Utenhove, Simoen Clocman, Willem du Buisson. M, 186.

1430. Claeys van Hoedevelde, Joos Vijd, Sanders van Vaernewijc f^s Jans.
Pieter van der Meulen, Simoen Utenhove, over hem Jan de Grutere, Jacob Vrient. M, 188-189.

1431. Willem Utenhove, Goessin van Vaernewijc, Segher Sloeve.
Boudijn de Grutere, Stevin van Liedekercke, Joos Triest. M, 191-192.

1432. Pieter van der Meulen, Jacob Utenhove, Colaert van Op den Bosch.
Gheerem Borluut, Simoen Clocman, Lievin Damman. M, 195.

1433. Joos Vijt, Sanders van Varnewijc f^s Jans, Jooris van den Moere.
Simoen Bette in de Hameede, Jan van der Linden in de Crommesteghe, Gijselbrecht de Grutere in St Niclauskerckhof. M, 196.

1434. Goesin van Vaernewijc, Simoen Clocman, over hem Daneel van Vaernewijc, Pieter Sersymoens.
Philips Sersanders, Jacob van Raveschoot, Joos van der Schaeghe M, 198.

1435. Pieter van der Meulen, Willem Sersanders, Willem du Buisson.
Segher Sloeve, Jan de Grutere f^s Simoens, Jacob de Zaghere f^s Heinricx. M, 199.

1436. Lievin Damman, Sanders van Vaernewijc f^s Jans, Engelbrecht de Grutere, an St Niclaeis Kerckhof.
Jooris van den Moere, Simoen Borluut, Claeys van der Zickelen. M, 201-202.

1437. Pieter Sersymoens, Philips Sersanders, Pieter Pype.
Jacob van Ravenschoot, Ywein van Vaernewijc, Lievin Zoetamis. M, 204.

1438. Hector van Vuerhaute, Claeys van Hoedevelde, Jooris van den Moere.
Jan van Vaernewijc, heere van Exaerde, Simoen Borluut, Matheus Tsuul. M, 208.

1439. Mer Adriaen Vilain, rudder, heere van Ste Jans te Steene, vooght van Temsche, erfachtich scoutheete ende colateur van Assenede-ambacht, Daneel van Vaernewijc, Collaert van Op den Bosch.
Stevin van Liedekerke, Philips van der Meersch, Gyselbrecht Utenhove. M, 209.

1440. Mer Jan Vilain, ruddere, Philips Sersanders, Christoffels Triest.
Mer Gillis van Grammez, ruddere, Pieter Pype, Gillis Haghelin. M, 212.

1441. Geeraert van Ghistele, Inghelram Hauweel, Stevin van Formelis.
Jan Alaerds, gezeit Pertseval, Matheus Tsuul, Joos Triest f^s^ Joos. M, 214.

1442. Jooris Utenhove, Claeys van der Sickelen, Jan van Huusen f^s^ Jans.
Mer Claeys Triest ruddere, Jan Utenhove, Jan van Hoedevelde f^s^ Claeys. M, 215-216.

1443. Mer Boudijn de Vos, ruddere, Jacob Utenhove, Jan Clocman.
Claeys van Hoedevelde, Daneel Sersanders, Joos de Beste. M, 217.

1444. Mer Claeys Triest, ruddere, Mer Jooris Tsuul, M^er^ Martin van Ghent.
Joris van den Moere, over hem meester Matheus Tsuul, over hem Joos Triest f^s^ Joos, Christiaen van der Gracht, Jan van der Scaghe f^s^ Jans. M, 218-219.

1445. Jan van der Zijpe, Stevin van Formelis, Jan van Huusse.
Philips Sersanders, Jan van der Scaghe, d'oude, Ghuwy van Seclijn. M, 220.

1446. Jooris Utenhove, Daneel Sersanders, Lubrecht de Stoppeleere.
Pieter Sersymoens, Jan van der Scaghe f^s Jans, Cornelis de Jaghere. M, 222.

1447. Mer Claeys Triest, ruddere, Stevin van Liedekercke, Joos van der Meulen f^s Pieters.
Jacob Utenhove, Jan van Hoedevelde f^s Claeys, Roeland van Wedergrate. M, 224.

1448. Philips Sersanders, Claeys van der Zickelen, Guwij de Scoutheete.
Jacob van Raveschoot, Lievin Zoetamijs, Boudijn Rijm. M, 225.

1449. Joos Triest f^s Joos, [Lievin van der Pale], Jan van Huusse.
Jan van der Zype, Geeraerd van Massemen f^s mer Daneels, Lodewijc Rijm. M, 227.

2^e schependom van 1449. Hector van Vuerhaute, Pieter Sersymoens, Roelant van Wedergrate.
Jacob Utenhove, Jan Utenhove, Jan van den Moere. M, 230.

1450. Mer Stevin van Liedekerke ruddere, Jacob van Ravenscoot, Joos van der Muelen.
Jan Utenhove f^s Jans, Lievin Zoetamijs, Willem van der Camere. M, 231.

1451. Jan Alaert, gheseyt Pertsevael, over hem Guy de Scoutheete, Geeraerd van Massemen f^s mer Daneels, Lubrecht de Stoppeleere.
Claeys van der Zickelen, Jan van Vaernewijc f^s Sanders, Joos van Leys t' Ste Baefs, van Afsne. M, 233.

1452. Simon Borluut, Meester Martin van Ghendt, Boudijn van Steelant.
Boudijn Rijm, Jan Clocman, Anthonis Sersanders. M, 237.

1453. Mer Jan Rijm, Willem van der Camere, Oste de Grutere.
Jan van den Moere, Symoen Clocman, Jacob van Leyns. M, 240-241.

* * *

Liste alphabétique des Familles Patriciennes Gantoises ayant occupé l'échevinat aux XIVe et XVe siècles.

Adeghem. Hendrik van Adeghem, 1369, 1373, 79, 83.
Alaerts. Jan Alaerts, dit Perceval, 1441, 1451.
Beere. Boudewyn de Beere, 1369, 1372, 1377, 1380. 1391.
Beste(?). Joos de Beste, 1443.
Bette. Simoen Bette, 1371, 1373, 1379, 1381. Willem Bette, 1372, 1374. Jacob Bette, 1391. Geerolf Bette, 1410. Simoen Bette, 1402, 1407, 1409, 1412, 1414, 1417, 1420, 1422, 1426, 1429, 1433.
Bloc. Guy Bloc van Steelant, 1400, 1405, 1410.
Bocxstale(?). Jan van Bocxstale, 1392
Borluut. Jan Borluut, 1370, 1371, 1374. Gheerem Borluut, 1372, 1373, 1379, 1388, 1391, 1394, 1396, 1399, 1405. 1407, 1409, 1414, 1422, 1426, 1432. Hendrik Borluut, 1387. Simon Borluut, 1418, 1420, 1436, 1438, 1452.
Braem. Simon Braem, 1381.
Brune. Jordan de Brune, 1381.
Buisson. Willem du Buisson, 1427, 1429, 1435.
Camere. Willem van der Camere, 1450, 1453.
Clocman. Simon Clocman, 1419, 1424, 1427, 1429, 1432, 1434, 1453 Jan Clocman, 1443, 1452.
Conte(?). Sanders Conte, 1370 (makelaar).
Couderborch. Jan van der Couderborch, 1422.
Crane. Claeys de Crane, 1428.
Daens. Claeys Daens, 1388, 1391.
Damman. Simoen Damman, 1376, 1379. Ghelnoot Damman, 1386, 1394, 1399, 1404, 1407, 1410, 1413, 1415, 1417. Lievin Damman, 1388. Mathys Damman, 1397, 1402, 1405. Segher Damman, 1406, 1411, 1416, 1420, 1424. Lievin Damman, 1452, 1436,
Formelis. Stevin van Formelis, 1441, 1445.
Ghendt Mer Martin de Ghendt of van Ghendt, 1444, 1452.
Ghistele. Gheeraert van Ghistele, 1441.
Gracht. Christiaen van der Gracht, 1444.

Grammez. Gillis van Grammez, ridder, 1440 (ancien capitaine en 1437).

Grutere. Ghiselbrecht de Grutere, 1369, 1373, 1375, 1376, 1379. Simoen de Grutere, 1372, 1393. Willem de Grutere, 1387, 1390. Boudewijn de Grutere, 1404, 1408, 1413, 1416, 1418, 1421, 1423, 1427, 1431. Everdey de Grutere, 1411, 1415, 1418. Jan de Grutere, 1430, 1435. Ghiselbrecht de Grutere, 1414, 1433, 1436. Oste de Grutere, 1453.

Haec. Jan Haec, 1381, 1384, 1390, 1394, 1396, 1400.

Haghelinc. Gillis Haghelinc, 1440.

Haghen. Jan van der Haghen, 1380, 1387.

Hauweel. Inghelram Hauweel, 1441.

Heigherloe (?). Jacob van Heigherloe, 1379.

Hoedevelde. Claeys van Hoedevelde, 1419, 1423, 1427, 1430, 1438, 1443 Jan van Hoedevelde, 1442, 1447.

Hole. Franchois van den Hole, 1375, 1390. Simoen van den Hole, 1390. Lievin van den Hole. 1406, 1413, 1415, 1417. Lodewijc van den Hole, 1429.

Hoornic. Gillis Hoornic, 1383, 1385.

Huffelghem. Jan van Huffelghem, 1397, 1400, 1403, 1405, 1412, 1415.

Huusse. Jan van Huusse, 1442, 1445, 1449.

Jaghere. Cornelis de Jaghere, 1446.

Jonghe. Jan de Jonghe, 1381, 1384.

Kempe Gillis de Kempe, 1398, 1403.

Kerckhove Jan van den Kerckhove, 1381, 1385, 1386, 1389, 1392, 1394, 1398.

Lede. Jan van Lede, 1369, 1376, 1378 Sander van Lede, 1370, 1373, 1375, 1377.

Leyns. Joos van Leyns, van Afsné, 't Sente Baefs, 1451. Jacob van Leyns, 1453.

Liedekerke. Steven van Liedekerke, 1393, 1398, 1400, 1405, 1408, 1411, 1415, 1419, 1428, 1431, 1439, 1447, rudder 1450. Rijkaert van Liedekerke, 1413.

Linden Jan van der Linden, 1433

Maldeghem. Daneel van Maldeghem, 1418, 1421, 1427.

Massemen. Geeraerd van Massemen, f^s Mer Daneels, 1449, 1451.

Meerlaer. Jan van Meerlaer, 1385.

Meersch. Philips van der Meersch, 1439.

Moere. Lonis van der Moere, 1392, 1398, 1401, 1405, 1409, 1412. Jacob van der Moere, 1403, 1416, 1419, 1422. Jooris van der Moere, 1433, 1436, 1438, 1444. Jan van der Moere, 1449, 1453.

Most (?). Willem van der Most, 1379.

Muelen. Pieter van der Muelen, 1416, 1423, 1426, 1430, 1432, 1435. Joos van der Muelen, 1447, 1450.

Mulaert. Goessin Mulaert, 1382.

Munte Jan van Munte, 1383, 1417. Daniel van Munte, 1417.

Op den Bosch. Colaert van Op den Bosch, 1431, 1439.

Oudenhuus. Philips van den Oudenhuus, 1404.

Pape. Ghelnoot de Pape, 1371.

Parijs. Heylaert Parijs, 1383. Simoen Parijs 1393.

Pitte. Simoen van de Pitte, 1370, 1372, 1375, 1396, 1399, 1402. Wasselin van de Pitte, 1377. Jacob van de Pitte, 1379, 1382, 1384, 1386, 1389, 1395, 1398, 1401, 1404. Willem van de Pitte, 1382, 1384, 1408, 1411, 1418, 1424.

Pype. Pieter Pype, 1437, 1440.

Ravenschoot. Baudewijn van Ravenschoot, 1370, 1374, 1386, 1389, 1396. Jacob van Ravenschoot, 1371, 1378, 1380, 1382. Simoen van Ravenschoot, 1394 Willem van Ravenschoot, 1402, 1405, 1407. Jacob van Ravenschoot, 1434, 1437, 1448, 1450.

Roesselaer. Simoen van Roesselaer, 1389, 1392, 1394. Ghiselbrecht van Roesselaer, 1412.

Rijm. Daneel Rijm, 1423, 1425, 1429. Boudewijn Rijm, 1448, 1452. Lodewijk Rijm, 1449 Mer Jan Rijm, 1453.

Rijnvisch Lievin Rijnvisch, 1376.

Saghere. Jacob de Saghere, 1435

Scaghen. Joos van der Scaghen, 1434. Jan van der Scaghen, 1444, 1445, 1446.

Scoutheete Gwijde de Scoutheete, 1448, 1451.

Seclijn Guy van Seclijn, 1445.

Sersanders. Daniel Sersanders, 1371, 1374, 1378. Claeys Sersanders, 1373 Simoen Sersanders, 1377, 1380. Gheerem Sersanders, 1390. Jan Sersanders, 1405, 1408, 1412, 1414, 1417, 1421, 1424, 1428. Arent Sersanders, 1426 Philips Sersanders, 1434, 1437, 1440, 1445, 1448. Willem Sersanders, 1435. Daniel Sersanders, 1443, 1446. Antoon Sersanders, 1452.

Sersymoens. Pieter Sersymoens, 1380, 1387, 1391, 1394, 1395, 1400, 1403, 1406, 1409. Jan Sersymoens, 1388, 1396, 1399, 1407, 1411, 1413, 1414, 1417, 1419, 1422, 1425. Gheerolf Sersymoens, 1389, 1392, 1395. Willem Sersymoens, 1398, 1401. Pieter Sersymoens, 1434, 1437, 1446, 1449.

Serthomaes. Simoen Serthomaes, 1386, 1389.

Sloeve. Jan Sloeve, 1387, 1390, 1393, 1395, 1397, 1400, 1403. Segher Sloeve, 1421, 1431, 1435.

Steelant. Boudewijn van Steelant, 1452.

Steenbeke. Jacob van Steenbeke, 1379.

Stoppeleere. Lubrecht de Stoppeleere, 1446, 1451.

Triest. Joos Triest, 1431. Christoffel Triest, 1440. Joos Triest, f^s Joos, 1441, 1444, 1449. Claeys Triest, riddere, 1442, 1444, 1447.

Tsuul. Ogier Tsuul, 1376. Mathijs Tsuul, 1384, 1438, 1441, 1444. Mer Jooris Tsuul, 1444.

Utendale. Jan Utendale, 1375, 1378.

Utenhove. Jan Utenhove, 1369, 1378, 1387, 1391, 1401, 1403. Claeys Utenhove, 1370, 1374, 1379 1390, 1393. Simoen Utenhove, 1399, 1402, 1406, 1408, 1413, 1415, 1418, 1421, 1423, 1425, 1430. Willem Utenhove, 1407, 1411, 1414, 1418, 1420, 1424, 1426, 1429, 1431. Jan Utenhove, 1421, 1422. Jooris Utenhove, 1425, 1428, 1442. Jacob Utenhove, 1428, 1432, 1443, 1447, 1449 Gyselbrecht Utenhove, 1439. Jan Utenhove, 1442, 1449, 1450. Jooris Utenhove, 1446.

Utenspieghele. Jan Utenspieghele, 1378, 1388.

Vaernewijck. Sander van Vaernewijck, 1376. Simoen van Vaernewijck, 1381. Daniel van Vaernewijck, 1382, 1385, 1388, 1391, 1395. Jan van Vaernewijck, 1384, 1397, 1401, 1403, 1406, 1408, 1409, 1410, 1412. Jan van Vaernewijck, Mer Jans-sone, 1406, 1412. Goessin van Vaernewijck, 1419, 1423, 1428, 1431, 1434. Sander van Vaernewijck, 1420, 1427, 1430, 1433, 1436. Daniel van Vaernewijck, 1424, 1426, 1434, 1439. Ywein van Vaernewijck, 1457. Jan van Vaernewijck, heere van Exaerde, 1438, 1451.

Valmerbeke. Joos van Valmerbeke, 1393, 1395, 1397, 1399, 1401, 1404.

Vilain. Adrian Vilain, rudder, heere van St. Jan te Steene, 1439. Jan Vilain, rudder, 1440.

Voorde. Race van den Voorde, 1384.
Vos. Hector de Vos, 1386. Ghyselbrecht de Vos, 1410. Boudewijn de Vos, riddere, 1443.
Vrient. Wouter de Vrient, 1383. Jacob de Vrient, 1430.
Vuerhaute. Hector van Vuerhaute, 1438, 1449.
Vijt. Joos Vijt, 1395, 1415, 1425, 1430, 1433.
Wedergrate. Roeland van Wedergrate, 1447, 1449.
Westvoorde Laureins van Westvoorde, 1385.
Willaert of Willaey. Jan Willaert, 1382
Willebaert. Jacob Willebaert, 1371.
Winckele. Jan van de Winckele, 1382. Gillis van de Winckele, 1386.
Ydeghem. Ydier van Ydeghem, 1377.
Zickelen. Jan van der Zickelen, 1369. Simoen van der Zickelen, 1371, 1377, 1380. Pieter van der Zickelen, 1372, 1374, 1378. Claeys van der Zickelen, 1375, 1377, 1379. Vincent van der Zickelen, 1396. Victoor van der Zickelen, 1404, 1407, 1410, 1413, 1416, 1420, 1425. Claeys van der Zickelen, 1436, 1442, 1448, 1451.
Zoetamijs. Lievin Zoetamijs, 1437, 1448, 1450.
Zype. Jan van der Zype, heer van Wazières, 1445, 1449.

*
* *

D. — Liste de 101 Familles Patriciennes, avec leurs armoiries, du Tableau de 1524.

De Juede. Van Aveldonc. De Brune. Uutendalé. Van den Putte. Bette. Van Gavere. Utermeeren. De Pape. Coyeghem. Van Schoorisse. De Beere. Van der Hoyen. Boele. Riddere. De Groote. Wenemare. Ser Machelins. Van Vaernewyc. Raveschoot. Sersanders. Van Landeghem. Uutervolderstrate. Rynvisch. Borluut. Damman. Uutenhove. De Gruutere. Van der Linden. Van der Zickelen. Van Lede. Van Leys. Buridan. Clocman. Van der Moten. Sloeve. Sersymoens. Liekercke. Van der Moere. Van den Hole. Van Veurne. Vydt. Vuerhoute. Vilain. Grammees. Ghystele.

Alaerts. Tryest. De Vos Sype. Rym. Stoppelaere. Van Huusse. Van der Cameren. Wedergrate. De Jaghere. Van der Cauderburch. De Baenst. Massemen. Van der Haghen. Van der Muelen. Van Onredene. Axpoele. De Lu. De Crane. Van den Beerghe. Van den Ketulle. Van Saemslacht. Van Angereele. Dixmuien. De Wale. Caudenhove. Haesbyt. Pascaris. Van Marke Herzele. Masteyn. Van der Schaghe. Van Huele. Eechaute. Pottelsbeerghe. Imbiesen. Ideghem. Van Roesselaere. Pottelis. De Scoutheete. Provijn. Bost. Quevyn. Van Siccleer. Van Bruaen. Ruufflaers. Storm. Eymans. Van der Vicht. Steelant. Van Munte. Meersch. Bernage. Wielant. Donaes.

*
* *

Liste alphabétique du Tableau de 1524.

A. Allaerts, Anghereele (van), Aveldonc (van), Axpoele (van).
B. Baenst (de), Beere (de), Berghe (van den), Bette, Boele. Borluut, Bornage, Bost, Bruaen (van), Brune (de), Buridaen.
C. Camere (van der), Caudenburch (van), Caudenhove (van), Clocman, Coyenghem (van), Crane (de).
D. Damman, Dixmuide (van), Donaes.
E. Eechaute (van), Eymans
G. Gavere (van), Ghystele (van), Grammees (de), Groote (de), Gruutere (de).
H. Haesbyt, Haghe (van der), Herzele (van), Hole (van den), Hoyen (van der), Huele (van), Huusse (van). — Pour Heymans, voyez Eymans; pour Hembyze, voyez Imbiesen; pour Haveldonc, voyez Aveldonc.
I. Ideghem (van), Imbiesen (van).
J. Jaghere (de), Juede (de).
K. Ketulle (van der).
L. Landeghem (van), Lede (van), Leys (van), Liedekercke, Linden (van der), Lu (de).
M. Marke (van), Massemen (van), Masteyn, Meersch, Moere (van der), Moten (van der), Muelen (van der), Munte (van).
O. Onredene (van).

P. Pape (de), Pascaris, Pottelis, Pottelsberghe, Provyn, Putte (van den).
Q. Quevyn.
R. Raveschoot, Riddere, Roeselare (van), Ruufflaers, Rym, Ryvisch.
S. Saemslacht (van), Schaghe (van der), Schorisse (van), Schoutheete (de), Ser Machelins, Ser Sanders, Ser Symoens, Sicleer (van), Sloeve, Steelant (van), Stoppelaere (de), Storm, Sype (van der).
T. Triest.
U. Utendale, Utenhove, Utermeeren, Utervolderstrate.
V. Vaernewyc (van), Veurhoute (van), Veurne (van), Vicht (van der), Vilain, Vos (de), Vydt.
W. Wale (de), Wedergrate (van), Wenemaer, Wielant.
Z. Zickelen (van der); pour Zype, voyez Sype.

***

E. — Autres Patriciens du début du XVIe siècle.

1539. Ghecomitteerde uytter poorterie :
Charles de Gruutere, heer van Exaerde.
Adriaen Triest
Gillis Halsbeerg, gheseyt Algoet.
Gheeraert d'Oosterlinck.
Joos van Brakele, gheseyt van den Bossche.
Claeys Triest, heere van Auweghem.
Lowys Bette.

Gachard. *Relation des Troubles de Gand,* p. xliij, xlvij, lix.

ERRATA.

P. 259, l. 8, au lieu de : « Mr P. Claeys vient de nous faire don de sa collection de médailles », lire : Mr P. Claeys vient de nous faire don de son livre : *Les Médailles Gantoises*.

P. 260, l. 20, au lieu de : « Mr l'abbé Sélis », lire : Mr l'abbé Celis.

INDEX.

I.

Table alphabétique des matières.

A.

Abbaye de St. Pierre 82
Alost, (session de la Fédération à) 198
Archéologiques, Notes, sur les Congrès de Liège (1999) 217
Archéologiques. Événements, à Gand (1909) 261
Architecture flamande à Bruges et à Meirelbeke 32, 237
Arend van Wijnendaele . . 136, 175
Augustins, (restauration de l'église des) 265

B.

Bas-relief de la porte d'Anvers à Gand 84
Bastion du château des Espagnols. 265
Bertolf (Hilaire) 31
Bont (Corneille de) 171
Bruges (caractères de l'architecture à) 32

C.

Canal de Bruges à Gand 245
Caractères de l'architecture à Bruges 32
Carolingiens (question économique sous les) 67
Castel-Rodrigo (Marquis de) . . . 245
Chambres de Commerce au XVIIIe siècle 147
Charles-Quint (bon mot de) . . . 50
Charte de 1133 pour St Pierre . . 82
Château des Comtes . . 30, 161, 172
Château de Voorde 159
Chateaubriand à Gand 154
Citadelle du Parc 158
Coffret ancien du Musée de Bruxelles 212

Alphabetische lijst van zaken.

A.

Aalst (Zitting der Federatie te) . 198
Abdij van St. Pieters 82
Altaartafel van Coïmbro . 270, 272
Arend van Wijnendaele . . 136, 175
Augustijnenkerk (Herstelling der). 265

B.

Beeldwerk der Dampoort 84
Bertolf (Hilarius) 31
Bevolking van Gent 165
Bolwerk van 't Spanjaardskasteel . 265
Bont (Cornelis de) 171
Bouwkunde te Brugge 32
Bouwkunde te Meirelbeke 237
Brugge (Kenmerken der bouwkunde te) 32

C.

Canal van Brugge naar Gent . . . 245
Castel-Rodrigo (Markies van) . . 245
Chateaubriand te Gent 154
Citadel in 't Park 158
Coïmbro (altaartafel te . . . 270, 272
Congres te Luik in 1909 217

D.

Dampoort (Beeldwerk der) 84
Dichtheid der bevolking te Gent . 165

E.

Erasmus 31

F.

Friesche lakens 67

Coïmbre (retable de) 270, 272
Comtes de Hollande 27
Congrès de Liège en 1909 217

D.

Densité de la population de Gand . 165
Dessins de dalles tumulaires . . . 175
Draps de Flandre 67
Draps de Frise 67

E.

Église à Meirelbeke (Petite) . . . 237
Émeute de Février 1479 à Gand 179, 185
Érasme (Secrétaire d') 31
Étendue de Gand au XVe siècle . 142
Événements archéologiques gantois de 1909 261
Évolution de la sténographie . 131, 148

F.

Faucille (La petite) 160, 264
Fédération historique et archéologique (Session de la) 198
Flandre (Draps de) 67
Frise (Draps de) 67

G.

Gand (Chateaubriand à) 154
Gand (Étendue de) 142
Gand (Gérard de), dit le Diable 136, 175
Gand (Jean de), duc de Lancastre. 91
Gand Paris dans mon) 50
Gand (Population de), du XIVe au XIXe siècle 165
Gand (Olivier de), peintre 267
Gérard de Gand, dit le Diable. 136, 175
Gouverneur général des Pays-Bas . 245

H.

Héros populaires de Gand 179
Heere (Lucas de) 49
Hollande (Comtes de) 27
Hubert van Eyck (Projet d'un monument à) 37

G.

Gaunt (John of) 91
Gent (Bevolking van) 165
Gent (Chateaubriand te) 154
Gent (Geeraard van), de Duivel . . 136
Gent (Olivier van) 267
Gent (Parijs in mijn) 50
Gent (Uitgestrektheid van) . . . 142
Gent (Oudheidkundige gebeurtenissen te) (1909) 261
Goudsmid te Gent 171
Grafzerken (Teekeningen van) . . 175
Graven van Holland 27
Gravenkasteel te Gent . . 30, 161, 172

H.

Handelskamers en rechtbanken in de 18de eeuw 147
Handschrift van Weenen 172
Heere (Lucas de) 49
Helden (Volksgeliefde) van Gent . 179
Holland (Graven van) 27
Hubrecht van Eyck, (voorstel van een gedenkteeken aan) . . . 37

J.

Jan van Gent, hertog van Lancastre 191
Jan van Dadizeele 185

K.

Karlingers (Economisch vraagstuk tijdens de) 67
Karter van 1133 voor St. Pieters-abdij 82
Kasteel van Voorde 159
Kenmerken der Brugsche bouwkunde 32
Keizer Karel (Eene spreuk van) . 50
Kerkje van Meirelbeke 31
Koffertje in 't Museum te Brussel . 212

L.

Lakens uit Friesland of uit Vlaanderen 67
Lancaster (Jan van) 91

J.

Jean de Gand, duc de Lancastre . 91
Jean de Dadizeele 185

L.

Lancastre (Jean de) 91
Liège (Congrès archéologique en 1909 à) 217
Liste de Patriciens gantois . . . 277
Lucas de Heere 49

M.

Manuscrit de Vienne 175
Meirelbeke (Petite église à) 237
Mensurations de Gand 143
Monogramme supposé de Luc de Heere 49
Mot de Charles-Quint 50
Musée De Deyne à Ninove 209
Musique au Congrès de Liège . . 233

N.

Ninove (Session de la Fédération à) 198
Notes tironiennes 131

O.

Olivier de Gand 267
Orfèvre gantois 171

P.

Parc (Citadelle du) 158
Paris dans mon Gand 50
Patriciat de Gand 277
Périmètre de Gand au XVe siècle . 143
Plans de Gand et Paris au XVIe siècle 50
Pont du Pas 266
Population de Gand du XIVe au XIXe siècle 165
Porte d'Anvers, (Bas-relief décoratif de la) 84
Portraits attribués à Luc de Heere 49
Portugal (Peintres flamands au) . 267
Lijsten van Gentsche patriciërs . 277
Lucas de Heere 49
Luik, Congres van 1909 te Luik . 217

M.

Meirelbeke (Kerkje van) 237
Metingen van den omvang van Gent 143
Monogramma van Lucas de Heere. 49
Museum De Deyne te Ninove . . . 209
Muziek op 't Congres te Luik . . 233

N.

Ninove (Zitting der Federatie te) . 198
Notas van Tiro 131

O.

Olivier van Gent 267
Omvang van Gent in de 15de eeuw. 143
Ontwikkeling van 't snelschrift 131, 148
Opstand te Gent in 1479 . . . 179, 185
Optelling der gentsche bevolking in de 18de eeuw 276
Oudheidkundig verslag over 't Congres van Luik 217
Oudheidkundige gebeurtenissen te Gent (1909) 261

P.

Park, Citadel in 't Park 158
Parijs in mijn Gent 50
Pasbrug te Gent 266
Patriciaat te Gent 277
Plans van Gent en Parijs door Braun-Hogenberg 50
Portretten in Engeland door Lucas de Heere 49
Portugal (Vlaamsche schilders in) 267
Praalgraf van Geeraard den Duivel 136

R.

Rechtbanken voor handelszaken in de 18de eeuw 147
Reis van Castel-Rodrigo 245

R.

Recensements de la Population au XVIIIe siècle 276
Retable de Coïmbre 270, 272

S.

Schamp, Hôtel 264
Secrétaire d'Erasme 31
Stenographie (Évolution de la) 131, 148
Stoevere (De), peintre 137

T.

Tachygraphie parlementaire . . . 150
Thompson, (Edw. Maunde), historien 91-130
Tribunaux de Commerce au XVIIIe siècle 147
Tumulaires (Dessins des dalles) . 175

V.

Vienne (Manuscrit de) 172
Voorde (Château de) 154
Voyage de Castel-Rodrigo de Gand à Bruges 245
Vue du Château des Comtes au XVIe siècle 172

W.

Waes (Pays de) au XIIe siècle . . 27
Wynendaele (Arend van), dessinateur 136, 175

S.

Schamp, Hôtel, in de Veldstraat . 264
Schilders in Portugal 267
Secretaris van Erasmus 31
Sikkel (De kleine) 160, 264
Snelschrift (Ontwikkeling van 't) 131, 148
Spreuk van Keizer Karel 50
Stoevere (De), schilder 137

T.

Teekeningen van grafzerken . . . 175
Thompson, (Edw. Maunde), geschiedschrijver 91-130

U.

Uitgestrektheid van Gent in de 15de eeuw 142

V.

Verbond der oudheidkundige kringen van Oost-Vl. 198
Vlaamsche lakens 67
Vlaamsche Volkshelden 179

W.

Waes (Land van) in de 12de eeuw . 27
Wijnendaele (Arend van) . . 136, 175

Z.

Zerken (Teekeningen van) . 136, 175
Zicht op 't Gravenkasteel 172
Zichten op Gent en Parijs 50

II.

Alphabetische register der Sprekers.

Index alphabétique par noms d'auteurs.

B.

Bergmans (P.), pp. 138, 233-236.
Berten (D.), pp. 245-257.
Blomme (A.), pp. 199-202.
Brunin (G.), p. 216.

C.

Casier (Jos.), pp. 242-243.
Coppieters Stochove (H.), p. 82.
Counson (A.), pp. 154-156.

D.

De Smet de Naeyer (H.), pp. 155, 160, 261-266.
Destanberg (D.), p. 136.
De Waele (J.), pp. 26, 160, 175.
Diegerick (A.), pp. 60-65.

F.

Fris (V.), pp. 90-130, 139, 142-147, 156, 164-171, 179-197, 203-207, 259-261, 277-307.

G.

Gallet-Miry (A.), pp. 131-136, 148-153, 156.

H.

Heins (A.), pp. 26, 50-58, 85-89, 139, 140, 160-161, 164, 175-178, 212-216, 237-244.
Hoste (H.), pp. 32-34.
Hulin (G.), pp. 49-50, 81, 154, 156, 267-276.

N.

Nève (J. E.), pp. 40-49.

P.

Pirenne (H.), pp. 67-81, 148.

R.

Roersch (A.), pp. 31-32.

S.

Schoorman (R.), p. 66.
Serdobbel (E.), p. 161.

V.

Van Biesbroeck (L.), pp. 242-244.
Van den Gheyn (G.), pp. 26, 34, 35-40, 62, 66, 67, 89, 90, 142, 158, 159-163, 203, 212, 215-216, 217-232, 242-243, 259 266
Van der Haeghen (V.), pp. 137, 138, 158, 160, 171-172, 173-175, 276.
Van Houtte (H.), pp. 147-148.
Van Werveke (A.), pp. 136-140, 266.

W.

Willems (L.), pp. 27-31.
Willemsen (G.), pp. 148, 198-210.

III.

Tafel der prenten. — Liste des illustrations.

Figures dans le texte. — Figuren in den tekst.

Bas relief décoratif aux armes d'Autriche, de Flandre et de Gand de 1524, qui se trouvait sur la Porte d'Anvers 84
Porte d'Anvers en 1534 86
Coffret du Musée de Bruxelles 213
La petite église de Meirelbeke 239

*
* *

Platen buiten tekst. — Planches hors texte.

Plan de Gand au XVIe siècle, d'après Braun et Hogenberg (1576) . . 50
Plan de Paris au XVIe siècle, d'après les mêmes 50
Une Vue du Château des Comtes de Gand dans un manuscrit de Vienne du XVIe siècle 172
Quatre planches reproduisant chacune 3 dalles tumulaires dessinées probablement par Arend van Wynendaele. 175
Retable de Coïmbre par Olivier de Gand, avant la restauration. . . . 270
Le même retable après la restauration 272

IV.

INHOUDSTAFEL. — TABLE DES MATIÈRES.

Samenstelling van den bestuurraad voor 1909. — Composition du comité directeur pour 1909 5

Letterkundig verkeer. — Échanges. 7

Ledenlijst. — Liste des membres. 11

Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 janvier 1909. 25

Note sur les droits des comtes de Hollande dans le pays de Waes au XIIe siècle, par Mr Léonard Willems 27

Note sur Hilaire Bertolf, secrétaire flamand d'Érasme, par Mr A. Roersch 31

Comment les caractères de l'architecture flamande se montrent-ils dans les monuments brugeois? Quelles sont les influences qu'on rencontre dans ces édifices? par Mr H. Hoste 32

Procès-verbal de l'assemblée publique annuelle du 14 février 1909 . . 35

Allocution de Mr le chanoine Van den Gheyn, président 36

Rapport sur les travaux de la Société en 1908, par Mr J.-E. Nève . . . 40

Lucas de Heere et les portraits anglais portant son monogramme supposé, par Mr G. Hulin 49

A propos du mot de Charles-Quint : « Je mettrai Paris dans mon Gand, par Mr A. Heins 50

Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 1909. 59

Élection de MM. F. Séverin, C. van Loo, H. Roulin, C. van Eeckhaute, comme membres honoraires 60

Compte-rendu analytique des publications offertes à la Société, par Mr Diegerick. 60

Rapport sur l'administration des finances de la Société, par Mr R. Schoorman 66

Une question économique à l'époque carolingienne. Draps de Frise ou draps de Flandre 67

Note au sujet d'une charte de 1133 de l'abbaye St Pierre à Gand, par Mr H. Coppieters Stochove 82

Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril 1909 83

Note sur un Bas-relief décoratif qui se trouvait sur la porte d'Anvers en 1524, par Mr A. Heins 85

Biographie de Jean de Gand, duc de Lancastre, par Edw. Maunde Thompson, traduite et annotée par Mr V. Fris 90

Aperçu sur l'évolution et les diverses applications de la sténographie depuis les notes tironiennes jusqu'au début du XIXe siècle, par Mr Gallet-Miry. 131

Projections de quelques vieux documents gantois, par Mr D. Destanberg 136

Geeraard van Gent, bijgenaamd de Duivel : wat wij weten van zijn leven en van zijn steen. Zijn de afbeeldingen van zijn praalgraf en van dit zijner echtgenoote wel door Arend van Wynendaele gemaakt ? 136

Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mai 1909. 141

Election de Mr de Kerchove d'Exaerde, Georges, comme membre honoraire. 141

Note sur le périmètre de Gand au XIVe, XVe et XVIe siècles, par Mr V. Fris 142

Résumé de la communication sur les Chambres de commerce et tribunaux de commerce en Belgique au XVIIIe siècle, par Mr H. Van Houtte 147

Aperçu sur la sténographie de la fin de XVIe jusqu'au début du XIXe siècle, par Mr A. Gallet-Miry 149

Résumé de la communication de Chateaubriand à Gand, par Mr A. Counson 154

Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juin 1909 157

Avis de la Commission des monuments de Gand au sujet de la citadelle de Parc, par Mr V. Van der Haeghen 158

Communication sur le Château de Voorde, par Mr le chanoine van den Gheyn 159

Échange de vues sur les travaux à la Kleine Sikkel. 160

Protestation de Mr A. Heins à propos de la restauration du château des Comtes 161

Réponse de Mr J. De Waele. 163

Note sur la Densité de la population de Gand du XIVe siècle à nos jours, par Mr V. Fris. 165

Résumé d'une Communication sur Corneille de Bont, orfèvre gantois, par Mr V. Van der Haeghen 171

Une Vue du Château des Comtes de Gand dans un manuscrit de Vienne (XVIe siècle), par Mr V. Van der Haeghen 173

Les dessins des dalles tumulaires attribués à Arend van Wynendaele, conservés à la Bibliothèque de la ville de Gand, par Mr A. Heins. 175

A propos de l'Émeute de Février 1479 à Gand, et Narration de cette émeute, par Mr V. Fris. 179

Compte-rendu de la VIIe session de la Fédération historique et archéologique de la Flandre Orientale, tenue à Alost-Ninove, le 27 juin 1909. 198

Allocution de Mr le Président Blomme. 200

Toespraak van den heer V. Fris. 203

Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 octobre 1909 211

Note sur un coffret d'origine probablement gantoise du Musée de Bruxelles, par Mr A. Heins. 212

Rapport sur le Congrès d'Histoire et d'Archéologie de Liège (août 1909), par Mr le Chanoine Van der Gheyn 217

Note sur la Musique au Congrès de Liège, par Mr P. Bergmans . . . 233

Un curieux monument d'architecture flamande : la petite église de Meirelbeke, par Mr A. Heins 237

Voyage par le canal de Bruges à Gand, du gouverneur général des Pays-Bas, marquis de Castel-Rodrigo (15 février 1666), par Mr D. Berten. 245

Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 novembre 1909 258

Note sur quelques publications de MM. Van Werveke, Celis et Pirenne, par Me V. Fris. 259

Élection de Mr L. Uyttenhove comme membre honoraire 261

Examen des événements archéologiques de l'année 1908-1909, par Mr Henri de Smet de Naeyer 261

Olivier de Gand, sculpteur au Portugal, au XVIe siècle, par Mr G. Hulin. 267

Annonce d'un travail sur les Recensements de la population de Gand au XVIIIe siècle, par Mr V. Van der Haeghen 276

Notes pour servir à l'Histoire du Patriciat Gantois, par Mr V. Fris . . 277

Index général de l'Année 309

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00110 2702